

1

RAPPORT DE PRESENTATION INTEGRANT L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Tome 4 : Diagnostic Territorial, Environnemental et Paysager



Plan local d'urbanisme intercommunal valant SCOT

- Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant SCOT en date du 31 mars 2022

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2022.

PREAMBULE

La Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise a lancé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) valant Schéma de Cohérente Territoriale (SCoT) par délibération en Conseil Communautaire du 20 Novembre 2014.

Cette élaboration a pour but de :

- Maîtriser l'urbanisation afin d'avoir une consommation foncière réfléchie en recherchant un équilibre entre habitat permanent, résidences secondaires, hébergements touristiques et besoins liés aux activités économiques,
- Favoriser un développement territorial équilibré entre emplois, habitats, commerces et services,
- Valoriser et préserver les ressources naturelles et paysagères propres à la Montagne Bourbonnaise,
- Prendre en compte les enjeux liés au développement durable, notamment ceux concernant la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la qualité de l'air,
- Construire une politique de déplacements liée aux spécificités du territoire de montagne et répondant à la diversité des besoins de déplacements tant résidentiels que touristiques,
- Renforcer l'attractivité économique du territoire, notamment à travers le dynamisme des filières agricoles, forestières, commerciales et artisanales et à travers le développement des réseaux de communication numériques,
- Assurer le confortement, la consolidation, la diversification et le développement touristique et engager une réflexion sur une répartition équilibrée des équipements de loisirs sur l'ensemble du territoire,
- S'inscrire dans une dynamique de coopération et de complémentarité avec les communautés d'Agglomération de Vichy et de Roanne.

A partir du 1er Janvier 2017, la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise et la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier ont fusionné pour créer Vichy Communauté.

Néanmoins, la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle de la Montagne Bourbonnaise se poursuit, sans modification de son périmètre.

Dans la mesure où le diagnostic a été réalisé avant cette fusion, les données suivantes s'appuient sur les anciens périmètres de la CCMB et de VVA. Cette distinction permet également de positionner le territoire de la CCMB par rapport au territoire plus urbain et périurbain qu'est VVA.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) valant SCoT répondra aux principes fondamentaux du code de l'urbanisme (article L101-2) en matière de développement durable :

Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que

d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales.

SOMMAIRE

A.	Diagnostic Environnemental et Paysager	6
1-	Contexte géographique	7
1.1.	La Montagne Bourbonnaise.....	7
1.2.	Un relief qui oriente l'occupation des sols	9
1.3.	La qualité de l'air et l'énergie	15
2.	Caractéristiques paysagères du territoire	25
2.1.	Des entités paysagères facilement identifiables.....	25
2.2.	Les motifs paysagers	29
2.3.	Les routes paysagères.....	32
2.4.	Perception paysagère des bourgs	36
2.5.	Les tendances d'évolution du paysage	40
3.	Organisation urbaine.....	43
3.1.	Morphologie urbaine des Bourgs	43
3.2.	La revitalisation des centres bourgs, un enjeu majeur	54
3.3.	Morphologie urbaine des hameaux.....	58
3.4.	Les extensions urbaines non maîtrisées	61
4.	Caractéristiques architecturales et patrimoine.....	62
4.1.	Le bâti traditionnel de la Montagne Bourbonnaise, une architecture simple	62
4.2.	Des hameaux au bâti plus modeste	64
4.3.	Les extensions et le bâti isolé	65
4.4.	Patrimoine bâti remarquable.....	68
4.5.	Monuments Historiques	70
5.	Les nuisances et les risques.....	72
5.1.	Les risques d'origine naturelle	72
5.2.	Les risques technologiques	77
5.3.	Une unique commune concernée par les nuisances sonores.....	84
5.4.	Les arrêtés de catastrophe naturelle	85
5.5.	Tableau récapitulatif des risques par commune.....	86
B.	Diagnostic territorial	88
1-	Coopération intercommunales et règles supra-communales	90
1.1.	La création d'une nouvelle entité : Vichy Communauté.....	90
1.2.	Les coopérations intercommunales.....	92
1.3.	Les règles supra-communales.....	93
1.4.	L'influence des territoires extérieurs.....	97
1.5.	Les territoires de comparaison	98
2.	Evolution démographique	99

2.1.	Une dynamique démographique ralentie par un solde naturel faible	99
2.2.	Un vieillissement de la population à prendre en compte.....	101
2.3.	Une réduction de la taille des ménages.....	102
2.4.	Structure des ménages	102
2.5.	Les catégories socioprofessionnelles.....	103
2.6.	Un revenu médian des ménages relativement faible	104
2.7.	Les perspectives démographiques.....	104
3.	Habitat.....	99
3.1.	Le parc de logements.....	105
3.2.	Evolution du parc de logements	106
3.3.	Le parc de résidences principales	108
3.4.	Le phénomène très particulier des résidences secondaires	110
3.5.	La vacance.....	111
3.6.	Le logement social	111
3.7.	Une offre sous forme de lotissement peu adaptée à la demande	113
3.8.	Objectifs du PLH et perspectives résidentielles	115
4.	Emploi et activités économiques.....	118
4.1.	Un ratio emplois/actifs en diminution	118
4.2.	Des emplois portés par le secteur des services	120
4.3.	Un panorama entrepreneurial tourné vers le commerce et les services	121
4.4.	Un tissu commercial de proximité	122
4.5.	Un tissu artisanal et industriel éclaté.....	123
4.6.	Un secteur de l'exploitation forestière actif lié à l'importance des boisements	127
4.7.	L'activité agricole, fonction essentielle du territoire	133
4.8.	L'activité touristique	140
4.9.	Les perspectives économiques	147
5.	Les transports et déplacements	148
5.1.	Un territoire dépendant des bassins d'emplois limitrophes.....	148
5.2.	La mobilité des personnes	150
5.3.	L'équipement automobile des ménages.....	151
5.4.	Le réseau routier	151
5.5.	Des temps de transport routier conséquents.....	154
5.6.	Une offre en transport en commun limitée.....	156
5.7.	L'offre en stationnement	157
5.8.	Les liaisons piétonnes	161
5.9.	Les perspectives en matière de déplacement	161
6.	Equipements et réseaux.....	162
6.1.	Equipements et services	162

6.2.	Alimentation en eau potable	165
6.3.	Assainissement	169
6.4.	Couverture numérique – THD	170
6.5.	Ordures ménagères	171
C.	Cartographies de synthèse des enjeux.....	172
1.	Synthèse des enjeux environnementaux	173
2.	Synthèse des enjeux paysagers	175
3.	Synthèse des enjeux touristiques.....	176

A. DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

Au titre de l'article L151-4 du Code de l'Urbanisme :

Le rapport de présentation « s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

En zone de montagne, ce diagnostic est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles.

[...].

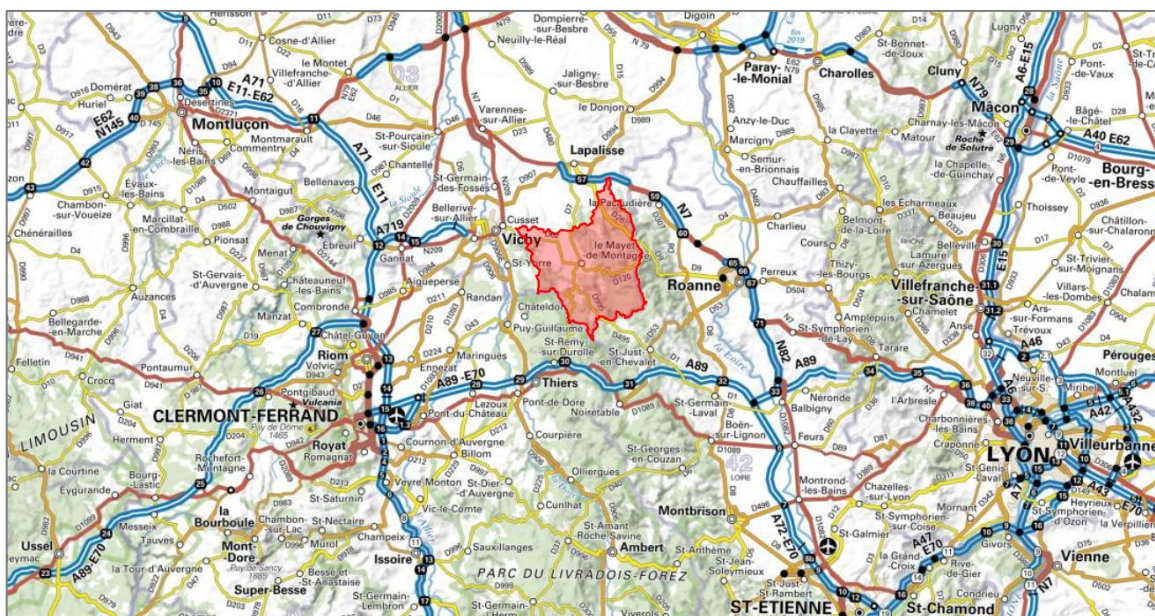
1- CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

1.1. La Montagne Bourbonnaise

La Montagne est composée de 15 communes : Arfeuilles, Arronnes, Châtel-Montagne, Châtelus, Ferrières-sur-Sichon, La Chabanne, La Chapelle, La Guillermie, Laprugne, Lavoine, Le Mayet-de-Montagne, Molles, Nizerolles, Saint-Clément et Saint-Nicolas-des-Biefs.

Elle est située au Sud-Est du département de l'Allier, limitrophe du département de la Loire et du Puy-de-Dôme. C'est un territoire de moyenne montagne, situé dans le prolongement Ouest des Monts de la Madeleine et Nord des Monts du Forez et entre les agglomérations de Vichy (Allier), Lapalisse (Allier) et Roanne (Loire).

Elle comptait 6 551 habitants en 2012. C'est un territoire rural avec une activité agricole et sylvicole importante qui représente 18% des emplois. Deux documents d'urbanisme sont en vigueur sur le territoire. Il s'agit du Plan Local d'Urbanisme du Mayet-de-Montagne et de la Carte Communale de Molles.



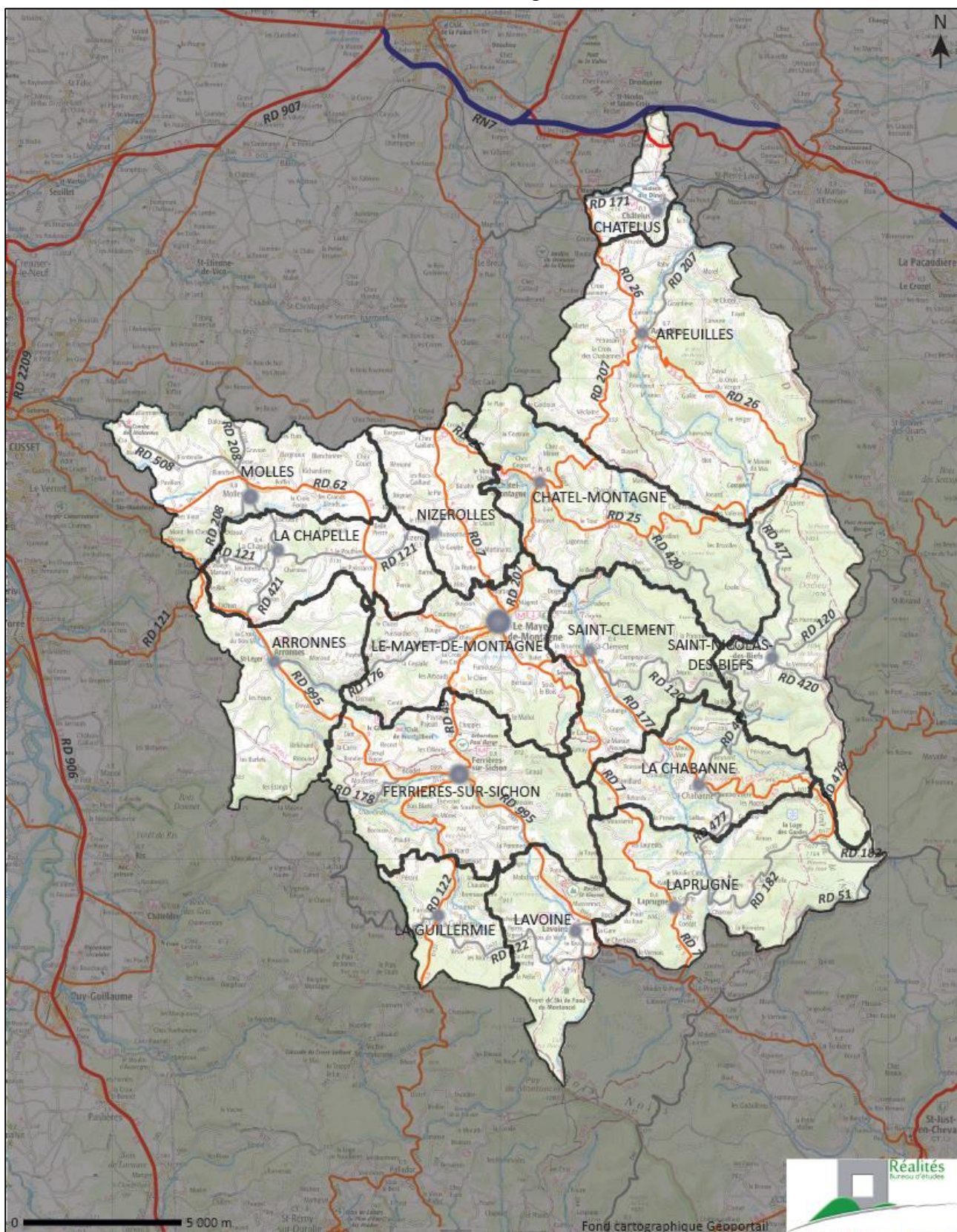
Fond cartographique géoportail

La Montagne Bourbonnaise au sein de Vichy Communauté

La fusion de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise et de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier le 1^{er} Janvier 2017 a permis la création de Vichy Communauté, collectivité de 38 communes au Sud-Est du département de l'Allier.



Les 15 communes de la Montagne Bourbonnaise



1.2. Un relief qui oriente l'occupation des sols

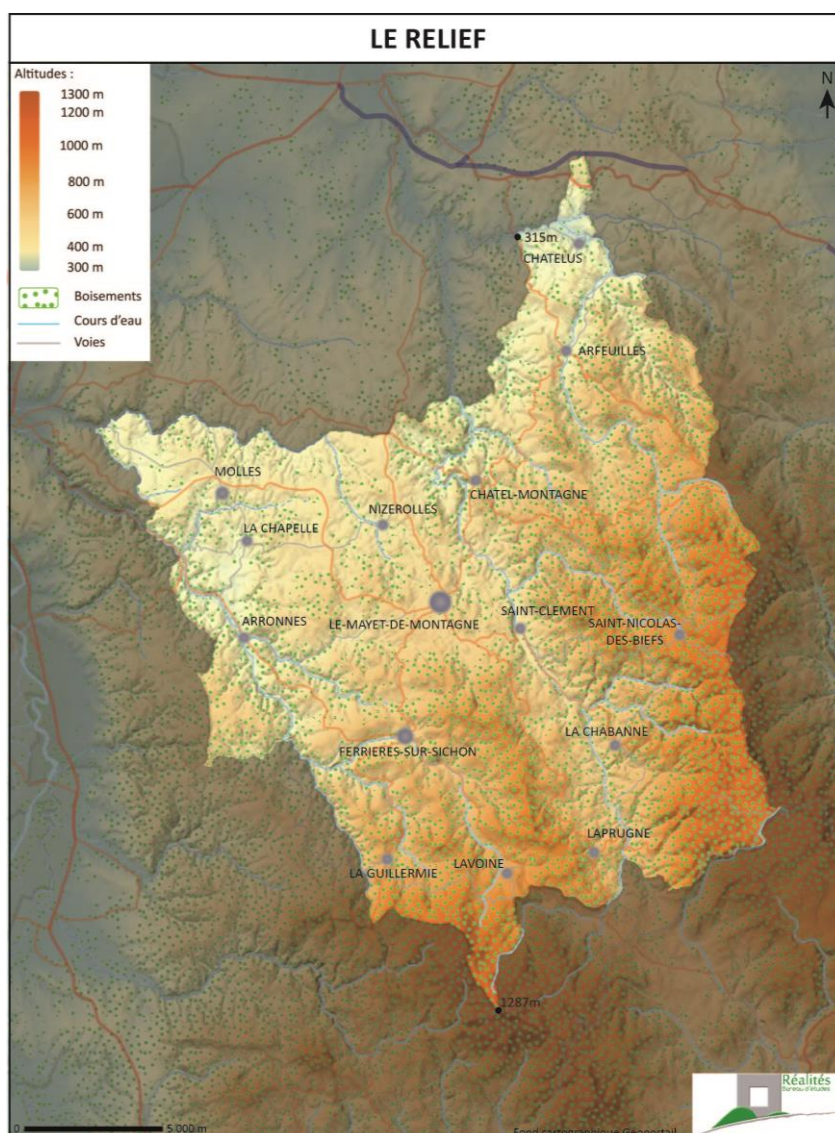
La Montagne Bourbonnaise est une région décrite le plus souvent comme une zone de collines où se répartissent forêts et bocages. L'appellation "Montagne Bourbonnaise" est donnée sans ambiguïté à toutes les communes du territoire de l'ancienne Communauté de Communes.

Cette région naturelle déborde même à l'Ouest et au Nord sur les communes limitrophes (Châteldon, Lachaux).

Les limites géographiques exactes ne sont que rarement évoquées et elles restent difficiles à définir. Le plus souvent, la Montagne Bourbonnaise est considérée comme le versant occidental des Monts de la Madeleine et le prolongement septentrional des Monts du Forez.

Source : *Charte Architecturale et Paysagère 2002*

La Montagne Bourbonnaise comprend une partie du territoire au relief très marqué, majoritairement boisé côté Sud-Est. La moitié Nord-Ouest est composée de communes découpées par des vallées assez encaissées, entre lesquelles des plateaux agricoles s'organisent, et où le bocage tient encore une place importante. *Extraits de l'Atlas des Paysages d'Auvergne - 23 juin 2013*



Fond et source géoportail

L'ensemble des paysages des Bois Noirs et de la Montagne bourbonnaise est un massif orienté Nord-Sud situé en limite des départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier et de la Loire. Son relief morcelé est constitué en grande majorité de granites et sépare les deux fossés d'effondrement que sont la Limagne et la plaine de la Loire. Ce sont des reliefs importants constitués de longues lignes de crêtes et dont le sommet principal culmine à 1287 m d'altitude (Puy de Montoncel). De nombreux cours d'eau ont sculpté le paysage, formant des vallées plus ou moins étroites, qui offrent une grande variété d'ambiances et qui s'enfuient vers la Durolle, l'Allier et la Besbre qui prend naissance dans le massif.

La Montagne bourbonnaise s'incline progressivement vers le nord pour finir sur un plateau vallonné que l'on appelle "les basses marches du Bourbonnais".

Le massif est recouvert en grande partie de forêts de montagne appartenant essentiellement au cortège floristique de la hêtraie-sapinière. Un deuxième type de milieu résultant de l'exploitation agricole est constitué essentiellement de pâturages et de prairies de fauches. Il est limité aux vallées, notamment la vallée de la Besbre et la vallée du Sichon. Le troisième type de milieu a un intérêt botanique particulier : ce sont les milieux humides des vallées forestières, comme les bois de bouleaux à sphaignes et les tourbières bombées. Le caractère peu fréquenté et un peu secret du massif laisse

ces milieux dans un état de très bonne conservation. La majeure partie de ces zones humides se répartit dans la haute vallée de la Besbre et de l'Etui, l'un de ses affluents près du Puy de Montoncel (Source : site internet du PNR Livradois-Forez).

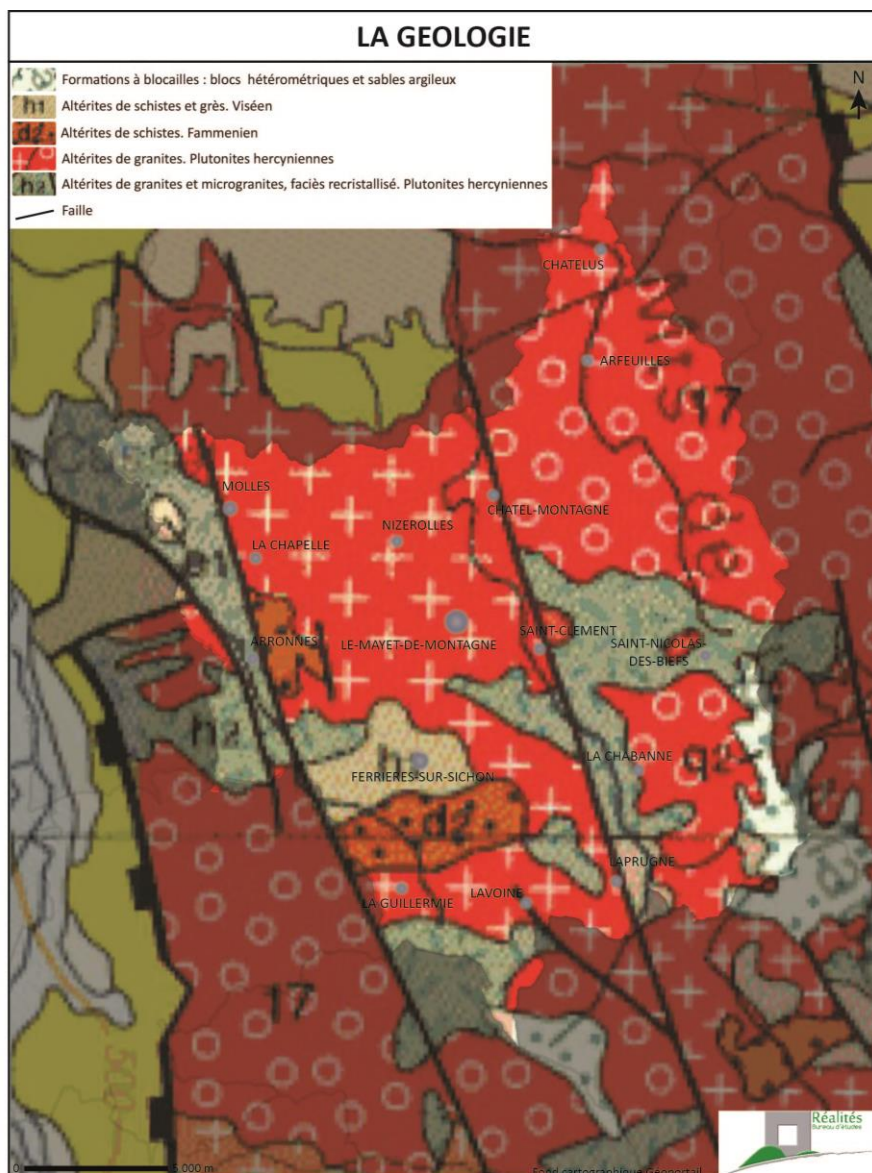
Le fort cloisonnement provoqué par les hautes lignes de crêtes forestières quasi parallèles (selon un axe quasiment orienté Sud-Nord) laisse apparaître des espaces agricoles très largement dédiés à l'élevage : la haute vallée de la Besbre ; les vallées de Barbenan et du Douanon ; les vallées du Sichon et du Terrasson. La vallée du cours supérieur de la Besbre marque une fracture importante entre les Bois Noirs et la Montagne bourbonnaise. La D7 qui la remonte en fait un axe de communication entre l'Allier et le Sud-Ouest de la Loire. Elle distribue et organise le reste du territoire regroupant sur ses flancs les communes les plus importantes des Monts du Bourbonnais.

Le territoire de la Montagne Bourbonnaise mais également plus largement l'ensemble des Bois Noirs et des Monts de la Madeleine font partie d'un vaste ensemble, un Horst qui s'est soulevé à l'ère tertiaire. De part et d'autre, la Limagne et la plaine de la Loire se sont effondrées et leurs fosses se sont comblées de sédiments.

Les failles qui entaillent le massif structurent fortement le territoire. Elles définissent des limites nettes et des versants abrupts à l'Est et à l'Ouest du territoire. En revanche, au Nord, la limite est plus floue, le territoire plongeant sous les sédiments de la Sologne Bourbonnaise. Elles délimitent d'importants blocs structuraux (Bloc des Bois Noirs et Bloc de la Madeleine) qui ont coulissé les uns par rapport aux autres. Elles orientent les cours d'eau (Sichon, Besbre, Barbenan) qui coulent tous en direction Nord/ Nord-Ouest.

Les granits sont les roches dominantes. Leur faciès est assez varié (granits à gros grains au Mayet de Montagne ; granits clairs des Bois Noirs et de la Madeleine, micro granits et granits à grain moyen ou fin à La Chapelle).

Sur l'extrême Nord-Ouest (Molles), on retrouve des formations sédimentaires et volcano-sédimentaires : tufs et faciès d'altération.



Sur la Montagne Bourbonnaise, une carrière est autorisée par le schéma départemental des carrières de l'Allier. Elle est située sur la commune de Ferrières-sur-Sichon et autorisée jusqu'au 17/01/2032. Son exploitation remonte à plusieurs siècles et c'est la pierre à chaux qui y est principalement extraite.

Le relief forme l'ossature du paysage. Les croupes, les talwegs conditionnent les vues et donc la perception paysagère. En Montagne Bourbonnaise, il est un élément primordial qui structure fortement le territoire qui culmine à 1287m au Puy de Montoncel. Vers le Nord, le relief s'abaisse lentement pour atteindre 400 m à Châtelus et Molles. Malgré ces altitudes limitées, le territoire n'a pas usurpé l'appellation de "montagne". Elle le doit au contraste fort avec les régions limitrophes plaines de la Limagne et de la Sologne. Mais aussi à l'intérieur du territoire, aux reliefs énergiques et aux pentes accusées qui opposent vallées et sommets.

Source : Atlas des Paysages d'Auvergne - 23 juin 2013

Les reliefs qui séparent deux vallées sont particulièrement marqués. Les cassures de reliefs sont brusques. Ainsi le Massif de la Ligue (culminant au Roc des Gabelous) est un repère lointain. Cette typologie est reprise à plus petite échelle sur les reliefs secondaires. Les pentes abruptes des versants sont couronnées par des dômes et des croupes. La topographie est donc une succession de collines et de lignes de crêtes qui s'enchevêtrent.

Les plateaux comme celui de la Verrerie ou de la Barnaudière à l'Ouest d'Arronnes, représentent une exception, un type de paysage à part sur ce territoire.

Source : Charte Architecturale et Paysagère 2002

Le relief offre une grande diversité de points de vue, comme c'est le cas depuis le Rocher Saint-Vincent à Lavoine, promontoire au bout de la vallée du Sichon. Visible de loin, il a longtemps été le but d'excursion du tourisme thermal de Vichy (cf. Marlin C., Pernet A., Analyse et bilan de la politique des sites protégés dans le département de l'Allier, Diren Auvergne, décembre 2005).

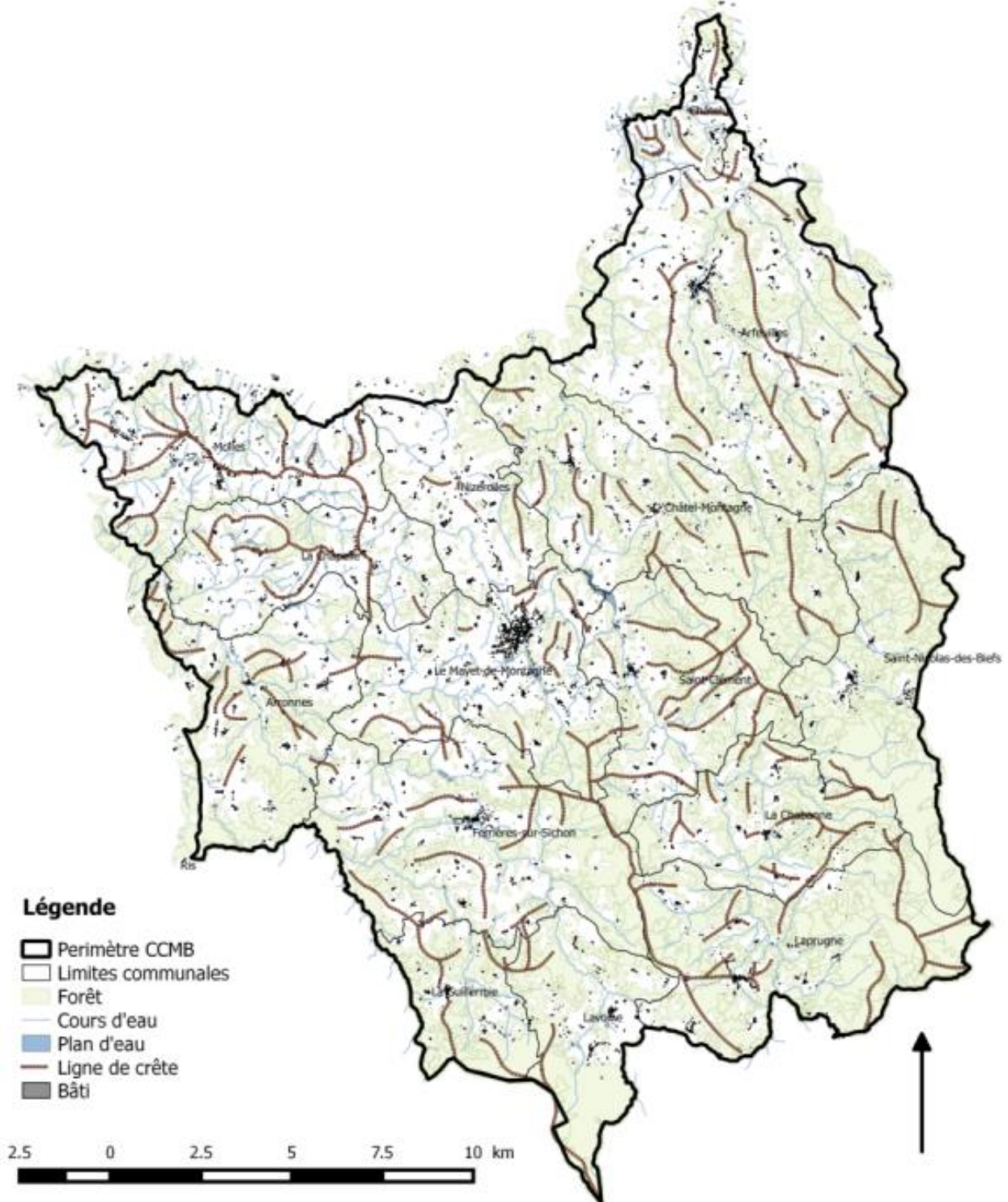


Vue depuis le rocher Saint-Vincent à Lavoine

Les deux principales vallées du territoire :

La morphologie des vallées est très variable : vallée encaissée de la Besbre au niveau de Châtel Montagne, large vallée à fond plat du Sichon à Lavoine. Le Jolan et le Mansan, deux affluents importants du Sichon structurent la partie la plus à l'Ouest du territoire selon un axe orienté Est-Ouest. Toutefois, le territoire est caractérisé par une importante du réseau hydrographique secondaire. Un chevelu de ruisseaux secondaires sillonne et crée des micro-unités visuelles.

Relief et cours d'eau de la CCMB



- **La vallée du Sichon**

Jadis riche de près de 80 moulins, le Sichon est une rivière caractéristique de la Montagne Bourbonnaise. Ce cours d'eau prend sa source dans les Bois Noirs près du Montoncel, et se jette dans l'Allier à Vichy. Il doit son nom à la tribu des Sueconi, des « barbares » qui en occupèrent les rives vers le VI^{ème} siècle. Trois Bourgs sont installés dans cette vallée : Lavoine, Ferrières-sur-Sichon et Arronnes. Cette vallée peut être divisée en deux séquences distinctes.

La partie amont

Le Sichon prend sa source près du village Pion, à Lavoine. Il s'agit d'un ensemble d'habitations placées sur une ligne demi-circulaire, faisant face à la montagne et à une sorte de place gazonnée d'où émergent des rochers.

Les habitants de ce hameau, « Les Pions », font l'objet de plusieurs Légendes, provenant pour la plupart d'une révolte qui eut lieu en 1756, lorsque les habitants s'opposèrent à Messire de Barthelat, seigneur de la Guillermie, à la suite d'une dette impayée. Trois condamnations à mort furent prononcées.

Le Theux délimite les communes de La Guillermie et Ferrières-sur-Sichon et se jette dans le Sichon au lieu-dit le Moulin Piat (à Ferrières-sur-Sichon). Cette vallée est encaissée et essentiellement boisée sur cette séquence. Les secteurs urbanisés sont relativement éloignés. La vallée du Sichon est relativement étroite et sinueuse jusqu'à Arronnes.

La partie aval, qui traverse Arronnes et délimite les communes de La Chapelle et Molles

Au niveau du Bourg d'Arronnes, le relief est moins marqué, les courbes s'adoucissent et laissent place à un paysage plus agricole. Hormis le Bourg et quelques constructions implantées dans la vallée, les hameaux sont implantés sur les crêtes voisines, dominant les vallons des affluents du Sichon. Cette caractéristique paysagère est particulièrement marquée à La Chapelle et à Molles, où il existe très peu de lien entre la vallée du Sichon et les espaces anthropisés. La vallée est particulièrement encaissée sur ce secteur. Il en est de même pour ses affluents, notamment le Mansan, le Jolan, formant des versants abrupts au milieu du plateau agricole.



Extrait Géoportail 3D – Arronnes – Vallée du Sichon



Maison de la Vallée du Sichon à Ferrières-sur-Sichon

- **La vallée de la Besbre**

La Besbre prend sa source aux environs du puy de Montoncel (1 287 m) dans les Monts de la Madeleine au Sud-Est du département de l'Allier. Elle traverse les communes de Laprugne, Saint-Clément et Châtel-Montagne au sein de la Montagne Bourbonnaise puis se jette dans l'Allier à Diou.

Un barrage installé sur son cours forme le plan d'eau de Saint-Clément, qui s'étend sur 30 hectares. Le plan d'eau, ainsi que la rivière sont fréquentés pour la pêche.

Seul le Bourg de Saint-Clément est installé le long de la Besbre. Un ancien moulin accueille des expositions. Le centre géographique de l'Europe des 12 est également situé le long de la Besbre à Saint-Clément, à proximité du plan d'eau.

Cette vallée scinde le territoire de la Montagne Bourbonnaise en deux, avec un relief marqué à l'Est, largement boisé, et à l'Ouest, un espace avec des pentes plus douces, où le bocage agricole est encore largement présent.

Le Lac des Moines, situé sur le cours du ruisseau de l'Almanza, affluent de la Besbre, fait également partie des plans d'eau marquant le paysage de la vallée de la Besbre.

Le Barbenan, affluent de la Besbre, délimite la Montagne Bourbonnaise au Nord. Il traverse Arfeuilles et Châtelus en direction du Nord-Ouest, parallèlement à la Besbre.

1.3. La qualité de l'air et l'énergie

1.3.a. L'air, l'énergie et le climat

La loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 poursuit les objectifs de rationalisation de l'utilisation de l'énergie et de définition d'une politique publique intégratrice de la question de l'air dans le développement urbain. Le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé est reconnu à chacun. La loi rend obligatoire :

- La surveillance de la qualité de l'air, qui est assurée par l'Etat,
- La définition d'objectifs de qualité,
- L'information du public.

En effet, les activités humaines sont génératrices de nombreux polluants atmosphériques qui dégradent fortement la qualité de l'air respirée, provoquant des affections sur la santé humaine et l'environnement. Parmi les pollutions incriminées, peuvent être citées celles issues de l'industrie, du transport (routier et non routier), du résidentiel et tertiaire ainsi que de la production et de l'acheminement d'énergie.

ATMO Auvergne Rhône-Alpes a pour objet la mesure et le suivi de certains polluants atmosphériques sur la région Auvergne, notamment dans les agglomérations.

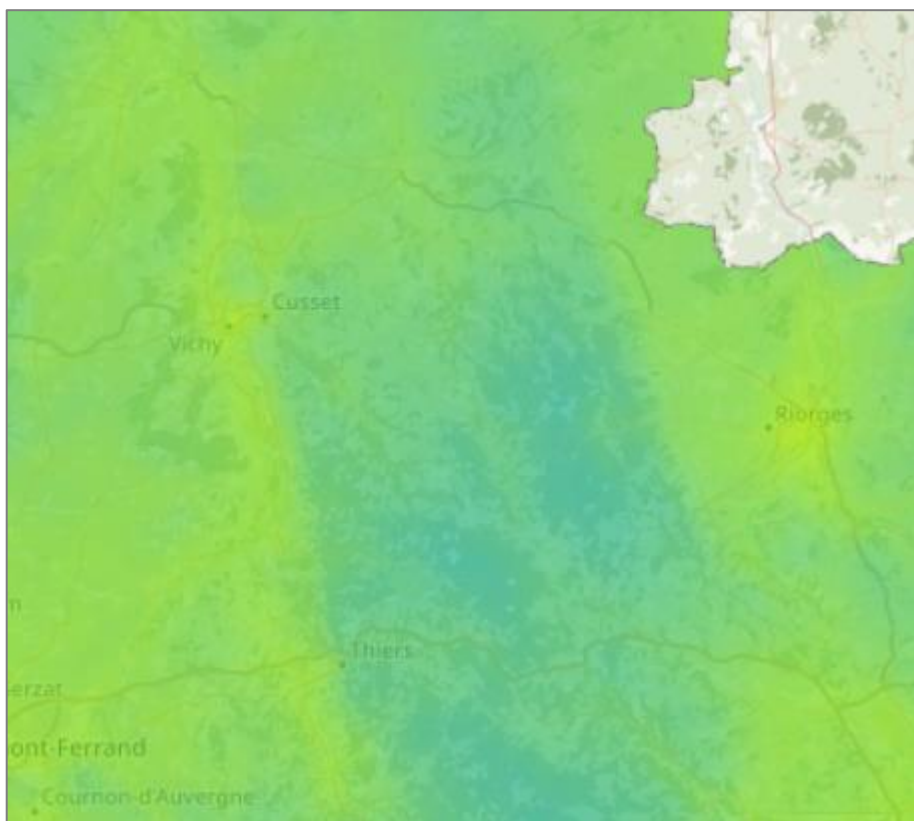
Ses missions sont les suivantes :

- Assurer la mise en oeuvre de tous moyens de mesure, surveillance, observation et traitement des données collectées permettant d'aboutir à une perception précise et objective de l'état de la qualité de l'air en Auvergne,
- Effectuer toute campagne de mesures, programme de surveillance spécifique notamment à la demande d'une collectivité territoriale ou d'une administration, dès lors que la mission spécifique demandée est susceptible de contribuer à une meilleure connaissance de la qualité de l'air et des phénomènes des pollutions atmosphériques,
- Assurer, à partir notamment d'une étude historique des données recueillies sur la qualité de l'air, corrélées avec les données météorologiques, la conception et la mise en oeuvre d'outils de prévision fiables sur la qualité de l'air et les risques de pollution atmosphérique,
- Assurer la transmission à l'Administration et à la Banque de Données de la Qualité de l'Air (BDQA) des informations recueillies,
- Assurer une information régulière du public sur l'état de la qualité de l'air et de porter à sa connaissance les résultats de toutes études relatives à la pollution atmosphérique ou à l'utilisation de l'énergie et de publier les résultats par tout moyen approprié,
- Pouvoir en cas de dépassement ou risque de dépassement de seuils de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère, seuils fixés par décret, se voir déléguer par l'autorité administrative compétente la mission d'informer le public sur les valeurs mesurées, les conseils et recommandations que doivent suivre les populations exposées,
- Réaliser ou contribuer à toute étude ou bilan relatifs à la qualité de l'air et de participer à tout échange, réflexion, consultation, manifestation et initiative concourant à son objet social.

Aucune station de mesures permanentes de la qualité de l'air n'existe actuellement sur le territoire de la Montagne Bourbonnaise. Les stations fixes les plus proches sont situées sur les commune de Riorges, Vichy et Busset. Au niveau régional, le dioxyde de carbone est en baisse entre 2000 et 2010, même si les concentrations restent importantes, notamment sur les sites de trafics. Les concentrations de dioxyde de soufre ont également diminuées de 2000 à 2010, tout comme celles des particules PM10.

Concernant l’ozone, une diminution du nombre de jours de dépassement de la valeur cible pour la santé humaine a été observée. Il est cependant difficile de conclure sur la situation en Auvergne, étant donné que les concentrations d’ozone sont fortement dépendantes des conditions météorologiques. Par ailleurs, la caractéristique de ce polluant est que les plus fortes concentrations se retrouvent sur les zones rurales ou périurbaines : ainsi la station du Puy-de- Dôme est la seule à enregistrer des dépassements de certains seuils réglementaires en 2008 (plus de 25 jours de dépassement du seuil de maximum journalier de la moyenne sur 8 heures par exemple).

Globalement, la qualité de l’air en Auvergne s’est améliorée entre 2000 et 2010. Néanmoins, certains polluants doivent être surveillés : dioxyde de carbone et ozone.



Moyenne annuelle 2018 des particules fines PM2.5, un des polluants traceurs de l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes)

Pour finir, l'arrêté préfectoral n°2426/05 du 27 juin 2012, en cours de réactualisation, prescrit la destruction obligatoire de l'ambrosie (plante invasive au pollen très allergisant) dans le département de l'Allier.

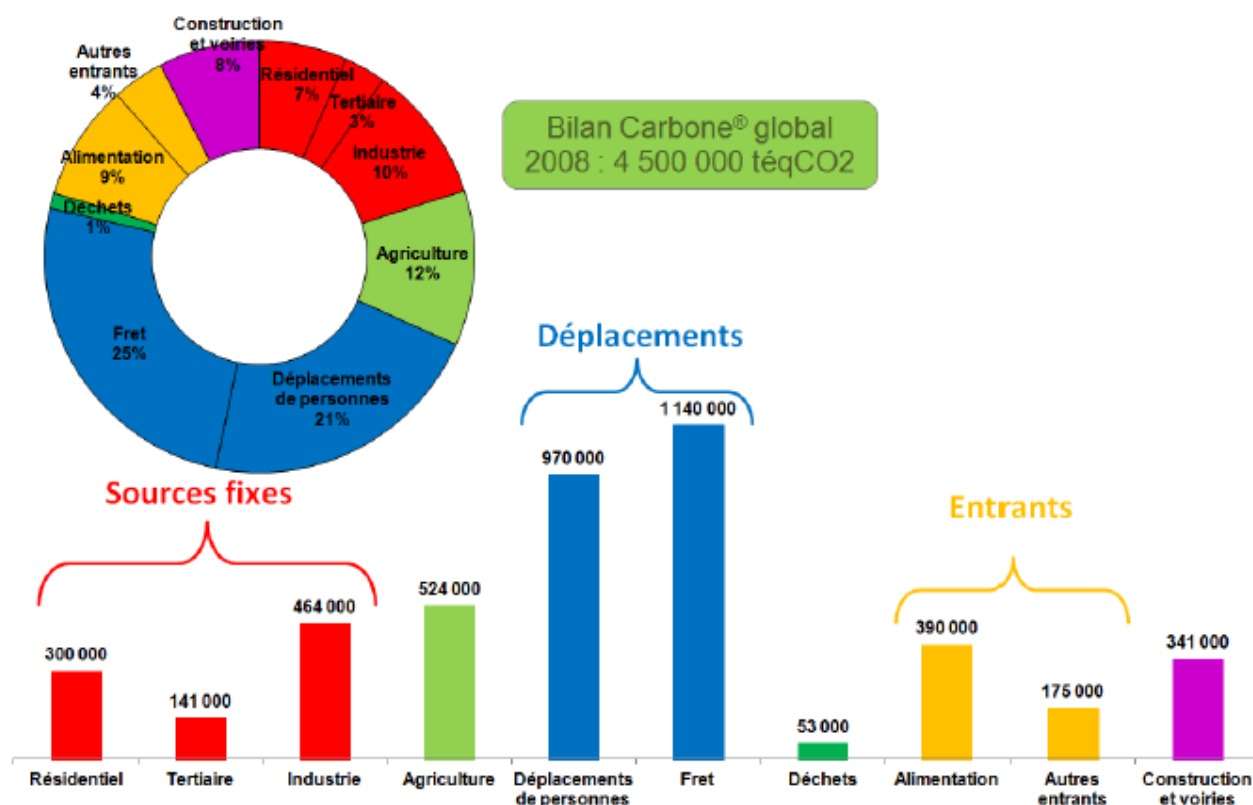
1.3.b. Les émissions de gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre anthropiques, issus des activités humaines, connaissent plusieurs origines en France : près de 40 % des émissions ont pour origine les secteurs résidentiels et tertiaires et environ 35 % proviennent des transports.

Le PLUi, en tant que projet d’aménagement et de planification du territoire, est un outil structurel de lutte contre les émissions des gaz à effet de serre liées aux activités humaines. Deux leviers d’actions sont à saisir :

- Réduire les besoins en transports et déplacements : positionnement des activités, densité des aménagements et notamment du tissu urbains, mixité des fonctions,
- Identifier les opportunités de développement des énergies alternatives faiblement émettrices de GES (potentialité d’implantation de photovoltaïque et d’éolien, recommandations d’équipement envers l’habitat).

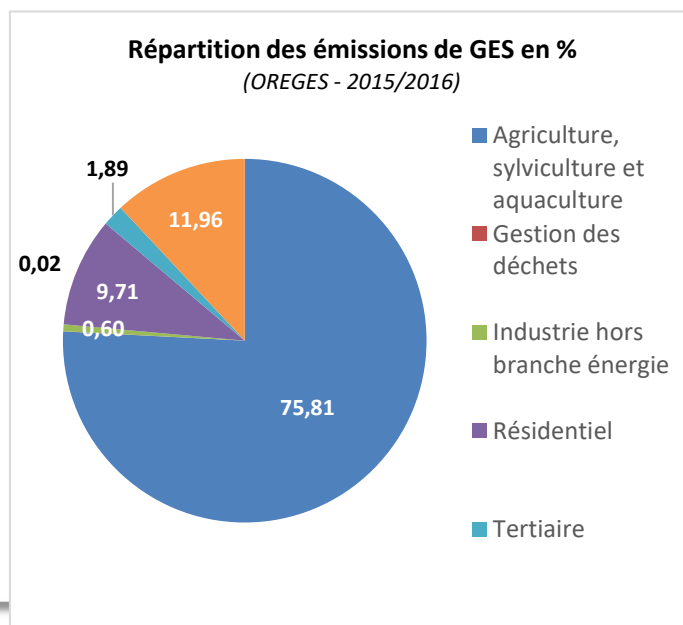
Le Pays Vichy Auvergne a entrepris la réalisation de son bilan carbone en 2012 afin d'identifier le niveau d'émission de gaz à effet de serre (GES) sur son territoire et ainsi définir les actions envisageables de réduction de l'empreinte carbone. Calculé à partir des données datant de 2008 et portant sur l'intégralité du périmètre du Pays Vichy-Auvergne, ce bilan carbone permet néanmoins de dresser un portrait des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Ainsi, les émissions de GES du territoire du Pays Vichy-Auvergne ont été évaluées à 4 500 000 t_{éq}CO₂, soit 28 t_{éq}CO₂/habitant. Sur le territoire, près de la moitié des émissions de GES sont issues du secteur des déplacements (54% des émissions de ce poste sont issues du fret et 46% du déplacement des personnes). Par ailleurs, les sources fixes représentent 20% des émissions (résidentiel, tertiaire et industrie) et les entrants 13% d'entre-elles (alimentation et autres entrants). L'agriculture représente 12% des émissions de GES à l'échelle du Pays.



Profil d'émissions du Bilan Carbone Territoire du Pays Vichy-Auvergne par secteur en 2018 (rapport d'étude – bilan des émissions de GES « Territoire » du Pays Vichy-Auvergne)

Le territoire de la Montagne Bourbonnaise rejette près de 72 000 t_{éq}CO₂ annuellement (données OREGES à l'année 2015 et 2016), soit une moyenne d'environ 11 t_{éq}CO₂ par habitant. La majeure partie des émissions de gaz à effet de serre provient du secteur de l'agriculture et sylviculture, qui représente 76% des émissions de CO₂. Les seconds postes les plus émetteurs de GES sont le résidentiel et le transport routier, avec 10 et 12% des émissions totales sur le territoire.

La Montagne Bourbonnaise se distingue ainsi du Pays Vichy-Auvergne par une très forte représentativité des émissions liées au secteur de l'agriculture, sylviculture. Par ailleurs, l'importance des émissions liées au résidentiel et au transport sont représentatives d'un contexte rural.



1.3.c. Un engagement collectif au travers des PCET et du SRCAE

Face à ce constat, les collectivités se sont engagées dans une politique globale de lutte contre le changement climatique, notamment en cherchant une réduction des émissions de GES et une adaptation à ses effets à l'échelle de leurs territoires.

Plan Climat Energie Territorial du Conseil Départemental de l'Allier et « démarche PCET Allier »

Le Conseil Départemental de l'Allier s'est lancé dès 2010 dans l'élaboration de son Plan Climat Energie Territorial. Portant sur une période de 5 ans, de 2014 à 2018, cette démarche de coordination et mutualisation avec les trois Communautés d'Agglomération du territoire et les Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher et Vichy Auvergne a permis de définir un profil carbone complet des différents territoires et de construire un programme d'action opérationnel. Ce dernier s'organise en 2 grandes parties : le volet interne, qui concerne les activités directement liées au fonctionnement de l'institution, et le volet externe qui porte sur l'ensemble des émissions générées sur le territoire.

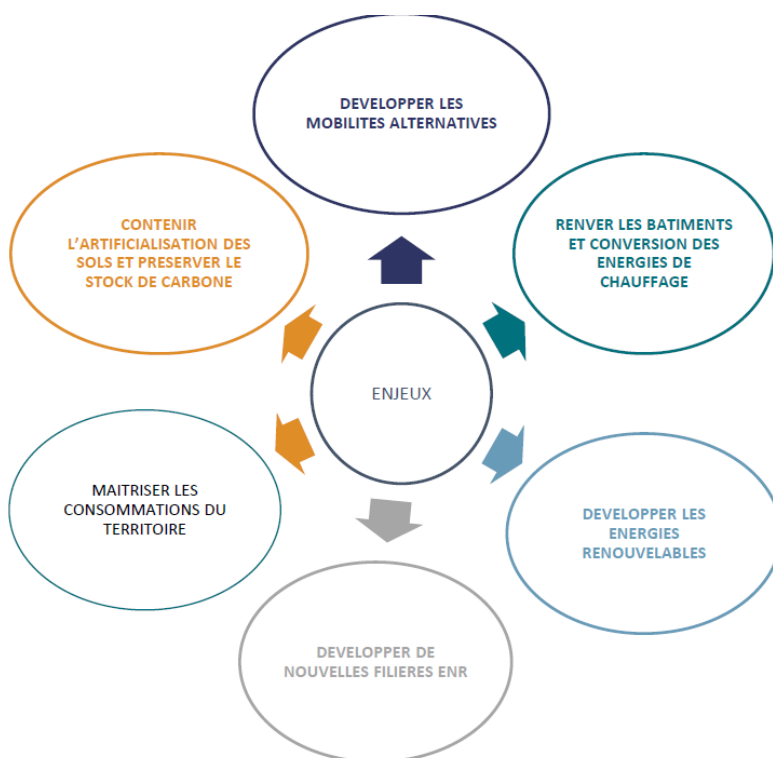
Par ailleurs, le Conseil Départemental s'est engagé dès 2018 dans une démarche ambitieuse en réalisant des PCAET sur l'ensemble des onze intercommunalités du département à travers la « démarche PCAET Allier ».

PCAET de Vichy Communauté et Territoire à Energie Positive (TEPOS)

Dans la poursuite du Plan Climat de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier de 2014, Vichy Communauté a engagé la réalisation de son **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** au début de l'année 2019. Le diagnostic a été finalisé durant l'été 2019 et la stratégie est actuellement en cours d'élaboration, pour un lancement programmé en septembre 2020. Le PCAET permettra de poursuivre la réalisation des initiatives relatives à la réduction des consommations d'énergie et au développement des énergies renouvelables, par la définition d'objectifs ambitieux fixés à l'horizon 2030 et 2050.

Le diagnostic du territoire constitue le socle du PCAET de Vichy Communauté. Portant sur l'air (émissions de polluants atmosphériques), l'énergie (consommation d'énergie finale, production d'énergie renouvelable et de récupération, état des réseaux, étude de potentiel de développement des énergies renouvelables) et sur le climat (émissions de GES, séquestration nette de carbone et vulnérabilité face aux enjeux du changement climatique), le diagnostic permet de mettre en évidence les enjeux du territoire et donc de définir une stratégie adaptée au contexte local. Les principales conclusions du diagnostic sont les suivantes :

- 1855 GWh d'énergie finale consommés, soit 22MWh par habitant, essentiellement liée au secteur résidentiel,
- 312 GWh d'énergie produits sur le territoire de source renouvelable, soit 17% de la consommation totale



Synthèse du diagnostic du territoire (PCAET Vichy Communauté)

finale,

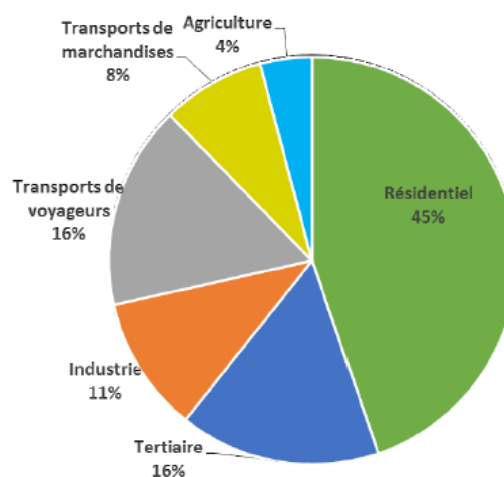
- Productible atteignable à horizon 2050 estimé à 860 GWh, soit 46% de la consommation actuelle du territoire et 2,7 fois la production actuelle,
- Le territoire émet annuellement environ 674 ktCO₂e de GES, soit 8 tCO₂e par habitant (moyenne nationale, 12tCO₂e/hab). Les consommations énergétiques des bâtiments induisent 40% des émissions directes de GES.

Par ailleurs, Vichy Val d'Allier est **labellisée « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »** depuis le 8 juillet 2015, lui ayant permis de mettre en place une diversité d'actions sur les thématiques suivantes :

- Réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment,
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports,
- Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets,
- Produire des énergies renouvelables locales,
- Préserver la biodiversité, les paysages et promouvoir un urbanisme durable,
- Promouvoir l'éducation à l'environnement, l'écocitoyenneté et la mobilisation des acteurs locaux.

Vichy Communauté s'est engagée dans une **démarche « Territoire à Energie Positive » (TEPOS)** afin de poursuivre les efforts réalisés et d'étendre les actions de lutte contre le changement climatique à l'échelle de l'ensemble du périmètre de la collectivité, et ce pour atteindre un objectif : produire autant d'énergie qu'elle en consomme à l'horizon 2050, notamment en divisant par deux la consommation d'énergie. Ce projet TEPOS porte sur l'ensemble des communes de Vichy Communauté et est actuellement en cours d'élaboration. Un diagnostic des consommations énergétiques du territoire a été réalisé en amont de la construction de la stratégie et du plan d'actions pour la transition énergétique du territoire. Il présente notamment un bilan global des consommations énergétiques du territoire, un diagnostic de la séquestrations carbone (« *mécanisme d'absorption du carbone atmosphérique de l'activité biologique au sein des espaces naturels terrestres et aquatiques* »), un bilan des émissions de gaz à effet de serre « patrimoine et compétences » et une étude des potentiels de développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Le diagnostic fait état d'une consommation d'énergies annuelle de 2 050 GWh à l'échelle du périmètre TEPOS Vichy Communauté. Les besoins de chaleur/froid représentent près de la moitié des consommations énergétiques, suivi des transports (28% de la consommation) et des besoins en électricité (20%). Par ailleurs, le secteur résidentiel représente le premier consommateur d'énergie du territoire avec 45% de la consommation. Il est suivi du transport de voyageur et du tertiaire, représentant chacun 16% de la consommation d'énergie. Les émissions de GES (gaz à effet de serre) générées par les consommations énergétiques représente 380 kteqCO₂ par an sur le territoire TEPOS Vichy Communauté. La production d'énergie renouvelable actuelle sur le territoire peut être estimée à 192,3 GWh/an, soit environ 9,4% des consommations actuelles du territoire. L'éolien représente 30% de la production totale en énergie renouvelable sur le territoire (produite à hauteur de 70% par les parcs éoliens de Laprugne/Ferrière/Saint-Clément et de Saint-Nicolas-des-Biefs).



Consommation d'énergies par secteur
(TEPOS Vichy Communauté)

Le plan d'actions du TEPOS Vichy Communauté s'articule autour de cinq thématiques qui sont :

- Thème 1 : Maîtrise de la demande de l'énergie,
- Thème 2 : Energies renouvelables,
- Thème 3 : Mobilités et transport,
- Thème 4 : Déchets et consommation,
- Thème 5 : Patrimoine et compétences.

VICHY COMMUNAUTÉ

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE (TEPOS)
[TEPOS = TEPCV + PC(A)ET + BEGES]

ADEME
 Agence de l'Environnement et de la Prévention de l'Énergie

DIAGNOSTIC

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (BEGES)
 Comptabilité des grands postes émetteurs du territoire (bâtiments, transports, ...)
 Réalisé pour la première fois lors du PCET en 2012, il est actuellement en cours d'actualisation (2016-2017) dans le cadre de la démarche TEPOS

ENJEU

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)
 - Produire 30% d'énergies renouvelables d'ici 2020
 - Réduire de 20% les GES d'ici 2020
 - Augmenter de 20% l'efficacité énergétique d'ici 2020
 Il comprend 87 actions réparties selon 8 thématiques
 En 2017, un volet AIR va venir s'ajouter : PCAET

DÉMARCHE GLOBALE D'ANIMATION

La collectivité a décidé de se faire accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet TEPOS, en concertation et en collaboration avec tous les acteurs du territoire pour produire autant d'énergies renouvelables que le territoire en consomme à l'horizon 2050. Cette trajectoire ne pourra se concrétiser que par une augmentation de l'efficacité énergétique et la réduction de la consommation. C'est une démarche à long terme avec une véritable feuille de route mobilisant les élus, les techniciens et aussi tous les partenaires.

LABEL D'INVESTISSEMENT EXEMPLAIRE

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)

Convention signée avec le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, le 8 juillet 2015 (500 000 €) comportant 5 actions :

- Opération Cocoon Vichy Agglomération
- Étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques au stade aquatique
- Expérimentation sur les toits à très courte rotation
- La poursuite du plan d'économie d'énergie
- La mise en service d'un système de visioconférence

ACTIONS COMMUNES PCET

Le TEPCV repose sur 6 grandes thématiques :

- réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment,
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports,
- développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets,
- produire des énergies renouvelables locales,
- préserver la biodiversité, les paysages et promouvoir un urbanisme durable,
- promouvoir l'éducation à l'environnement, l'éco-citoyenneté et la mobilisation des acteurs locaux.

Un avenant à cette convention a été signé en novembre 2016. Il comporte 20 actions pour une subvention supplémentaire de 1 500 000 €.

Territoire à Energie Positive (Vichy Communauté)

SRCAE Auvergne

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de l'Auvergne vise à définir les orientations et objectifs régionaux à l'horizon 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation au changement climatique. Ce schéma est un document stratégique institué par la Loi n°2010-788 portant engagement national pour l'environnement, dite Loi Grenelle II. Son élaboration est confiée aux Préfets de région et aux Présidents des Conseils régionaux. En Auvergne, il a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 20 juillet 2012.

Il intègre le schéma régional des énergies renouvelables et le Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA) approuvé par l'arrêté n°2000/SGAR/CB/N°121 le 7 septembre 2000. Il constitue la déclinaison régionale du plan particules. Le décret n°2011-678 du 16 juin 2011 relatif aux SRCAE en définit le contenu et les modalités d'élaboration.

Chaque SRCAE comprend des bilans et diagnostics permettant de connaître et caractériser la situation de référence de la région, d'établir des orientations et des objectifs à la fois quantitatifs et qualitatifs aux horizons 2020 voire 2050 :

- Des orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter,
- Des orientations destinées à prévenir ou à réduire la pollution atmosphérique afin d'atteindre les objectifs de qualité de l'air,
- Des objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération en matière de mise en œuvre de techniques performantes d'efficacité énergétique.

Aux termes de l'article 90 de la Loi Grenelle II, chaque SRCAE comprend également une annexe intitulée « Schéma Régional Eolien », qui définit les secteurs du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne, et où devront être situées les propositions de Zone de Développement de l'Eolien (ZDE). Les SRCAE ont donc notamment pour rôle de définir les objectifs que les régions se fixent en matière d'énergies renouvelables sur leur territoire et de déterminer ainsi leur contribution à l'atteinte de l'objectif national de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale d'ici 2020.

Il fixe les objectifs suivants d'ici 2020 :

- Réduire de 22,4% la consommation énergétique finale (par rapport à 2008),
- Réduire de 15% les émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 2007),
- Produire des énergies renouvelables, équivalant à 30% dans la consommation énergétique finale.

1.3.d. Le Plan National Santé Environnement 3

Mis en œuvre par les ministères en charge de la santé et de l'environnement, le Plan National Santé Environnement (PNSE 3) vise à permettre la prévention des risques pour la santé liés à l'environnement à l'échelle nationale. Portant sur la période 2015-2019, le PNSE 3 traduit la volonté de réduire efficacement les impacts des facteurs environnementaux sur la santé pour « permettre à chacun de vivre dans un environnement favorable à la santé ». Le PNSE 3 s'articule autour de quatre grands enjeux, qui sont :

- Des enjeux de santé posés par les pathologies en lien avec l'environnement,
- Des enjeux de connaissance des expositions et de leurs effets,
- Des enjeux pour la recherche en santé environnement,
- Des enjeux pour les actions territoriales, l'information, la communication, et la formation.

Les orientations et objectifs du PNSE doivent être déclinées à l'échelle régionale par l'élaboration des Plans Régionaux Santé Environnement (PRSE). Le PRSE 3 de la région Auvergne-Rhône-Alpes a été approuvé le 18 avril 2018 et porte sur la période 2017-2021. Il a été élaboré autour de deux objectifs : faire progresser la promotion de la santé par l'environnement au niveau régional et réduire les inégalités territoriales de santé liées à l'environnement.

Organisé en 19 actions (voir synthèse ci-dessous), le PRSE constitue un cadre propice à la mobilisation des acteurs locaux, favorisant l'orientation, la priorisation, visant à construire un environnement plus favorable à la santé de la population locale.

Un état des lieux « santé-environnement » a été réalisé afin de dresser le portrait du territoire régional sur la qualité de l'environnement, sur les déterminants socio-économiques et sur l'état de la population. Cet état des lieux permet de souligner les spécificités du territoire et constitue le socle du PRSE 3.

Un Plan National Santé-Environnement 4 (PNSE4), qui s'inscrira en continuité du PNSE3, est actuellement en cours d'élaboration. Ce plan s'articulera autour de 4 grands axes et sera lui aussi décliné à l'échelle régionale :

- Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations,
- Informer, communiquer et former les professionnels et les citoyens,
- Réduire les expositions environnementales affectant notre santé,
- Démultiplier les actions concrètes menées dans les territoires.

LE PLAN RÉGIONAL EN SYNTHÈSE

FINALITÉ

Promouvoir un environnement favorable à la santé

OBJECTIFS

- Faire progresser la promotion de la santé par l'environnement au niveau régional
- Réduire les inégalités territoriales de santé liées à l'environnement

AXES

AXE 1
→ Développer les compétences en matière de santé-environnement

AXE 2
→ Contribuer à réduire les surexpositions environnementales reconnues

AXE 3
→ Améliorer la prise en compte des enjeux de santé dans les politiques territoriales à vocation économique, sociale ou environnementale



RÉSULTATS ATTENDUS

- Consolidation des connaissances des intervenants locaux
- Augmentation du niveau de formation des principaux décideurs et des intervenants en santé-environnement
- Renforcement de l'offre d'éducation à la santé-environnement pour tous
- Mobilisation des acteurs locaux et des habitants sur les priorités locales de réduction des surexpositions environnementales
- Réduction des surexpositions
- Intégration de l'appréciation des impacts sanitaires dans les démarches de planification
- Impulsion, développement, valorisation des actions territoriales par le biais de dispositifs participatifs et incitatifs

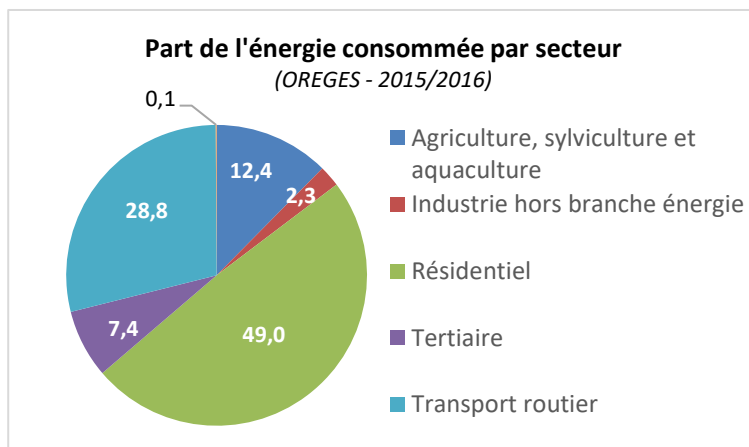
ACTIONS

- 1 Observer
- 2 Caractériser les inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé (ITESS)
- 3 Définir la stratégie et le pilotage en Éducation à la santé-environnement (ESE)
- 4 Construire une plateforme de ressources en ESE
- 5 Accompagner les actions locales en ESE
- 6 Former les acteurs en ESE
- 7 Former les élus
- 8 Former les professionnels
- 9 Informer – communiquer
- 10 Informer sur les questions socialement vives
- 11 Améliorer la qualité de l'air extérieur
- 12 Réduire les mésusages des pesticides
- 13 Réduire l'exposition aux pollens
- 14 Améliorer la qualité de l'air intérieur
- 15 Protéger l'alimentation en eau potable
- 16 Prendre en compte le changement climatique
- 17 Développer un urbanisme et un aménagement favorables à la santé
- 18 Associer la population à la décision
- 19 Territorialiser l'action en santé-environnement

Synthèse du PRSE 3 (santé-environnement, Auvergne-Rhône-Alpes)

1.3.e. Bilan des consommations et productions d'énergie

D'après OREGES, la consommation d'énergies totale en Montagne Bourbonnaise est de l'ordre de 125 GWh. Avec près de la moitié de l'énergie consommée à l'échelle du territoire, le résidentiel représente le secteur le plus énergivore. Il est suivi par le secteur du transport routier, qui représente 29% de la consommation d'énergie, et de l'agriculture/sylviculture pour 12,5%. La Montagne Bourbonnaise se distingue de Vichy Communauté par une part plus importante des consommations d'énergies liées au transport, en lien avec son caractère rural.

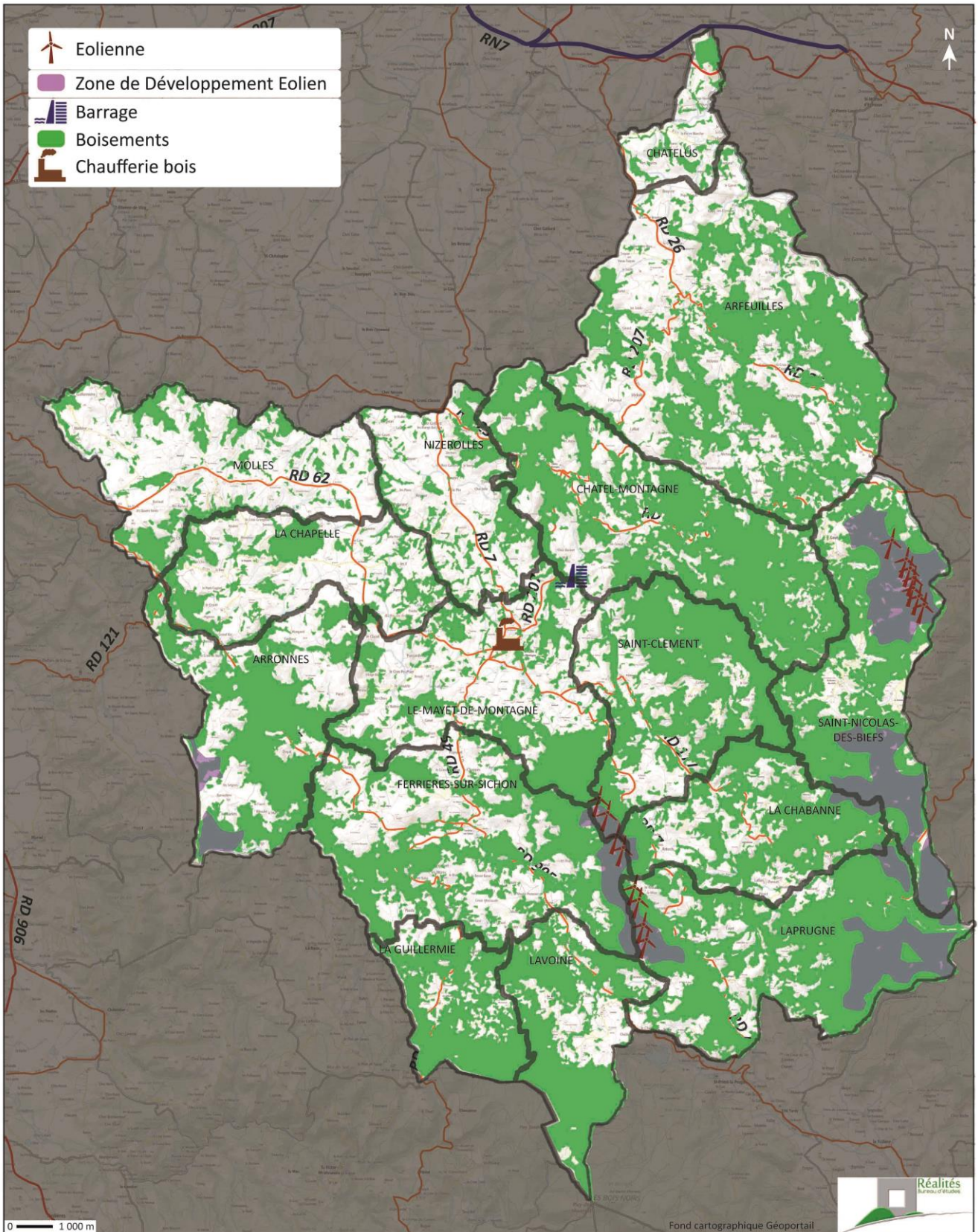


A l'échelle du territoire, la production d'énergie annuelle en Montagne Bourbonnaise (OREGES, 2015/2016) s'élève à 118 655 MWh, dont 89 395 MWh issus de la production électrique et 29 260 de la production thermique. Par ailleurs, 50% de la production d'énergie vient de l'éolien, grâce aux installations grand éolien de Laprugne et de Saint-Nicolas-des-Biefs. La station hydroélectrique de Châtel-Montagne permet de produire 26% de l'énergie totale. Le bois-énergie représente 20% de la production d'énergies et 4% de l'énergie est produite par pompe à chaleur (PAC). La production par photovoltaïque et solaire thermique est plus marginale.

Secteur	Production (en MWh)	%
Bois	24 050	20,3
Hydroélectricité	31 585	26,6
Eolien	56 764	47,8
PAC	4 709	4
Photovoltaïque	1 046	0,9
Solaire thermique	501	0,4

Face à la multiplication des initiatives et projets privés de production d'énergie renouvelable, et notamment de production d'énergie éolienne et photovoltaïque, Vichy Communauté envisage la création d'un Syndicat d'Economie Mixte (SEM). Ce dernier permettra ainsi d'offrir un cadre à la collectivité, lui permettant de limiter la multiplication de projets privés, indépendants, et de maîtriser d'avantage la production d'énergies renouvelables, et ce pour atteindre les objectifs d'un Territoire à Energie Positive (diviser par deux la consommation d'énergie et couvrir l'ensemble des besoins par des énergies locales et renouvelables à l'horizon 2050).

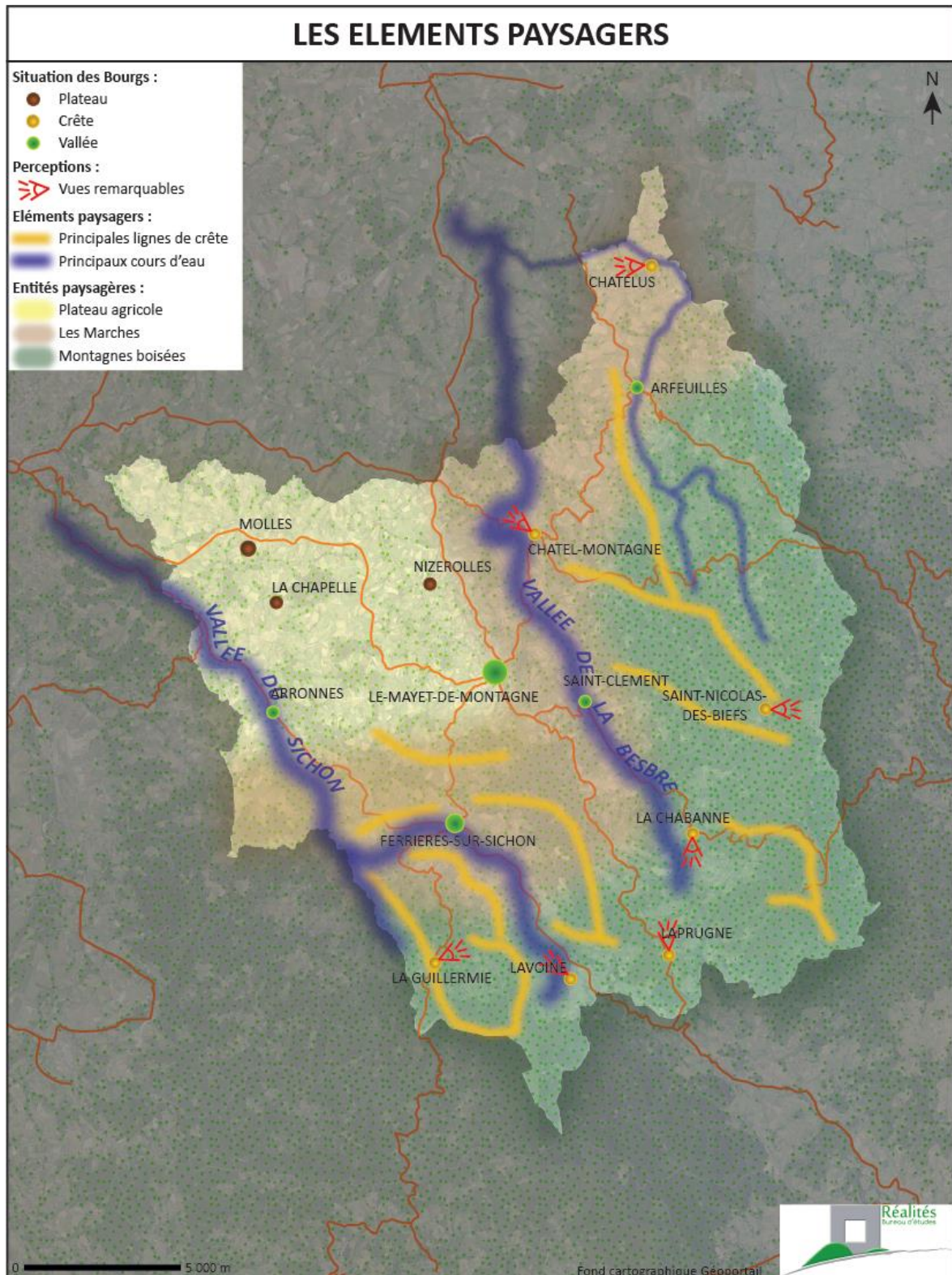
Les énergies renouvelables en Montagne Bourbonnaise



2. CARACTERISTIQUES PAYSAGERES DU TERRITOIRE

2.1. Des entités paysagères facilement identifiables

Le territoire de la Montagne Bourbonnaise peut être divisé en trois grandes entités paysagères : le plateau agricole, les marches et les montagnes boisées.



Le plateau agricole

Le plateau agricole, situé sur la partie Ouest du territoire de la Montagne Bourbonnaise, concerne principalement les communes de Molles, La Chapelle, Nizerolles, Arronnes et le Mayet de Montagne. Il est caractérisé par un paysage de bocage encore bien présent, de grandes surfaces agricoles et par des vallées étroites et encaissées. Sa végétation est principalement constituée d'arbres isolés et de haies, notamment des haies bourbonnaises.



Le plateau agricole à Molles



Le plateau agricole à Nizerolles

Les marches

Les marches concernent principalement les communes de Châtelus, Arfeuilles, Châtel-Montagne, Nizerolles, le Mayet de Montagne, Saint-Clément, La Chabanne, Ferrières-sur-Sichon, La Guillermie et Arronnes. Elles forment un espace de transition entre le plateau agricole à l'Ouest et les montagnes boisées à l'Est et au Sud. Elles sont composées d'espaces essentiellement agricoles répartis sur les crêtes. Des boisements morcelés occupent les versants et les pentes les plus abruptes ainsi que les rives des cours d'eau.



Les marches à Ferrières-sur-Sichon



Les marches à Arfeuilles

Les montagnes boisées

Les montagnes boisées forment un croissant en limite Est et Sud du territoire. Elles concernent principalement les communes d'Arfeuilles, Châtel-Montagne, Saint-Clément, Saint-Nicolas-des-Biefs, La Chabanne, Laprugne, Lavoine et La Guillermie. Les boisements couvrent la majeure partie des reliefs et occupent les crêtes, contrairement aux marches.



Montagnes boisées à La Chabanne

2.2. Les motifs paysagers

Les motifs paysagers sont caractérisés par leur récurrence. Les mêmes éléments paysagers se retrouvent à divers endroits, disséminés sur le territoire. Ils sont caractéristiques de la Montagne Bourbonnaise.

Les grands espaces publics

Il s'agit de grandes places ou de grands carrefours non aménagés que l'on retrouve dans le centre des villages.



Ferrières-sur-Sichon



La Guillerye

Le bâti isolé

Le territoire est caractérisé par la présence de nombreux bâtiments isolés, souvent situés le long des routes.



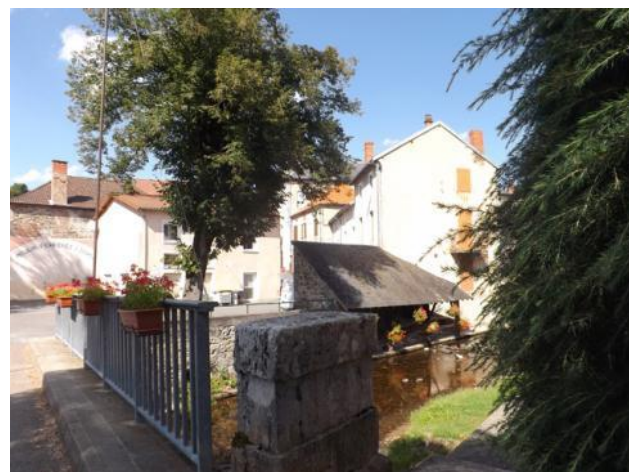
Présence de bâtiments isolés visibles depuis les routes

Les fontaines et lavoirs

De nombreuses fontaines et lavoirs sont présents dans les bourgs et les villages.



Fontaine à Châtelus



Lavoir au bord du Sichon à Ferrières-sur-Sichon

Les cimetières

Les cimetières sont caractérisés par leur localisation en périphérie des bourgs. Ils dominent très souvent le paysage et sont construits à flanc de colline.



Cimetière de La Chabanne



Cimetière de La Guillermie

Les haies bourbonnaises

Les haies bourbonnaises sont encore bien représentées sur le territoire. Elles sont composées de deux étages de végétation : une strate arbustive (haie bocagère composée de noisetier, aubépine, églantier, sureau...) et une partie arborée (frêne principalement). Ce type de haies se rencontre surtout dans la région du Mayet-de-Montagne et plus au Nord, vers Châtelus et Arfeuilles.



Haies bourbonnaises

Source : <https://ccmb.vichy-valallier.fr/Les-Grands-traits-du-paysage>
(Jacky PROYART)

Les hêtraies

Les hêtraies et les hêtres tortueux sont des éléments remarquables encore visibles sur le territoire. Ils peuvent être qualifiés d'éléments patrimoniaux du fait de leur raréfaction. L'ambiance particulière des sous-bois participe à la qualité paysagère du territoire et à son attractivité touristique.



Hêtraies et hêtres tortueux à Saint-Nicolas-des-Biefs

(source : http://www.lamontagne.fr/auvergne/actualite/departement/allier/vichy/2014/03/22/les-hetres-tortueux-au-concours-de-l-arbre-de-l-annee_1970258.html)

Les éoliennes

D'apparition assez récente, les éoliennes caractérisent aujourd'hui la Montagne Bourbonnaise et sont visibles en de nombreux points du territoire.



Vues sur les éoliennes depuis le territoire

2.3. Les routes paysagères

Les routes paysagères (routes départementales offrant des vues panoramiques avec une profondeur de champ importante et plusieurs plans successifs) franchissent de nombreux cols. Lieux de transition vers d'autres vallées, ces points de passage sont marqués par la perception de nouvelles limites visuelles, d'autres reliefs. Cette perception de nouveaux reliefs indiquant le passage vers une autre vallée doit alors rester possible, au moins au niveau des cols ouverts. Une certaine ouverture visuelle de ces espaces doit donc être conservée, en limitant la constructibilité et les nouveaux boisements.

Le territoire est perçu à la fois :

- Depuis les routes du territoire (les routes les plus fréquentées, axes majeurs et routes reliant les bourgs entre eux, correspondent alors aux paysages perçus par le plus grand nombre). On distingue deux types de points de vue : les points de vue offerts depuis les routes de fonds de vallées, qui correspondent à des vues sur des espaces ouverts dominés par les monts ; et les points de vue depuis les routes « en balcon », nombreuses, à la fois dominant les vallées ouvertes et offrant des vues lointaines.
- Depuis les GR et sentiers de promenades, notamment empruntés par une population extérieure (randonneurs, touristes).

Routes paysagères





RD177 entre La Chabanne et Saint-Clément



RD177 entre La Chabanne et le département de la Loire



RD422 entre Lavoine et La Guillermie



RD477 entre La Chabanne et Laprugne



Vue sur la vallée du ruisseau des Eaux Blanches depuis La Roche (La Chapelle)



Vue sur la Butte de Frédor depuis la RD 62 (La Chapelle)

Certaines évolutions du paysage soulignent une tendance à la perte et dégradation de ces points de vue. La fermeture des points de vue ou des angles de vue peut ainsi être relevée par la plantation ou le développement de boisements spontanés.



Effet de masque sur la RD 177 (lieu-dit Les Places – La Chabanne) dû à une plantation de résineux

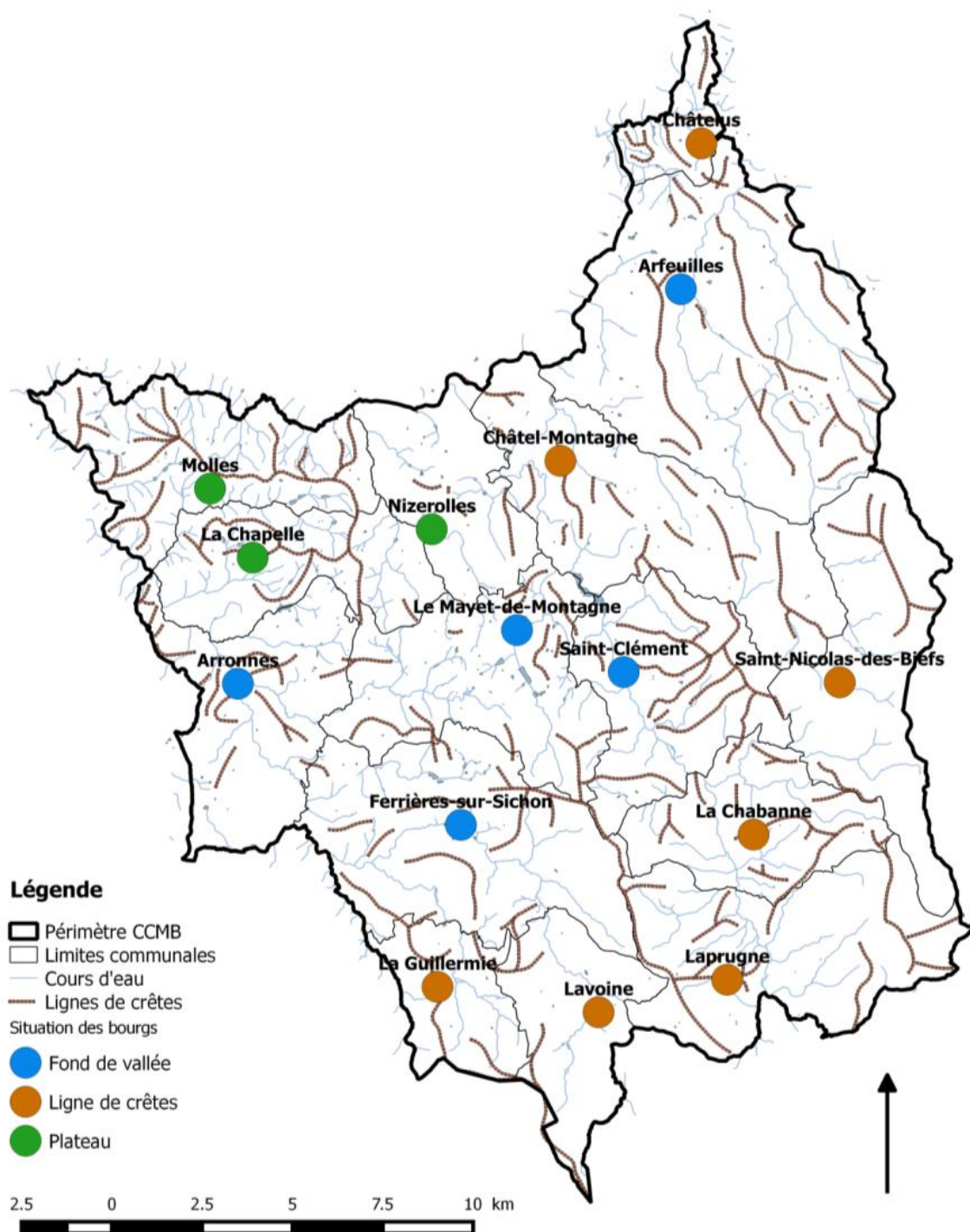


Reboisement en cours au bord de la RD477 près de Saint-Nicolas-des-Biefs qui engendrera une fermeture du paysage

2.4. Perception paysagère des bourgs

La perception paysagère des bourgs varie en fonction de leur situation par rapport au relief. Trois types de situation peuvent être relevée : en fond de vallée, sur des lignes de crêtes ou sur un plateau.

Situation des bourgs par rapport au relief



Les bourgs de la Montagne Bourbonnaise peuvent être caractérisés de la manière suivante :

	Evolution de la silhouette		Situation par rapport au relief			Organisation des constructions			Enveloppe urbaine					
	Silhouette ayant peu évolué	Développement pavillonnaire récent	Fond de vallée	Crête	Plateau	Village-rue	Village en intersection	Village groupé	Noyau urbain et extensions	Contraintes topographiques	Enjeux agricoles	Enjeux environnementaux	Enjeux paysagers / patrimoniaux	Monuments historiques
Arfeuilles	X		X				X			X				
Arronnes	X		X					X			X	X		X
La Chabanne	X			X				X		X				
La Chapelle	X				X	X				X				
Châtel-Montagne	X			X			X			X			X	X
Châtelus	X			X		X				X			X	
Ferrières-sur-Sichon	X		X				X				X			X
La Guillermie	X			X		X				X				
Laprugne	X			X			X			X				
Lavoine	X			X				X		X				
Le Mayet-de-Montagne		X	X						X		X	X		
Molles		X			X		X				X			
Nizerolles	X				X			X			X			
St-Clément	X		X			X						X		
St-Nicolas-des-Biefs			X	X			X			X			X	

Les bourgs implantés sur les crêtes

Les bourgs de La Chabanne, Châtel-Montagne, Châtelus, La Guillermie, Laprugne, Lavoine et Saint-Nicolas-des-Biefs sont situés sur des lignes de crêtes montagneuses. Cela permet à ces bourgs d'être visibles sur de longues distances et de dominer le paysage.



Le bourg de La Chabanne, visible sur de longues distances



Le bourg de Laprugne, dominant le paysage

Les bourgs implantés en fond de vallée

Les bourgs situés en fond de vallée ont une approche paysagère bien différente. Ils se laissent découvrir depuis les hauteurs, notamment en descendant les routes principales qui mènent à ces bourgs. C'est le cas d'Arfeuilles, Arronnes, Ferrières-sur-Sichon, Le Mayet-de-Montagne et Saint-Clément.



Arfeuilles



Ferrières-sur-Sichon

Les bourgs implantés sur les plateaux

Enfin, les bourgs de La Chapelle, Molles et Nizerolles sont situés sur des plateaux. Même si leur localisation peut parfois leur permettre d’être visible sur de longues distances, ils ne dominent pas le paysage à l’instar des bourgs situés sur des lignes de crête.



Le bourg de Molles sur le plateau



Le bourg de La Chapelle sur le plateau

2.5. Les tendances d'évolution du paysage

Le territoire de la Montagne Bourbonnaise évolue de plusieurs manières :

- Une fermeture du paysage par les boisements s'opère sur le secteur Sud-Est du territoire, où une déprise agricole est constatée. Cet espace est également marqué par une dynamique moins importante que sur la partie Ouest en termes de constructions et de rénovations.
- L'obstruction des points de vue par l'urbanisation le long des routes. De nombreuses constructions récentes, à vocation résidentielles, peuvent être observées à l'extrémité Ouest du territoire, notamment sur la commune de Molles.
- L'activité agricole, en polyculture-élevage, demeure très dynamique sur la moitié Ouest du territoire. Elle conserve sa structure bocagère, cloisonnant le paysage.
- L'apparition de panoramas éoliens a récemment fait évoluer les perceptions en direction des reliefs.

L'apparition de panoramas éoliens

En direction de Laprugne, un village posté sur une crête autour de son clocher au milieu des vallonnements forestiers de hêtres et de conifères donne à la vue un air de carte postale. Des éoliennes et un mat de mesure émergent des crêtes un peu plus loin. En premier plan, une croix métallique plantée dans les genêts, peinte en vert, sur laquelle ont été accrochés des outils (marteau, échelle, pinces) a été installée au départ d'un chemin d'exploitation, à l'angle de la route. Les outils semblent rappeler le passé industriel de cette montagne (exploitation ancienne du granite, de l'étain et plus récente de l'uranium). Les signes de mondes différents se superposent étrangement dans un paysage de moyenne montagne forestière. Les éoliennes sont les dernières venues.

Les mutations agricoles

Un passage s'est fait progressivement d'un système de polyculture élevage à un élevage orienté vers la production laitière. L'intensification est visible dans le paysage :

- Régression des terres labourées.
- Construction de bâtiments agricoles imposants (hors sol ou autres).

La régression démographique

La régression démographique engendre un développement des ruines dans les villages, ainsi qu'une déprise agricole et une extension des friches et de la forêt. L'extension de la forêt par accrus naturels, mais surtout sous l'effet de plantations résineuses, a bouleversé les paysages.

Source : Atlas des Paysages d'Auvergne

Une déprise agricole qui s'est traduite par l'avancée de la forêt

L'action combinée du Fond Forestier National, qui incitait au boisement dans les années 50 et la déprise agricole qui s'est opérée à cette période a entraîné une évolution des superficies boisées sur l'espace agricole. Depuis, l'évolution des superficies boisées a ralenti, mais continue de gagner du terrain soit par la création de boisements volontaires, soit par l'apparition de friches qui évoluent en accrus. Les réglementations des boisements permettent de limiter le boisement volontaire sur des tènements non boisés. Cependant, elle ne permet pas de restituer à l'agriculture des tènements boisés situés dans des massifs forestiers. Sa portée est donc limitée, cet outil étant principalement destiné à éviter les nouvelles plantations.

L'enrésinement progressif

Les hêtraies ont connu une diminution de leur superficie au profit de l'enrésinement. Cette évolution semble aujourd'hui ralentir, en partie grâce à l'action publique (ENS en cours de création, acquisitions de parcelles boisées par les communes forestières) et sur les conseils des techniciens forestiers qui interviennent auprès des propriétaires privés.

Des préconisations pour améliorer l'insertion dans le paysage

Source : Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise

L'implantation dans la parcelle :

- Réduire les terrassements : les constructions sur buttes ou sous-sol semi-enterré doivent être évitées, particulièrement lorsqu'elles ne s'inscrivent pas naturellement dans la pente du terrain. Ainsi, on bénéficie de la meilleure exposition,
- Rechercher des alignements avec les constructions voisines : avoir au moins un élément de façade qui soit sur la même ligne,
- Se réserver des possibilités d'extension future des constructions.

Les volumes :

- Des volumes simples, parallélépipédiques, dans le sens de la plus grande longueur et orientés selon les dominantes du village,
- Des volumes généralement plus longs que hauts (pignon sur base carrée),
- Les constructions à base carrée et plus hautes que larges pourront être envisagées à condition qu'elles soient de niveau R+1 et que les percements des ouvertures soient organisés de manière régulière,
- Implanter la construction parallèlement aux courbes de niveau,
- Si le bâtiment suit la pente, il s'agit de rechercher des décrochements de toitures et de volumes plutôt que de réaliser des terrassements importants sur l'ensemble de la longueur.

Les couleurs :

- Eviter toutes les peintures et enduits mono ou bicouche de couleurs trop claires : blanc, blanc cassé, ocre clair... pour les constructions qui ne sont pas dans le village. En revanche, les couleurs claires seront mieux insérées dans certains villages groupés où il y en a déjà. Réserver alors ces couleurs claires à des crépis et enduits à la chaux qui vont se patiner avec le temps. Pour les peintures et enduits mono ou bicouche, des couleurs foncées peuvent être recherchées, comme les « couleurs terre » qui se fondent dans les paysages lointains. Elles rappellent l'emploi de certaines couleurs anciennes,
- Les menuiseries peuvent être de couleurs vives ou pastel (à déterminer en fonction de la couleur des murs et des dominantes de villages),
- Les encadrements peuvent être entourés de blanc.

Les toitures :

- Les toitures à deux pans sont conseillées car elles sont le caractère dominant des villages. Elles présentent :
 - o Simplicité des volumes de toitures avec des pentes semblables à celles existantes (35 à 45°),
 - o Les toitures à 4 pans peuvent être envisagées si elles correspondent à des constructions de base carrée, façade régulière et hauteur R+1,
 - o Eventuellement, selon le contexte du village, des débords larges peuvent être possibles.
- Les matériaux des toitures se rapprochent de ceux dominant dans le village (tuiles et ardoises). Mais les villages de la Montagne Bourbonnaise étant très composites, le choix sera à faire selon eux. Dans tous les cas, les tuiles au coloris exogènes ou mélangés seront évitées et le rouge « poterie » sera préféré en cas d'utilisation de la tuile. Enfin, les faîtages seront en tuiles semi-cylindrique.

Les clôtures et limites :

- La clôture et le portail sont les premières signatures de la maison. Ils affirment souvent l'intention de personnaliser la construction et ils s'ornent de détails particuliers : murs de pierres, porche travaillé,
- Trop personnalisés, ils sont alors en opposition maximale avec ceux du voisin et le paysage vu de la rue devient une succession de séquences trop différentes et sans harmonie,
- Privilégier les matériaux simples : clôtures bois, murets en pierres...,
- Privilégier les haies végétales faites avec des essences locales : noisetiers, frênes, fruitiers, fusains...

Carte de synthèse du paysage



La cartographie de synthèse des enjeux paysager sur le territoire figure en annexe.

3. ORGANISATION URBAINE

3.1. Morphologie urbaine des Bourgs

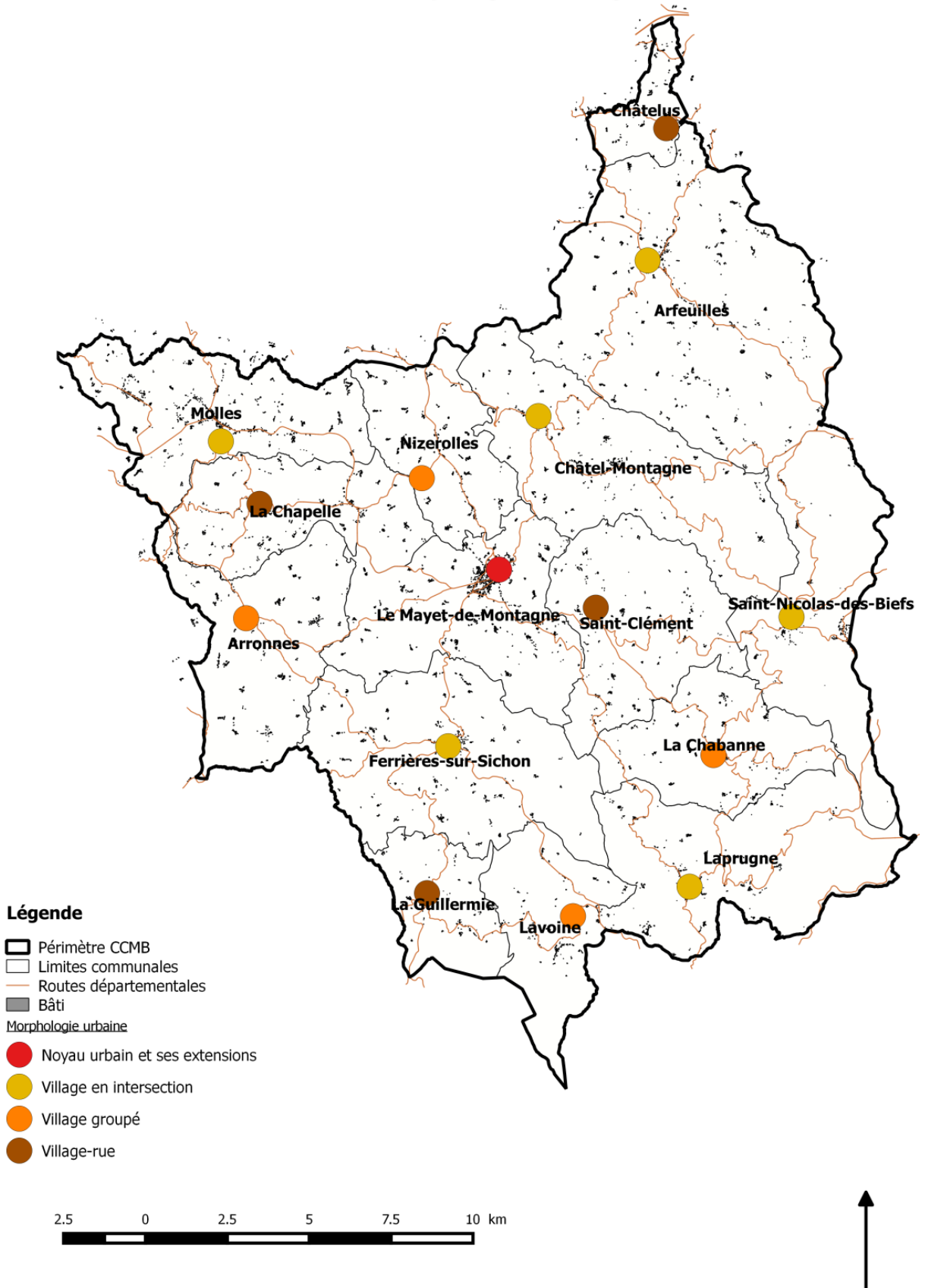
3.1.a. Les typologies de bourgs

Sur le territoire, quatre morphologies urbaines se distinguent :

- Le village-rue : structure urbaine organisée le long d'une voie principale,
- Le village en intersection : structure urbaine organisée autour d'un carrefour formé par plusieurs voies,
- Le village groupé : structure urbaine organisée autour d'un espace central (parfois occupé par la mairie ou l'église) s'appuyant sur un réseau de voies, parfois de forme radioconcentrique,
- Le noyau urbain et ses extensions : structure urbaine organisée autour d'un noyau dense (qui peut être à la base un village-rue, un village en intersection ou un village groupé) et caractérisée par la présence d'extensions urbaines (équipements, zones d'activités, développement pavillonnaire...). Cette morphologie concerne surtout Le Mayet-de-Montagne.

	Village-rue	Village en intersection	Village groupé	Noyau urbain
Arfeuilles		X		
Arronnes			X	
La Chabanne			X	
La Chapelle	X			
Châtel-Montagne		X		
Châtelus	X			
Ferrières-sur-Sichon		X		
La Guillermie	X			
Laprugne		X		
Lavoine			X	
Le Mayet-de-Montagne				X
Molles		X		
Nizerolles			X	
St-Clément	X			
St-Nicolas-des-Biefs		X		

Morphologie des bourgs



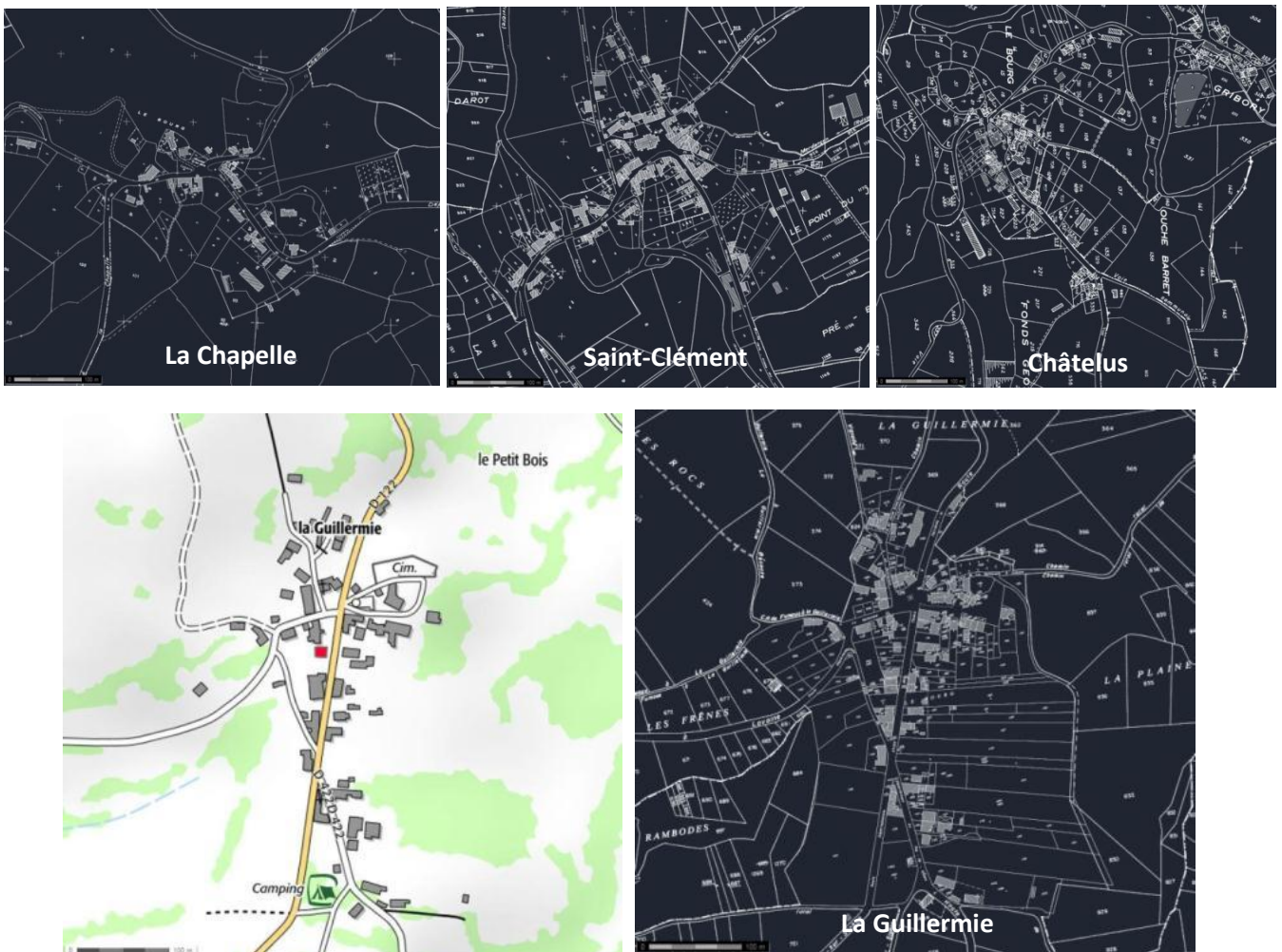
Le village-rue

Le terme de village-rue symbolise une organisation urbaine dont les constructions se succèdent de part et d'autre d'une unique rue. L'organisation de ces villages est le fait d'une agglomération progressive de maisons ou de fermes dont les propriétaires cherchaient à bénéficier à la fois d'une ouverture sur la route principale et d'un accès direct à leur propriété agricole. C'est pour cette raison que le parcellaire de ces communes est généralement structuré perpendiculairement à la rue et constitué de longues bandes étroites, de la largeur de l'habitation, engendrant une certaine densité. Les constructions sont à l'alignement ou proche de l'alignement à la voirie.

Les enjeux liés à cette morphologie de village sont les suivants :

- Stopper le développement linéaire,
- Encourager au « comblement » de dents creuses et ainsi renforcer l'effet « vitrine » marquant l'entrée dans le tissu urbain,
- Inscrire le développement dans cette morphologie urbaine particulière,
- Préserver une organisation traditionnelle.

Les bourgs de La Chapelle, Châtelus, La Guillermie et Saint-Clément ont une morphologie de villages-rue.



Le village en intersection

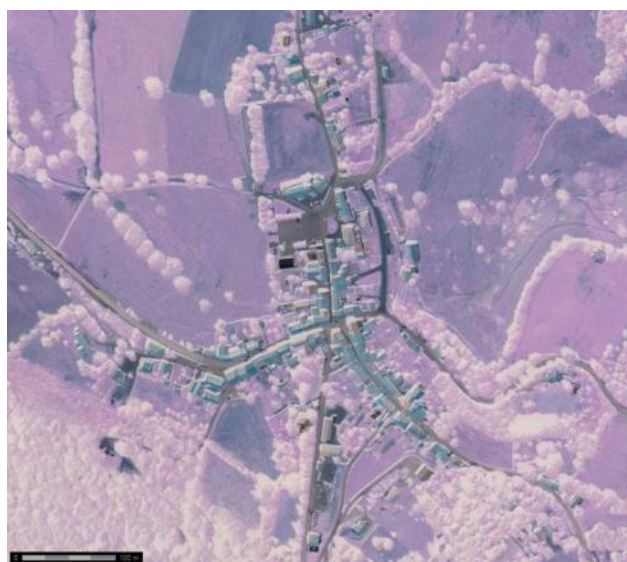
Le terme de village en intersection symbolise une organisation urbaine dont les constructions se répartissent autour de plusieurs voies principales qui se croisent. Les bâtiments, comme lors d'un village rue, s'implantent le long des voies. Le tissu urbain est en « étoile » avec une extension linéaire progressive, parfois discontinue.

La densité bâtie y est plus importante autour du ou des carrefours routiers, puis les constructions se dispersent le long de ces axes. Les constructions sont à l'alignement ou proche de l'alignement à la voirie.

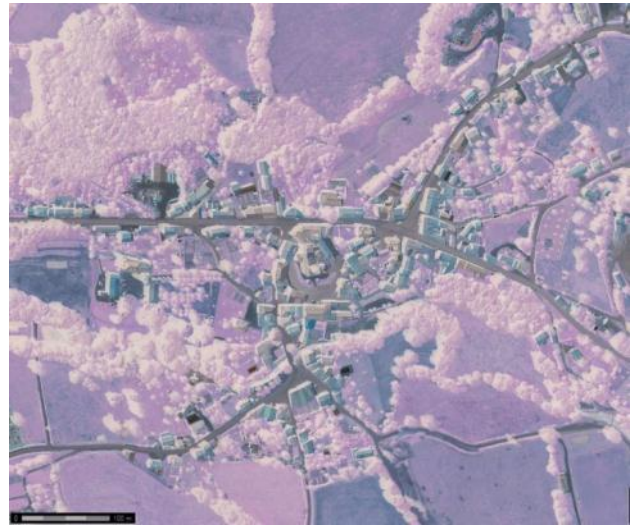
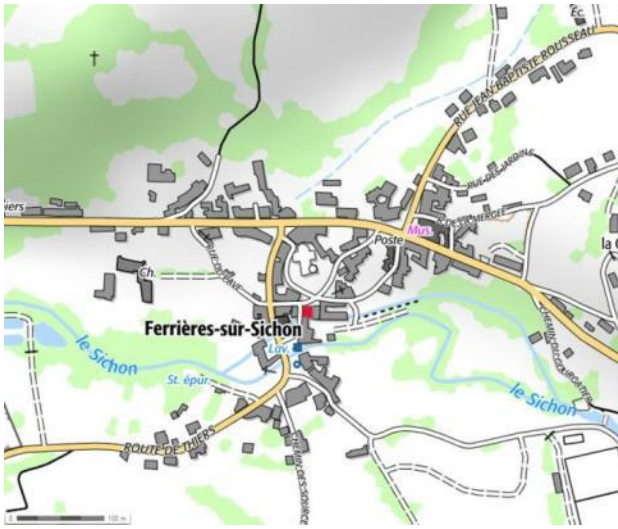
Les enjeux liés à cette morphologie de village sont les suivants :

- Stopper le développement linéaire diffus,
- Améliorer l'identification de l'entrée dans l'espace urbain,
- Encourager pour cela au « comblement » de dents creuses,
- S'appuyer sur ces carrefours pour tenter d'épaissir le tissu urbain et proposer ainsi des extensions urbaines ne dénaturant pas la structure urbaine existante.

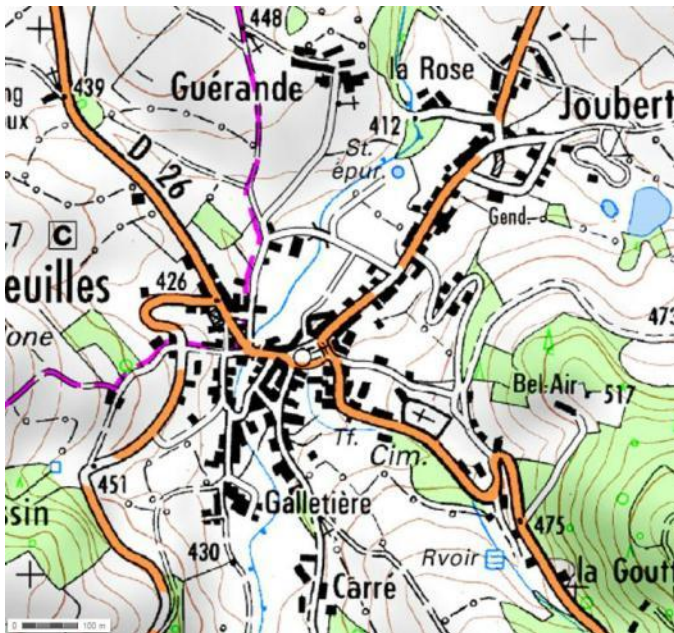
Les bourgs d'Arfeuilles, Châtel-Montagne, Ferrières-sur-Sichon, Laprugne, Molles et Saint-Nicolas-des-Biefs ont une morphologie de villages en intersection.



Châtel-Montagne - vue depuis la RD 25



Ferrières-sur-Sichon - vue depuis la RD 995



Arfeuilles



Le village groupé

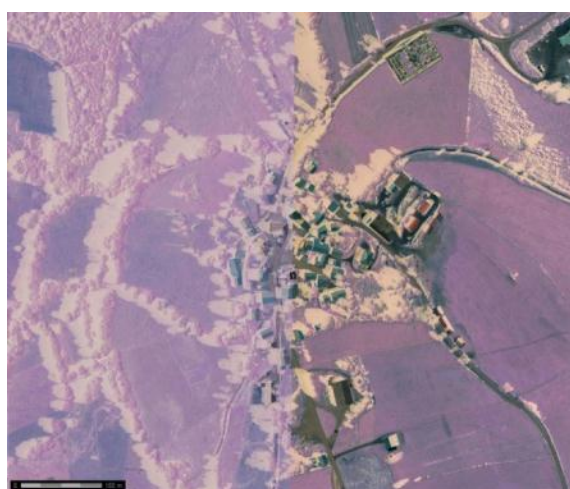
Le terme de village groupé symbolise une organisation urbaine dont les constructions se répartissent autour d'un noyau central bien identifié, souvent organisé autour de l'église, la mairie, ou d'un espace public. Ce maillage de voie peut être de forme radioconcentrique, entouré ou non par des voies principales, secondaires et de chemins, en fonction de la taille du village.

Le centre du village est facilement identifiable, il est souvent accompagné par un espace public, servant de point de rencontre. L'implantation des constructions et le parcellaire sont plus hétérogènes, avec des orientations qui ne suivent pas nécessairement la voie.

Les enjeux liés à cette morphologie de village sont les suivants :

- Conserver cette dynamique urbaine en proposant des extensions urbaines en épaisseur, voir par « greffe » urbaine,
- Mettre en valeur les espaces centraux structurants l'espace.

Les bourgs d'Arronnes, La Chabanne, Lavoine et Nizerolles ont une morphologie de villages groupés.



Lavoine - vue depuis la RD 422



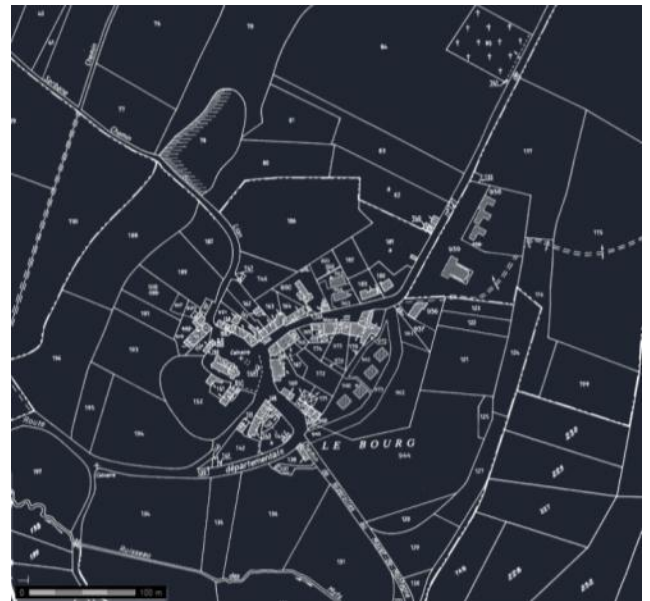
Arronnes - vue depuis la RD 995



La Chabanne



Lavoine



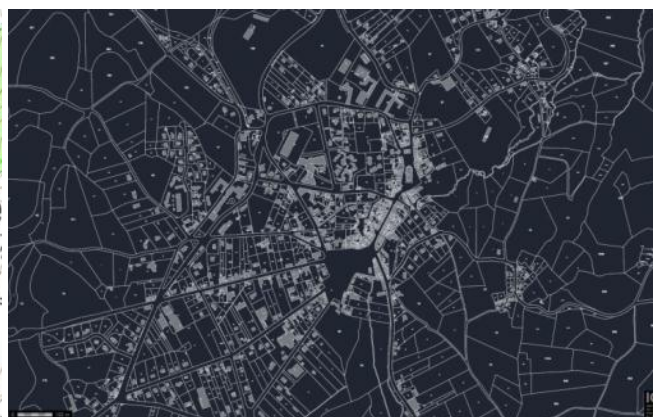
Nizerolles

Le noyau urbain et ses extensions

Seul le bourg du Mayet-de-Montagne peut être classé dans cette catégorie. Le Mayet-de-Montagne était à l'origine un village rue qui a évolué, dans un premier temps le long des principaux axes (RD 62, RD 49), puis entre ces axes le long de rues organisées en étoile.

Les enjeux liés à cette morphologie de village sont les suivants :

- Permettre le comblement de dents creuses,
- Favoriser la mixité urbaine, avec le développement d'une diversité propre aux centralités locales.



Le Mayet-de-Montagne

3.1.b. Caractéristiques des bourgs et éléments identitaires

Certaines caractéristiques propres aux bourgs de la Montagne Bourbonnaise méritent d'être préservées en vue de mettre en valeur l'identité propre à la commune. Il s'agit de :

- Les Bourgs de caractère,
- Les espaces publics centraux,
- L'interface public/privé,

Les bourgs de caractère

Les bourgs ruraux, dont l'urbanisation a peu évolué (La Chabanne, Lavoine, La Guillermie...) méritent d'être préservés pour leur caractère de village montagnard et pour l'ambiance qu'ils dégagent.



Lavoine



La Chabanne

Les espaces publics centraux

Les espaces publics situés au cœur des villages sont rarement aménagés. De vastes intersections et espaces publics entièrement imperméabilisés sont visibles. Ces espaces ont généralement été revêtus dans les années 1950, de manière homogène, sans traitement qualitatif, l'objectif était de les rendre plus praticables et carrossables.

Les quelques rues et espaces publics requalifiés méritent d'être pris pour exemple dans le traitement futur des autres Bourgs.



Châtelus



Arronnes



Saint-Nicolas-des-Biefs

Peu d'espaces publics ont été requalifiés, il serait souhaitable de programmer ces requalifications de manière globale, en vue de mettre en valeur l'identité « Montagne Bourbonnaise » et en définissant une manière globale de traiter ces

espaces (à l'image des panneaux d'entrée en agglomération mentionnant les noms des villages en patois local). La recherche d'une unité de traitement est une des clés de la mise en valeur du territoire.

L'interface public /privé

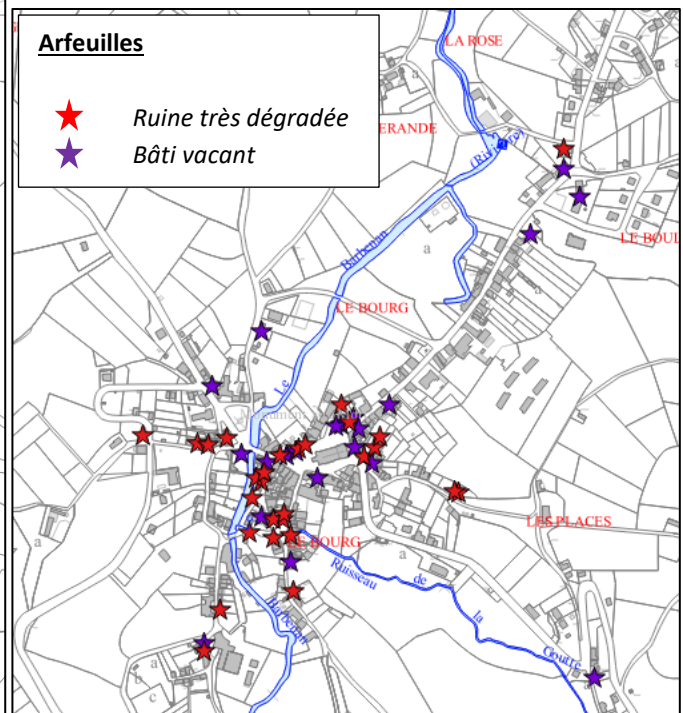
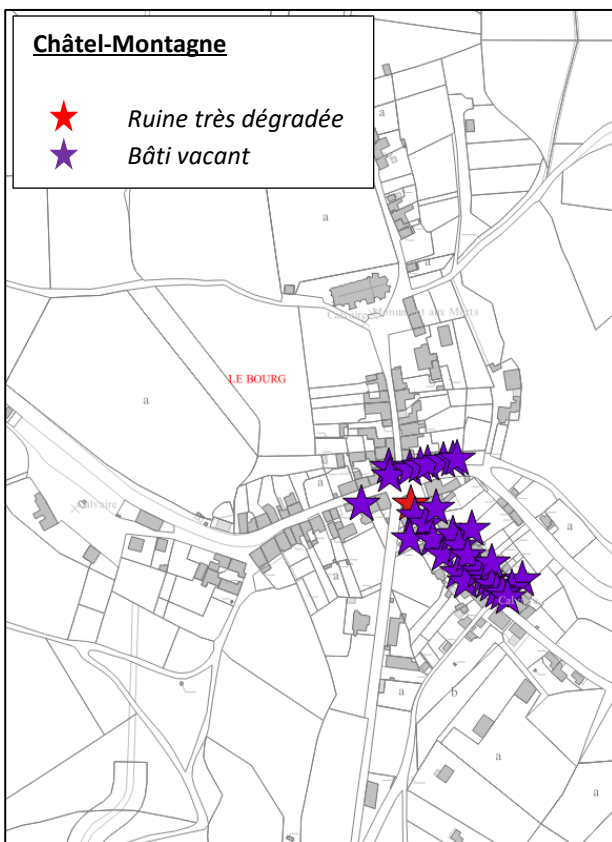
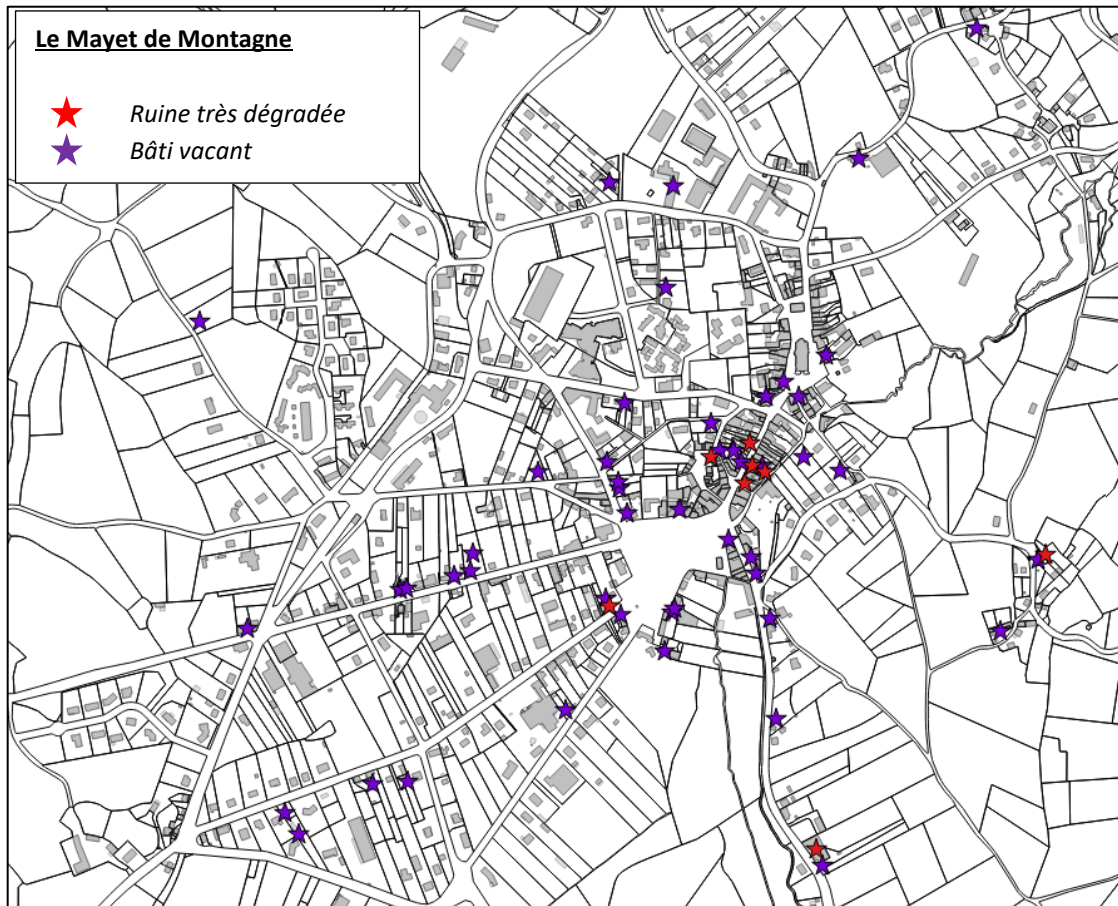
La configuration ancienne du bâti permet une visibilité importante des façades. En effet, le bâti est implanté à l'alignement au cœur des villages. Dans les hameaux et écarts, les espaces autour du bâti sont ouverts, ou le plus souvent fermés par de bas murets de pierre (parfois en association avec le bois, mais restant une clôture basse et perméable au regard), laissant les façades visibles. L'interface entre espace public et privé peut parfois également être soulignée par un fleurissement ou par l'absence de clôture.

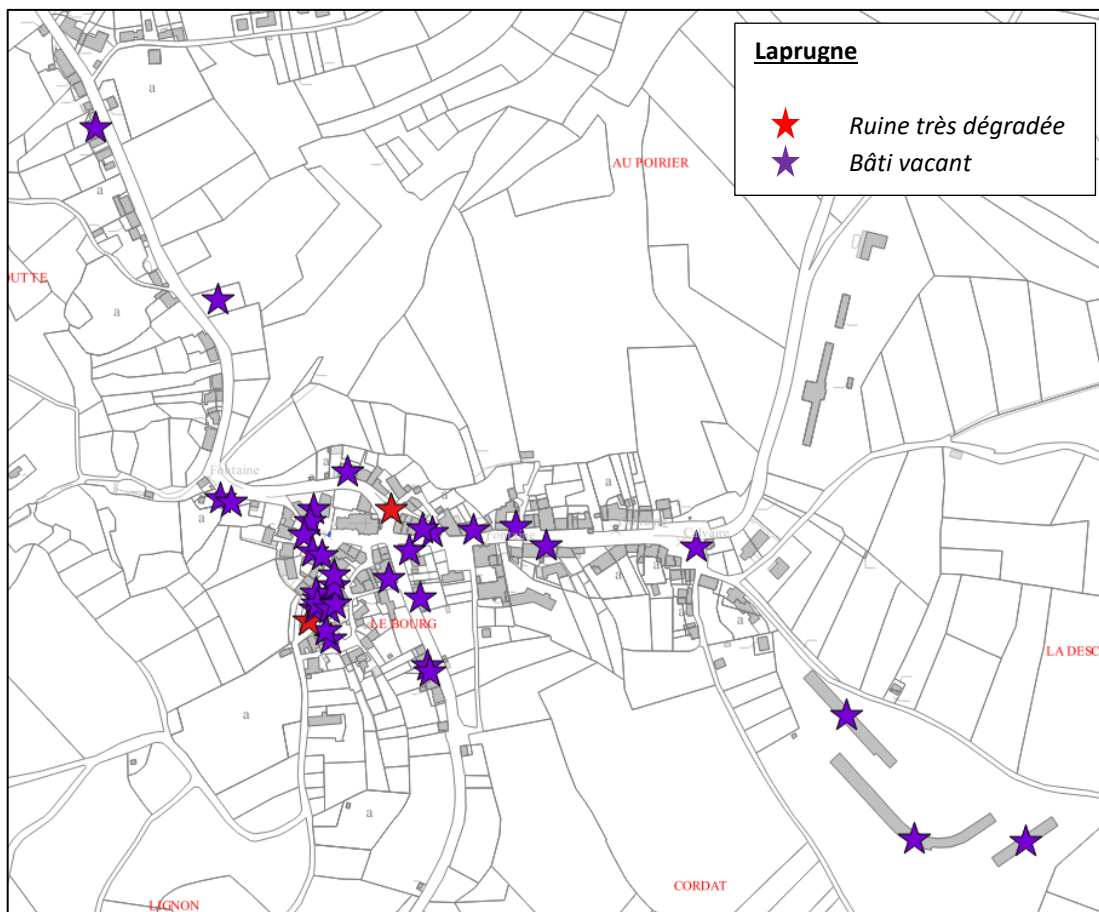
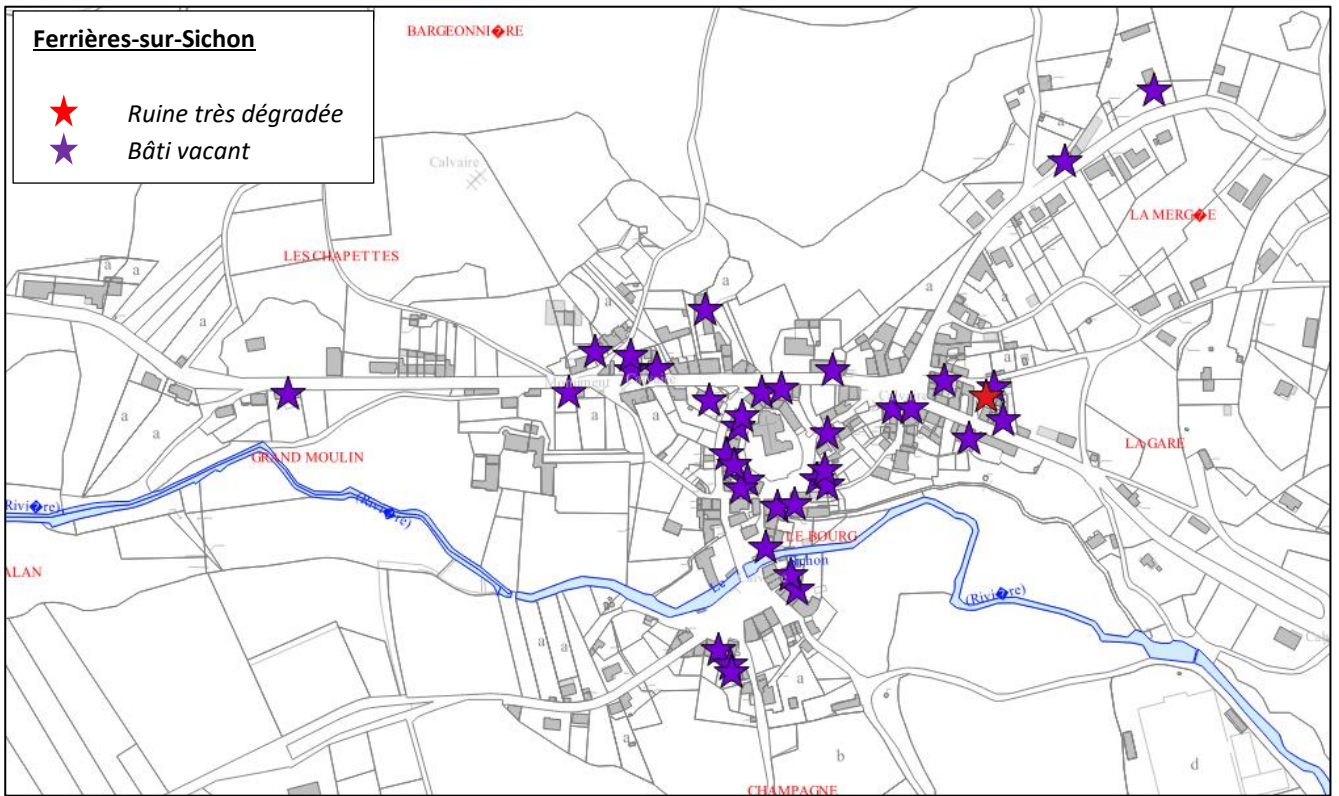


Saint-Clément

3.2. La revitalisation des centres bourgs, un enjeu majeur

Le diagnostic fait état de centres-bourgs en perte de vitesse, en déprise en Montagne Bourbonnaise. Le recensement des logements et commerces vacants et du bâti dégradé souligne une concentration importante d'îlots vacants et dégradés dans les centres-bourgs des communes du territoire, participant à une détérioration de la dynamique et de l'image de ces centralités.





Bien qu'ils conservent une fonction de centralité, de lieu de vie et de rencontre sur le territoire de la Montagne Bourbonnaise, notamment du fait de l'éloignement des principaux pôles tels que Roanne, Vichy, Thiers ou Lapalisse, les centres-bourgs connaissent une réelle problématique de déprise et de dévitalisation. La dégradation et vacance du bâti (logements et commerces), comme mentionné ci-dessus, mais également le vieillissement du mobilier urbain et de l'espace public, participent à cette dynamique.

Dans ce contexte, Vichy Communauté s'est engagé dans une démarche communautaire de « reconquête des centres bourgs et centres villes ». Il s'agit de mener une démarche globale, par la réalisation d'une étude, visant à accompagner l'ensemble des communes de l'agglomération dans la reconquête de leurs centralités. Cette étude transversale, concertée et associant les acteurs locaux, permettra d'intervenir sur l'ensemble des enjeux et thématiques participant à la revitalisation et reconquête des centres-bourgs et centres-villes :

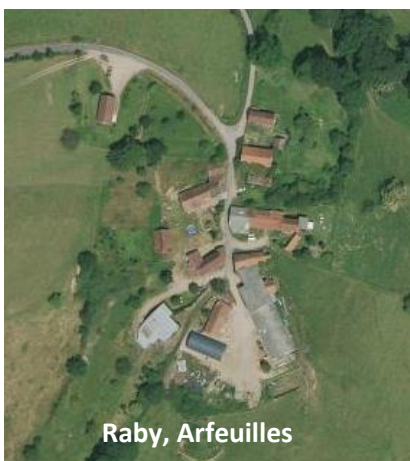
- Habitat et logement,
- Commerces et services à la population,
- Patrimoine bâti et paysager,
- Mobilité et déplacement,
- Espaces et équipements publics,
- Cohésion sociale et sécurité.

3.3. Morphologie urbaine des hameaux

Des hameaux issus d'une tradition agricole

Une multitude de petits groupes de constructions, d'une dizaine de constructions ou moins, correspondant à d'anciens sites agricoles, dont l'activité est souvent encore présente, mais de manière très diverse en fonction des secteurs :

- Hameaux composés de petits groupes de constructions continues, avec des granges ou bâtiments de stockage, ayant parfois des extensions récentes agricoles,
- Groupes de constructions dispersés,
- Exploitation agricole importante composée de plusieurs bâtiments, anciens et nouveaux.



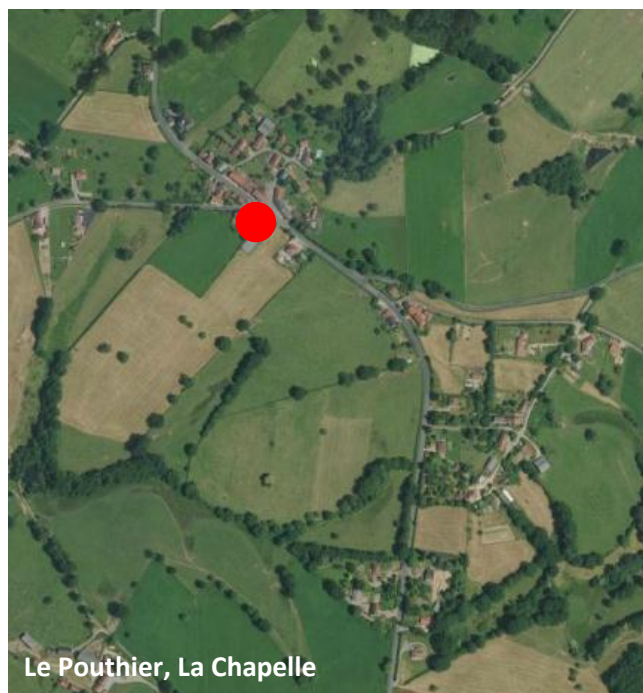
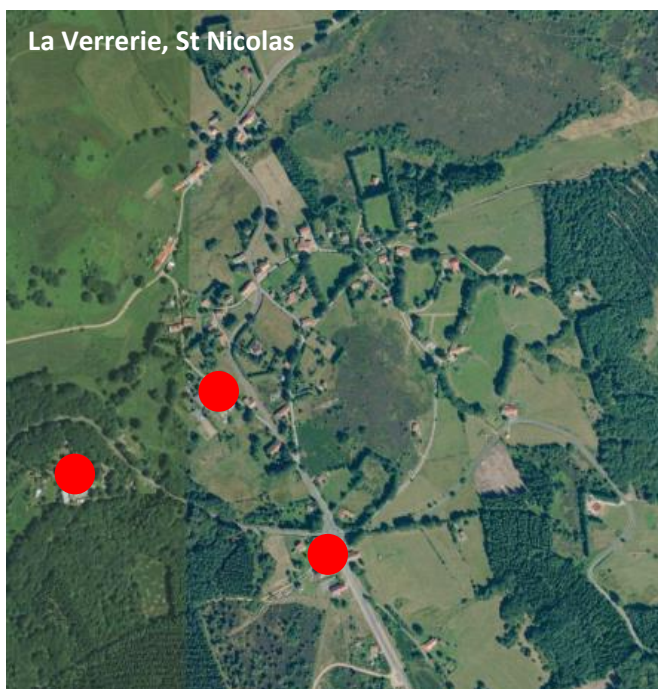
Ces hameaux sont visibles dans le paysage du fait d'une topographie vallonnée.



Arfeuilles – vue sur le hameau de Cluzelle depuis Papon

Des hameaux de taille importante

Certains hameaux disposent d'une taille importante et sont composés d'au moins 15 ensembles bâtis continus (bâtiments agricoles compris). D'autres hameaux disposent d'un niveau d'attractivité ou d'équipements similaire, voir supérieur à certains bourgs et d'une organisation urbaine parfois plus importante ou similaire au bourg. C'est le cas par exemple de la Verrerie, destination touristique, sur la commune de Saint-Nicolas-des-Biefs ou encore du Pouthier, qui compte de nombreux équipements, sur la commune de La Chapelle.



● Equipements éloignés du bourg

Des hameaux développés au gré des opportunités

Des opportunités foncières ou bien une localisation stratégique ont provoqué une discontinuité de certains équipements, et particulièrement les stades. C'est le cas par exemple à Nizerolles, St-Clément et Arfeuilles.



● Equipements éloignés du bourg

Des projets touristiques sont également implantés de manière discontinue. C'est le cas par exemple au Mayet-de-Montagne, à St-Nicolas des Biefs, Châtel-Montagne et Laprugne.



Installations liées au tourisme au bord du lac des Moines au Mayet-de-Montagne



Installations touristiques en discontinuité urbaine

3.4. Les extensions urbaines non maîtrisées

Certaines extensions urbaines le long des voies et au-delà des portes d'agglomération nuisent à la qualité des perceptions. La construction le long des axes rend les traversées plus longues, monotones et ferme les vues sur le paysage agricole et forestier qui caractérise le territoire. Les silhouettes des bourgs et hameaux en sont alors très impactées. La RD 62, reliant le Mayet de Montagne à Vichy, est particulièrement concernée par ce phénomène.



Le Mayet de Montagne – entrée Ouest RD 62



Molles – entrée Ouest RD 62

Ces extensions méritent d'être maîtrisées et limitées au maximum dans l'intérêt du territoire. Une des richesses de ce territoire est de disposer de formes urbaines ayant peu évolué, alors que la plupart des territoires, plus attractifs, ont vu se développer des constructions conduisant à une banalisation de ces espaces.

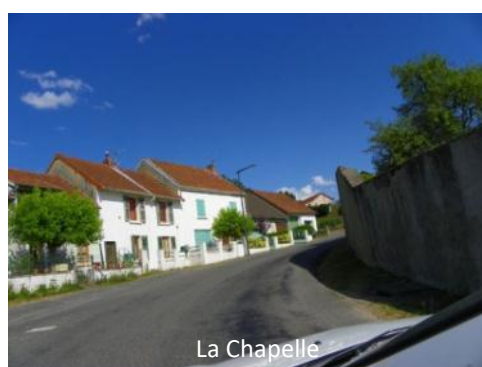
4. CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES ET PATRIMOINE

4.1. Le bâti traditionnel de la Montagne Bourbonnaise, une architecture simple

Les bourgs de la Montagne Bourbonnaise sont caractérisés par un bâti traditionnel d'architecture modeste. Ce dernier est composé de formes simples et compactes de hauteur R+1 à l'exception de certains bourgs comme ceux d'Arfeuilles, Ferrières-sur-Sichon et Laprugne (R+3).

Le plus souvent, les toitures ont deux pans, et plus rarement quatre pans. Les lignes de faîtage sont orientées parallèlement à la voie. Les toitures sont majoritairement de couleur rouge, à l'exception de la partie Ouest du territoire où les toitures noires sont davantage présentes.

Le traitement de façade et l'ambiance générale sont différents entre la zone de montagne et la zone de plateau. La couleur est plus utilisée en façade sur les secteurs de plateau tandis que les façades restent en pierre ou enduit ciment gris sur les secteurs de piémont et de montagne.





Les ensembles bâtis homogènes

L'unité dans les volumes, les formes, les pentes de toit et l'implantation des bâtiments donne un caractère remarquable à certains villages. Il est souhaitable de conserver les caractéristiques de l'existant et d'éviter la construction de nouveaux bâtiments en rupture avec ces formes bâties.



4.2. Des hameaux au bâti plus modeste

Les hameaux sont constitués d'un bâti mixte alternant habitation et ancien bâti agricole. Si les caractéristiques du bâti traditionnel se retrouvent sur certaines constructions des hameaux, on constate une alternance avec du bâti anciennement agricole aux formes également simples mais de moindre hauteur. Ces constructions peuvent être accolées aux habitations. Elles se distinguent par des façades aux ouvertures limitées en nombre mais de grande taille. Il existe en général une unité de traitement entre la partie habitat et la partie agricole. Certaines réhabilitations ont permis d'agrandir la partie habitat dans ces bâtiments.





La Chabanne - Periasse



Saint-Nicolas-des-Biefs - Le Perrot



Arfeuilles - Bartier



Châtel-Montagne - Charasse

4.3. Les extensions et le bâti isolé

Les extensions et le bâti isolé récent

Il existe une grande hétérogénéité des constructions récentes. Que cela soit dans les bourgs ou dans certains hameaux, le bâti plus récent est également présent. Il se caractérise par une grande diversité d'architecture. Cela concerne l'habitat mais également les constructions économiques ou les équipements.

Les habitations les plus récentes s'uniformisent avec des maisons d'un seul niveau. Le bois apparaît en matériau de construction et de façade.



Châtel-Montagne



Le-Mayet-de-Montagne



Des ensembles bâtis isolés récents liés à l'activité agricole

L'activité agricole nécessite des constructions de taille beaucoup plus importante. La nature des constructions est également plus diverse (tunnels...). La localisation des sites d'exploitation peut les rendre perceptibles en vue lointaine.



Ensemble bâti agricole de taille importante à Arronnes



Bâti agricole à La Chabanne visible depuis les hauteurs



Bâti agricole à Châtelus visible sur de longues distances

Urbanisme des mines en montagne

A Charrier, à un kilomètre à vol d'oiseau de Laprugne, une mine d'étain a été exploitée de 1925 à 1953. Les communes voisines sont, elles, riches en uranium. En 1956, un gisement à Saint-Priest-Laprugne, à trois kilomètres dans le département de la Loire, est exploité par le Commissariat à l'énergie atomique. Sept cents ouvriers travaillent à la mine. Une cité HLM est ainsi édifée à Laprugne pour en loger une partie : dans la montagne, sont bâtis trois immeubles de quatre étages offrant 138 logements aux employés des sites industriels. Les mines d'uranium ferment en 1980.

Extraits de l'Atlas des Paysages d'Auvergne - 23 juin 2013



Les cités HLM à Laprugne

4.4. Patrimoine bâti remarquable

Un territoire où se confondent les témoignages de l'activité passée et les aménagements récents

Dans la Montagne bourbonnaise, la vallée du Sichon et la haute vallée de la Besbre ont depuis longtemps été le lieu de multiples installations et aménagements humains d'importance. C'est leur densité, leur concentration et leur nature qui donnent à cette partie de territoire un caractère particulier. Leurs traces se sont accumulées, avec une accélération durant le 20ème siècle, à tel point qu'il en résulte une atmosphère paradoxale sur ce territoire où se mélangent des formes d'aménagement très anciennes à d'autres plus récentes et peu communes comme l'exploitation des mines d'uranium et les immeubles de béton de Laprugne. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Souterrains annulaires énigmatiques du haut Moyen-âge,
- Sites archéologiques (site de Glozel (au moins Moyen-âge)),
- Installations et itinéraire d'excursion liés au tourisme thermal (guinguette de l'Ardoisière désaffectée, belvédère du Rocher Saint-Vincent...),
- Ponts anciens,
- Autres éléments liés à l'eau (moulins, horloge à eau à billes...),
- Fontaines, lavoirs, anciens puits,
- Bourgs anciens (bourg classé d'Arronnes),
- Bâtiments publics anciens,
- Châteaux,
- Églises,
- Maisons à galerie,
- Madones,
- Installations liées à l'exploitation minière en amont de la vallée (mines d'uranium, mines d'étain, HLM de montagne à Laprugne),
- Reconversion des HLM en village de vacances,
- Voie de chemin de fer désaffectée avec ses gares et ses ouvrages d'arts,
- Adaptation des ouvrages d'art pour les gîtes à chauves-souris (tunnel de Ferrières...).

Ce territoire de vallées laisse percevoir une histoire complexe, des variations des relations des hommes au milieu, et des reconversions d'aménagements et d'usages. En somme, des transferts d'héritages entre générations qui continuent aujourd'hui avec la construction d'un héritage contemporain lié à la production énergétique (nucléaire et éolien).



Pont du Moulin Chavan à Arronnes



Eglise de La Chapelle



Ancienne école à La Guillermie



Horloge à eau à billes de Lavoine



Bureau de poste et église à Ferrières-sur-Sichon




Ancien puit à Grand Cossange (Arronnes)

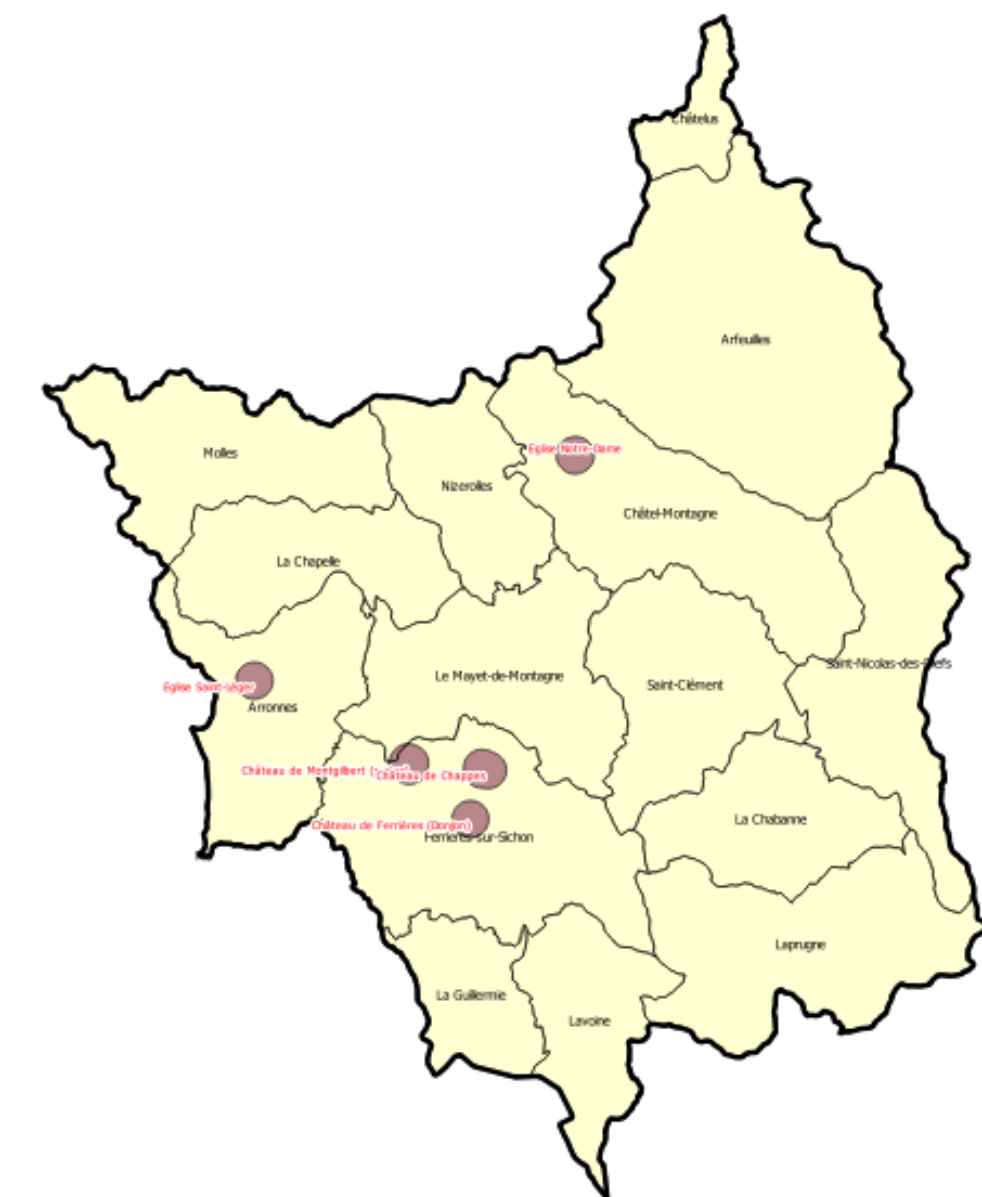
4.5. Monuments Historiques

Le territoire compte 5 monuments historiques, dont quatre monuments historiques inscrits et un monument historique classé :

- L'église Notre-Dame à Châtel-Montagne,
- L'église Saint-Léger à Arronnes,
- Les restes du Château de Montgilbert à Ferrières-sur-Sichon,
- Le donjon du Château de Ferrières à Ferrières-sur-Sichon,
- Le Château de Chappes à Ferrières-sur-Sichon.

Monuments historiques

 Périmètre de protection (servitude AC1)



0 1500 3000 m

Sources : Prodiges Auvergne, DRAC



L'église Notre-Dame à Châtel-Montagne



L'église Saint-Léger à Arronnes
(source : allier-auvergne-tourisme.com)



Les restes du Château de Montgilbert à Ferrières-sur-Sichon



Le château de Ferrières-sur-Sichon
(source : ferrieres-sur-sichon.fr)



Le château de Chappes à Ferrières-sur-Sichon
(source : allier-hotels-restaurants.com)

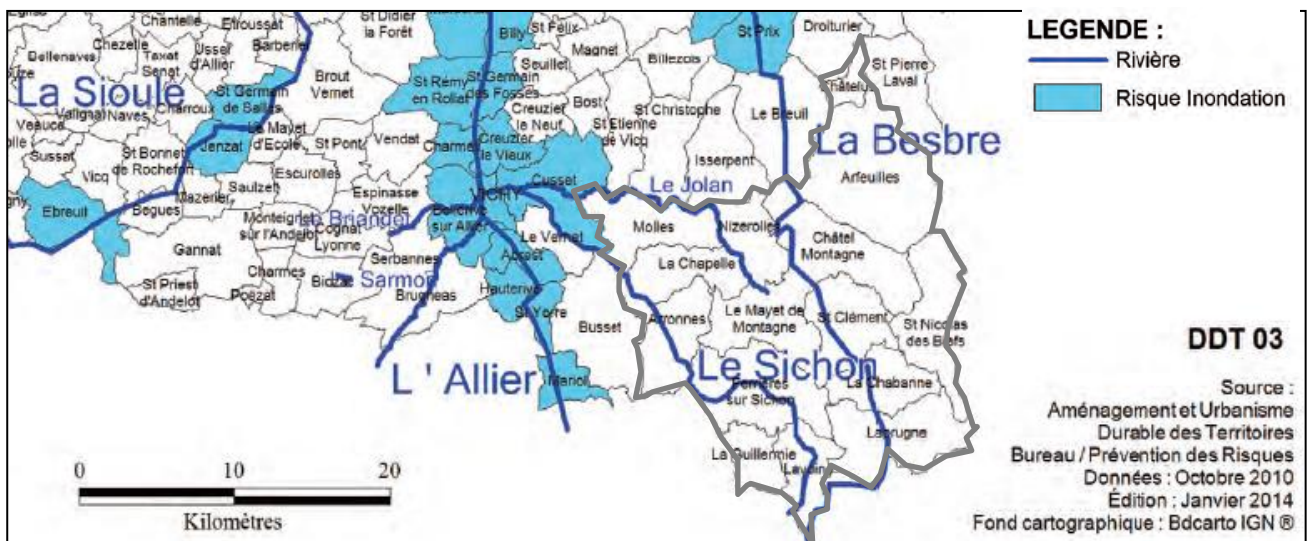
5. LES NUISANCES ET LES RISQUES

5.1. Les risques d'origine naturelle

5.1.a. Prévention du risque inondation

Aucune commune de la Montagne Bourbonnaise n'est concernée par un Plan de Prévention du Risque Inondation, bien que le territoire soit traversé par les rivières la Besbre, le Sichon et le Jan.

Les zones d'habitation riveraines à la rivière la Besbre (Arfeuilles et Saint-Clément) et le Sichon (Arronnes et Ferrières-sur-Sichon) sont potentiellement exposées aux inondations, selon le porter à connaissance des services de l'Etat.



5.1.b. Prévention du risque sismique

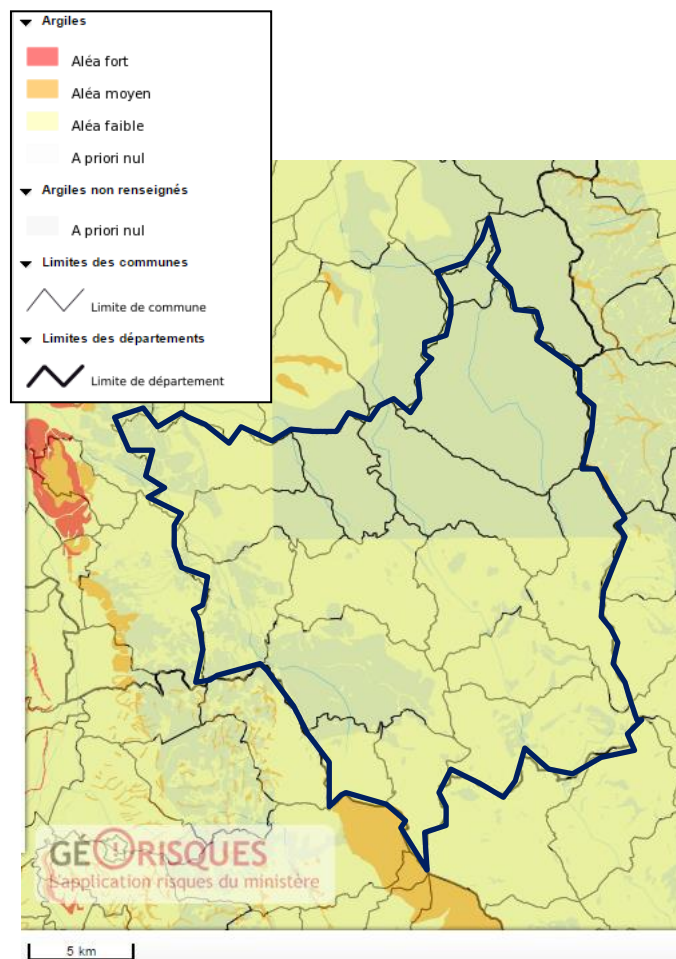
L'ensemble des communes de la Montagne Bourbonnaise est classé en zone de sismicité 2 (faible). Des secousses ont été ressenties sur les communes suivantes (source : sisfrance.net) :

Communes concernées	Date	Heure	Localisation épacentrale	Région ou pays de l'épicentre	Intensité épacentrale	Intensité dans la commune
Arfeuilles	26/09/1925	5h 5min	MARCHE-BOISCHAUT (CHATEAUMEILLANT-LA CHATRE)	BERRY	6,5	0
Châtelus, Ferrières-sur-Sichon, La Chabanne, La Guillermie, Laprugne, Lavoine, Le Mayet-de-Montagne, Molles, Nizerolles, Saint-Clément, Saint-Nicolas-des-Biefs	25/03/1957	7h 46min 10 sec	LIMAGNE (RANDAN)	AUVERGNE	6	4
Ferrières-sur-Sichon	29/01/1936	12h 35min	COMBRAILLE (COMMENTRY)	BOURBONNAIS	5	3,5
La Guillermie	28/02/1951	17h 29min	BOIS NOIRS (LA GUILLERMIE)	BOURBONNAIS	2,5	2,5
La Guillermie	27/02/1951	14h 21min	BOIS NOIRS (LA GUILLERMIE)	BOURBONNAIS	2,5	2,5
La Guillermie	27/02/1951	16h 30min	BOIS NOIRS (LA GUILLERMIE)	BOURBONNAIS	2,5	2,5
La Guillermie, Le Mayet-de-Montagne	14/08/1935	12 h 59 min	LIMAGNE (PONT-DU-CHATEAU)	AUVERGNE	5	3
Laprugne, Le Mayet-de-Montagne	12/09/1877	6h 50min	BOIS NOIRS (ST-ROMAIN-D'URFE)	FOREZ-LYONNAIS	6	
Le Mayet-de-Montagne	26/09/1925	5h 5min	MARCHE-BOISCHAUT (CHATEAUMEILLANT-LA CHATRE)	BERRY	6,5	0

5.1.c. Des communes en partie concernées par le risque de mouvements de terrain

La cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles, réalisée par le BRGM, indique les résultats suivants :

	Source BRGM
	Pourcentage de la superficie communale potentiellement exposée à l'aléa
Arfeuilles	-
Arronnes	55,92
La Chabanne	88,34
La Chapelle	57,53
Châtel-Montagne	11,36
Châtelus	-
Ferrières-sur-Sichon	27,44
La Guillermie	77,41
Laprugne	85,51
Lavoine	90,18
Le Mayet-de-Montagne	88,78
Molles	56,31
Nizerolles	0,44
Saint-Clément	84,34
Saint-Nicolas-des-Biefs	64,12



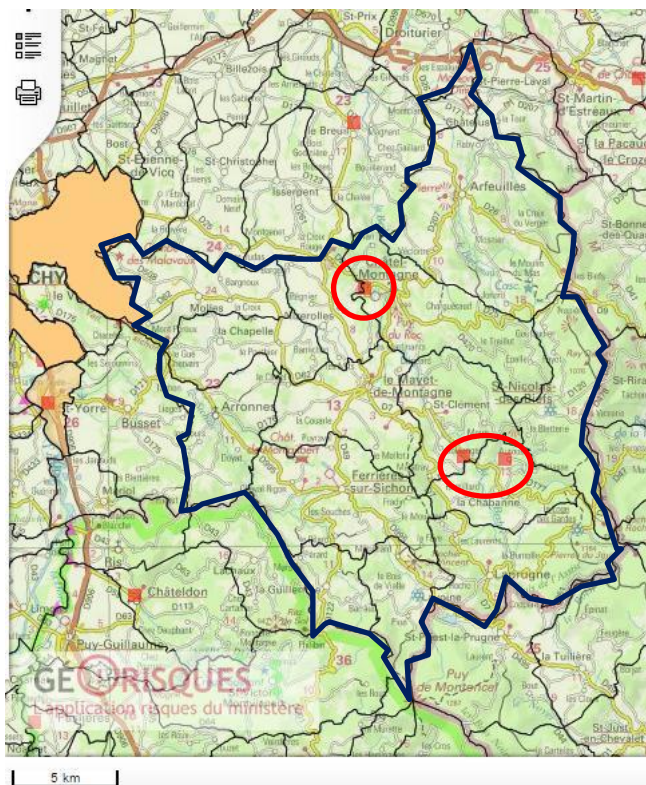
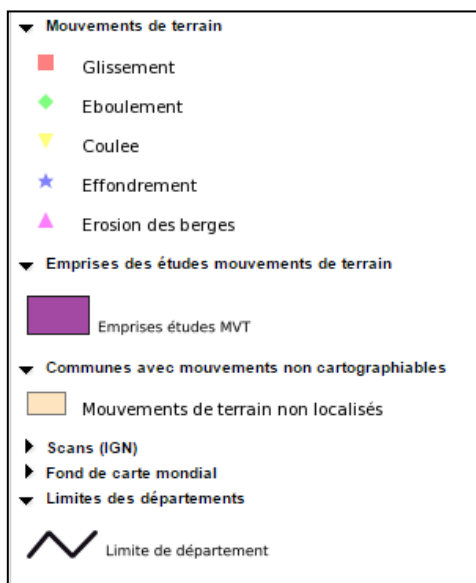
Source : Géorisques

Les territoires soumis à un aléa faible figurent en jaune sur la cartographie ci-dessus. La part de la superficie des communes concernées par cet aléa est reporté dans le tableau.

5.1.d. Quelques glissements de terrain identifiés

Trois glissements de terrain sont officiellement recensés sur les communes de :

- Saint-Clément (Moulin Jury)
- La Chabanne (Aurouer)
- Châtel-Montagne (Le Moulin Châtel)



Source : Géorisques



La Chabanne et Saint-Clément

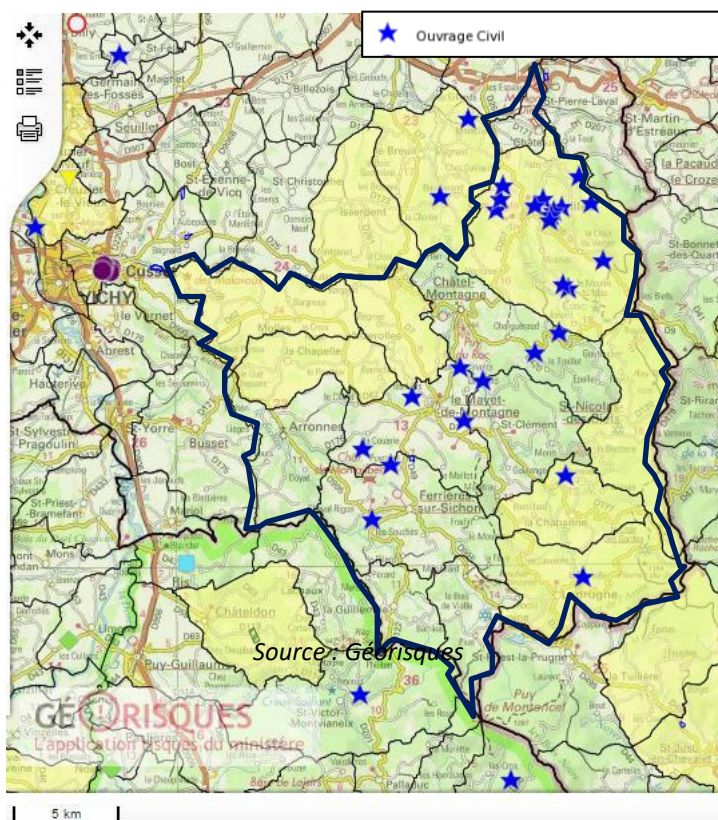


Châtel-Montagne

5.1.e. Des cavités souterraines regroupées sur quelques communes

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs recense 25 souterrains et cavités sur 6 communes de la Montagne Bourbonnaise.

	Source porter à connaissance
	Nombre de cavités souterraines
Arfeuilles	14
La Chabanne	1
Châtel-Montagne	4
Ferrières-sur-Sichon	1
Laprugne	1
Le Mayet-de-Montagne	4



5.1.f. Le risque feux de forêt

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs recense le risque de feux de forêt sur 13 des 15 communes de la Montagne Bourbonnaise.



5.2. Les risques technologiques

5.2.a. Le risque de rupture de barrage

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs recense le risque de rupture de barrage comme un risque majeur. Il existe en effet un risque de rupture de barrage dit du Mayet-de-Montagne/Saint-Clément/Châtel-Montagne, sur le Mayet-de-Montagne.

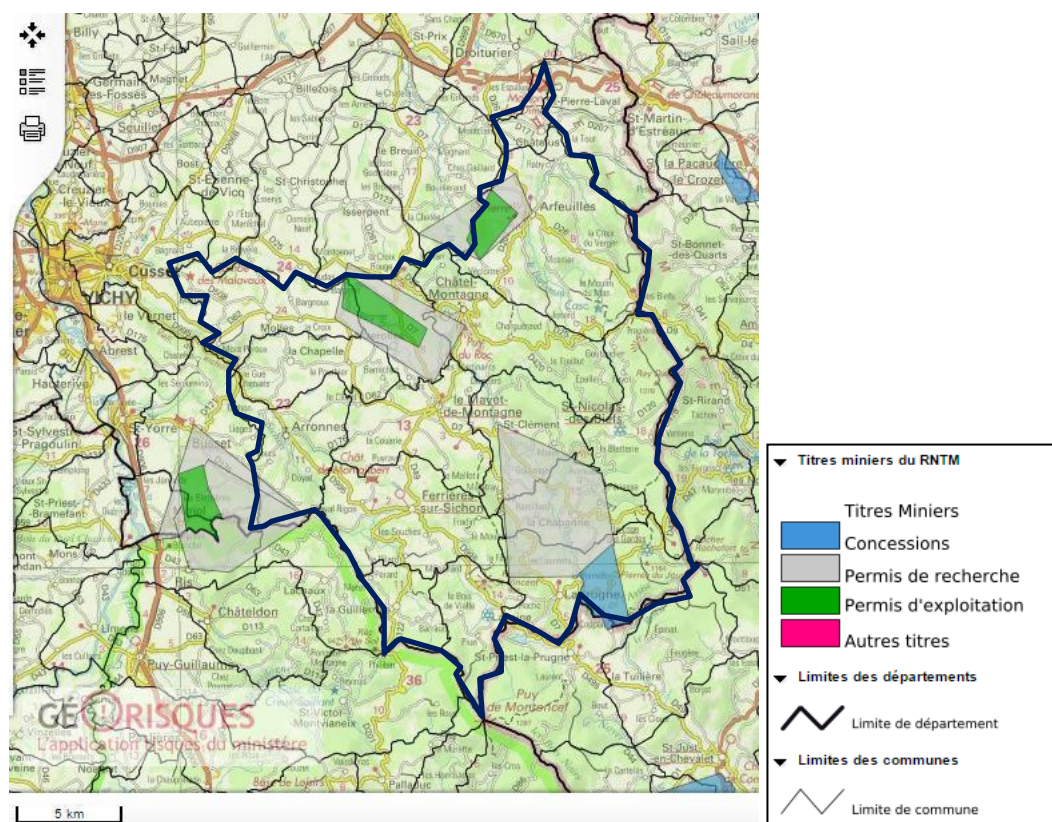
D'une hauteur de 21 mètres, le barrage a été construit dans les années 1930 en travers de la rivière de la Besbre et retient un volume d'eau de 1 190 milliers de m³ sur une surface de 22 hectares.

Ce barrage EDF est classé en catégorie A. Stockant moins de 15 millions de m³, il n'est pas soumis à l'obligation de réalisation d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI). Il s'agit cependant d'un ouvrage dont il incombe au propriétaire/exploitant de réaliser une étude de danger, et donc des études d'ondes de submersion qui permettent d'établir la carte des zones menacées par l'onde de submersion qui résulterait d'une rupture totale de l'ouvrage.

Le bureau des Risques de la DDT a consulté le bureau d'études ANTEA actuellement en charge de la réalisation d'une étude hydraulique sur la Besbre. Ce dernier indique qu'une étude de danger de ce barrage a bien été réalisée par ARTELIA/EDF-CIH en 2012, mais que cette étude reste un document confidentiel.

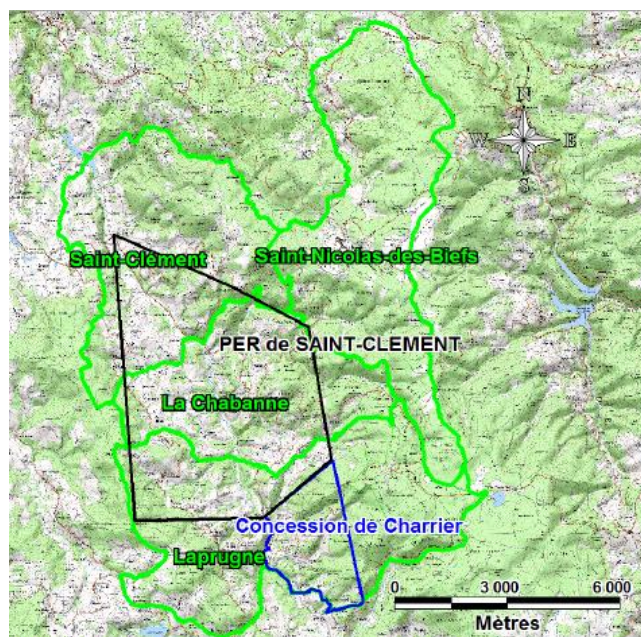
5.2.b. Le risque minier

Le territoire de la montagne Bourbonnaise est caractérisé par une forte activité extractive, notamment d'uranium, ayant participé au développement important de certaines communes de Montagne des années 1960 à 1980. Il en résulte un risque minier sur les communes ayant accueillies des sites d'extraction.



Source : Géorisques

Une étude d'aléa a été réalisée sur l'ancienne concessions de cuivre et de plomb argentifère de Charrier, sur les communes de Laprugne, la Chabanne et Saint-Clément. « L'étude détaillée des aléas mouvements de terrain du district minier de cuivre, d'étain et plomb argentifère de Charrier » de GEODERIS (2015), vise à évaluer et cartographier les aléas de type mouvement de terrain liés aux anciennes exploitations minières sur ce secteur. Elle porte sur l'ancienne concession de Charrier et sur le Permis de Recherche (PER) de Saint-Clément, exploités durant les XIX^{èmes} et XX^{èmes} siècles.



Périmètre de l'étude (GEODERIS, 2015)

Cette étude, organisée en deux phases (une phase informative et une phase d'évaluation des aléas), a permis d'évaluer et de spatialiser le risque de mouvement de terrain associé aux anciens travaux miniers sur Saint-Clément, Laprugne et Saint-Nicolas-des-Biais.

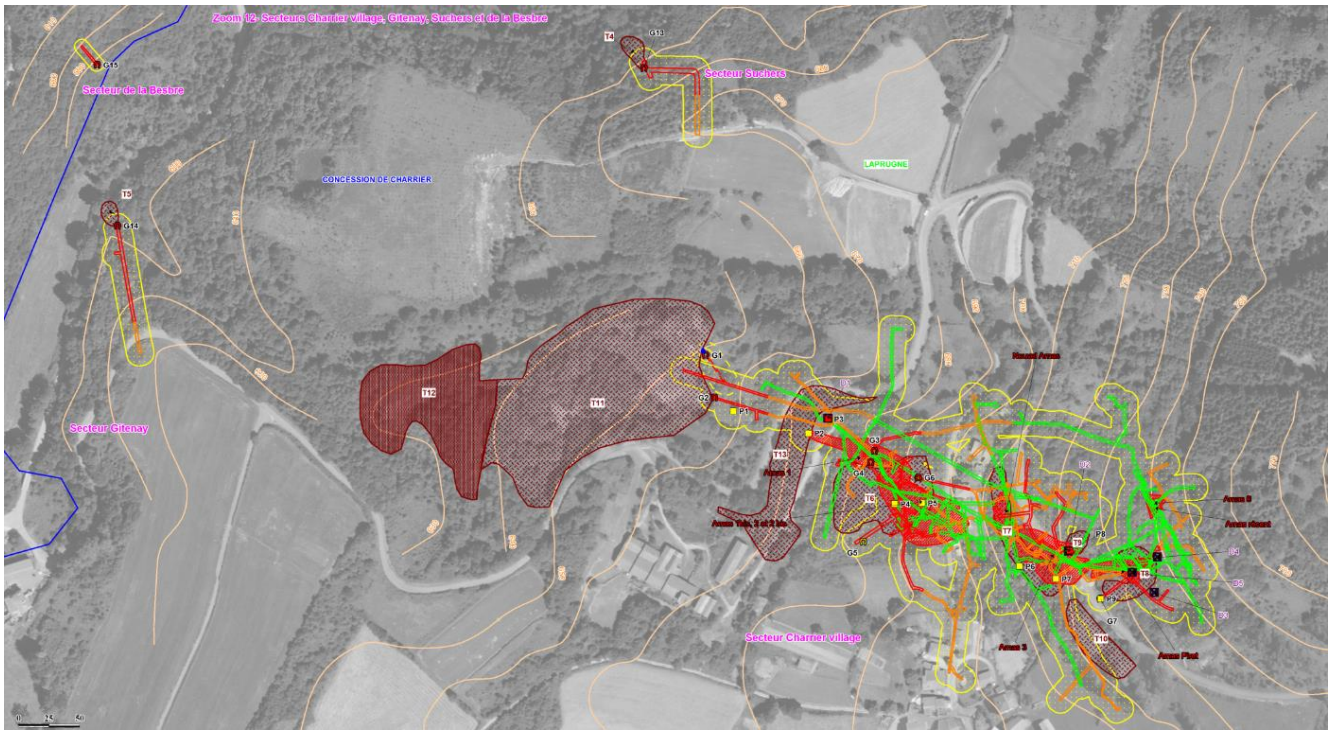
La synthèse de l'étude précise que « la majorité des zones d'aléas mouvements de terrain du secteur minier de Charrier se trouve au droit de zones boisées, champs et pâturages.

Quelques maisons d'habitations ainsi que des voiries sont concernées par l'aléa effondrement localisé de niveau faible. Des voiries sont concernées par de l'aléa effondrement localisé lié aux puits de niveau moyen » (GEODERIS, 2015). Par ailleurs, les cartographies annexées à l'étude soulignent un risque particulièrement marqué à Laprugne, et notamment sur le secteur de Charrier village où l'activité minière y été la plus importante (cartographie ci-dessous).

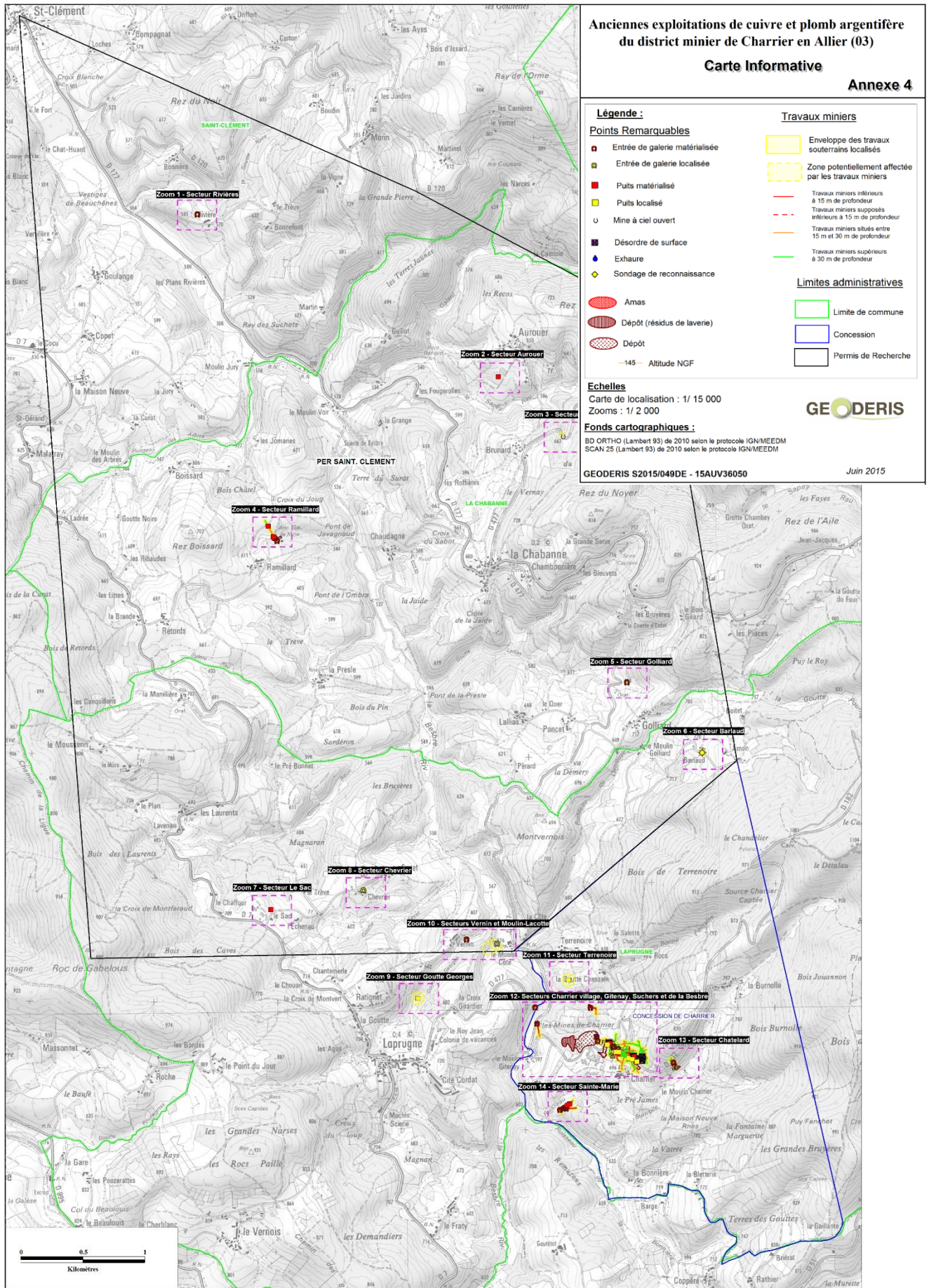
Le récapitulatif des aléas retenus sur le district de Charrier figure dans le tableau ci-dessous.

Phénomène attendu	Commune	Prédisposition	Intensité	Aléa	Marge globale = marge d'incertitude + marge d'influence (m)
Effondrement localisé lié au puits sur les sites de Charrier, Sainte-Marie, Aurouer, Terrenoire, Goutte Georges, Le Sac et Ramillard	Laprugne et La Chabanne	Peu sensible à très sensible	Modérée	Faible à fort	11.5 à 56.5
Effondrement localisé lié aux entrées de galeries et aux galeries peu profondes (< 15 m) sur les sites de Charrier, Sainte-Marie, Chatelard, Gitenay, Suchers, Golliard, Chevrier, Rivières, Vernin, Moulin Lacotte, Ramillard et La Besbre	Laprugne, La Chabanne et Saint-Clément	Peu sensible	Modérée	Faible	11 à 56
Tassement lié aux ouvrages de dépôts sur les sites de Charrier, Sainte-Marie, Chatelard, Suchers, Gitenay et Ramillard	Laprugne et La Chabanne	Peu sensible	Limitée	Faible	8
Glissement superficiel lié aux ouvrages de dépôts T11 et T12 sur le site de Charrier	Laprugne	Peu sensible	Limitée	Faible	15

Récapitulatif des aléas retenus sur le district de Charrier (GEODERIS, 2015)



Zoom sur les secteurs de Charrier Village, Gitenay, Suschers et de la Bresbre (GEODERIS, 2015)



Extrait de la carte informative de l'étude GEODERIS (2015)

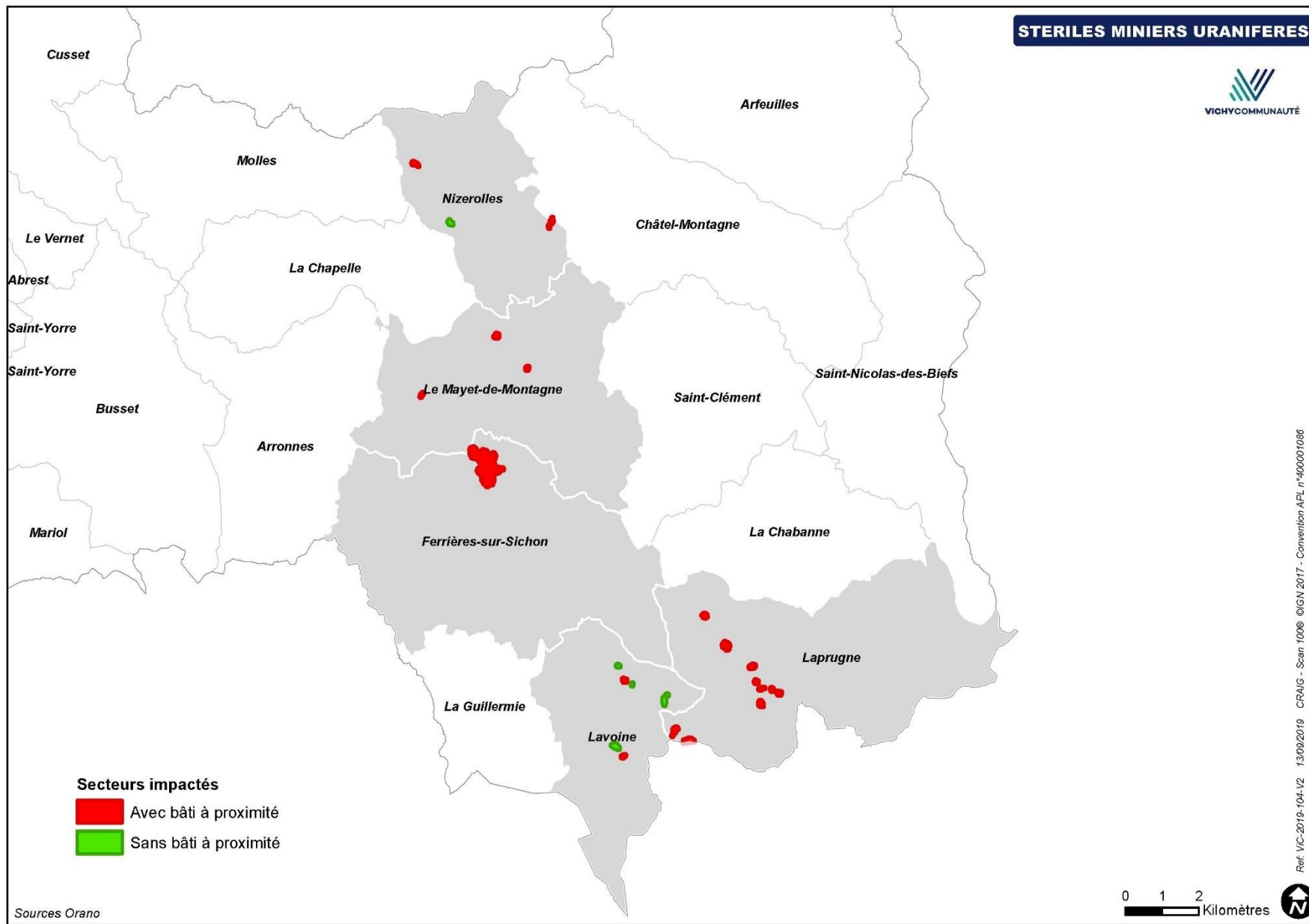
5.2.c. Recensement des stériles miniers uranifères

Conformément à la circulaire du 21 mars 2013, définissant les thèmes d'actions nationales de l'inspection des installations classées, un recensement des lieux de réutilisation des stériles miniers d'uranium a été réalisé. Les stériles miniers constituent la matière excavée lors de l'exploitation de gisements d'uranium, et présentent ainsi un certain niveau de radioactivité.

Conséquence de l'importance de l'exploitation d'uranium dans la région, cinq communes du territoire sont concernées par la gestion des anciens sites miniers :

- Ferrières-sur-Sichon,
- Laprugne,
- Lavoine,
- Nizerolles,
- Le Mayet-de-Montagne.

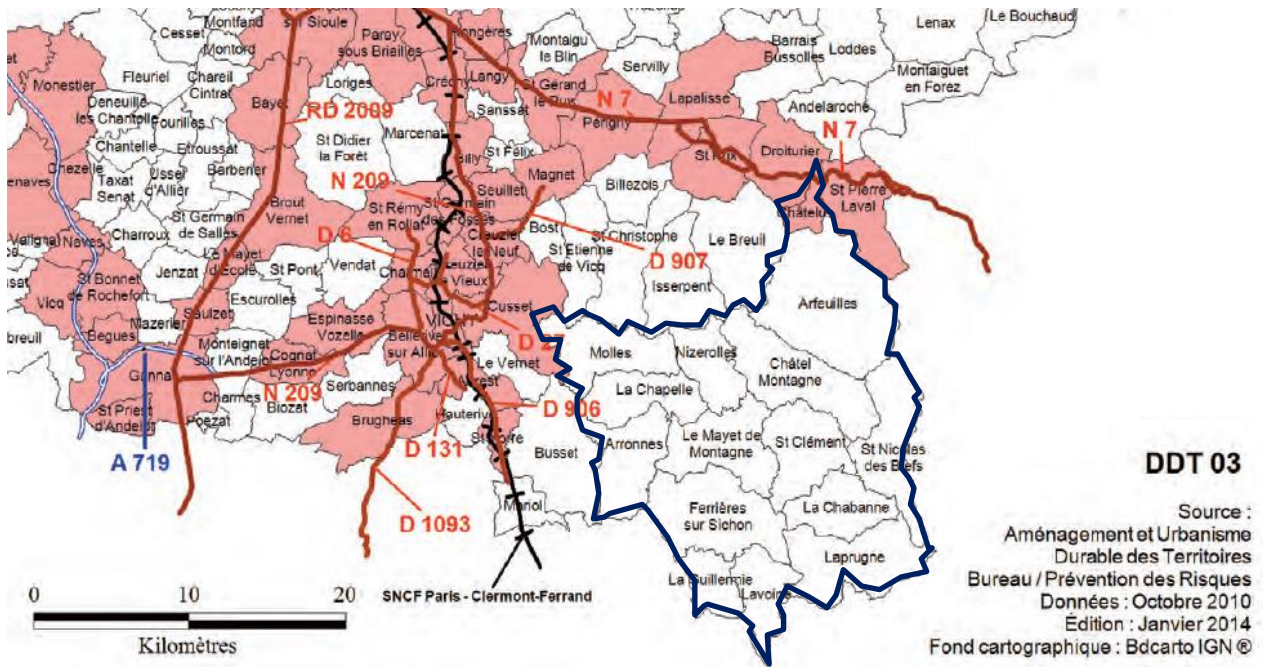
Les données relatives au recensement des stériles miniers figurent en annexe du PLU.



Recensement des stériles miniers uranifères (ORANO)

5.2.d. Les infrastructures concernées par le transport de matières dangereuses

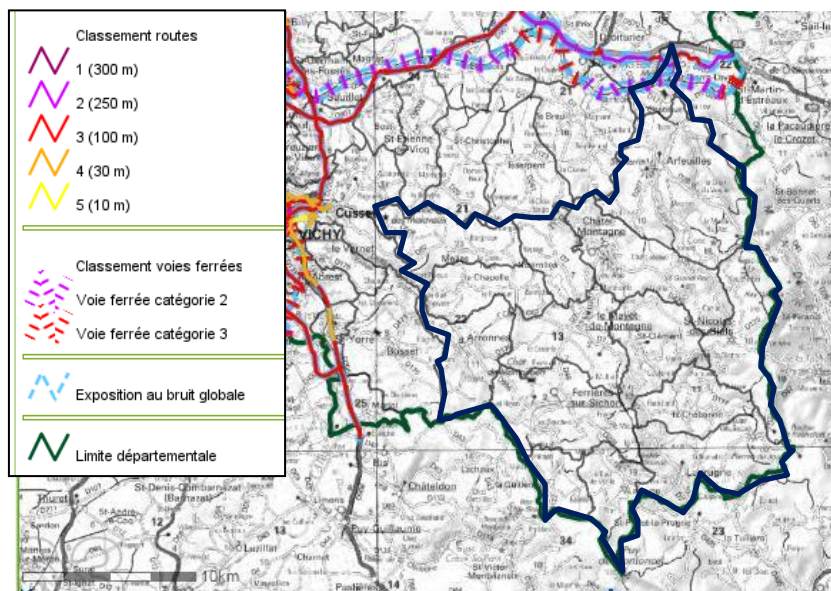
Le Dossier Départemental des Risques Majeurs indique que la commune de Châtelus est concernée par le risque de transport de matières dangereuses (RN 7). La zone d'information préventive concerne un secteur de 350 mètres de part et d'autre de la voie concernée.



5.3. Une unique commune concernée par les nuisances sonores

L'arrêté préfectoral du 23 décembre 2014 approuve la révision du classement sonore des infrastructures urbaines de transports terrestres et infrastructures ferrées.

La commune de Châtelus est concernée par des nuisances sonores dues à une voie ferrée et à la route nationale 2007.



Source : Cartélie - cartes de bruit stratégiques de type « B »

5.4. Les arrêtés de catastrophe naturelle

Les communes de la Montagne Bourbonnaise ont toute fait l'objet d'au moins un arrêté de catastrophe naturelle.

Type de catastrophe	Arrêté du	Arfeuilles	Arzonnes	La Chabanne	La Chapelle	Châtel-Montagne	Châtelus	Ferrière – sur-Sichon	La Guillermie	Lavoine	Laprugne	Molles	Le Mayet-de-Montagne	Nizerolles	Saint-Clément	Saint-Nicolas-des-Biefs
Tempête	18/11/1982	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Inondations et coulées de boue	07/12/1990		X									X				
	26/10/1993		X	X		X		X			X		X	X	X	X
	18/10/2007		X	X	X											
	08/06/2012		X													
	10/01/2013							X								
	02/10/2014			X							X					
	17/02/2015														X	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	27/05/2005					X							X			
	21/05/2019		X		X											

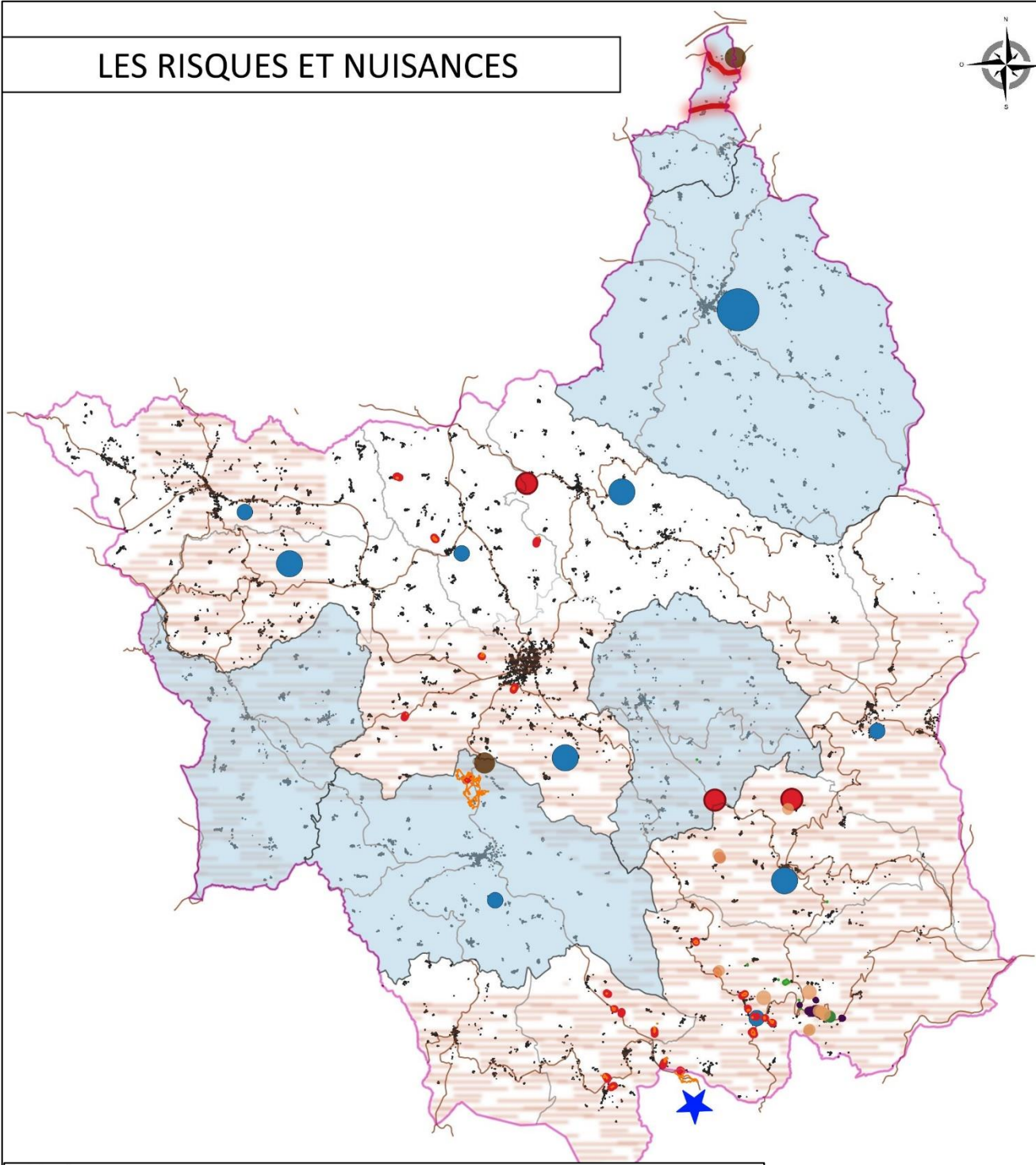
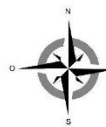
Source : prim.net

Par ailleurs, une tempête a été constatée en 2014 sur les communes de La Chabanne, Laprugne et Saint-Clément.

5.5. Tableau récapitulatif des risques par commune

	Inondation	Risque sismique	Argiles : Pourcentage de la superficie communale potentiellement exposée à l' aléa	Glissements de terrain	Nombre de cavités souterraines	Risque feux de forêts	Nuisances sonores	Transport de matières dangereuses	Risque minier	Stériles miniers uranifères
Arfeuilles	X	2	-		14	Moyen				
Arronnes	X		55,92				Faible			
La Chabanne			88,34	X	1		Moyen		X	
La Chapelle			57,53				Faible			
Châtel-Montagne			11,36	X	4		Faible			
Châtelus			-					X	X	
Ferrières-sur-Sichon	X		27,44			1	Faible			X
La Guillermie			77,41				Moyen			
Laprugne			85,51			1	Moyen		X	X
Lavoine			90,18				Moyen			X
Le Mayet-de-Montagne			88,78			4	Moyen			X
Molles			56,31				Moyen			
Nizerolles			0,44							X
Saint-Clément	X		84,34	X			Moyen		X	
Saint-Nicolas-des-Biefs			64,12				Faible		X	

LES RISQUES ET NUISANCES



Légende :

- Périmètre PLUi
- Limites communales
- Bâti
- Routes départementales
- Nuisances sonores et transport de matières dangereuses
- Inondation
- Argiles
- Glissements de terrains
- Cavités souterraines :
- De 1 à 2
- De 3 à 4
- De 5 à 26

- Anciennes mines d'uranium
- Carrières
- Aléas miniers :
- Aléa effondrement localisé fort
- Aléa effondrement localisé moyen
- Aléa effondrement localisé faible
- Aléa tassement faible
- Aléas effondrement localisé galeries faible
- Aléa glissement ou mouvement de pente faible
- Stériles miniers uranifères :
- Stériles miniers uranifères (source Orano (surfacique))
- Stériles miniers uranifères (source Orano (linéaire))

B. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Au titre de l'article L151-4 du Code de l'Urbanisme :

Le rapport de présentation « s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

En zone de montagne, ce diagnostic est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles.

[...].

Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités. »

[...]

1- COOPERATION INTERCOMMUNALES ET REGLES SUPRA-COMMUNALES

1.1. La création d'une nouvelle entité : Vichy Communauté

Issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise et de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier au 1^{er} Janvier 2017, Vichy Communauté compte 39 communes pour 83 364 habitants (RGP 2015). Avec 15 communes, la Montagne Bourbonnaise représente un peu moins de 40% des communes de l'intercommunalité et environ 8% de sa population.



La Montagne Bourbonnaise au sein de Vichy Communauté

Vichy Communauté dispose des compétences suivantes :

Production, distribution d'énergie

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
- Autres énergies

Environnement et cadre de vie

- Assainissement collectif et non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Qualité de l'air
- Autres actions environnementales

Sanitaires et social

- Action sociale
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Politique de la ville

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et social
- Plan local pour l'insertion et l'emploi
- Contrat urbaine de cohésion sociale (CUCS)
- Rénovation urbaine (ANRU)

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
- Contrat local de sécurité de transports

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs
- Activités péri-scolaires
- Actions de soutien à l'enseignement supérieur
- Activités culturelles ou socioculturelles
- Actions sportives

Aménagement de l'espace

- SCOT
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Organisation des transports urbains
- Transports scolaires
- Plans de déplacements urbains
- Etudes et programmation
- Délivrance des autorisations d'occupation du sol (Permis de construire...)

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie
- Parcs de stationnement

Développement touristique

- Tourisme

Logement et habitat

- Programme Local de l'Habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
- Droit de Préemption Urbain pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et de résorption de l'habitat insalubre

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays
- Gestion d'un centre de secours
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

1.2. Les coopérations intercommunales

Les différentes communes de la Montagne Bourbonnaise sont impliquées dans plusieurs autres coopérations intercommunales :

Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) Sud Allier

Regroupe 10 EPCI, dont VVA

Compétences :

- Collecte des déchets des ménages assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Syndicat mixte des Monts de la Madeleine

Regroupe 3 EPCI, les 2 autres dans la Loire

Compétences :

- Environnement et cadre de vie : autres actions environnementales
- Développement touristique

Syndicat mixte d'aménagement touristique de la Montagne Bourbonnaise

Regroupe Vichy, l'ex CCMB, CCI, CA et Département

Compétence :

- Développement touristique

SIVOM à la carte de la Vallée du Sichon

Regroupe 16 communes, dont une partie du périmètre de VVA

Compétences :

- Eau
- Assainissement non collectif

Syndicat Départemental d'énergie de l'Allier

Regroupe 329 membres (communes et EPCI)

Compétences :

- Production, distribution d'énergie : électricité, gaz
- Eclairage public
- Infrastructure de télécommunication

SIVOM à la carte de la Vallée de la Besbre

Regroupe 35 communes membres

Compétences :

- Eau
- Assainissement collectif et non collectif

1.3. Les règles supra-communales

Le PLUi doit s'inscrire en compatibilité avec les documents, plans et programmes suivants :

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durables et d'Égalité des Territoires

Le SRADDET a été approuvé par le Conseil régional en Décembre 2019 et est opposable aux documents de planification depuis son approbation par le Préfet de Région par arrêté du 10 Avril 2020.

Ce document fixe des règles à horizon 2030, à l'échelle régionale.

Aménagement du territoire et de la Montagne :

- Règle générale sur la subsidiarité SRADDET/SCOT
- Renforcement de l'armature territoriale : contribuer à renforcer les différents niveaux de polarités et leurs fonctions de centralité
- Objectif de production de logements en cohérence avec l'armature définie dans les SCOT : en cohérence avec les niveaux de polarité et déclinée en travaillant sur plusieurs axes : prioritairement la réhabilitation des logements dégradés et la reconversion des friches ; la résorption de la vacance ; le traitement de l'habitat indigne ; enfin, après traitement des autres modalités, la production de logements neufs
- Gestion économe et approche intégrée de la ressource foncière : donner la priorité à la limitation de la consommation d'espace quel que soit l'usage.
- Densification et optimisation du foncier économique existant
- Encadrement de l'urbanisme commercial : contribuer à éviter les nouvelles implantations commerciales diffuses, et enrayer la multiplication des surfaces commerciales en périphérie
- Préservation du foncier agricole et forestier : protéger les espaces agricoles et forestiers stratégiques et nécessaires à la production agricole et identifier les secteurs de déprise agricole à l'origine des friches agricoles.
- Préservation de la ressource en eau : mettre en œuvre une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et démontrer l'adéquation de leur projet de développement territorial avec la ressource en eau disponible, avec les capacités des réseaux d'assainissement et de distribution de l'eau potable
- Développement des projets à enjeux structurants pour le développement régional

Infrastructures de transport, d'intermodalité et de développement des transports

- Coordination et cohérence des services de transport à l'échelle des bassins de mobilité : définir le périmètre d'un bassin de mobilité cohérent. Ce périmètre devra correspondre principalement aux déplacements du quotidien, et tenir compte, le cas échéant, des échanges interrégionaux et transfrontaliers existants. L'ensemble des bassins de mobilité sera défini au plus tard 3 ans après la date d'approbation du SRADDET. Ils pourront faire l'objet d'actualisation.
- Cohérence des documents de planification des déplacements ou de la mobilité à l'échelle d'un ressort territorial, au sein d'un même bassin de mobilité
- Contribution à une information multimodale voyageurs fiable et réactive et en temps réel
- Interopérabilité des supports de distribution des titres de transport
- Identification du Réseau Routier d'Intérêt Régional
- Coordination pour l'aménagement et l'accès aux pôles d'échange d'intérêt régional
- Préservation du foncier des pôles d'échanges d'intérêt régional
- Cohérence des équipements des pôles d'échanges d'intérêt régional
- Préservation du foncier embranché fer et/ou bord à voie d'eau pour la logistique et le transport de marchandises
- Intégration des fonctions logistiques aux opérations d'aménagement et de projets immobiliers
- Cohérence des politiques de stationnement et d'équipements des abords des pôles d'échanges
- Cohérence des règles de circulation des véhicules de livraison dans les bassins de vie

Climat, air, énergie

- Performance énergétique des projets d'aménagement
- Trajectoire neutralité carbone
- Performance énergétique des bâtiments neufs
- Rénovation énergétique des bâtiments
- Développement des réseaux énergétiques
- Production d'énergie renouvelable dans les zones d'activités économiques et commerciales
- Développement des énergies renouvelables

- Développement maîtrisé de l'énergie éolienne
- Diminution des GES
- Diminution des émissions de polluants dans l'atmosphère
- Réduction de l'exposition de la population aux polluants atmosphériques
- Développement de la mobilité décarbonée

Protection et restauration de la biodiversité

- Préservation des continuités écologiques
- Préservation des réservoirs de biodiversité
- Préservation des corridors écologiques
- Préservation de la trame bleue
- Préservation des milieux agricoles et forestiers supports de biodiversité
- Préservation de la biodiversité ordinaire
- Amélioration de la perméabilité écologique des réseaux de transport

Prévention et gestion des déchets

- Respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets : 1. Prévention ; 2. Préparation en vue du réemploi ; 3. Recyclage, valorisation matière ; 4. Valorisation énergétique ; 5. Élimination

Plan Local de l'Habitat (PLH) de Vichy Communauté

Le Plan Local de l'Habitat de Vichy Communauté a été approuvé en septembre 2019 et porte sur la période 2019-2025. Il s'inscrit dans la continuité du premier PLH (2010-2018) tout en cherchant à prendre en compte les nouveaux enjeux locaux. Constatant que l'essentiel des centres-villes et centres-bourgs du territoire connaissent une baisse de leur attractivité, la collectivité a élaboré son PLH en misant sur « le réinvestissement, renforcement et réenchancement des centralités ». Le document s'articule ainsi autour de quatre grandes orientations transversales, déclinées en 13 actions :

- **Axe 1 : Reconquérir l'habitat en centre-ville et en centre bourg**
 - *Soutenir la qualité de l'offre en réhabilitant le parc privé existant,*
 - *Réinvestir et conforter les centralités en requalifiant les îlots d'habitat ancien dégradés et délaissés,*
 - *Réinventer les centralités en expérimentant des opérations pilotes d'habitat.*
- **Axe 2 : Adapter et diversifier l'habitat pour répondre aux besoins des habitants**
 - *Produire une offre de logements adaptée et attractive pour les jeunes ménages,*
 - *Soutenir une offre de logements abordable pour les habitants,*
 - *Renforcer l'attractivité du parc locatif social,*
 - *Relever le défi du vieillissement de la population,*
 - *Mettre en œuvre les objectifs fixés par le futur schéma départemental d'accueil des gens du voyage,*
 - *Répondre aux besoins spécifiques des publics les plus fragiles.*
- **Axe 3 : Promouvoir un habitat durable et performant**
 - *Massifier l'amélioration de la qualité et des performances énergétiques du parc existant,*
 - *Mettre en place une stratégie foncière communautaire.*
- **Axe 4 : Animer, mettre en œuvre et évaluer la politique de l'habitat**
 - *Promouvoir, animer et mettre en œuvre,*
 - *Suivre et évaluer les actions du PLH.*

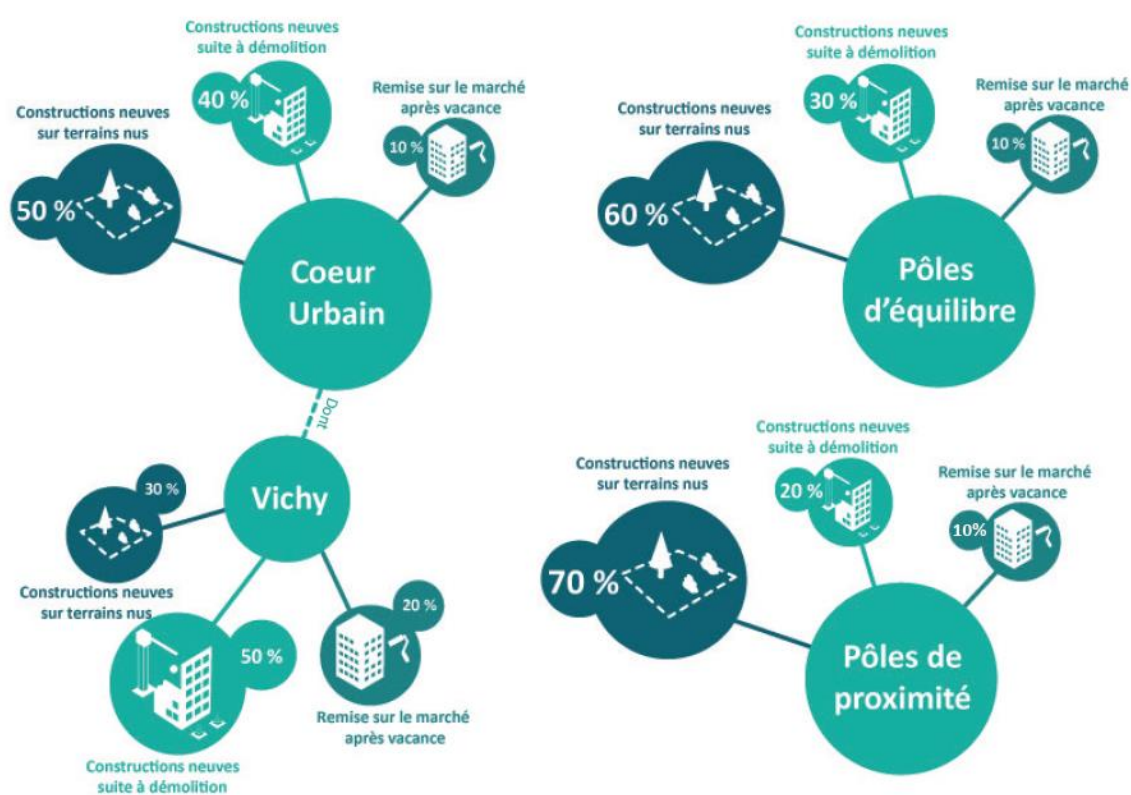
Par ailleurs, il définit un ensemble d'objectifs à atteindre sur le territoire à l'horizon 2025 :

- Produire 2 200 logements en 6 ans (soit 365 logements par an), dont 850 logements sociaux,
- Répartir ces nouveaux logements selon l'armature territoriale définie par le Schéma de Cohérence Territoriale : 60% sur le cœur urbain, 10% sur les pôles d'équilibre et 30% sur les pôles de proximité,
- Augmenter la production de logements par renouvellement urbain (démolition-reconstruction de logements vacants et dégradés ; valorisation des logements vacants),

- Développer des programmes neufs en cœur urbain de nature à séduire les jeunes ménages et les classes moyennes.

Le PLH définit également des objectifs de production de logements, répartis par niveau de polarité et visant à répondre à cet objectif de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs. Trois niveaux de ont ainsi été définis : les cœurs urbains, les pôles d'équilibre (dont fait partie le Mayet-de-Montagne) et les pôles de proximité (qui intègrent l'ensemble des communes de la Montagne Bourbonnaise à l'exception du Mayet-de-Montagne).

En matière de production de logements, les objectifs ci-dessous ont été définis. Par ailleurs, 60% des nouvelles résidences principales (en constructions neuves ou en remise sur le marché de logements vacants) seront produites au sein des cœurs urbains, 10% au sein des pôles d'équilibres (dont 1,9% au Mayet de Montagne) et 30% au sein des pôles de proximité (dont 7,2% au sein des communes de la Montagne Bourbonnaise). Les objectifs détaillés figurent dans le chapitre « habitat » du diagnostic territorial.



Répartition des objectifs de production (PLH Vichy Communauté, 2019-2025)

SDAGE Loire Bretagne, approuvé par arrêté du préfet coordinateur de bassin le 18 novembre 2015 et portant sur la période 2016-2021.

Le SAGE Allier-Aval, approuvé par arrêté inter-préfectoral du 13 novembre 2015.

Le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) Loire Bretagne, adopté le 23 novembre 2015 par le Préfet coordonnateur de Bassin, publié le 22 décembre 2015 et applicable jusqu'au 22 décembre 2021. Conformément aux articles L.131-1 et L.131-7 du code de l'urbanisme et L.562-1 du code de l'environnement, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou les documents en tenant lieu doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les objectifs de gestion des risques inondation définis par le PGRI ainsi qu'avec les orientations fondamentales et les dispositions de ce plan.

Par ailleurs, le PLUi doit prendre en compte les documents, plans et programmes suivants :

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), élaboré conjointement par l'Etat et la Région Auvergne et approuvé en Auvergne le 07 juillet 2015.

Les Plans Climat-Energie Territoriaux (PCET) du Conseil Régional d'Auvergne, approuvé en novembre 2019, et du Conseil Départemental de l'Allier, approuvé en décembre 2013.

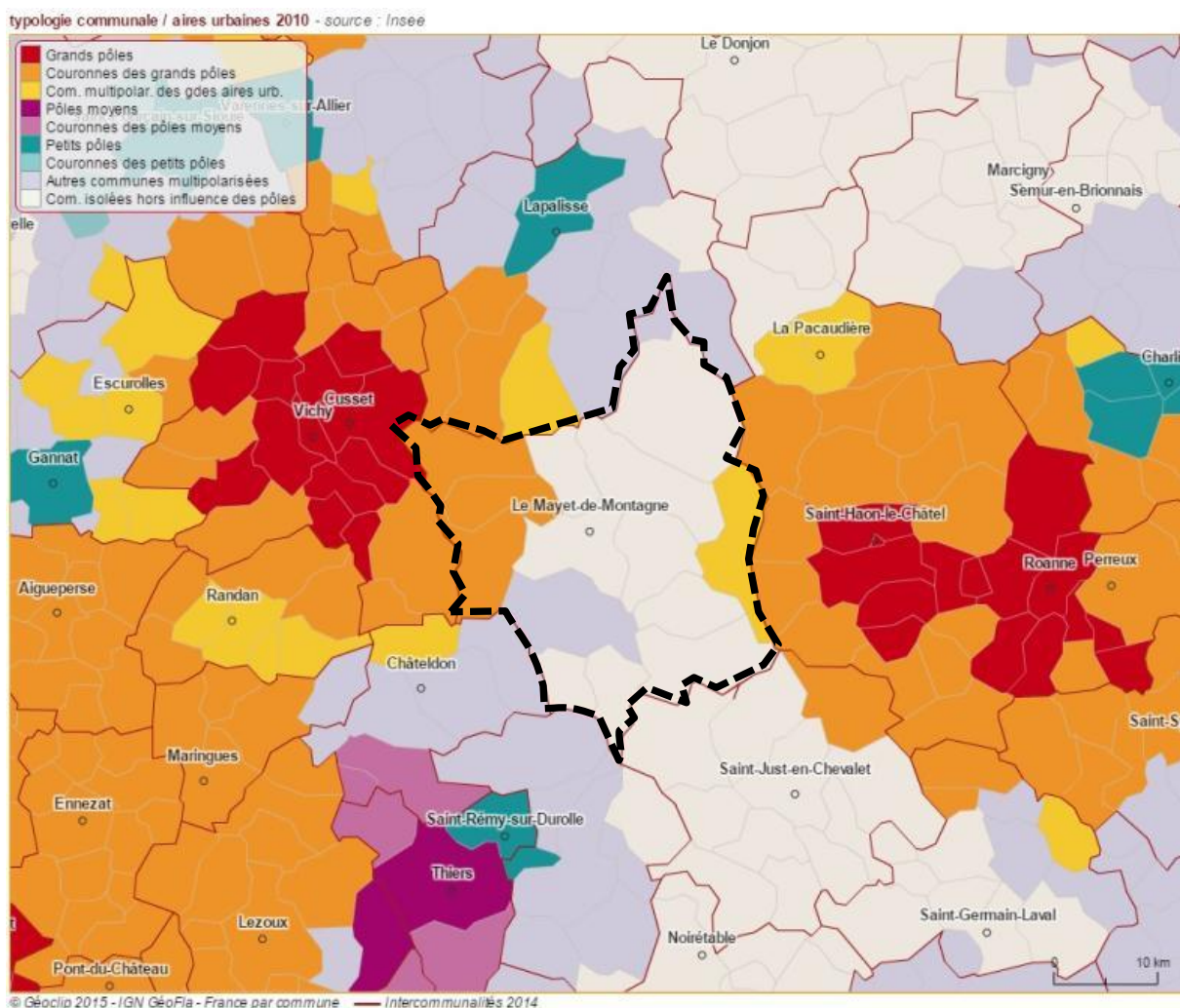
1.4. L'influence des territoires extérieurs

L'aire urbaine définie en 2010 de l'INSEE permet de comprendre l'influence exercée par les pôles urbains situés autour du territoire sur les communes de la Montagne Bourbonnaise. Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci (définition INSEE).

La carte de typologie communale / aires urbaines 2010 de l'INSEE montre en rouge les pôles urbains de Vichy à l'Ouest du territoire intercommunal et de Roanne à l'Est. Les communes de couleur orange entourant ces deux pôles constituent la couronne périurbaine, c'est-à-dire les communes dont 40% des actifs ayant un emploi travaillent dans ces pôles urbains.

Selon l'INSEE en 2010, les communes de Molles, La Chapelle et Arronnes font partie de la couronne périurbaine de l'agglomération de Vichy : 40% des actifs ayant un emploi de ces communes travaillent dans le pôle urbain de Vichy. La commune de Saint-Nicolas-des-Biefs est identifiée comme une commune multipolarisée des grandes aires urbaines dont 40% de ses actifs ayant un emploi travaillent dans différents grands pôles urbains (Roanne, Vichy). Enfin, les communes de Châtelus et Ferrières-sur-Sichon sont des communes multipolarisées dont 40% des actifs ayant un emploi travaillent dans des pôles urbains de différentes tailles (Roanne, Vichy, Lapolisse, Thiers, Saint-Rémy-sur-Durolle...).

Ainsi, les dynamiques du territoire de la Montagne Bourbonnaise sont liées à la présence de pôles (grands pôles et petits pôles) situés à proximité du territoire. Au sens de l'INSEE, aucun pôle n'est identifié sur le territoire de la Montagne Bourbonnaise.

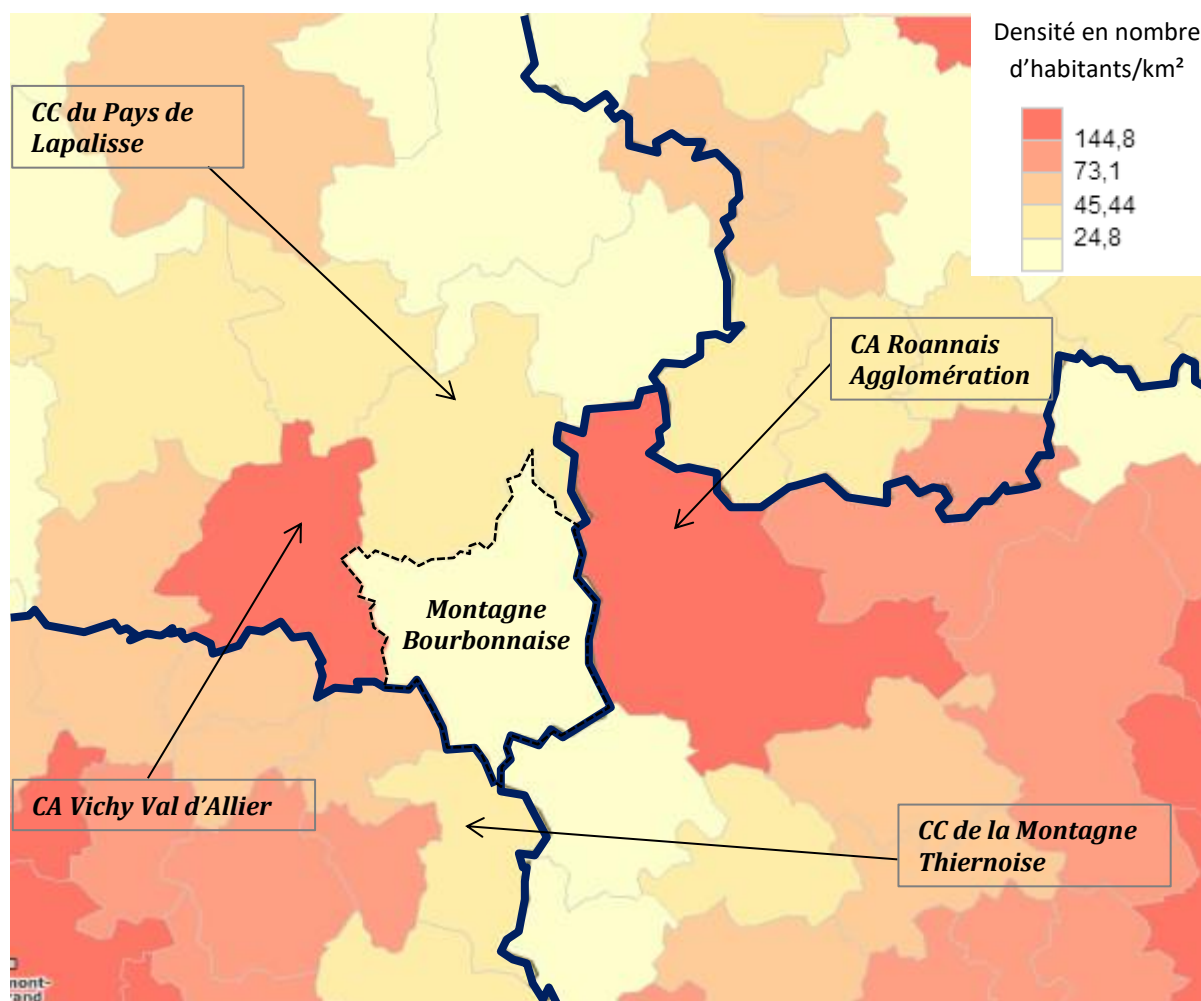


Typologie communale et aires urbaines 2010 (géoclip)

1.5. Les territoires de comparaison

Les données du territoire de la Montagne Bourbonnaise sont comparées avec celles de quatre EPCI limitrophes :

- Deux Communautés d'Agglomération qui entourent le territoire à l'Est et à l'Ouest, Roannais Agglomération et Vichy Val d'Allier. Ce choix de comparaison s'explique par l'influence de ces deux agglomérations sur certaines communes du territoire.
- Deux Communautés de Communes plus rurales au Nord et au Sud, le Pays de Lapalisse et la Montagne Thiernoise. Cette dernière est un territoire de montagne tout comme la Montagne Bourbonnaise et peut donc présenter des caractéristiques similaires, notamment sur les parties Sud et Ouest du territoire. Le Pays de Lapalisse est un territoire rural pouvant présenter des caractéristiques similaires aux parties Nord et Ouest de la Montagne Bourbonnaise.



Carte des EPCI entourant la Montagne Bourbonnaise et leur densité (géoclip)

2. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

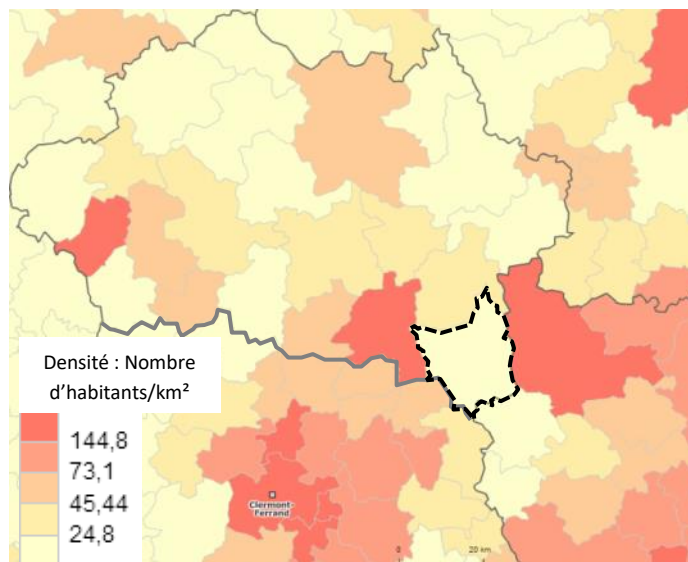
Certaines communes représentent un petit nombre d'habitants et de logements. L'analyse historique des évolutions du territoire peut présenter des variations de pourcentage parfois importantes. Ces résultats sont à modérer en raison des effectifs réduits. Une variation de quelques habitants peut induire une variation importante en termes de pourcentage.

2.1. Une dynamique démographique ralentie par un solde naturel faible

La Montagne Bourbonnaise compte 6 551 habitants en 2012. Elle se situe entre deux territoires relativement dynamiques :

- A l'Ouest, la Communauté d'Agglomération de Vichy, comptant 76 714 habitants, et représentant 23% de la population départementale,
- A l'Est, la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération, dans la Loire, comptant 100 663 habitants.

La Montagne Bourbonnaise fait partie des secteurs très ruraux du département. Avec une densité de 16,3 habitants/km², il s'agit du 3^{ème} EPCI disposant de la plus faible densité en nombre d'habitants au km², après la CC Le Donjon-Val-Libre (13,7 hab/km²) et la CC du Pays de Tronçais (15,3 hab/km²).

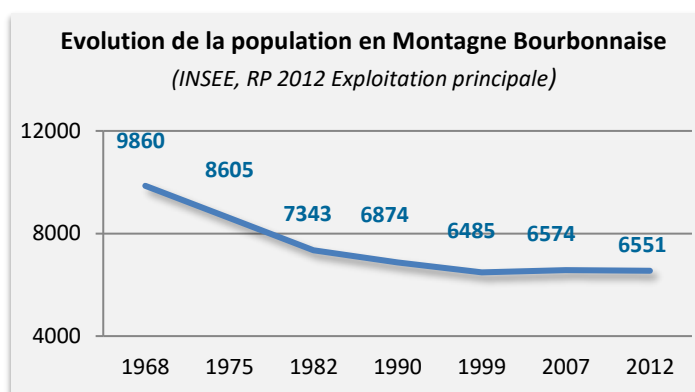


Densité des EPCI entourant la Montagne Bourbonnaise
(INSEE, RP 2012 Exploitation principale)

Le territoire compte 4 communes de plus de 500 habitants, dont une de plus de 1000 habitants : Le Mayet-de-Montagne. Cette dernière, avec 1519 habitants, représente 23% de la population de la Montagne Bourbonnaise. Les trois autres communes les plus importantes sont Molles (848 habitants), Arfeuilles (668 habitants) et Ferrières-sur-Sichon (569 habitants).

L'évolution démographique de la Montagne Bourbonnaise présente une diminution importante de la population entre 1968 et 2012, avec toutefois deux tendances observées :

- Une diminution démographique significative entre 1968 et 1982, le territoire ayant perdu plus de 2500 habitants sur cette période,
- Un ralentissement du phénomène de diminution démographique depuis 1999, avec pour la première fois un rythme de croissance démographique positif entre 1999 et 2007.



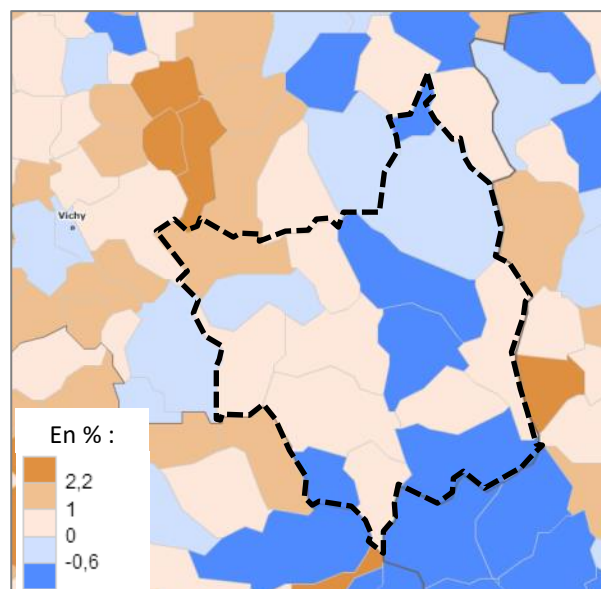
Ces dernières années, l'évolution démographique se stabilise.

La diminution démographique significative constatée entre 1968 et 1982 s’explique en partie par la déprise économique du territoire à la suite de la fermeture de certaines entreprises majeures. Cette dernière a entraîné d’importants flux migratoires sortants, notamment sur les communes de Laprugne (jusqu’à -8,1% par an), Arfeuilles et Saint-Nicolas-des-Biefs, et dans une moindre mesure à Nizerolles et La Guillermie.

Entre 1999 et 2007, la croissance démographique moyenne annuelle est pour la première fois positive sur le territoire. Cela se traduit par :

- Des communes devenant attractives sur la partie Ouest du territoire, notamment grâce au desserrement de l’agglomération de Vichy. Cela concerne plus particulièrement Molles, Arronnes, puis dans une moindre mesure, Ferrières-sur-Sichon et Nizerolles.
- Des communes dont le rythme de croissance démographique est uniquement positif sur cette période. C’est le cas de La Chapelle, Chatel-Montagne, et Châtelus.

A noter que le Mayet de Montagne retrouve pour la première fois depuis 1982, un rythme de croissance démographique positif.



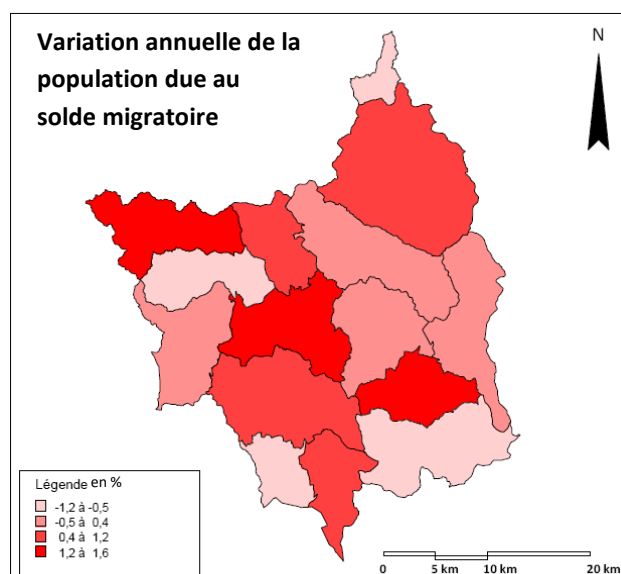
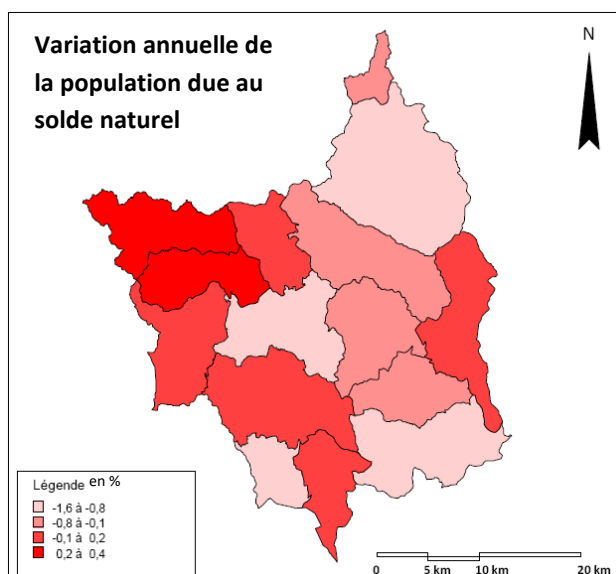
Evolution moyenne annuelle de la population depuis 2007 en % (INSEE, RP 2012 Exploitation principale)

Le solde naturel est négatif sur la majorité du territoire, à l’exception des communes situées les plus à l’Ouest, et bénéficiant du desserrement de l’agglomération de Vichy : Molles, La Chapelle et Arronnes.

L’importance des décès par rapport aux naissances est particulièrement importante sur la Guillermie (-1,49% par an) et sur le Mayet-de-Montagne (-1,65% par an). Cependant, sur cette dernière, la présence d’un EHPAD peut expliquer en partie ces statistiques.

	Taux de croissance annuel de la population					
	1968 /1975	1975 /1982	1982 /1990	1990 /1999	1999 /2007	2007 /2012
exCCMB	-1.9%	-2.2%	-0.8%	-0.6%	+0.2%	-0.1%
VVA	+0.3%	+0.3%	-0.1%	-0.2%	+0.1%	+0.4%
CCPL	-0.9%	-0.7%	-0.1%	-0.6%	-0.1%	+0.1%
Allier	-0.3%	-0.3%	-0.4%	-0.4%	-0.1%	+0.0%
RA	+1.0%	-0.1%	-0.4%	-0.3%	-0.2%	+0.3%
CCMT	-0.6%	-0.5%	-0.6%	-0.8%	-0.7%	-0.7%

INSEE, RP 2012 Exploitation principale



INSEE, RP 2012 Exploitation principale

Le solde migratoire, s'il n'est pas suffisamment dynamique pour compenser le solde naturel, demeure cependant dynamique sur le territoire de la Montagne Bourbonnaise, notamment sur les communes de Molles, du Mayet-de-Montagne et de la Chabanne.

Ainsi, sur la dernière période intercensitaire, la commune du Mayet-de-Montagne dispose du solde migratoire le plus important du territoire, traduisant son attractivité malgré un rythme de croissance nul.

Les communes de Nizerolles, Ferrières-sur-Sichon, La Chabanne et Arfeuilles disposent d'un taux annuel moyen du solde migratoire positif, malgré un solde naturel négatif, traduisant ainsi une certaine dynamique. La Chapelle est la seule commune du territoire à disposer d'un solde naturel positif et d'un solde migratoire négatif.

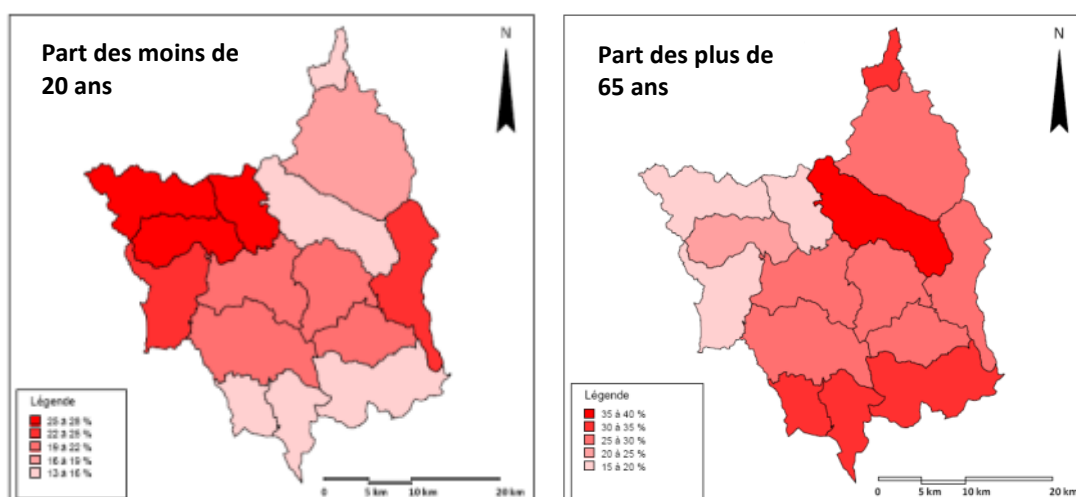
A l'échelle de la Montagne Bourbonnaise, on constate donc une évolution démographique nulle depuis 2007. Bien que le territoire attire de nouveaux ménages, ceux-ci ne permettent pas encore d'assurer un renouvellement de la population en générant un solde naturel positif.

2.2. Un vieillissement de la population à prendre en compte

La Montagne Bourbonnaise présente une population relativement homogène, notamment en matière d'âge. La part des moins de 20 ans représente 20,6% de la population, part similaire à la moyenne départementale, mais plus faible que la moyenne nationale (24,3%). La part des 65 ans est la classe d'âge la plus représentée (26,2%). Ce taux est supérieur à celui du département (23,9%).

Au sein du territoire de la Montagne Bourbonnaise, il est possible de distinguer plusieurs profils de communes :

- Les communes bénéficiant d'une certaine attractivité, accueillant des familles, permettant ainsi un renouvellement de la population plus important (part plus importante des moins de 20 ans et part plus faible des plus de 65 ans) : Molles, la Chapelle, Arronnes, Nizerolles,
- Les communes dont le renouvellement de la population est parfois difficile, ce qui se traduit par une tendance au vieillissement : Châtelus, Châtel-Montagne, Laprugne, Lavoine Le Mayet de Montagne et La Guillermie.



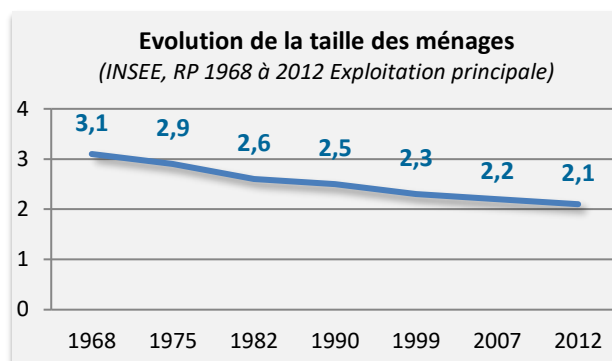
INSEE, RP 2012 Exploitation principale

Le territoire de la Montagne Bourbonnaise se caractérise par un vieillissement de la population. L'évolution de la structure par âge depuis 2007 montre une diminution de la part des moins de 44 ans et une augmentation de la part des plus de 45 ans.

2.3. Une réduction de la taille des ménages

En 2012, la Montagne Bourbonnaise compte 3 019 ménages. La taille moyenne des ménages n'a cessé de diminuer depuis 1968. Ce phénomène n'est pas propre au territoire, mais traduit une évolution des modes de vie : augmentation des familles monoparentales, des personnes seules, allongement de la durée de vie...

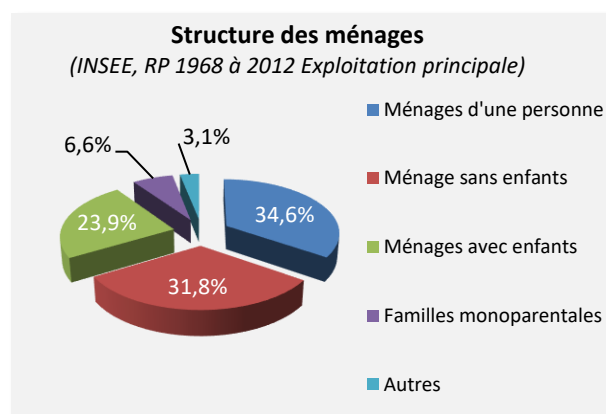
En 2012, la taille moyenne des ménages est de 2,1 personnes par ménage, taille similaire à la moyenne départementale.



2.4. Structure des ménages

L'analyse de la composition des ménages fait ressortir une prédominance de ménages d'une personne (34,5% des ménages). Il s'agit toutefois d'une proportion inférieure à la moyenne constatée sur le département (38,3%), et sur les agglomérations alentours (Vichy et Roanne).

La part de ménages sans enfant est plus importante que celle des ménages avec enfants, tendance qui se retrouve à l'échelle départementale et sur les territoires intercommunaux limitrophes. La part des ménages avec enfants est toutefois plus importante que celle constatée à l'échelle départementale (21,7%).



Il apparaît que le territoire accueille majoritairement des ménages sans enfant ce qui confirme la difficulté pour la Montagne Bourbonnaise de voir sa population renouvelée et le solde naturel redevenir positif.

2.5. Les catégories socioprofessionnelles

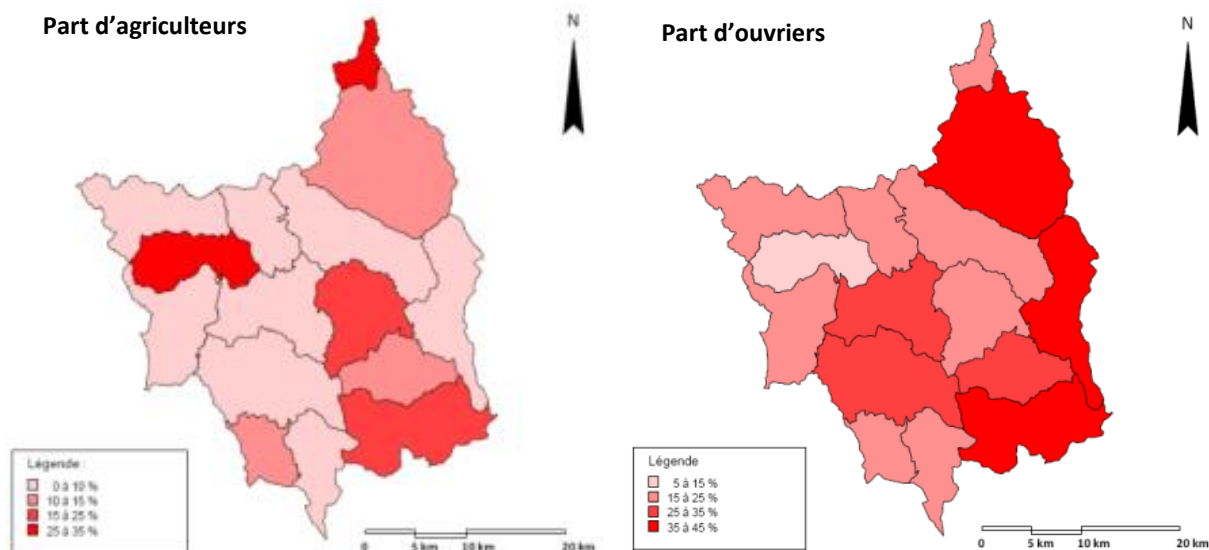
La Montagne Bourbonnaise se caractérise par :

- Une part importante de retraités, qui représentent près de 40% de la population de 15 ans et plus, traduisant le manque de renouvellement de la population de certaines communes,
- Une part également conséquente d'agriculteurs, mais également d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises, révélatrice d'un réseau de petites activités économiques important,
- La faible part des catégorie socio-professionnelles aux revenus les plus élevés (cadres, professions intellectuelles supérieures) dont la part importante est souvent révélatrice d'un marché immobilier tendu sur les secteurs périurbains, ce qui n'est pas le cas sur la Montagne Bourbonnaise.

Source : INSEE, RP 2012 Exploitation principale	Catégories socioprofessionnelles (population 15 ans et plus), en %				
	exCCMB	VVA	Allier	RA	CCMT
Agriculteurs	5	0.3	1.9	0.8	1.2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	5.8	3.5	3.4	3.6	4.1
Cadres et Professions Intellectuelles supérieures	3.6	5.1	4.3	5.2	3.3
Professions intermédiaires	8.2	11.3	10.9	11.5	6.7
Employés	12.5	16.5	16.2	15.8	13.5
Ouvriers	12.5	12.6	14.2	14.6	23.5
Retraités	39.9	35.3	35.3	35.0	35.6
Autre	12.4	15.4	13.9	13.6	12.0

Le territoire abrite des situations toutefois bien différentes entre les communes. Quatre profils peuvent se distinguer :

- Des communes disposant d'une part d'agriculteurs très importante, représentant environ le tiers de la population : Châtelus, La Chapelle,
- Des communes disposant d'un profil davantage « périurbain », sur lesquelles la part des employés, ouvriers, voire des professions intermédiaires est importante : Le Mayet-de-Montagne, Molles, Nizerolles, Ferrières-sur-Sichon, Saint-Clément et Chatel-Montagne,
- Des communes disposant d'une part d'ouvriers importante : Laprugne, Arfeuilles, La Chabanne et Saint-Nicolas-des-Biefs,
- Des communes disposant d'une part de professions intermédiaires importante : Arronnes, La Guillery, Lavoine.



INSEE, RP 2012 Exploitation principale

2.6. Un revenu médian des ménages relativement faible

Le revenu médian des ménages par unité de consommation est de 14 846 € sur la Montagne Bourbonnaise. Ce revenu est très inférieur à la moyenne départementale (17 526 €).

Sur le territoire, 28% des ménages déclarent des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, part nettement supérieure à la moyenne départementale (20% des ménages).

Ces observations peuvent s'expliquer en partie par la proportion importante de retraités agricoles et d'une population âgée. Il est également à rapprocher de l'analyse précédente sur les catégories socio-professionnelles et de la part importante d'ouvriers sur certaines communes (Laprugne, Arfeuilles, La Chabanne et Saint-Nicolas-des-Biefs).

	Revenu médian par unité de consommation de l'ensemble des ménages (INSEE 2011)	Taux de pauvreté Filocom 2013
Arfeuilles	13 445	30.80%
Arronnes	15 822	27.80%
La Chabanne	11 418	42.70%
La Chapelle	15 830	21.90%
Châtel-Montagne	13 510	32.20%
Châtelus	14 977	28.60%
Ferrières-sur-Sichon	15 789	30.50%
La Guillerme	11 149	42.30%
Laprugne	14 283	27.10%
Lavoine	14 417	29.90%
Le Mayet-de-Montagne	15 072	26.30%
Molles	18 232	16.30%
Nizerolles	13 333	28.90%
Saint-Clément	13 012	32.50%
Saint-Nicolas-des-Biefs	13 116	36.40%
CC de la Montagne Bourbonnaise	14 846	28%
Ensemble des Communautés de Communes	14 688 < 18 483	20,40%
Département	17 526	20%

Insee, 2011, Filocom 2013 d'après DGFIP, réalisation ADIL

2.7. Les perspectives démographiques

Les perspectives démographiques de l'INSEE réalisées en 2008 pour le département de l'Allier à horizon 2030 (prévisions établies par le modèle OMPHALE de l'INSEE, selon le scénario central) annoncent une diminution importante de la population sur le territoire. Toutefois, l'évolution de la population observée sur 2007-2012, est plus optimiste car la baisse démographique est moins marquée que celle envisagée par le scénario de l'INSEE.

Un besoin de renouvellement de la population

- Le rythme démographique est relativement stable depuis les 10 dernières années,
- Le solde naturel actuellement négatif dont la tendance pourrait se poursuivre, voire s'amplifier ces prochaines années du fait du vieillissement d'une part importante de la population,
- Le solde migratoire est relativement dynamique mais insuffisant pour compenser l'écart entre les naissances et les décès.

Les premiers effets du desserrement de l'agglomération Vichyssoise

- Les effets du desserrement de l'agglomération de Vichy sont perceptibles sur les communes de l'Ouest du territoire, secteur sur lequel la croissance démographique est plus significative,
- La commune du Mayet-de-Montagne se caractérise par un solde migratoire également positif mais dont l'impact n'est pas suffisant pour compenser le solde naturel négatif,
- Le solde naturel négatif est également un facteur stratégique de la baisse démographique constatées sur les communes les plus rurales, notamment en secteur de montagne.

Un enjeu important de stabilisation de la situation démographique de la Montagne Bourbonnaise comme préalable nécessaire à un projet de développement

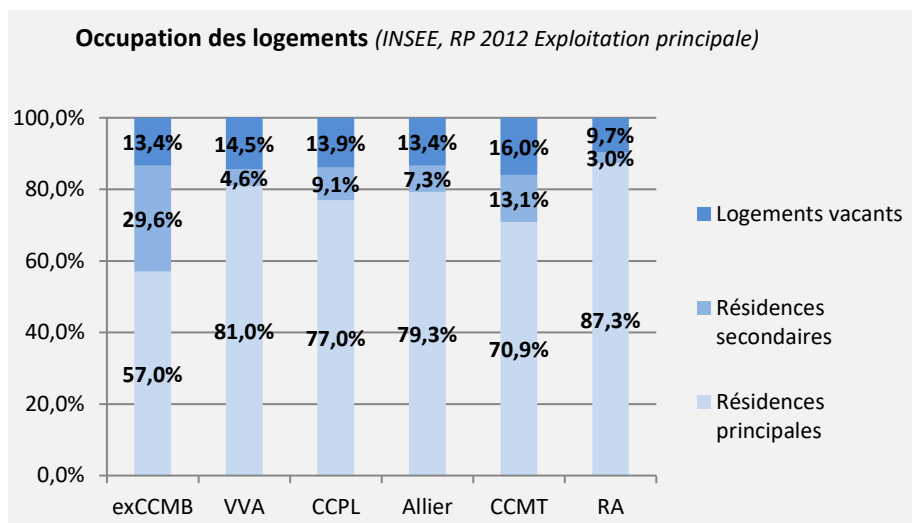
- Le maintien d'une certaine stabilité du rythme démographique (croissance nulle) pourrait être envisagé ces prochaines années. Cela implique le maintien d'un solde migratoire positif,
- La croissance démographique dépendrait alors de l'accueil de plus jeunes ménages. L'impact sur le solde naturel et le renouvellement de population permettrait ainsi d'envisager une croissance démographique à plus long terme.

3. HABITAT

3.1. Le parc de logements

Le territoire de la Montagne Bourbonnaise compte 5285 logements au dernier recensement de l'INSEE (RGP 2012).

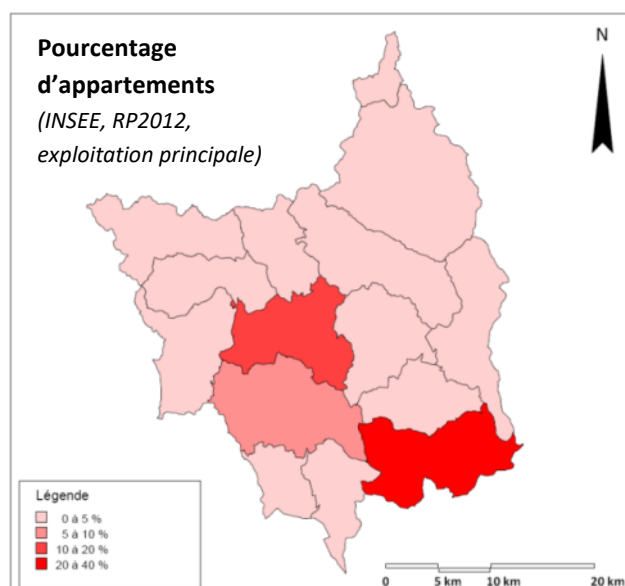
Ce parc de logements se compose des résidences principales, qui représentent 3 014 logements, des logements vacants pour 708 logements et des résidences secondaires et logements occasionnels pour 1 564 logements.



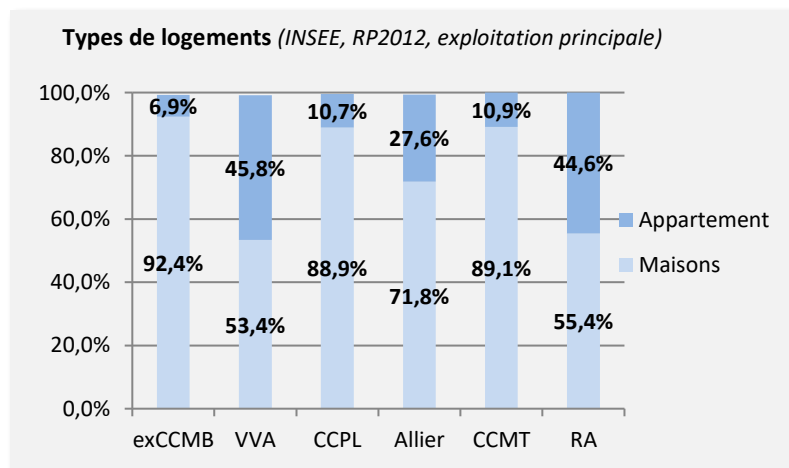
Un parc de logements presque exclusivement individuel

La part des logements individuels est prédominante avec 92,4% de l'ensemble du parc. Il s'agit d'une caractéristique représentative des territoires ruraux, que l'on retrouve également sur le Pays de Lapalisse ou sur la Montagne Thiernoise. Les secteurs plus urbains tels que Vichy Val d'Allier et Roannais Agglomération possèdent un parc de logements collectifs beaucoup plus important.

A échelle plus fine, 12 des 15 communes de la Montagne Bourbonnaise ont un parc d'appartement représentant moins de 2% du parc de logements. La notion d'appartement correspond essentiellement à des immeubles de bourg, de petites dimensions, accueillant de deux à quatre logements, rarement au-delà.



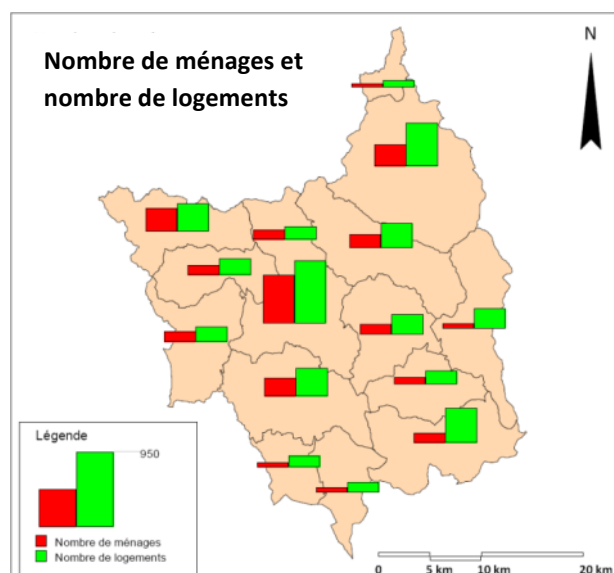
Le Mayet de Montagne, en tant que commune plus urbaine, possède un parc d'appartements plus important (11,4% du parc de logements). La commune de Laprugne présente une situation singulière avec 35,1% d'appartements, part importante s'expliquant par la présence de la résidence « Le Cordat », qui représente environ 136 logements non occupés.



Des écarts territoriaux importants

Les communes de la moitié Est du territoire présentent un écart important entre le parc de logements et le nombre de ménages.

Sur cette moitié du territoire, le nombre de logements est largement supérieur au nombre de ménages, ce qui s'explique notamment par une forte représentativité des résidences secondaires dans le parc de logements.

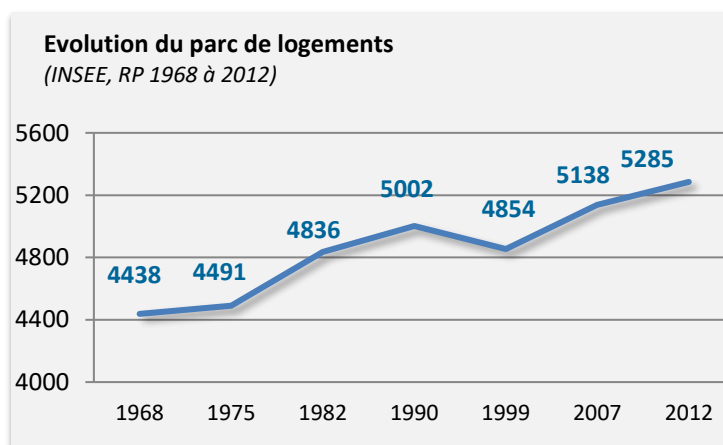


INSEE, RP 2012 Exploitation principale

3.2. Evolution du parc de logements

Si le nombre de logements a connu des fluctuations importantes, il demeure en augmentation depuis près de 50 ans. Depuis 1968, 847 logements supplémentaires ont été créés, soit une croissance du parc de +19,08%.

Sur cette même période, le département de l'Allier voyait son parc de logements s'accroître de 34,6%. L'analyse du taux de croissance annuel du parc de logements montre que pic de croissance de la Montagne Bourbonnaise a eu lieu à la fin des années 70 / début des années 80. L'ensemble du département a bénéficié de cette période de croissance.



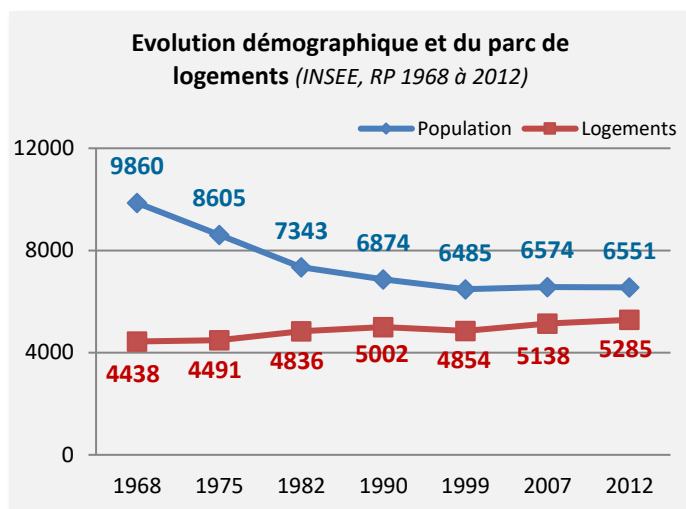
Après les années 80, le niveau de croissance se maintient à un rythme moindre. La Montagne Bourbonnaise a connu un taux de croissance annuel négatif de son parc de logements entre 1990 et 1999 alors qu'il était positif sur l'ensemble du département.

Insee, RP 1968 à 2012	Taux de croissance annuel du parc de logements					
	1968 /1975	1975 /1982	1982 /1990	1990 /1999	1999 /2007	2007 /2012
exCCMB	0,17%	1,06%	0,42%	-0,33%	0,71%	0,57%
Allier	0,90%	1,03%	0,67%	0,25%	0,61%	0,76%
CCPL	0,60%	0,65%	0,95%	-0,36%	0,72%	1,06%
VVA	1,08%	1,30%	0,97%	0,52%	0,78%	1,10%
CCMT	0,75%	1,01%	0,33%	0,10%	0,44%	0,79%
RA	1,98%	0,67%	0,51%	0,15%	0,56%	0,80%

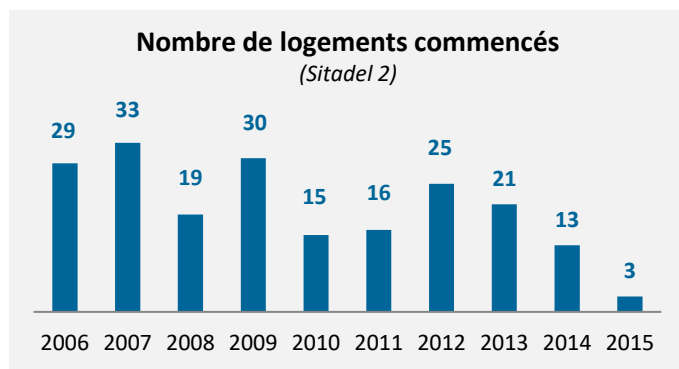
Alors que la Montagne Bourbonnaise a connu une baisse démographique significative au cours des cinq dernières décennies, le parc de logements a, quant à lui, poursuivi sa croissance. Depuis la fin des années soixante, le nombre de logements s'est accru de 19%, tandis que sur cette même période la population a diminué de plus de 33%.

Cela s'explique notamment par un recours plus facile à la construction neuve plutôt qu'à la réhabilitation/rénovation d'un patrimoine ancien ne répondant plus aux normes de confort actuelles et nécessitant des investissements trop importants.

Malgré les phénomènes de desserrement des ménages et de renouvellement du parc ancien, cette situation ne peut qu'entretenir la vacance et la dégradation du parc ancien.



La dynamique de construction neuve et de réhabilitation

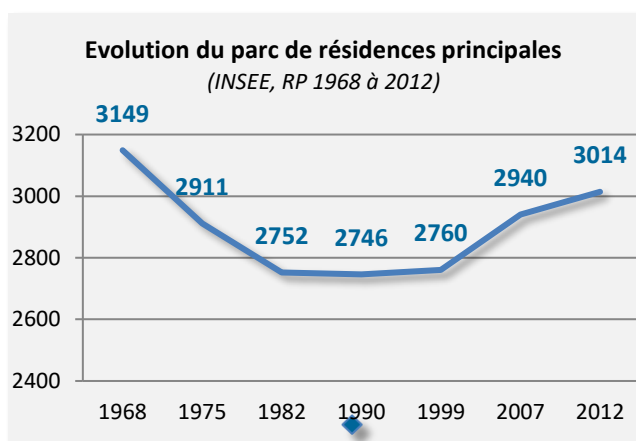


Les logements commencés (ayant fait l'objet d'un permis de construire suivi d'une déclaration d'ouverture de chantier) ne sont disponibles que jusqu'en 2015. Depuis 2006, ce sont 204 permis de construire ayant donné lieu à une construction, soit une moyenne de près de 23 logements par an. Plusieurs permis de construire ont été refusés sur cette période.

Bien entendu, sur la Montagne Bourbonnaise, cela ne se limite pas à de la construction neuve et une réhabilitation conséquente peut faire l'objet d'un permis de construire. Ces chiffres ne traduisent donc pas une dynamique de construction neuve mais une dynamique de production et d'amélioration du logement.

La dynamique de construction se concentre sur deux communes plus particulièrement : Molles et le Mayet de Montagne. Plus qu'une dynamique de marché, il faut y voir les effets directs de la mise en place d'un document d'urbanisme sur ces deux communes (un PLU au Mayet de Montagne et une carte communale à Molles). La constructibilité pose plus de difficultés sur les communes qui relèvent du RNU.

3.3. Le parc de résidences principales



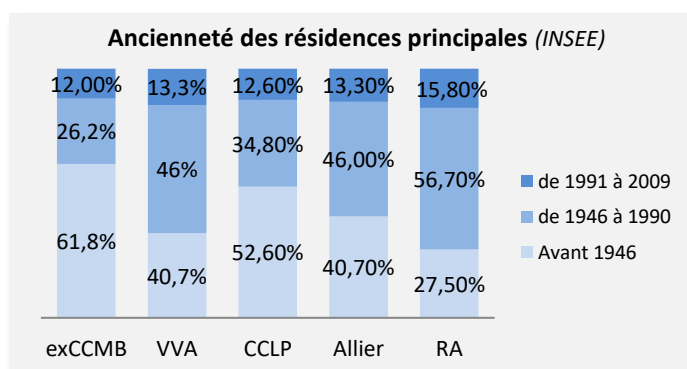
Les résidences principales représentent 57% de l'ensemble du parc de logements. Après une diminution significative du nombre de résidences principales jusqu'en 1999, leur nombre est en augmentation depuis le début du XXI^{ème} siècle.

Depuis la fin des années 60, où les résidences principales représentaient près de 71% du parc, leur part a connu une baisse significative, pour atteindre moins de 57% du parc de logement. Les résidences principales représentent aujourd'hui environ 57% du parc.

Un parc de résidences principales ancien

L'ancienneté du parc de résidences principales du territoire est significative puisque près de 62% du parc a été édifié avant 1946, part nettement supérieure à la moyenne départementale (40,7%).

Le parc de résidences principales s'est peu renouvelé, à l'exception de quelques communes, expliquant l'importante représentativité de ce parc de logements anciens en Montagne Bourbonnaise.

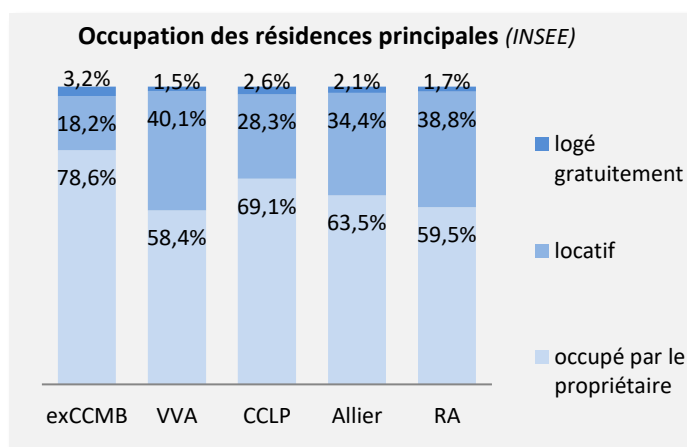


Deux communes connaissent une situation un peu différente. Il s'agit du Mayet de Montagne où le parc est plus récent (46,6% date d'avant 1946) et de la commune de Molles sur laquelle le parc le plus ancien ne représente que 37% de l'ensemble des résidences principales.

L'occupation des résidences principales

La part des propriétaires occupants est historiquement importante sur le territoire de la Montagne Bourbonnaise, comme dans tous les secteurs ruraux.

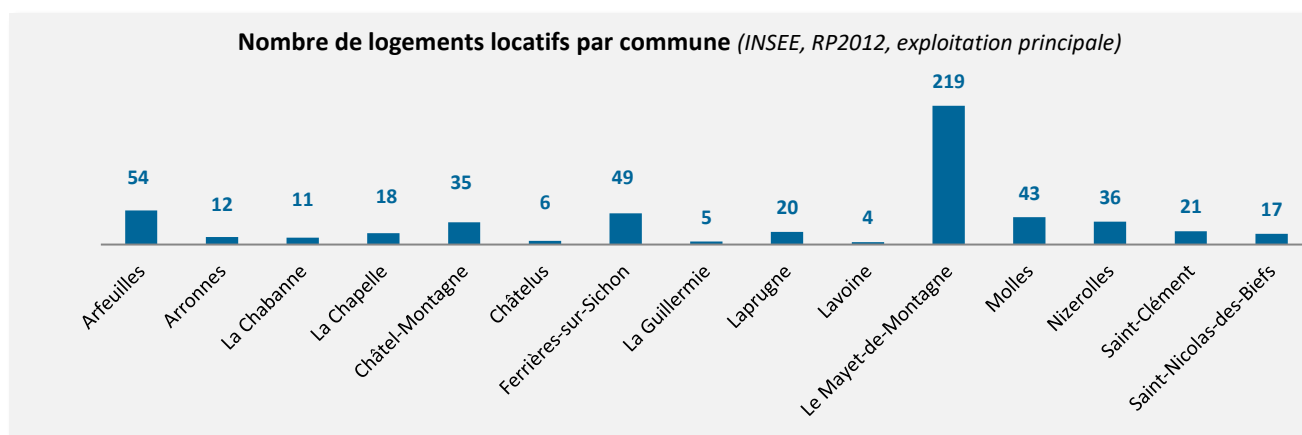
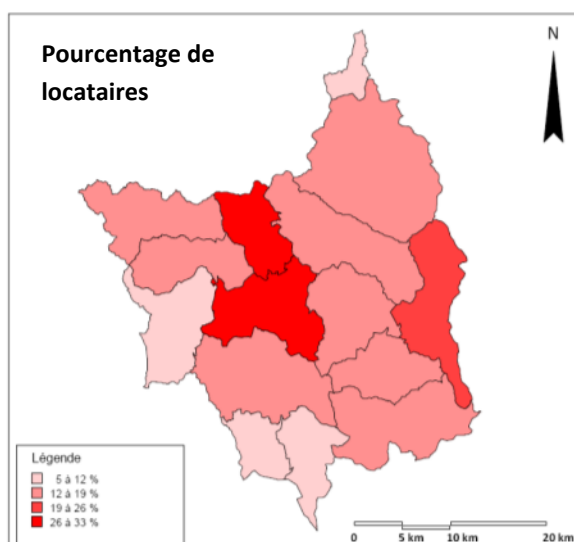
Cette caractéristique est cependant particulièrement affirmée sur la Montagne Bourbonnaise où le taux de logements occupés par le propriétaire est proche de 79%. Cette part des propriétaires est supérieure de près de 15% à la moyenne départementale.



Logés gratuitement	96
RP occupées par un locataire	550
RP occupées par le propriétaire	2 368

Le parc locatif reste donc limité en nombre (550 logements soit 18,2% des résidences principales) mais également en localisation. Au sein du territoire intercommunal, l'essentiel de ce parc se trouve localisé sur la commune du Mayet de Montagne (39,8% de l'ensemble du parc locatif de la Montagne Bourbonnaise).

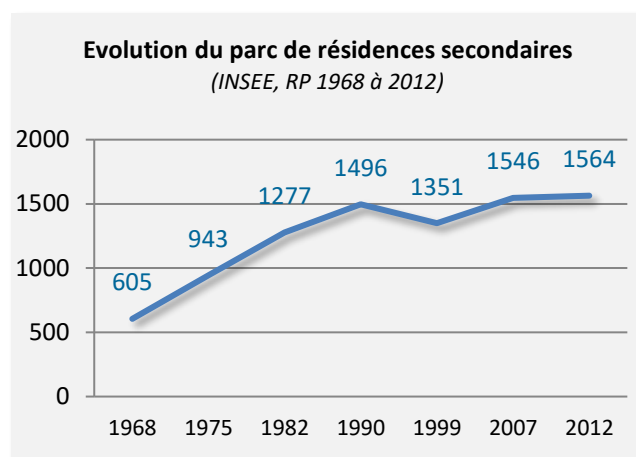
Seules trois communes ont un taux de logements locatifs supérieur à la moyenne : Mayet de Montagne (30,5%), Nizerolles (25%), St Nicolas des Biefs (21,5%). La commune d'Arfeuilles est dans la moyenne avec 18,3% de logements locatifs.



3.4. Le phénomène très particulier des résidences secondaires

Plus que la vacance des logements, le phénomène des résidences secondaires est très spécifique à la Montagne Bourbonnaise. La baisse démographique que le territoire a connue n'a pas alimenté le parc de logements vacants mais bien le parc de résidences secondaires et de logements occasionnels.

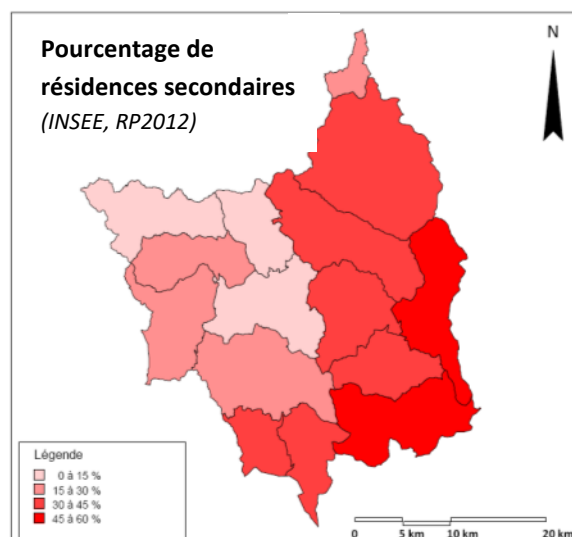
Ce parc n'a cessé de croître depuis la fin des années 60', mais c'est entre 1968 et 1982 qu'il a connu la progression la plus significative. Bien que la chute démographique engendrée par la baisse de l'activité économique ait poussé des habitants à quitter le territoire, il semblerait que ces derniers ont conservé un patrimoine bâti.



Ces résidences conservent ainsi souvent un caractère « familial ». Elles peuvent être occupées le week-end par des ménages habitant dans des secteurs proches, pendant les vacances ou pour un certain nombre beaucoup plus rarement.

Un phénomène géographique

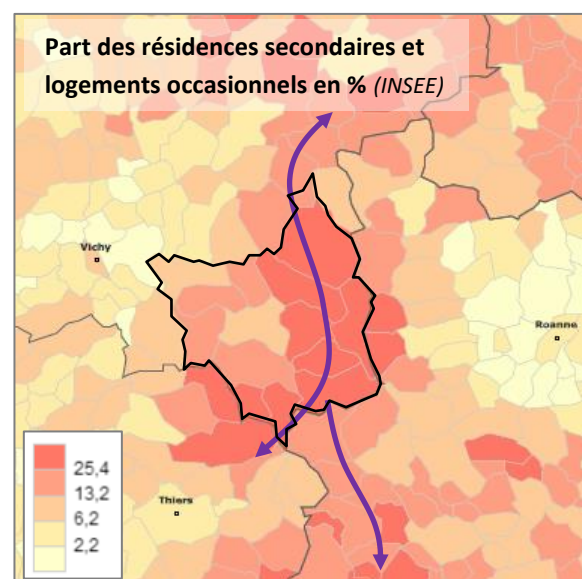
Toutes les communes ne sont pas confrontées aux mêmes situations concernant l'importance de ce parc de résidences secondaires et de logements occasionnels. Les communes sont de plus en plus concernées au fur et à mesure que l'on se dirige vers l'Est du territoire et vers les zones montagneuses. Les huit communes qui constituent la moitié Est du territoire et la limite Sud ont toutes des taux de résidences secondaires supérieurs à 30%. Deux communes en particulier se distinguent avec des taux supérieurs à 50% (Laprugne et Saint Nicolas des Biefs). Il s'agit des deux communes aux altitudes les plus importantes. Elles regroupent à elles deux près de 31% de l'ensemble des résidences secondaires du territoire intercommunal (soit 481 logements).



Les logements de la « Résidence Le Cordat » à Laprugne sont comptabilisés parmi ces résidences secondaires. Ce sont près de 136 logements en résidence de vacance qui avaient été vendus grâce à des possibilités de défiscalisation, sans que l'opération n'ait abouti. Aujourd'hui ce parc de logements est inutilisé et se dégrade.

De façon générale, le phénomène des résidences secondaires est caractéristique des Monts de la Madeleine. Cette part importante de résidences secondaires se constate également sur les communes de montagne côté Loire à l'Est et sur le Puy-de-Dôme au Sud.

Le parc de résidences secondaires ne se limite pas au patrimoine bâti ancien et des acquisitions ou constructions neuves peuvent également être le fait de personnes souhaitant acquérir une résidence secondaire.

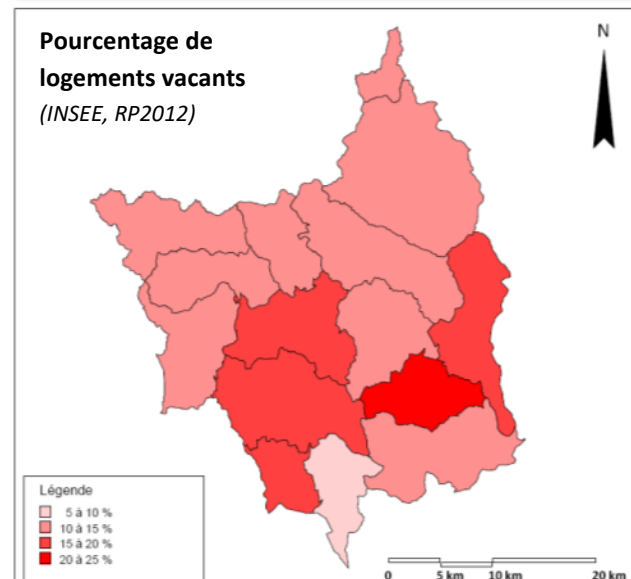
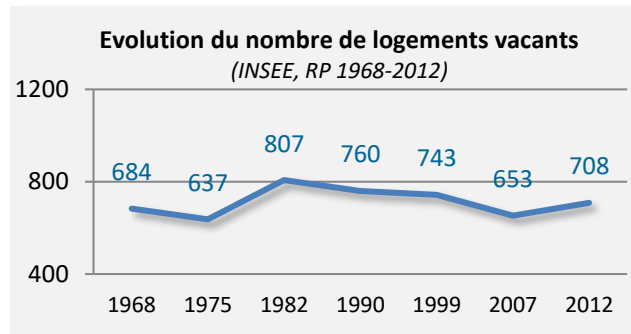


3.5. La vacance

La part des logements vacants a été fluctuante au cours de ces cinquante dernières années. Un pic a été atteint en 1982 avec un taux de vacance de 16,7%. Depuis, la part des logements vacants tend à diminuer, seule la toute dernière période (2007-2012) affiche une légère augmentation du nombre de logements vacants.

Contrairement à la tendance constatée sur le département de l'Allier, le taux de logements vacants est en diminution depuis 1999 en passant en dessous des 15%.

A une échelle géographique plus fine, toutes les communes ne sont pas affectées de la même manière. Il n'y a pas de profil de commune davantage concernée par le phénomène de la vacance des logements. Cela affecte cependant plutôt les communes de montagne (La Chabanne, La Guillermie, Saint Nicolas des Biefs) sur lesquelles les taux peuvent être proches ou supérieurs à 20%. Parallèlement les communes les plus importantes et les plus « urbaines » comme Le Mayet de Montagne ou Ferrières-sur-Sichon, sont également plus affectées. Cela peut notamment concerner de l'habitat de bourg, dont la réhabilitation est parfois difficile, des habitations de petites taille accolées à d'anciennes granges...



3.6. Le logement social

L'étude pré-opérationnelle d'OPAH réalisée en 2007 avait permis d'établir un bilan de l'offre en logement social sur la Montagne Bourbonnaise. Etaient alors recensés 139 logements locatifs, dont 85,6% étaient localisés sur la seule commune du Mayet de Montagne.

Le dernier recensement de l'INSEE (2012) fait état de 115 résidences principales locatives HLM. Cela représente 3,8% de l'ensemble des résidences principales sur le territoire de la Montagne Bourbonnaise.

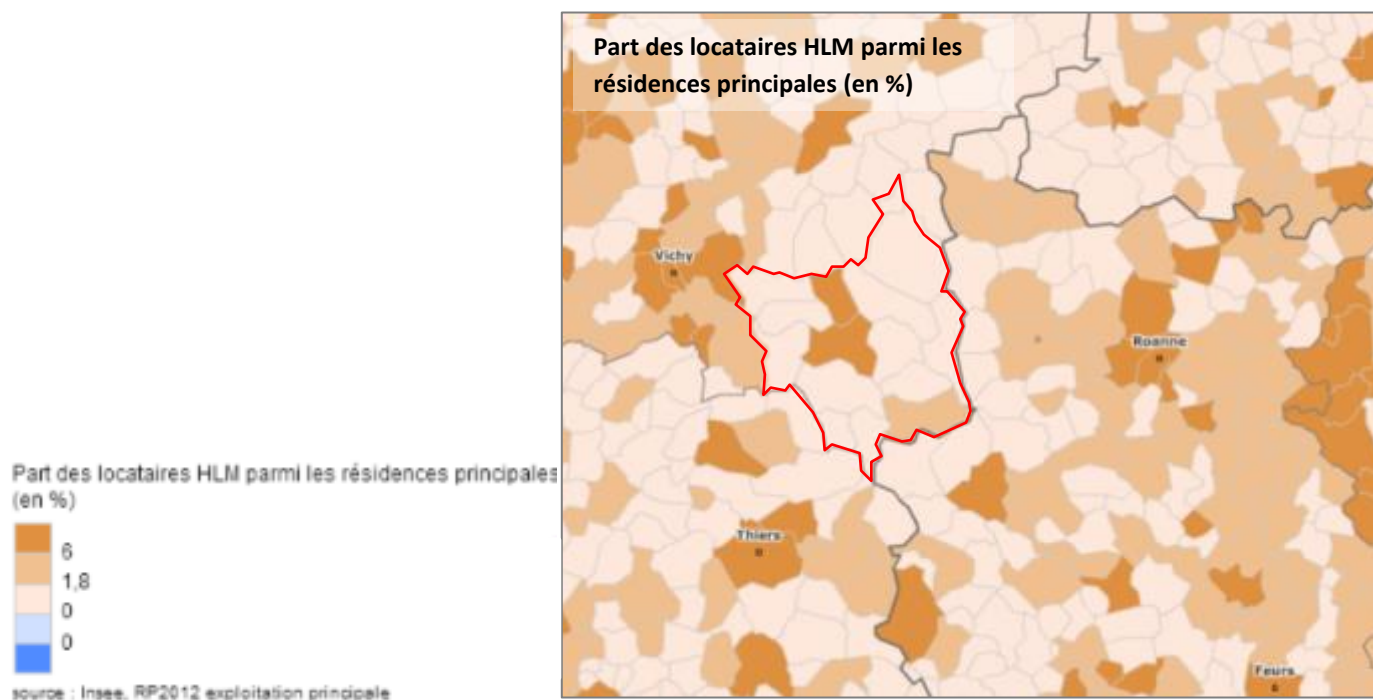
Selon l'ADIL, en 2013, le parc de logements locatifs sociaux représentait 135 logements dont 107 occupés, soit 3,6% de l'ensemble des résidences principales sur le territoire de la Montagne Bourbonnaise.

Près de 83% de ce parc est localisé sur la commune du Mayet de montagne, et plus de 10% sur la commune de Nizerolles. La moitié de ces logements locatifs sociaux sont des T1 et T2. Les communes possèdent un parc de 12 logements conventionnés et le parc locatif conventionné privé représente, quant à lui, 76 logements.

Les entretiens communaux ont permis de préciser les évolutions récentes de ce parc social qui serait aujourd'hui de 125 logements. Des évolutions ont eu lieu en particulier sur la commune du Mayet de Montagne.

	Logements locatifs HLM occupés
Arfeuilles	1
La Chabanne	1
Châtel-Montagne	1
Ferrières-sur-Sichon	2
Laprugne	2
Le Mayet de Montagne	88
Nizerolles	11
Saint Nicolas des Biefs	1

Source : ADIL



Commune	Parc conventionné privé et communal			Parc conventionné HLM et proposé à la location		Ensemble du parc conventionné	
	Logements conventionnés privés	Logements communaux	Part du parc conventionné privé et communal sur le parc locatif privé	Logements HLM	Part sur l'ensemble des résidences principales	Nombre total de logements conventionnés	Part du parc conventionné sur l'ensemble des résidences principales
Le Mayet-de-Montagne	15	0	9,9%	88	12,4%	103	14,5%
Nizerolles	6	1	30,1%	11	7,9%	18	12,9%
Saint-Nicolas-des-Biefs	3	2	35,7%	1	1,2%	6	7,3%
Ferrières-sur-Sichon	15	0	33,1%	2	0,8%	17	6,4%
Châtelus	3	0	46,9%	0	0,0%	3	4,7%
Molles	6	8	41,5%	0	0,0%	14	4,1%
Arfeuilles	12	0	22,9%	1	0,3%	13	3,9%
La Chabanne	2	0	20,6%	1	1,2%	3	3,5%
Laprugne	3	0	14,2%	2	1,2%	5	3,1%
Lavoine	2	0	51,3%	0	0,0%	2	2,7%
Arronnes	3	0	25,2%	0	0,0%	3	2,0%
Saint-Clément	3	0	11,3%	0	0,0%	3	1,9%
La Chapelle	3	0	17,6%	0	0,0%	3	1,9%
Châtel-Montagne	0	1	2,6%	1	0,5%	2	1,0%
La Guillermie	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Montagne Bourbonnaise	76	12	19,0%	107	3,6%	195	6,5%
Secteur rural	1210	419	12,4%	4513	6,7%	6142	9,1%
Allier	2572	594	8,2%	18824	11,8%	21990	13,7%

Source : ADIL

3.7. Une offre sous forme de lotissement peu adaptée à la demande

Sur le territoire, quelques lotissements restent inoccupés. C'est notamment le cas dans les bourgs de Ferrières-sur-Sichon, Saint-Nicolas-des-Biefs (2 lots construits sur 6), Châtel-Montagne (1 lot construit sur 5, densité de 8 logts/ha), le Mayet-de-Montagne (dernier lotissement, 16 lots, 10,5 logts/ha), Arfeuilles (3 lots), au village Petit Cossange sur 2 hectares (commune d'Arronnes) et au village La Bruyère (6 lots, Saint-Clément).



Terrains à vendre à Saint-Nicolas-des-Biefs



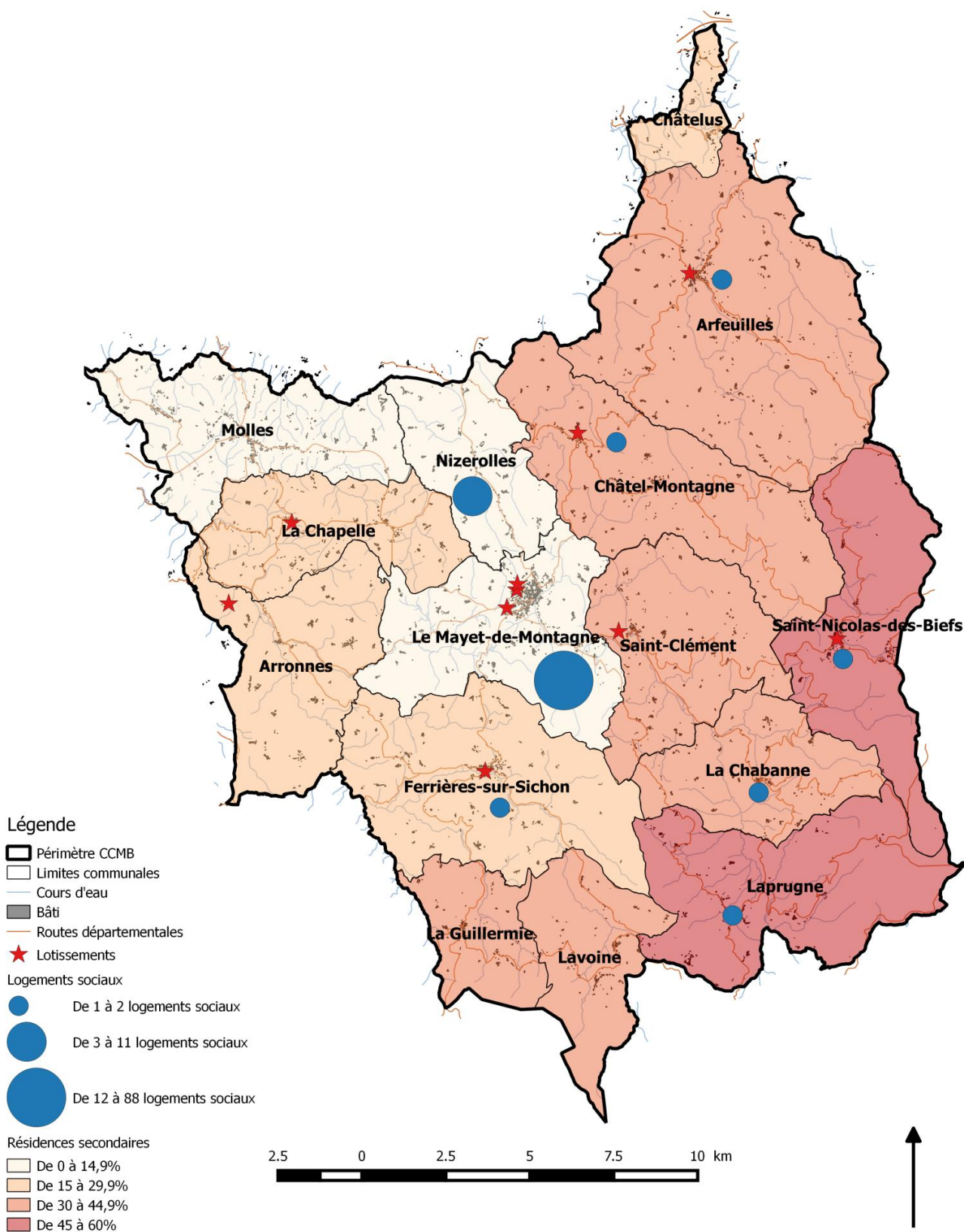
Lotissement de 5 lots à Châtel-Montagne



Lotissement à Arfeuilles

La configuration sous forme de lotissement paraît peu adaptée à la demande, la population recherchant un certain cadre de vie rural et campagnard, nécessitant de l'espace et un espace dédié aux jardins. Certaines maisons de bourg, présentant un espace de jardin et situé dans des bourgs accueillant une offre de services et commerces, se réhabilitent (tendance qui reste toutefois assez faible).

Synthèse habitat

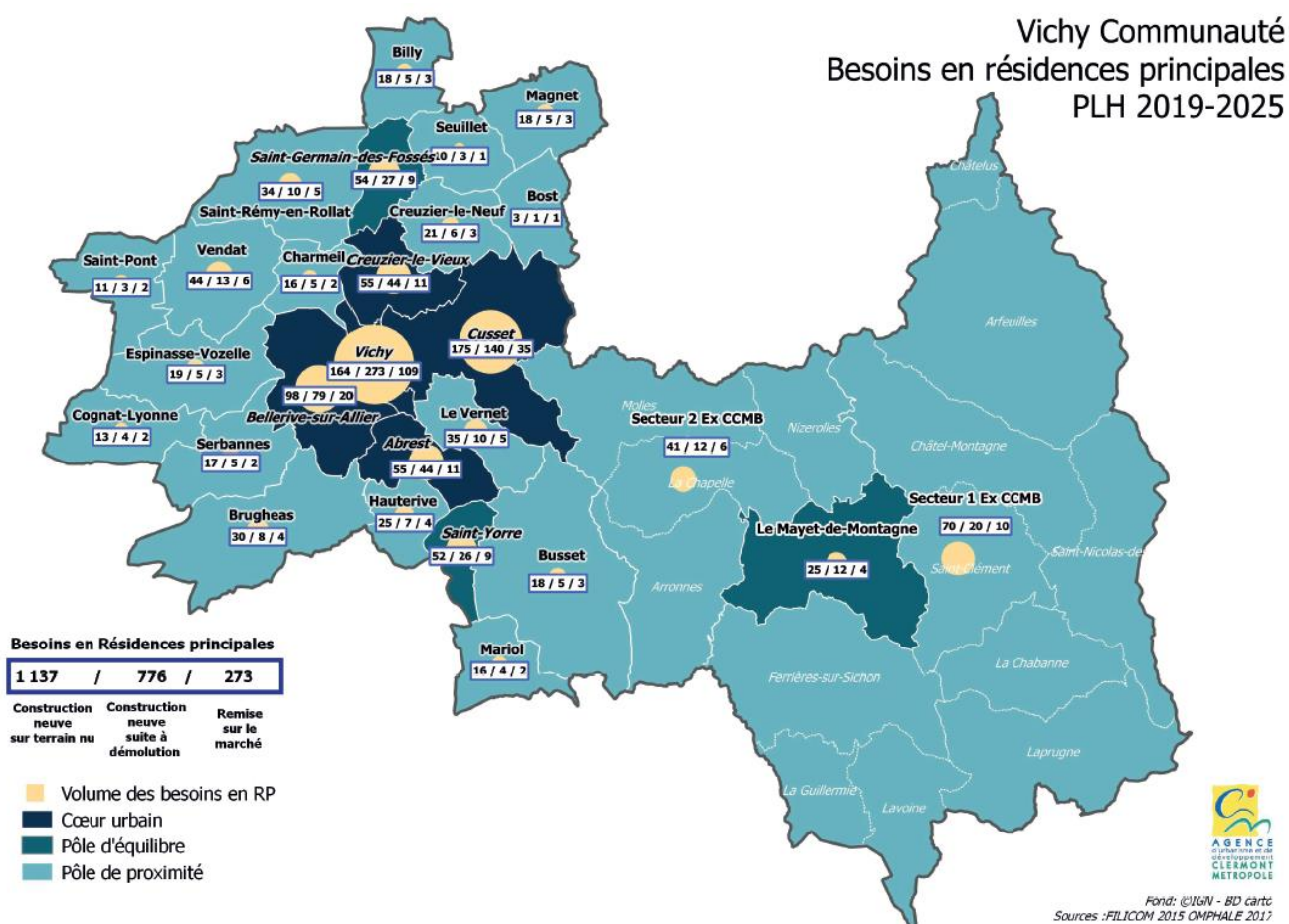


3.8. Objectifs du PLH et perspectives résidentielles

3.8.a. Le Programme Local de l'Habitat (PLH) Vichy Communauté

Le PLH définit des objectifs précis en matière de production de résidences principales, répartis de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire entre les communes des cœurs urbains, des pôles d'équilibres et des pôles de proximité. Les besoins, quantitatifs, ont ainsi été définis pour chacune des communes de la Montagne Bourbonnaise à l'horizon 2025 (notons qu'ils ont été fixés par secteur et non à l'échelle communale pour les communes de la Montagne Bourbonnaise situées en pôle de proximité).

Besoins en résidences principales :



PLH Vichy Communauté – 2019/2025

Répartition	Nb de logements	Nb de logements par an	Constructions neuves		Remise sur le marché des logements vacants	
			Sur terrain nu	Démolition reconstruction		
Pôles d'équilibre						
Mayet de Montagne	1,9%	41	7	25	12	4
Pôles de proximité						
Secteur 1*	4,6%	101	17	70	20	10
Secteur 2**	2,6%	58	10	41	12	6

*Secteur 1 : Arfeuilles, Châtel-Montagne, Châtelus, La Chabanne, La Guillermie, Laprugne, Lavoine, Saint-Clément, Saint-Nicolas-des-Biefs, Ferrières-sur-Sichon)

**Secteur 2 : Nizerolles, Arronnes, La Chapelle, Molles

Besoins en logements locatifs sociaux :

	Objectif LS	Constructions neuves		Remise sur le marché de logements vacants	Convention ANAH
		Sur terrain nu	Démolition reconstruction		
Mayet de Montagne	10	3	3	2	2
Pôles de proximité*	60	6	24	24	6

*Besoin global défini pour l'ensemble des communes considérées en pôle de proximité

Estimation des besoins fonciers pour le logement sur la période 2019-2025 :

	Nombre de logements	Construction neuves (terrain nu)	Conso foncière (en ha)	Conso foncière par an (en ha)	20% voies et réseaux	Densité de logements à l'ha
Pôles d'équilibre						
Mayet de Montagne	41	25	1,7	0,3	0,6	15
Pôles de proximité						
Secteur 1*	101	70	7	1,2	2	10
Secteur 2**	58	41	4,1	0,7	1,2	10

*Secteur 1 : Arfeuilles, Châtel-Montagne, Châtelus, La Chabanne, La Guillermie, Laprugne, Lavoine, Saint-Clément, Saint-Nicolas-des-Biefs, Ferrières-sur-Sichon)

**Secteur 2 : Nizerolles, Arronnes, La Chapelle, Molles

3.8.b. Les perspectives résidentielles en Montagne Bourbonnaise

Les caractéristiques d'un parc de logements situé en milieu rural :

- Une majorité du parc de logements composée de logements individuels, occupés par des propriétaires,
- Une augmentation des résidences principales constatée depuis 1999, portée notamment par l'installation de ménages travaillant à l'extérieur du territoire de la Montagne Bourbonnaise...
- Mais un rythme de développement néanmoins plus faible que la moyenne départementale, de l'ordre de 23 logements par an en moyenne depuis 2006. Plusieurs freins peuvent expliquer ce phénomène :
 - o L'absence de document d'urbanisme, et l'application du Règlement National de l'Urbanisme,
 - o La création d'une offre, sous forme de lotissement, qui ne correspond pas nécessairement à la demande,
 - o La présence importante d'un patrimoine familiale, faisant l'objet d'une forte rétention.
- Une forte part de logements secondaires, traduisant une attractivité liée au tourisme vert et la présence d'un patrimoine familiale.

Des caractéristiques plus fortes sur la partie Est, de Montagne :

- Une dynamique de développement davantage portée par les communes situées à l'Est du territoire, bénéficiant du desserrement de l'agglomération de Vichy, et par la présence de documents d'urbanisme (sur le Mayet-de-Montagne et Molles),
- Une part de logements vacants et secondaires plus marquée sur les communes de Montagne.

Un enjeu de valorisation du territoire au travers de la réhabilitation du parc existant :

- Encourager la reprise des bâtiments existants, maisons de bourg, bâtiment Le Cordat ou anciennes granges ne disposant plus d'usage agricole : trouver un équilibre entre production de logements neufs et réhabilitation, afin d'éviter la dégradation du patrimoine existant, peu attractif,
- Encourager à la valorisation des maisons de bourgs et appartements, permettant notamment d'anticiper le vieillissement d'une partie de la population, qui pourrait ainsi se rapprocher des commerces et services,
- Conserver et réhabiliter le patrimoine social existant.

Un enjeu de production de logements pour favoriser le renouvellement de la population et l'accueil de jeunes ménages :

- Anticiper le vieillissement d'une partie de la population,
- Répondre à des demandes d'installation de jeunes ménages souhaitant rester sur le territoire,
- Répondre à des demandes d'installation de ménages souhaitant s'installer en Montagne Bourbonnaise, dans un cadre rural, tout en travaillant à l'extérieur du territoire.

4. EMPLOI ET ACTIVITES ECONOMIQUES

Le territoire de la Montagne Bourbonnaise accueille 1 473 emplois en 2012, date du dernier recensement INSEE (RGP 2012). 358 entreprises y ont été recensées à la même date (RGP 2012 INSEE).

4.1. Un ratio emplois/actifs en diminution

Le territoire de la Montagne Bourbonnaise a connu une baisse démographique forte au cours des cinq dernières décennies. Lors de la dernière période de recensement (2007-2012), la population a diminué de -0,1%/an. Sur cette même période le nombre d'actifs ayant un emploi et y résidant a lui aussi connu une diminution dans des proportions comparables : -0,15%/an.

Le taux d'emploi représente le pourcentage d'actifs ayant un emploi parmi la population en âge de travailler (15-64 ans).

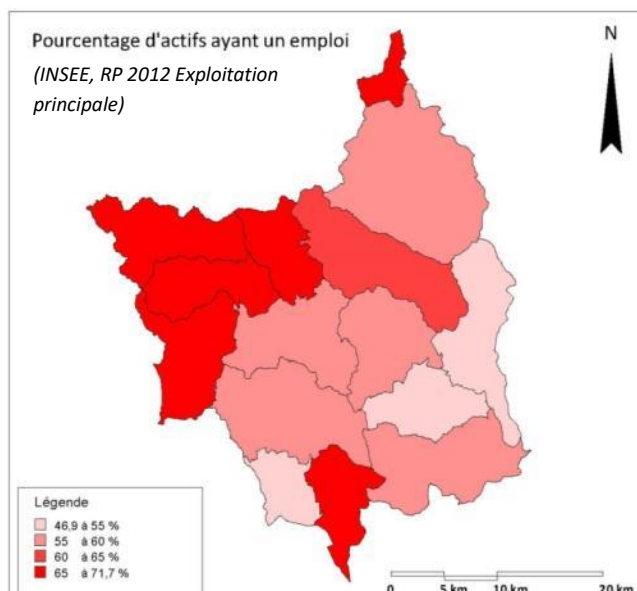
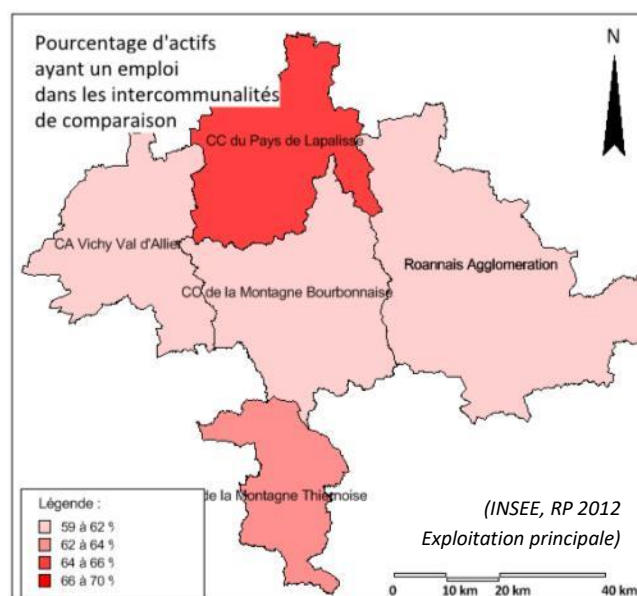
Ce dernier, mesuré sur l'ensemble de la Montagne Bourbonnaise (61,9%), est légèrement supérieur à celui des agglomérations Roannaise (61,5%) et Vichyssoise (59,8%). Il est en revanche inférieur à celui de territoires plus ruraux comme la CCPL (64,4%) et la CCMT (62,6%).

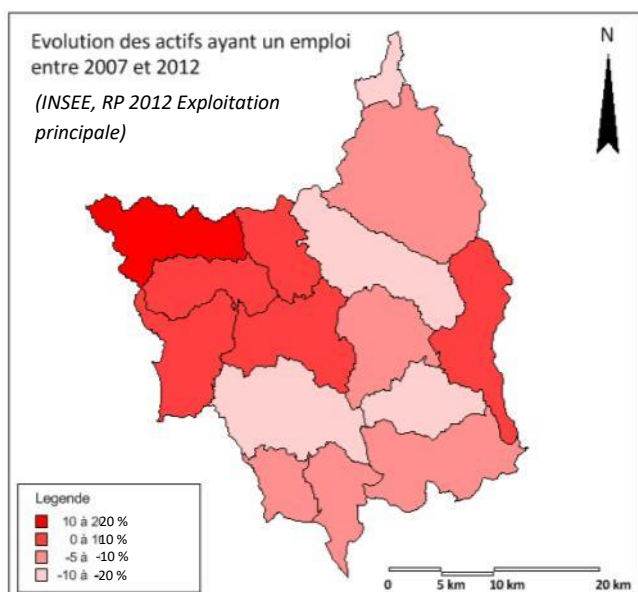
Il s'explique notamment par une part importante des retraités et pré-retraités (12,9%). Cette représentation est plus marquée que sur les territoires de comparaison, où elle évolue entre 10,5% et 11,9%. Ceci est rapproché des éléments démographiques ayant montré la part importante des tranches d'âge les plus âgées et qui constitue a priori une partie des nouveaux arrivants sur le territoire.

Les communes où le pourcentage d'actifs ayant un emploi est le plus marqué sont celles de l'Ouest du territoire (Molles, Nizerolles, la Chapelle, Arronnes), à l'extrême Nord (Châtelus) et à l'extrême Sud (Lavoine).

Cette localisation est liée à la proximité du bassin d'emplois de Vichy et de la RN7. Elle met en avant :

- Un attrait du territoire pour les actifs travaillant sur l'agglomération de Vichy,
- Un éloignement des pôles d'emplois de la partie Est du territoire, qui se traduit par plus de difficultés à attirer des actifs,
- Un nombre d'emplois limité sur le territoire, freinant la venue d'actifs.





Entre 2007 et 2012, l'évolution la plus significative du nombre d'actifs a été observée sur les communes tournées vers l'agglomération de Vichy (Arronnes et Molles). A l'inverse la diminution du nombre d'actifs ayant un emploi est principalement observée sur les communes inscrites au centre du territoire (Ferrières-sur-Sichon, Châtelus, La Chabanne et Châtel Montagne).

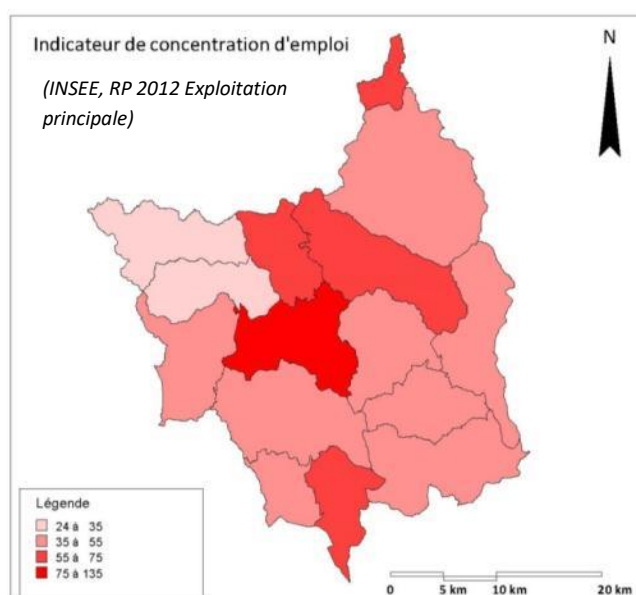
Lors de la dernière période intercensitaire, le nombre d'emplois a lui aussi diminué sur la majorité des communes à l'exception du Mayet-de-Montagne, d'Arronnes et de La Guillermie. Le territoire intercommunal offre en 2012 un total de 1 473 emplois, contre 1 601 en 2007, soit une perte de près de 130 emplois en 5 ans. Cette diminution du nombre d'emplois est particulièrement marquée sur Laprugne (-26 emplois), Nizerolles (-20 emplois) et sur La Chabanne (-18 emplois).

Cette diminution se traduit par une baisse de la concentration d'emploi sur le territoire, qui a perdu près de 5 points, passant de 66,6 à 61,8 entre 2007 et 2012.

	2017				2007		
	Nombre d'emplois	Actifs ayant un emploi	Indicateur de concentration d'emploi	Taux d'emploi	Nombre d'emplois	Actifs ayant un emploi	Indicateur de concentration d'emploi
Montagne Bourbonnaise				61,9	1 601	2 402	66,6
Vichy Communauté	29 968	28 366					
CCPL				64,4	2 562	3 213	79,7
Allier				62,0	131 895	133 075	99,1
CCTDM							
RA							

Au sein du territoire, des disparités importantes apparaissent. Elles confirment le statut de polarité locale du Mayet-de-Montagne, commune qui propose plus d'emplois que d'actifs y résidant. Elles montrent aussi le caractère résidentiel des communes sous l'influence de l'agglomération Vichyssoise, où le nombre d'emplois offerts est bien inférieur à celui des actifs y résidant.

Le renforcement du phénomène de résidentialisation du territoire s'accompagne d'une accentuation des flux pendulaires. Les flux d'actifs augmentent entre les communes de la Montagne Bourbonnaise et les pôles d'emplois de Vichy et de Roanne. En 2012, les flux sortants (1 505 personnes) sont près de trois fois supérieurs aux flux entrants (594 personnes).



Parmi les actifs qui habitent le territoire mais qui n’y travaillent pas, plus de 80% travaillent dans l’Allier, 5% dans le Puy-de-Dôme et 12% en Rhône-Alpes. Cette répartition s’inscrit en cohérence avec la répartition des actifs sur l’intercommunalité, montrant un territoire tourné de manière privilégiée vers l’agglomération vichyssoise.

INSEE, RP 2007 et 2012 Exploitation principale	Actifs travaillant dans une commune de l’ex CCMB mais n’y résidant pas	Actifs travaillant et résidant dans une commune de l’ex CCMB	Actifs résidants dans une commune de l’ex CCMB mais n’y travaillant pas
2007	610	991	1400
2012	594	879	1505

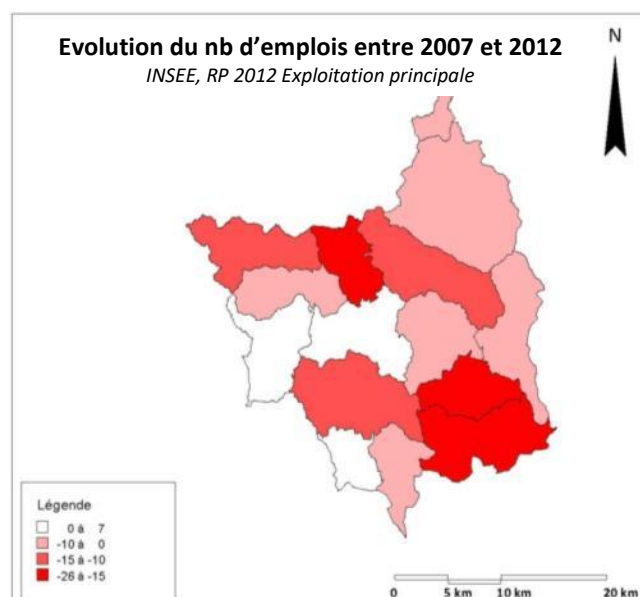
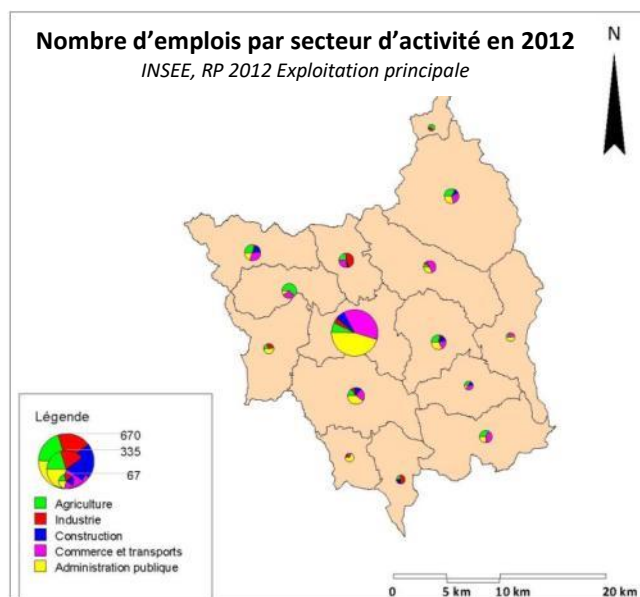
4.2. Des emplois portés par le secteur des services

En 2012, 1 473 emplois sont proposés sur le territoire. La majorité appartient aux secteurs de l’administration publique, de l’enseignement, de la santé, de l’action sociale (34,8%) et du commerce, transports, services divers (31,2%). Les secteurs de l’industrie (8,4%) et de la construction sont les moins représentés (7,4%). La part significative représentée par l’agriculture (18,2%) témoigne du rôle encore important de l’activité agricole sur le territoire.

Au regard du nombre d’emplois offerts, trois grands ensembles de communes se distinguent :

- La commune centre (le Mayet-de-Montagne) accueillant près de la moitié des emplois avec environ 687 emplois, dont une majorité relève des secteurs des services, de l’administration et des commerces,
- Des communes disposant d’un nombre d’emplois important (Arfeuilles avec 115 emplois, Ferrières-sur-Sichon avec 99 emplois, Molles avec 94 emplois, Châtel-Montagne avec 76 emplois et Nizerolles avec 82 emplois),
- Les bourgs plus ruraux qui accueillent chacun entre 20 et 60 emplois.

L’évolution des emplois offerts entre 2007 et 2012 met en avant une progression des secteurs du commerce, transports, services divers (+56 emplois), et de l’administration publique, de l’enseignement, de la santé, de l’action sociale (+57 emplois). A contrario, des pertes d’emplois sont constatées dans les secteurs de l’industrie (-106 emplois), la construction (-62 emplois) et l’agriculture (-47 emplois). La carte ci-contre illustre le nombre d’emplois créés et perdus sur le territoire entre 2007 et 2012.



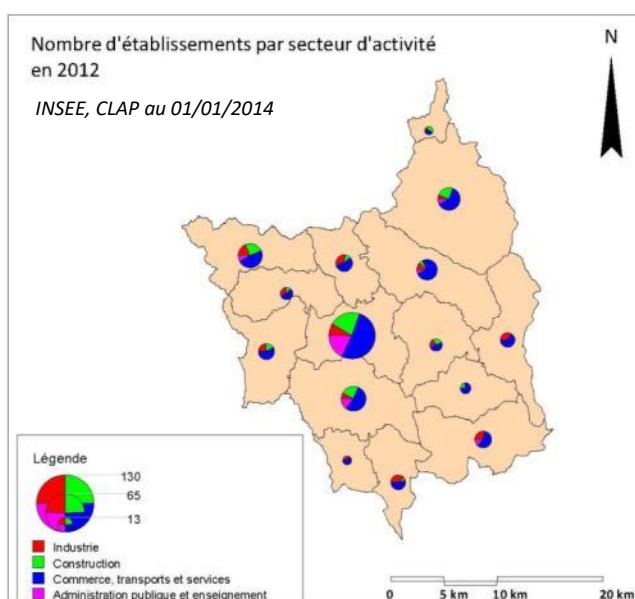
Entre 2007-2012 le nombre d’emplois a progressé positivement sur le Mayet de Montagne, s’est maintenu sur les communes d’Arronnes et de la Guillermie, et a diminué sur les autres. Ces tendances s’inscrivent en cohérence avec celles observées à plus grande échelle :

- L'agriculture offre de moins en moins d'emplois, dans un contexte de diminution du nombre d'exploitations. Le développement de ce secteur est localement fragilisé par la topographie, le morcellement du foncier...
- La grosse industrie, peu représentée historiquement sur l'intercommunalité, est de moins en moins importante. Son développement est freiné par l'éloignement de la Montagne Bourbonnaise aux grands axes de communication.
- La construction est génératrice de moins d'emplois, en lien avec un marché national et local de la construction qui connaît des difficultés marquées depuis plusieurs années.
- Les services, commerces et administrations génèrent des emplois dans un contexte d'éloignement aux pôles urbains les plus proches, nécessitant la présence d'un certain nombre de structures pour répondre aux besoins quotidiens de la population.

4.3. Un panorama entrepreneurial tourné vers le commerce et les services

Au 31 Décembre 2014, la Montagne Bourbonnaise accueille 543 établissements (hors agriculture, pêche et sylviculture). Plus de la moitié appartient au secteur du commerce, des transports et des services divers (56,7%). Les autres secteurs économiques apparaissent moins représentés, bien que certains comme l'administration soient pourvoyeurs d'un nombre d'emplois plus important : construction (14,4%) ; industrie (11,2%) ; administration publique, enseignement, santé, action sociale (17,7%).

La différence de représentativité entre nombre d'établissements et d'emplois s'explique par la variabilité de la taille des établissements. Tout secteur confondu, 74,8% des établissements ne comptent pas de salariés. Le réseau économique de la Montagne Bourbonnaise se caractérise ainsi par une prédominance des entreprises individuelles.



Concernant les établissements employant des salariés, ils représentent à la même période un effectif de 638 postes salariés :

- Ceux du secteur de l'industrie sont majoritairement des structures de moins de 10 salariés. Seules 2 en comptent davantage, dont 1 unique entreprise ayant plus de 20 salariés,
- Ceux du secteur de la construction sont également majoritairement des structures individuelles correspondant à des artisans travaillant seuls (65,3%). Un tiers des entreprises de la construction (33,3%) ont des effectifs inférieurs à 10 salariés. Une seule structure accueille plus de 10 salariés,
- Ceux du commerce, des transports et des services divers sont majoritairement des structures individuelles (56,7%). 17,5% des établissements offrent des postes salariés avec moins de 10 salariés. Seules deux structures accueillent plus de 10 salariés,
- Ceux de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale sont aussi majoritairement des structures sans salariés (63,5%) alors que les structures de moins de 10 salariés représentent 27% de l'ensemble de ces établissements. Les neuf établissements offrant plus d'emplois salariés correspondent aux établissements d'enseignement et aux structures de santé.

Le tissu économique de la Montagne Bourbonnaise repose résolument sur un réseau d'entreprises individuelles. Cela concerne l'ensemble des communes du territoire. L'importance du nombre d'établissements (161) sur la commune du

Mayet-de-Montagne par rapport aux autres communes confirme son statut de centralité. Elle regroupe en effet près de 30% de l'ensemble des établissements actifs.

Certaines communes présentent une diversité d'établissements plus limitée. Les communes de Laprugne, la Guillermie et Saint-Nicolas-des-Biefs ne comptent aucun établissement du secteur de la construction. Aussi, la Chabanne n'abrite pas d'établissement du secteur de l'industrie. Châtelus, Saint-Nicolas-des-Biefs, Arronnes, la Chabanne, Lavoine et la Guillermie ne comptent pas d'établissement du secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé, de l'action sociale (bien qu'étant dotées d'une mairie et pour certaines d'une école). Seules 3 communes disposent d'établissements actifs de 20 salariés (Arronnes, Nizerolles et le Mayet de Montagne).

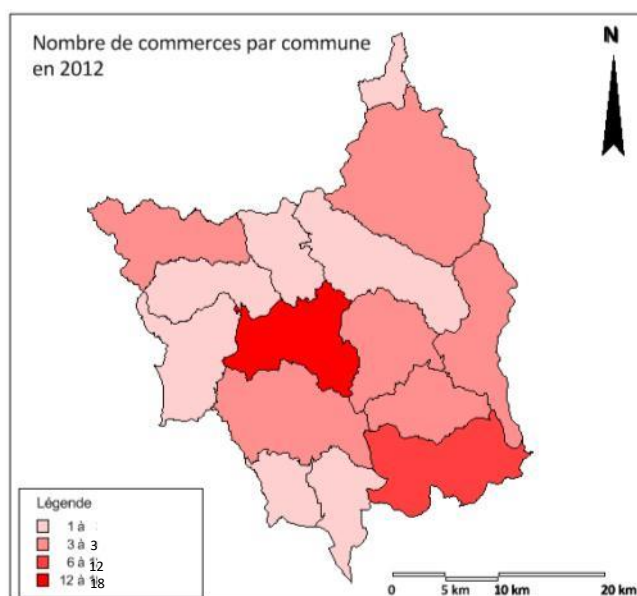
Le réseau d'entreprises locales se compose également d'entreprises liées à l'agriculture et à la sylviculture. Ces dernières représentent 32,8% des établissements actifs en Montagne Bourbonnaise au 31 décembre 2014, soit 265 établissements. Il s'agit du deuxième secteur d'activités en nombre d'établissements après les commerces, transports et services divers. Comme pour le reste du tissu économique local, il s'agit principalement d'entreprises individuelles (93,6%) n'offrant pas de poste salarié. Ainsi, les activités agricoles et sylvicoles confondues ne comptent que 36 emplois salariés sur l'ensemble du territoire.

A une échelle géographique communale ce secteur de l'agriculture/sylviculture représente entre 13 à 55% de l'ensemble des établissements. Le Mayet-de-Montagne reste le plus faiblement concerné, tandis que les communes de montagne présentent des pourcentages d'établissements compris entre 30 à 55% de l'ensemble des établissements.

4.4. Un tissu commercial de proximité

La Montagne Bourbonnaise est caractérisée par une offre relativement complète en services et commerces de proximité, l'essentiel des Bourgs étant dotés de ces activités de proximité. Bien que l'offre en commerces soit restreinte sur la plupart des communes, ces dernières disposent néanmoins de commerces de première nécessité (boulangerie, épicerie) et d'établissements de restauration. En fonction des implantations historiques, certaines communes comptent également des commerces plus spécifiques (pisciculture, quincaillerie, presse écrite...). La commune du Mayet-de-Montagne se distingue par un tissu commercial beaucoup plus développé, permettant de répondre aux besoins hebdomadaires.

Par ailleurs, la densité commerciale par commune souligne une répartition de l'offre cohérente avec la démographie de chaque commune, à l'exception de Molles qui présente peu de commerces par rapport à sa population. Si une cinquantaine de commerces sont présents sur la Montagne Bourbonnaise, plus de 30 sont localisés au Mayet-de-Montagne, dont un supermarché, confortant son statut de polarité économique.



montagne-bourbonnaise-auvergne.com,
questionnaires communaux

L'offre commerciale proposée est une offre de proximité. Elle permet de répondre à un besoin quotidien, de première nécessité, à l'exception du Mayet-de-Montagne, commune où l'offre permet de répondre davantage aux besoins hebdomadaires. En revanche, pour le reste des besoins, la population doit se diriger vers des pôles commerciaux plus importants pour trouver une plus grande diversité de produits. Il s'agit en premier lieu de l'agglomération de Vichy, accessible en une demi-heure pour les communes de l'Ouest du territoire, de Saint Just en Chevalet pour les communes

situées à l'Est du territoire, de Lapalisse pour l'extrémité Nord, et secondairement les pôles clermontois et roannais, distants de plus d'une heure.

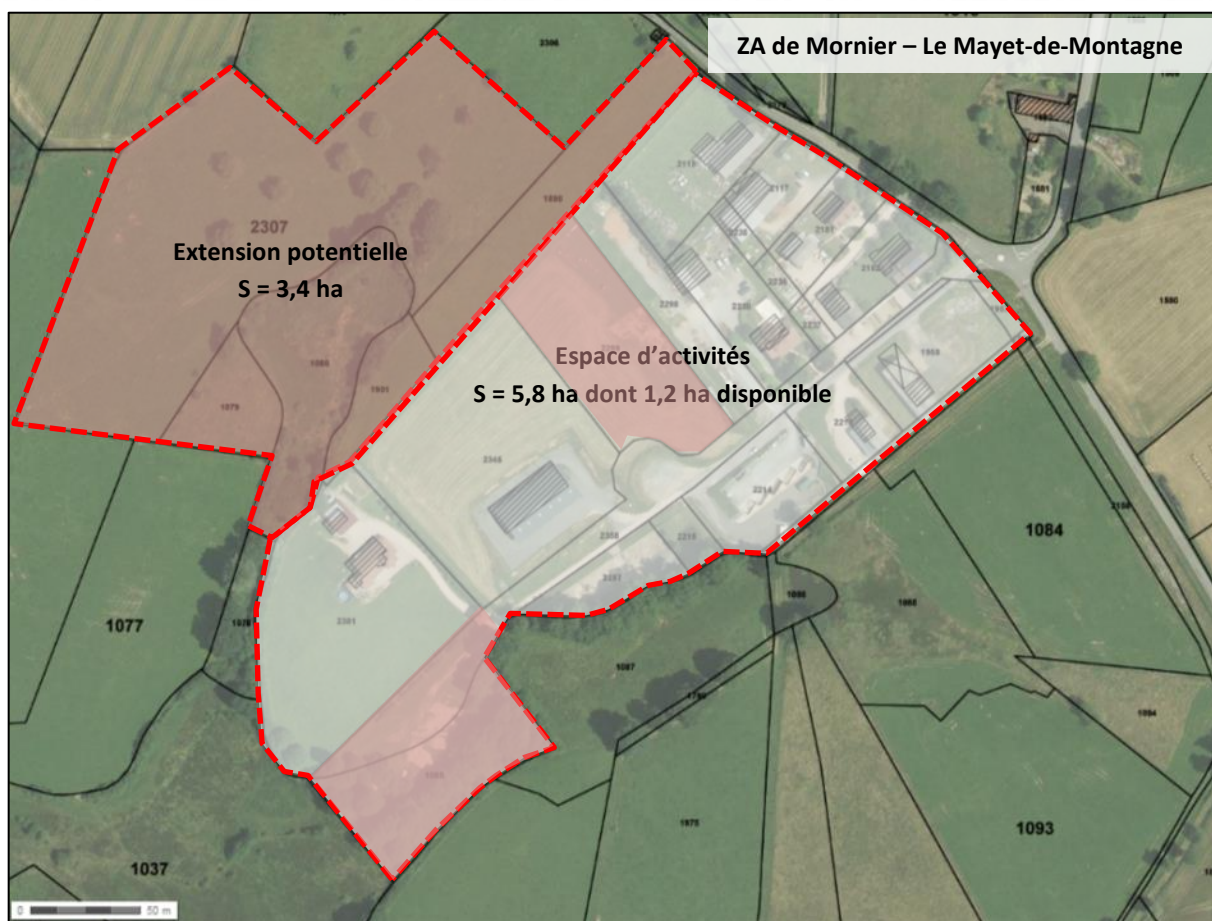
COMMERCES	Proximité	Services bancaires, immobiliers	Bien être	Hôtellerie, restauration	TOTAL
Arfeuilles	3		1	1	5
Arronnes	1			1	2
La Chabanne	1			2	3
La Chapelle				1	1
Châtel-Montagne	1			1	2
Chatelus				1	1
Ferrières-sur-Sichon	3			2	5
La Guillermie				1	1
Laprugne	2		1	5	8
Lavoine				2	2
Le Mayet-de-Montagne	18	7	3	4	32
Molles	1		1	2	4
Nizerolles	1			1	2
St-Clément				1	1
St-Nicolas-des-Biefs	1			3	4
TOTAL	32	7	6	28	73

Montagne-bourbonnaise-auvergne.com, questionnaires communaux, INSEE 2014

4.5. Un tissu artisanal et industriel éclaté

La seule zone d'activités intercommunale de la Montagne Bourbonnaise est implantée au Mayet-de-Montagne, conséquence de son statut de polarité économique. Il s'agit de la zone d'activités de Mornier. Elle présente une surface de 5,8 ha dont 1,2 ha sont actuellement disponibles. Par ailleurs, une extension potentielle présentant une disponibilité foncière de 3,4 ha est envisagée.

Elle est occupée par une déchetterie ainsi que par quelques entreprises.

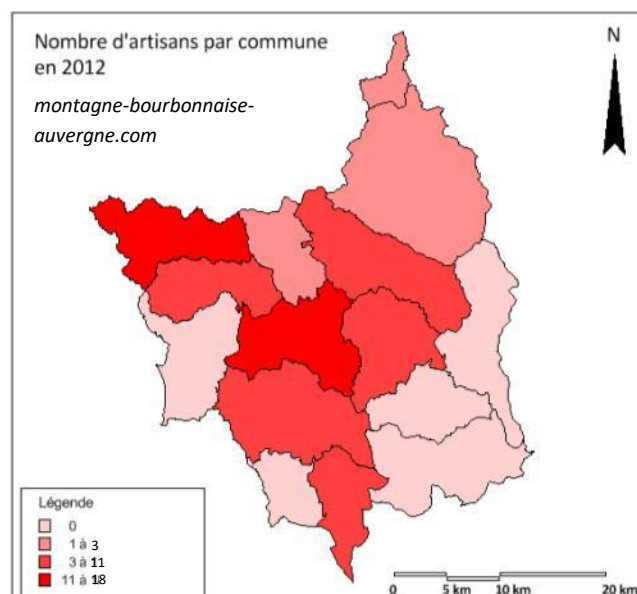


Le reste du tissu urbain du Mayet-de-Montagne accueille également des entreprises. Ce tissu d'activités économiques présente la particularité d'être fragmenté et d'entretenir des liens étroits avec le reste du tissu urbain, en résulte une proximité forte avec le tissu résidentiel et les équipements. Elle présente aujourd'hui un potentiel de développement limité. Elle regroupe diverses entreprises artisanales et industrielles implantées historiquement sur la commune.

Une zone constructible à vocation économique est délimitée sur le plan de zonage de la carte communale de Molles. Cette zone de 2 hectares accueille des activités sportives et de loisirs. Cependant, une disponibilité foncière restante de 0,2 hectare sur cette zone pourrait accueillir une ou plusieurs entreprises, même si ce potentiel est limité compte tenu de la proximité de ce tènement avec les équipements sportifs. La configuration du site apparaît plutôt favorable aux activités artisanales.

Il n'existe aucun autre secteur dédié aux activités économiques. Les entreprises, qui ne s'inscrivent au sein d'espaces d'activités, présentent ainsi une répartition éparpillée. C'est notamment le cas de certaines entreprises importantes du territoire comme NSE Integrations sur la commune de Nizerolles, à quelques centaines de mètres du bourg, le long de la RD7, ou encore des Jardins de Cocagne à Arronnes et de l'établissement secondaire de SESC (Société Electronique Saint-Clémentoise) situé au lieu-dit Le Sac à Laprugne même si le siège social est situé au Mayet-de-Montagne.

Parmi la cinquantaine d'artisans implantés en Montagne Bourbonnaise, près de la moitié l'est sur la commune centre du Mayet-de-Montagne.



Les autres artisans se répartissent de manière éclatée sur neuf autres communes du territoire. Seules cinq communes ne comptent aucun artisan, essentiellement en pointe Sud-Est du territoire.

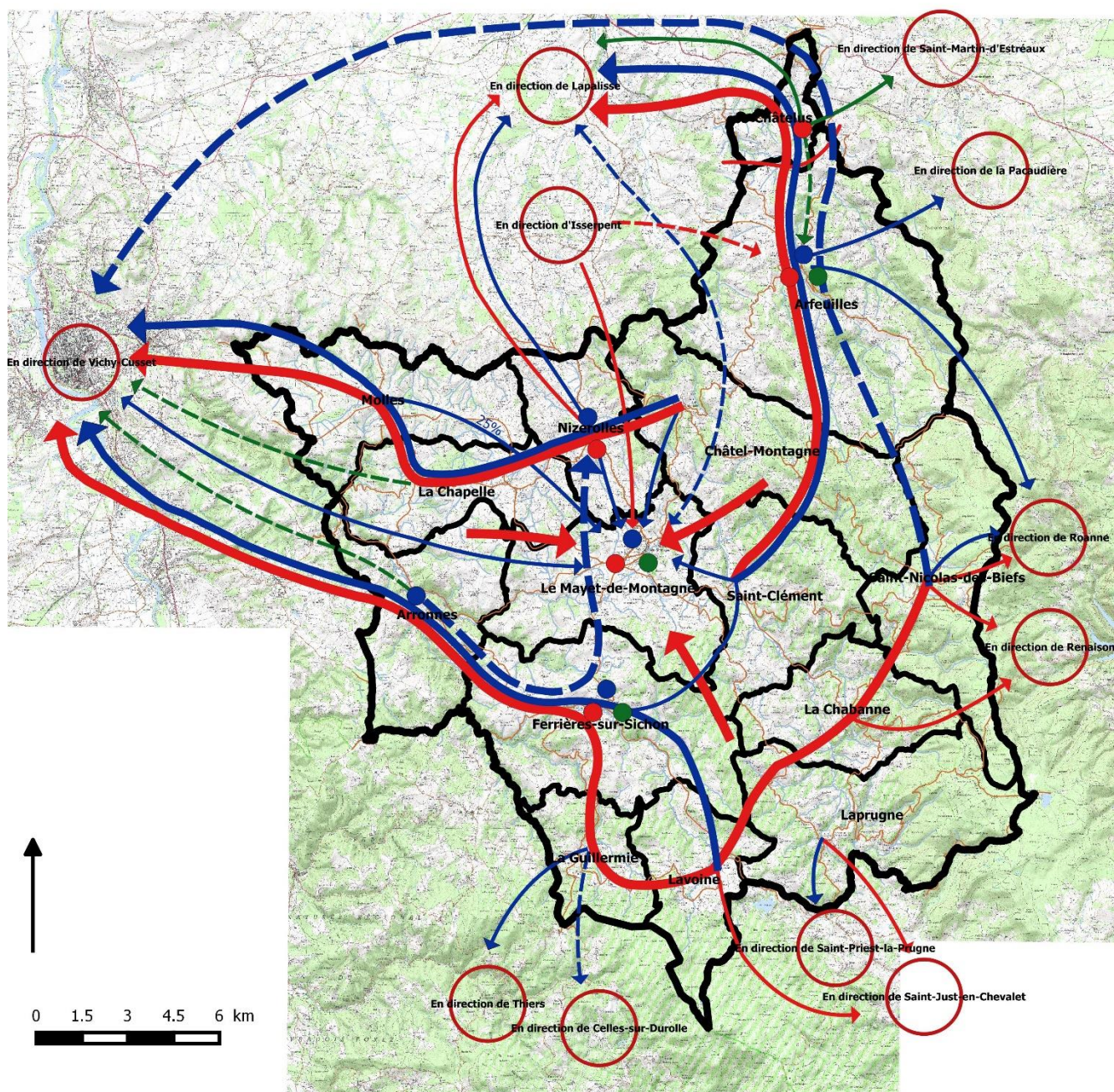
ARTISANS	Artisanat d'art	Photographie	Alimentation / minoterie	Bâtiment / construction	Bois et terre	TOTAL
Arfeuilles				1		1
Arronnes						0
La Chabanne						0
La Chapelle				3		3
Châtel-Montagne				1	2	3
Chatelus			1	1		2
Ferrières-sur-Sichon				2	1	3
La Guillermie						0
Laprugne						0
Lavoine					3	3
Le Mayet-de-Montagne	1	1		14	2	18
Molles				11		11
Nizerolles				1		1
St-Clément				2	1	3
St-Nicolas-des-Biefs						0

montagne-bourbonnaise-auvergne.com



















La cartographie suivante a été réalisée à la suite d'ateliers organisés avec les élus locaux en septembre 2017. Ces ateliers ont permis d'identifier les principaux enjeux sur le territoire, à partir de ressentis et non de données exhaustives. Les cartographies issues de ces ateliers permettent alors de confirmer les tendances statistiques observées jusque-là et d'illustrer les principaux enjeux territoriaux.

La cartographie ci-dessous représente les flux entre communes du territoire et pôles de proximité, notamment en matière d'emploi. Il en ressort que le Mayet-de-Montagne capte l'essentiel des flux à l'échelle locale, lui conférant un statut de pôle d'emploi, de commerces et services et d'équipements internes. Par ailleurs, l'essentiel des flux externes (des communes de la Montagne Bourbonnaise aux pôles extérieurs) s'orientent en direction de Vichy-Cusset et de Lapalisse, et dans une moindre mesure en direction de Saint-Martin-d'Estréaux, la Pacaudière, Roanne, Renaison, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Priest-la-Prugne, Celles-sur-Durolle et Thiers.

Atelier 2 - Pôles de proximité



Légende

- | | | | |
|---|---|---|---|
|  | Périmètre CCMB |  | Plusieurs communes en direction des pôles d'emplois de manière secondaire |
|  | Limites communales |  | En direction des pôles de commerces et services |
|  | Cours d'eau |  | Plusieurs communes en direction des pôles de commerces et services |
|  | Routes départementales |  | En direction des pôles de commerces et services de manière secondaire |
|  | Pôles d'emplois internes |  | En direction des pôles d'équipements |
|  | Pôles de commerces et services internes |  | En direction des pôles d'équipements de manière secondaire |
|  | Pôles d'équipements internes |  | Pôles extérieurs |
|  | En direction des pôles d'emplois |  | Autres villes extérieures |
|  | Plusieurs communes en direction des pôles d'emplois | | |
|  | En direction des pôles d'emploi de manière secondaire | | |

Cartographie de synthèse suite à l'atelier avec les élus locaux, septembre 2017

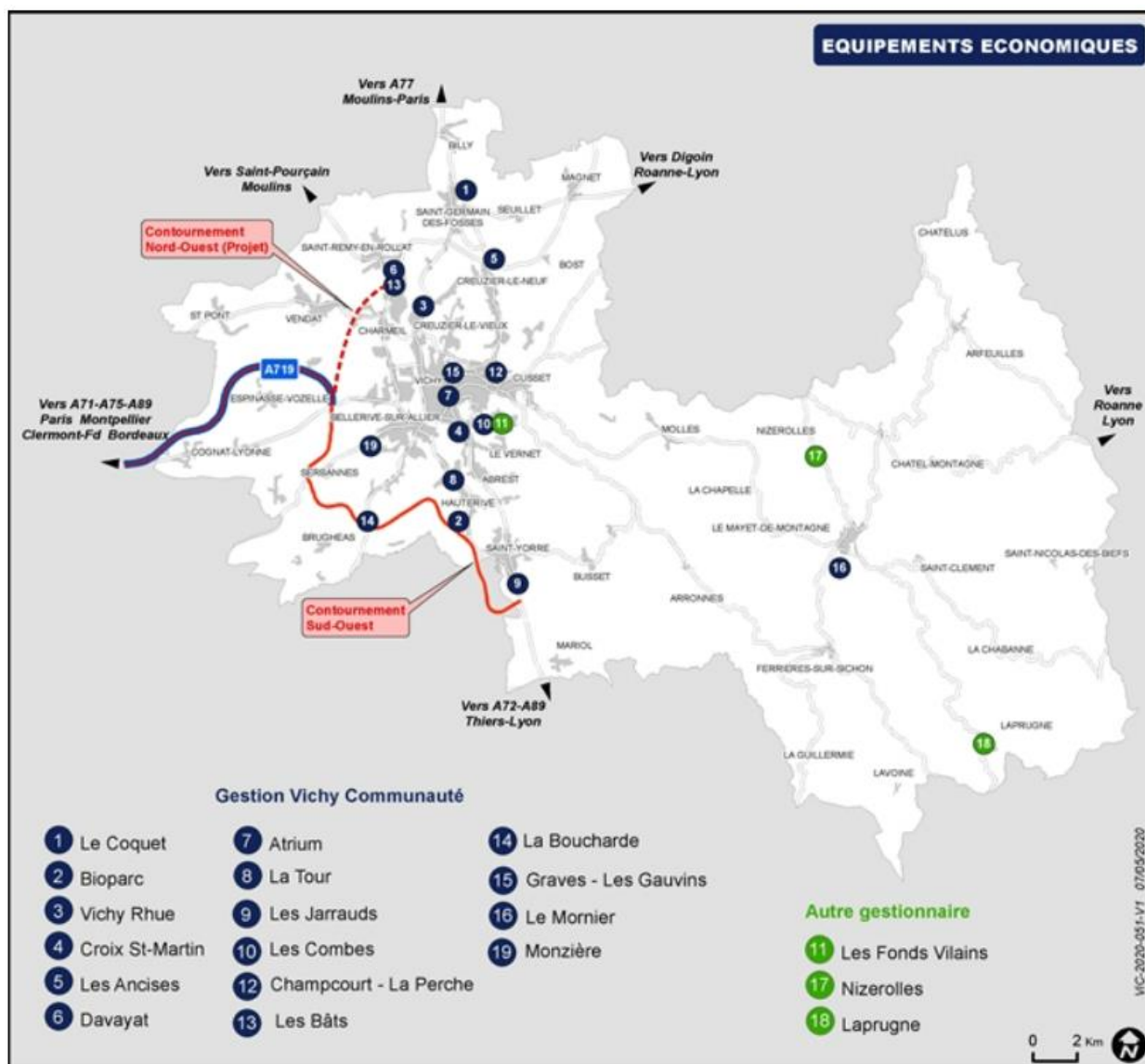
4.6. Etat des lieux des secteurs à vocation économique

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, l'ensemble des zones d'activités du territoire sont de compétence communautaire.

En 2019, Vichy Communauté compte 19 zones d'activités économiques d'intérêt communautaire, et 3 zones d'activités portées par d'autres gestionnaires.

Le secteur de la Montagne Bourbonnaise accueille ainsi :

- 1 zone d'activités d'intérêt communautaire sur le Mayet-de-Montagne : Le Mornier
- 2 zones d'activités non communautaires sur les communes de Nizerolles et Laprugne, aujourd'hui toutes les deux occupées.



En 2019, Vichy Communauté dispose d'une enveloppe de :

- 11.7 ha de surface aménagée immédiatement disponible, dont 1.2 ha sur la zone d'activités Le Mornier
- 63.6 ha de réserves foncières sur le SCOT VVA et 1.3 ha de réserve foncière sur la zone d'activités Le Mornier.

L'offre foncière à vocation économique est donc davantage positionnée autour de Vichy :

Taux d'occupation des zones d'activités économiques couvertes par le SCOT VVA :

Commune	Nom de la zone	Taux occupation
Abrest	La Tour	97%
Bellerive-sur-Allier	Monzière	100%
Bellerive-sur-Allier	Monzière-Dom de la cour	0%
Brugheas	La Boucharde	100%
Creuzier-le-Neuf	Les Ancises 1	100%
Creuzier-le-Neuf	Les Ancises 2	38%
Creuzier-le-Vieux	Vichy Rhue	100%
Cusset	Champcourt	100%
Cusset	Les Graves	97%
Hauterive	Bioparc	29%
Le Vernet	Les Combes	100%
Saint-Germain-des-Fossés	Le Coquet	87%
Saint-Rémy-en-Rollat	Davayat	33%
Saint-Rémy-en-Rollat	Les bâts	100%
Saint-Yorre	Les Jarrauds	100%

4.7. Un secteur de l'exploitation forestière actif lié à l'importance des boisements

4.7.a. L'exploitation forestière en Montagne Bourbonnaise

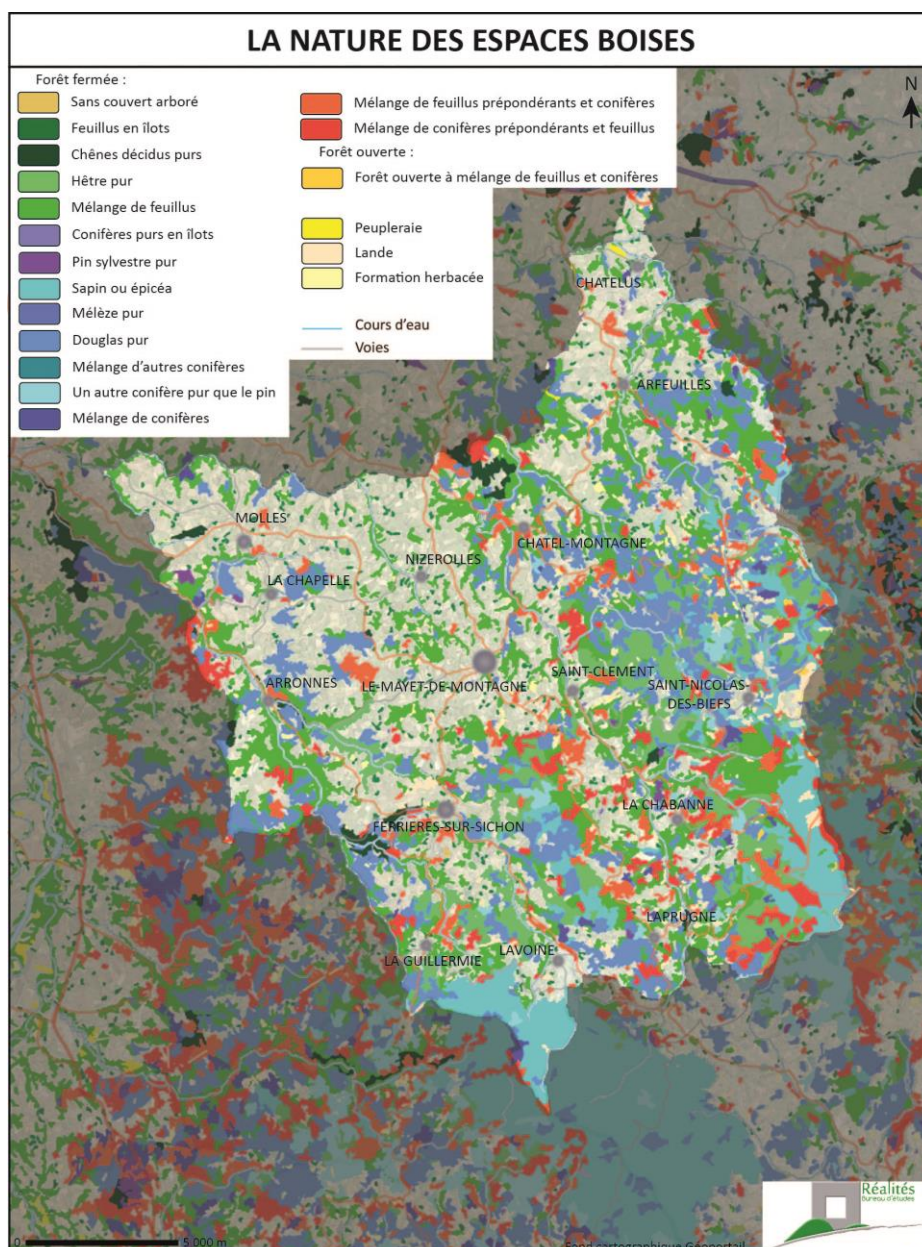
Avec environ 20 000 hectares de superficie forestière, près de la moitié du territoire est occupé par des espaces boisés. En effet, les forêts de la Montagne Bourbonnaise représentent 12% de la superficie forestière totale de l'Allier alors même que le territoire représente seulement 5% de la superficie du département. Les forêts sont à 94% de propriété privée.

Plusieurs scieries, regroupées au sein du Groupement des Scieurs de la Montagne Bourbonnaise, tirent parti de cette importante superficie forestière. Elles sont localisées sur les communes de montagne du Sud et de l'Est du territoire. Le territoire compte également plusieurs menuiseries et une entreprise de charpente. Les activités des entrepreneurs de travaux forestiers, des coopératives forestières, des experts forestiers et gestionnaires indépendants génèrent aussi plusieurs emplois liés à l'exploitation forestière.

Cette activité importante n'est pas seulement le fait d'entreprises locales mais aussi de sociétés nationales qui tirent profit de l'importance des boisements sur le territoire. En effet, alors que 1,05 million m³ de bois sont récoltés annuellement, les 89 scieries du territoire produisent un volume moyen de seulement 3 292 m³, soit un total d'environ 293 000 m³ par an (*diagnostic de la stratégie de développement de la filière bois*).

Plusieurs dispositifs ont été mis en place afin de soutenir et de dynamiser les activités économiques de la filière bois.

Ainsi, la Montagne Bourbonnaise a bénéficié de financements de l'Etat dans le cadre de deux labellisations Pôle d'Excellence Rural. Ce label a pour but de soutenir des projets innovants et créateurs d'emplois en milieu rural. Le



Fond cartographique géoportail

premier, « L'excellence bois en Montagne Bourbonnaise » a été mis en œuvre entre 2006 et 2010. Il consistait en la création d'une filière d'approvisionnement en bois énergie, la formation de professionnels, de personnes en insertion dans ce milieu et l'utilisation de sources d'approvisionnement renouvelables pour assurer collectivement le chauffage de bâtiments publics et privés. Le second, « Pôle de formation et de développement des métiers de la filière bois », a été mis en œuvre entre 2011 et 2015 et consistait en un financement de centres de formation de pilote d'engins forestiers et d'assistance à la construction de maisons passives à ossature bois.

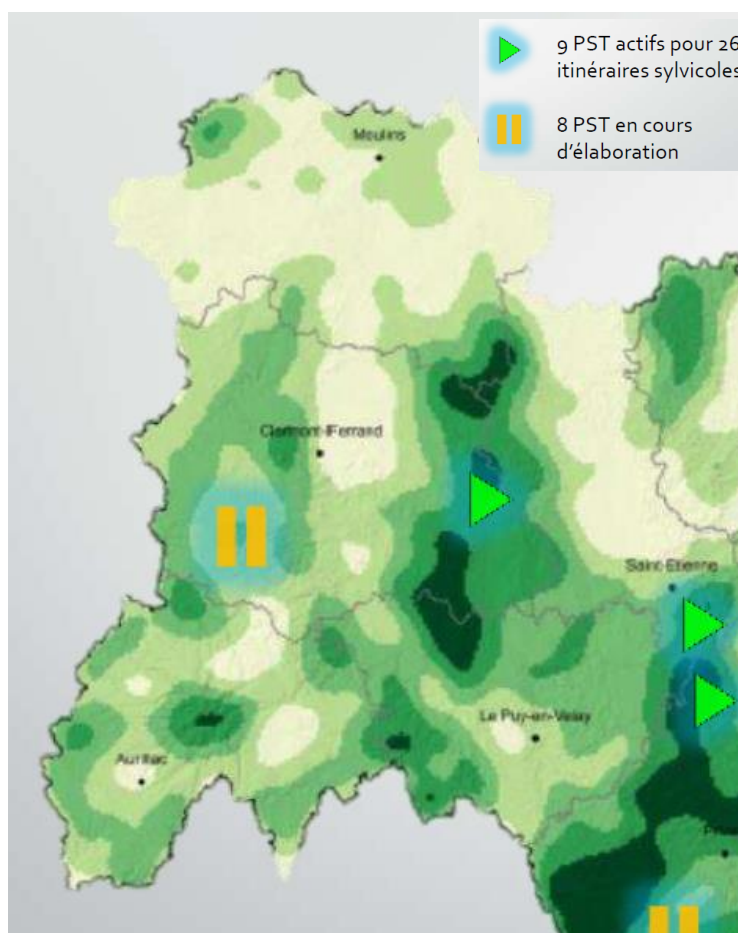
De plus, une Charte forestière a été lancée en 2004 (périmètre pris par arrêté préfectoral le 23 novembre 2005). Elle poursuit l'objectif de dynamiser les activités forestières (plus de récolte et une meilleure transformation du bois) et de valoriser les produits et services de la forêt, tout en préservant l'environnement, le paysage et en veillant à mieux insérer la forêt dans l'aménagement du territoire. Elle s'appuie sur un programme pluriannuel d'actions. Il existe 123 chartes forestières à l'échelle nationale dont trois présentes dans l'Allier.

A une échelle plus large, la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise a été membre fondatrice depuis 2000 d'une association, le Comité pour la Valorisation Forestière des Monts de la Madeleine (COVALFOR), qui regroupe plusieurs collectivités. Ce comité a pour but d'élaborer une stratégie collective et de dynamiser les activités existantes concernant la filière bois. La Montagne Bourbonnaise a notamment participé à la rédaction d'une charte de transport du bois et a travaillé sur des projets de développement de la filière.

Une offre de formation aux métiers de la filière bois existe sur le territoire avec le lycée d'enseignement agricole et forestier privé Claude Mercier, situé au Mayet-de-Montagne. Les formations sont dispensées en lien avec les professionnels du secteur. Cette offre renforce ainsi l'importance de la filière bois sur le territoire en formant une main-d'œuvre localement.

L'association Sylv'ACCTES, reconnue d'intérêt général, permet de financer des actions vertueuses en forêt, identifiées dans le cadre d'une concertation locale. Pour cela, elle accompagne financièrement des modèles de gestion forestière sur le territoire, permettant :

- La diversification d'essences forestières et de strates dans les peuplements forestiers,
- Le renouvellement des forêts par la régénération naturelle complétée si nécessaire par des plantations,
- La conservation d'arbres remarquables pour la biodiversité,
- La protection des sols par des cycles d'interventions adaptés.



*Massifs forestiers partenaires de l'association
(Sylv'ACCTES)*

Afin d’harmoniser l’ensemble de ces dispositifs, mais également de tendre vers un modèle économique pertinent à l’échelle du territoire, Vichy Communauté s’est engagée en 2019 dans la définition d’une stratégie de développement de la filière bois construction utilisant la ressource forestière locale. L’objectif est de permettre de structurer la filière bois-construction par ma mise en place d’une vision stratégique territoriale. Une première phase de diagnostic, indispensable à l’élaboration de la stratégie, a été menée en 2019. Celle-ci a permis de dresser un état des lieux des ressources locales et régionales, des capacités de transformation du territoire, mais également d’analyser les données relatives aux marchés européens et nord-américain. Les principales conclusions de la phase de diagnostic figurent ci-dessous.



Conclusions de la phase diagnostic (définition d’une stratégie de développement de la filière bois construction utilisant la ressource forestière locale – Vichy Communauté – STRATER Consulting)

Aujourd’hui, l’exploitation forestière n’a pas le même impact en termes d’usage du foncier qu’en termes de retombées économiques pour le territoire de la Montagne Bourbonnaise. Bien que la superficie des espaces boisés tende à augmenter, les retombées économiques locales sont de moins en moins notables. En effet, l’essentiel des productions issues des coupes réalisées sur le territoire n’est plus transformé localement, mais exporté à l’échelle nationale et internationale. Parallèlement, la ressource utilisée par les entreprises de transformation du bois de la Montagne Bourbonnaise n’est pas nécessairement issue du territoire (la valorisation en bois de chauffage n’est pas adaptée à la production locale). La baisse du nombre de scieries présentes en Montagne Bourbonnaise illustre ce constat (scieries au nombre de 7, localisés sur les communes de Lavoine, Laprugne, Châtel-Montagne et le Mayet de Montagne).

Ainsi, la production forestière engendre des nuisances sur le territoire, qui ne sont pas compensées par des retombées économiques suffisantes. Il s’agit de nuisances paysagères (coupes à blanc...), environnementales (passage de véhicules sur des terrains non adaptés, dégâts sur les cours d’eau, développement d’une culture mono-spécifique...), routières (passage de véhicules lourds, dégradations des routes et chemins...). Par conséquent, un équilibre doit être recherché entre la valorisation de l’exploitation forestière, activité dynamique du territoire, et la préservation des ressources paysagères et environnementales, essentielles pour le maintien d’un cadre de vie de qualité.

4.7.b. Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole d'Auvergne (SRGS)

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) a été instauré suite à la loi du 09 juillet 2001, dite loi « forêt », et se substitue aux Orientations Régionales de Production (ORP). Il constitue « le document cadre pour la mise en œuvre de la politique de gestion durable des forêts privées. Il décrit les caractéristiques de la forêt et de la filière bois régionales, les grandes régions forestières et les principaux types de peuplements, et les traduit en termes de recommandations, au regard de la gestion durable, pour la mise en œuvre de la sylviculture dans les forêts privées. A ce titre, il constitue un document de référence pour l'examen et l'agrément des plans simple de gestion » (CNRP – Auvergne-Rhône-Alpes).

Le SRGS de la région Auvergne, approuvé le 25 avril 2005, a été rédigé dans un objectif « d'amélioration économique, écologique et sociale des forêts privées ». L'objectif étant de permettre, à l'échelle du territoire, de faire concilier la production de bois avec les enjeux de protection de la biodiversité et de la qualité paysagère.

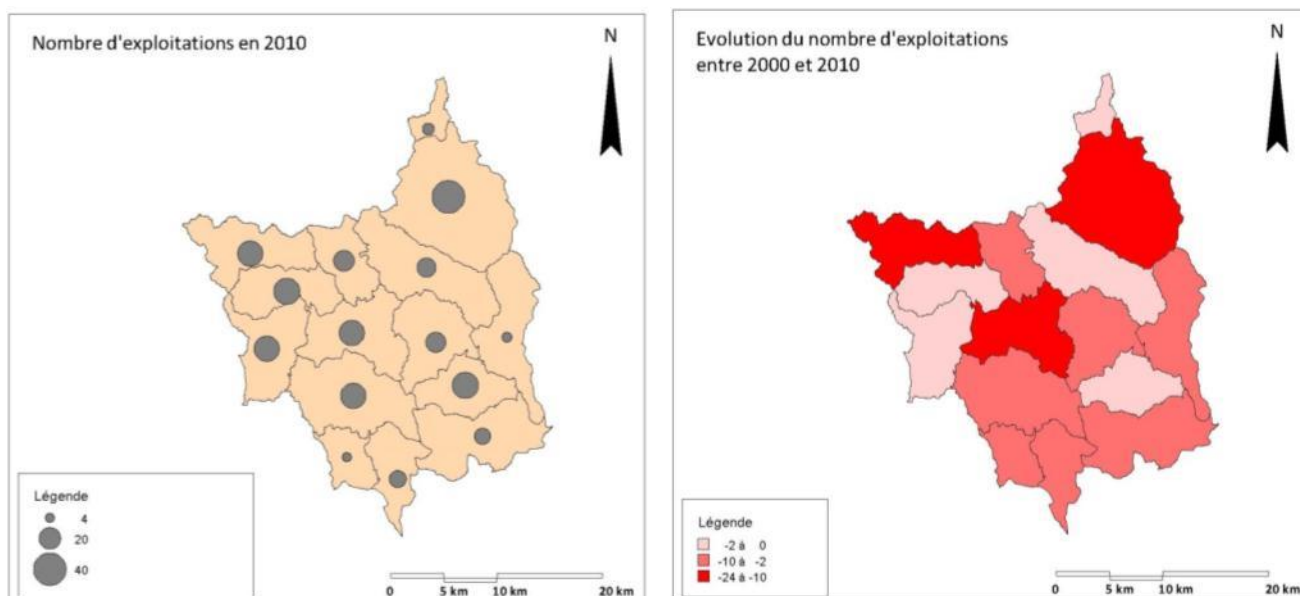
La région Auvergne a fait l'objet d'un découpage en grandes régions forestières. La Montagne Bourbonnaise a ainsi été classée au sein du Livradois-Forez. Des actions à mener ont été établies pour cette grande région, parmi lesquelles :

- Actions à mener en faveur de la forêt :
 - o Mettre en œuvre, dans les sapinières, une gestion plus dynamique et plus suivie,
 - o Porter une attention particulière sur l'installation massive du sapin pectiné sous les couverts de pin sylvestre,
 - o Mettre en valeur des reboisements récents, par la pratique d'une sylviculture dynamique et régulière, basée sur des éclaircies et des coupes d'amélioration ... pour la production de bois de qualité homogène et l'obtention de peuplement ouverts, gage de croissance soutenue, de qualité paysagère et de valeur écologique,
 - o Prévoir le renouvellement des peuplements résineux de première génération, qui arrivent progressivement à maturité. Compte tenu des enjeux paysagers et environnementaux, la possibilité d'un mélange de plusieurs essences méritera d'être réfléchi.
- Actions à mener dans le domaine de la cynégétique :
 - o Ne pas laisser s'installer le cerf, compte tenu de l'intensité des dégâts qu'il provoque, pendant une longue période de la vie des peuplements, sur les forêts et, plus particulièrement, sur les peuplements d'épicéa. Seul le chevreuil, qui n'exerce pas d'impact sur les peuplements, est actuellement présent dans ce secteur de l'Auvergne.
 - o La capacité d'accueil des peuplements est, pour une large proportion d'entre eux (plus de 50 % des surfaces), relativement faible. Cela entraîne une concentration des populations d'animaux sur les surfaces favorables, plantations ou régénération naturelle, qui subissent alors une pression très forte.
- Autres actions à mener :
 - o L'environnement n'est certainement pas l'enjeu majeur de cette vaste zone.
 - o Le vieillissement général de la population, l'exode rural, la désertification des campagnes posent un grave problème de gestion des territoires. Cela se traduit notamment par la fermeture des paysages, le manque de main-d'œuvre pour l'entretien de l'espace et des difficultés de valorisation touristiques des territoires. Cependant, cette zone subit des pressions très fortes d'un public extérieur.

4.8. L'activité agricole, fonction essentielle du territoire

Le diagnostic agricole a été établi sur la base des données statistiques et des données fournies par les agriculteurs lors de différentes réunions agricoles organisées par commune du 1^{er} au 17 février 2016. Une faible représentation des agriculteurs a été constatée lors des réunions agricoles, les données sont donc présentées à titre indicative, mais ne sont pas exhaustives.

Le territoire comptait 284 exploitations agricoles en 2010. Depuis les années 80, le nombre d'exploitations a fortement diminué, ce dernier ayant été divisé par près de deux entre 1988 (664 exploitations) et 2000 (390 exploitations). Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitation a connu une baisse de plus de 27%. Cette diminution est propre à l'activité agricole et non pas seulement au territoire de la Montagne Bourbonnaise. A titre de comparaison, le nombre d'exploitations agricoles chute plus rapidement dans l'Allier depuis 1988 qu'en Montagne Bourbonnaise.

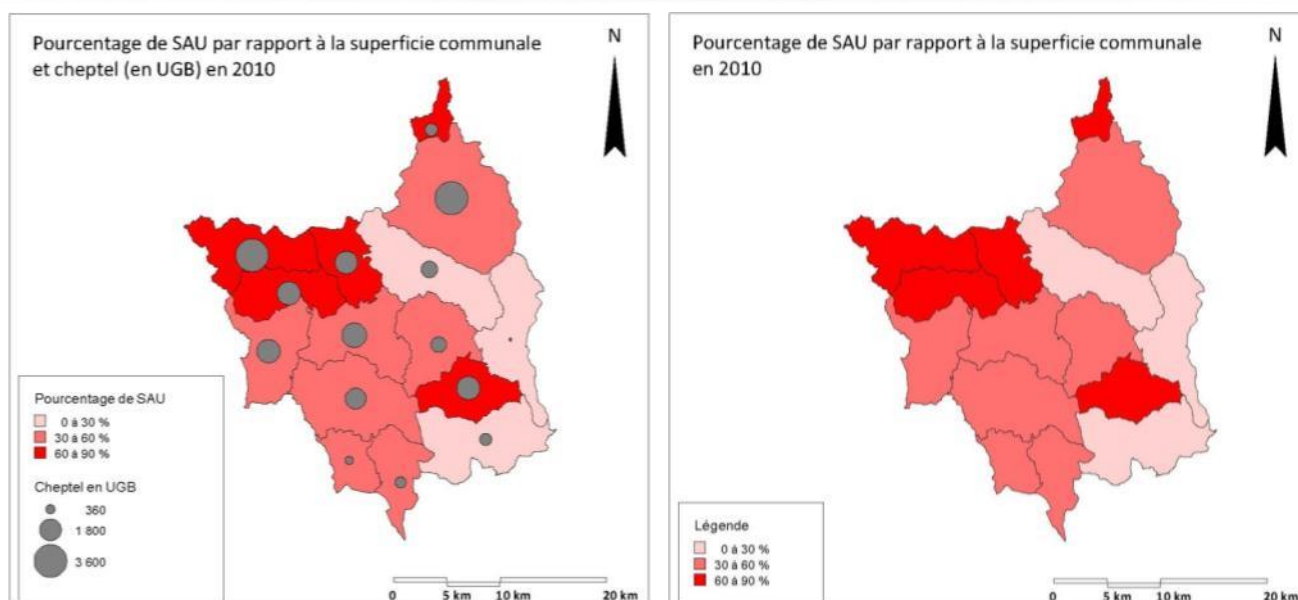


Recensement Général Agricole (RGA), 2010

Le territoire comptait 17 072 hectares de Surface Agricole Utilisée (SAU) en 2010. La SAU représente les surfaces exploitées par les exploitations ayant leur siège sur la commune, y compris des surfaces situées sur d'autres communes extérieures à la Montagne Bourbonnaise.

Depuis la fin des années 1980', une diminution nette de la SAU des exploitations agricoles a été observée. Celle-ci est passée de 18 981 ha en 1988 à 18 317 ha en 2000 puis 17 072 ha en 2010, soit une réduction de 10% entre 1988 et 2010. Cette diminution est propre à l'activité agricole et non pas seulement au territoire de la Montagne Bourbonnaise.

La SAU diminue moins vite que le nombre d'exploitants, du fait de la professionnalisation de l'activité (-6,8%) et de la taille plus importante des exploitations. En effet, la SAU moyenne par exploitation est passée de 47 ha en 2000 à 60,1 ha en 2010. Sur la même période, la moyenne mesurée par exploitation à l'échelle du Pays de Vichy était de 72 ha. La SAU moyenne par exploitation est donc plus limitée sur la Montagne Bourbonnaise, notamment du fait de ses caractéristiques de moyenne montagne (les contraintes naturelles y sont plus marquées que sur les secteurs de plaine et les conditions d'exploitations y sont donc plus difficiles). L'importance du couvert forestier contribue d'autre part à contraindre le fonctionnement des exploitations.



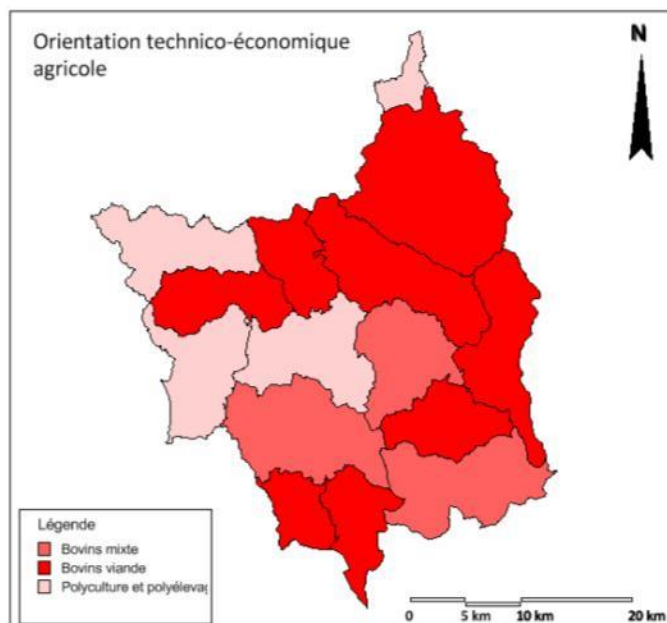
Recensement Général Agricole (RGA), 2010

Les communes qui comptent peu de surfaces agricoles sont celles qui concentrent les boisements les plus importants. La part d’espaces travaillés par l’agriculture par rapport à la superficie communale est donc plus importante sur les communes de piémont (Châtelus, Molles, Nizerolles, la Chapelle, le Mayet-de-Montagne).

Près de 80% des exploitations possèdent des bovins, alors que la moyenne observée à l’échelle du Pays de Vichy est de 51%. Le fonctionnement des exploitations repose souvent sur une diversité de la production, nécessaire pour apporter des compléments de revenus et assurer la pérennité des exploitations. La production de bovins est ainsi souvent associée à la production d’ovins : plus de 25% des exploitations ont des ovins.

La production de bovins concerne pour l’essentiel des exploitations la production de brouards charolais. Peu d’exploitations orientent leur production jusqu’aux brouards alourdis et taurillons. Le nombre de vaches allaitantes augmente par rapport aux bovins lait du fait notamment de difficultés de collecte occasionnées par le contexte de moyenne montagne, qui rend le territoire plus difficilement accessible que les secteurs de plaine.

Par ailleurs la production de volailles hors-sol est plus marquée que sur les autres secteurs du pays (environ 11% des exploitations). Ainsi une trentaine d’exploitations en élève, représentant 81 500 poulets. 13 exploitations pratiquent l’élevage porcin. Plus de 3 600 porcs et 300 truies reproductrices sont dénombrés. L’élevage de porcs et de volailles est favorisé par la proximité d’abattoirs spécialisés (Lapalisse et Saint-Germain-des-Fossés).



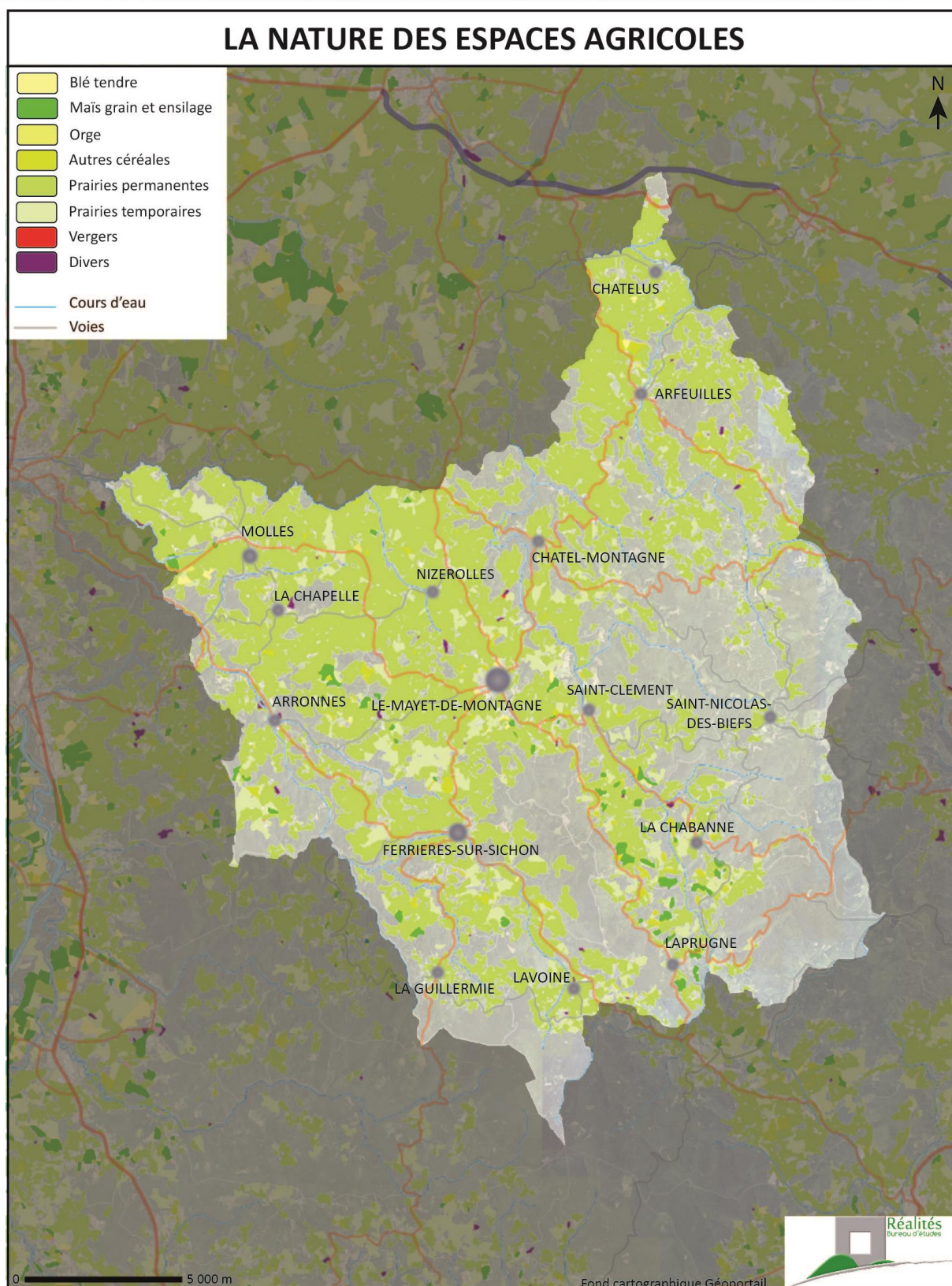
Source : RGA 2010

L’orientation technico-économique des communes de la Montagne Bourbonnaise est le bovin viande pour 7 d’entre elles, le bovin mixte pour 4 d’entre elles, la polyculture et le polyélevage pour 4 d’entre elles. Ces orientations fluctuent peu au cours du temps. Les communes où la topographie est la moins marquée et le couvert forestier le moins présent, sont d’avantage tournées vers la polyculture et le polyélevage.

Plusieurs produits bénéficient d'une appellation d'après l'Institut National de l'Origine et de la Qualité. Il s'agit d'indications géographiques protégées :

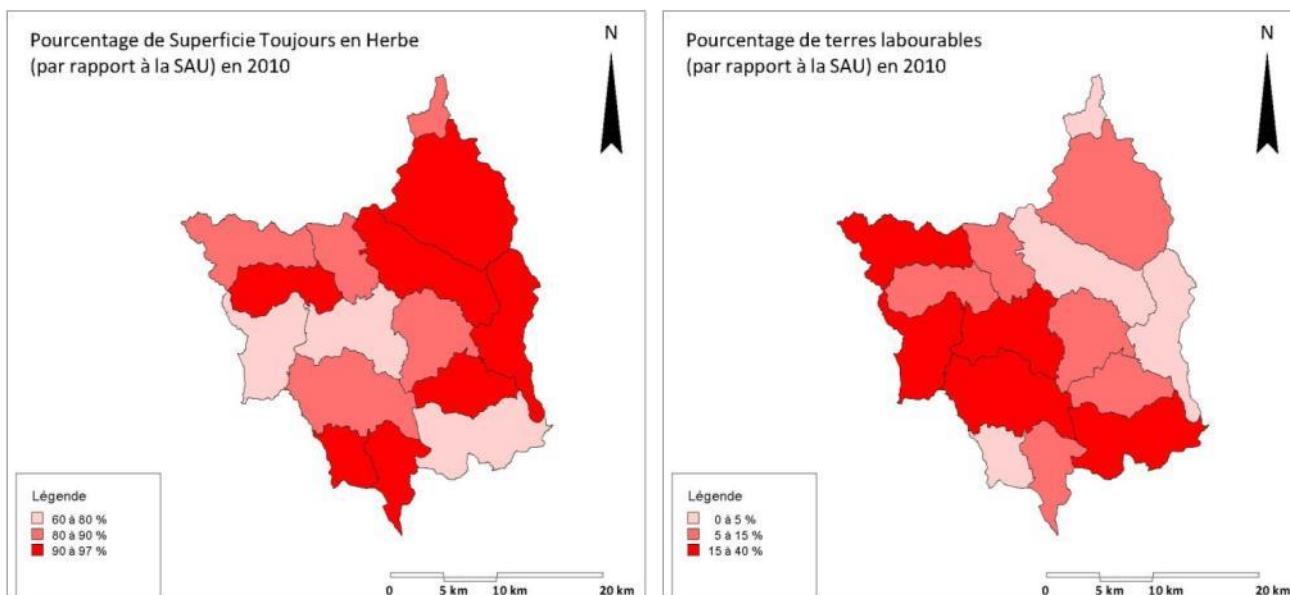
- Agneau du Bourbonnais ;
- Bœuf Charolais du Bourbonnais ;
- Porc d'Auvergne ; Val de Loire ;
- Volailles du Charolais ;
- Volailles d'Auvergne.

La SAU des exploitations en Montagne Bourbonnaise compte une part importante de surfaces en herbe. Cette prédominance s'inscrit en cohérence avec l'importance de l'élevage. Ainsi les superficies en cultures permanentes sont très limitées quelle que soit la commune. Les superficies toujours en herbe sont en diminution par rapport aux recensements de 1988 et 2000, mais restent prédominantes. Elles occupent près de 15 600 hectares sur l'ensemble du territoire, contre près de 2 200 hectares pour les terres labourables.



Fond cartographique géoportail

L'importance des superficies toujours en herbe s'explique par des pratiques qui visent à valoriser les prairies permanentes dans le cadre d'une agriculture majoritairement extensive. Le regroupement des exploitations, qui contribue à une augmentation de la surface des terres travaillées par une même exploitation, conduit les exploitants à privilégier le travail des terres aux meilleurs rendements et des terres facilement exploitables (pente limitée, taille minimale, accessibilité...). Cette tendance participe ainsi au développement de friches sur les parcelles les moins attractives.

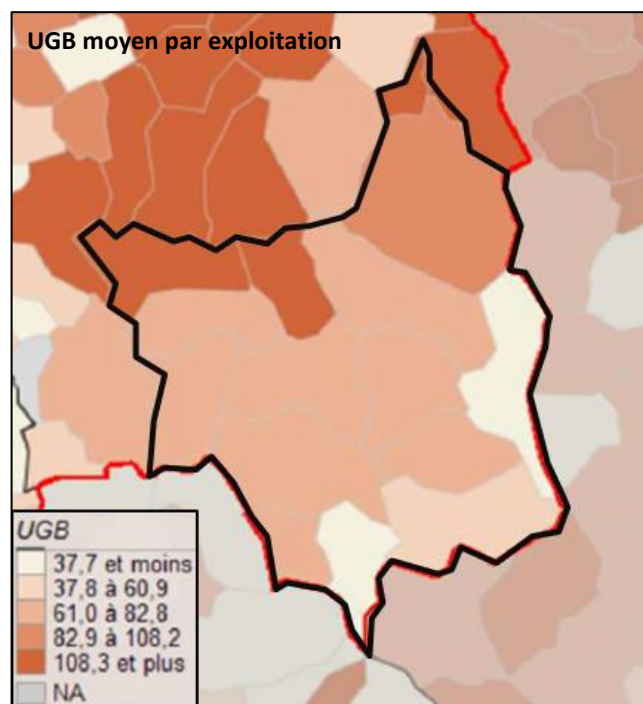


Recensement Général Agricole (RGA), 2010

Le nombre d'UGB (unités de gros bétail) par exploitation est plus important sur la frange Ouest et Nord du territoire (plus de 100 UGB moyen par exploitation) que sur la partie centrale et Est (moins de 60 UGB moyen par exploitation). Cette répartition s'inscrit en cohérence avec les conditions d'élevage de moyenne montagne précitées.

Le nombre d'UGB recensées sur l'ensemble du territoire fluctue de façon limitée selon les données établies lors des recensements généraux agricoles. Les exploitations regroupent 22 958 UGB en 2010, 23 931 en 2000, 21 107 en 1988.

20 exploitants implantés sur la Montagne Bourbonnaise commercialisent au moins un de leurs produits en circuit court, soit environ 7% de l'ensemble des exploitants, une valeur similaire à la moyenne départementale, mais nettement inférieure à la moyenne nationale (18%). Cette représentativité limitée sur la Montagne Bourbonnaise et le département tend à montrer que la filière du circuit court ne représente pas un vecteur fort dans l'agrandissement des exploitations. Parmi les 20 exploitants qui s'inscrivent dans cette filière sur le territoire de la Montagne Bourbonnaise, 5 commercialisent des légumes, 4 de la viande, 1 de la volaille et des œufs, 7 des produits laitiers, 3 une autre production.



Recensement Général Agricole (RGA), 2010

Près de la moitié des exploitants a plus de 50 ans, plus de 15% ont plus de 60 ans. A l'exception des communes de Saint-Clément et de Saint-Nicolas-des-Biefs, plus des deux tiers de la SAU exploitée sur les communes de la Montagne Bourbonnaise par des exploitants de plus de 50 ans ont un successeur connu. Toutefois la part importante des exploitants de plus de 50 ans laisse présager des problèmes de transmission. En 2010, sur les 126 exploitations concernées par la question de la succession, 67 exploitations n'avaient pas de successeur ou il était inconnu. Les incertitudes portées par la question de la succession n'empêchent pas les exploitants de développer leur exploitation. Parmi les 55 exploitants rencontrés, près de la moitié ont des projets d'évolution des constructions qui composent leur exploitation.

Les chefs d'exploitations et co-exploitants ne sont plus que 337 en 2010 contre 439 en 2000. Dans le même temps, le nombre de conjoints non co-exploitants actifs sur les exploitations et les autres actifs familiaux a considérablement diminué. Ces derniers ne sont plus que 55 en 2010, alors qu'ils étaient 226 en 2000. Aucun salarié permanent hors famille n'est recensé. 266 emplois sont occupés dans le secteur agricole en 2012, occupés essentiellement par les exploitants eux-mêmes.

Les exploitations ayant leur siège sur le territoire regroupent 309 unités de travail annuel en 2010, contre 476 en 2000 et 786 en 1988. Cette évolution à la baisse est une traduction directe de la diminution du nombre d'exploitations. Parmi les exploitations implantées sur la Montagne Bourbonnaise, la majorité correspond à des exploitations individuelles. Toutefois au moins 10 GAEC et 7 EARL sont dénombrés. A noter la présence de 10 Coopératives à Usage de Matériel Agricole (CUMA) et de 13 groupements de producteurs pour les productions bovin viande, ovine et porcine. Une coopérative laitière dessert également la Montagne Bourbonnaise.

La réalisation de réunions agricoles, avec les exploitants du territoire et leurs représentants, a permis de souligner les principaux enjeux identifiés par la profession. Il est notamment mis en avant la problématique d'enrichissement de certaines parcelles agricoles n'ayant pas été reprises à la suite de la cessation d'une exploitation, ayant de fait des enjeux paysagers sur le territoire. La question de la réhabilitation des anciennes granges et de diversification des activités ont également été soulevées par les exploitants.

Le Projet Alimentaire Territorial « manger mieux, un enjeu local »

Vichy Communauté s'est engagé dès 2018 dans la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) « manger mieux, un enjeu local » (PAT lauréat de l'appel à projet PNA de 2018). En effet, la collectivité a souhaité s'appuyer sur les qualités certaines de son territoire en matière de production agricole, qui allie élevage et culture céréalières, voire maraîchage, et sur un contexte favorable à l'alimentation de proximité, afin de développer un projet qui aborde l'alimentation sous toutes ces formes.

En abordant l'alimentation sous le prisme de l'aménagement et urbanisme, de l'accessibilité à une alimentation de qualité pour tous, de la culture et gastronomie, de l'économie alimentaire ainsi que de l'environnement et de la santé, la collectivité souhaite s'engager dans une démarche commune, partenariale et concertée avec les différents acteurs du territoire en faveur du « manger mieux ».

En matière d'aménagement et d'urbanisme, les principales actions du PAT portent sur la mise en œuvre d'une politique foncière en faveur de nouvelles installations. Le dispositif Ilots Paysans permet notamment d'accompagner les porteurs de projets agricoles dans leur installation. Deux lieux test ont été proposés à Laprugne et Ferrières-sur-Sichon pour l'installation de maraîchers.

Le projet alimentaire, qui s'appuie sur un programme d'actions, repose sur trois finalités :

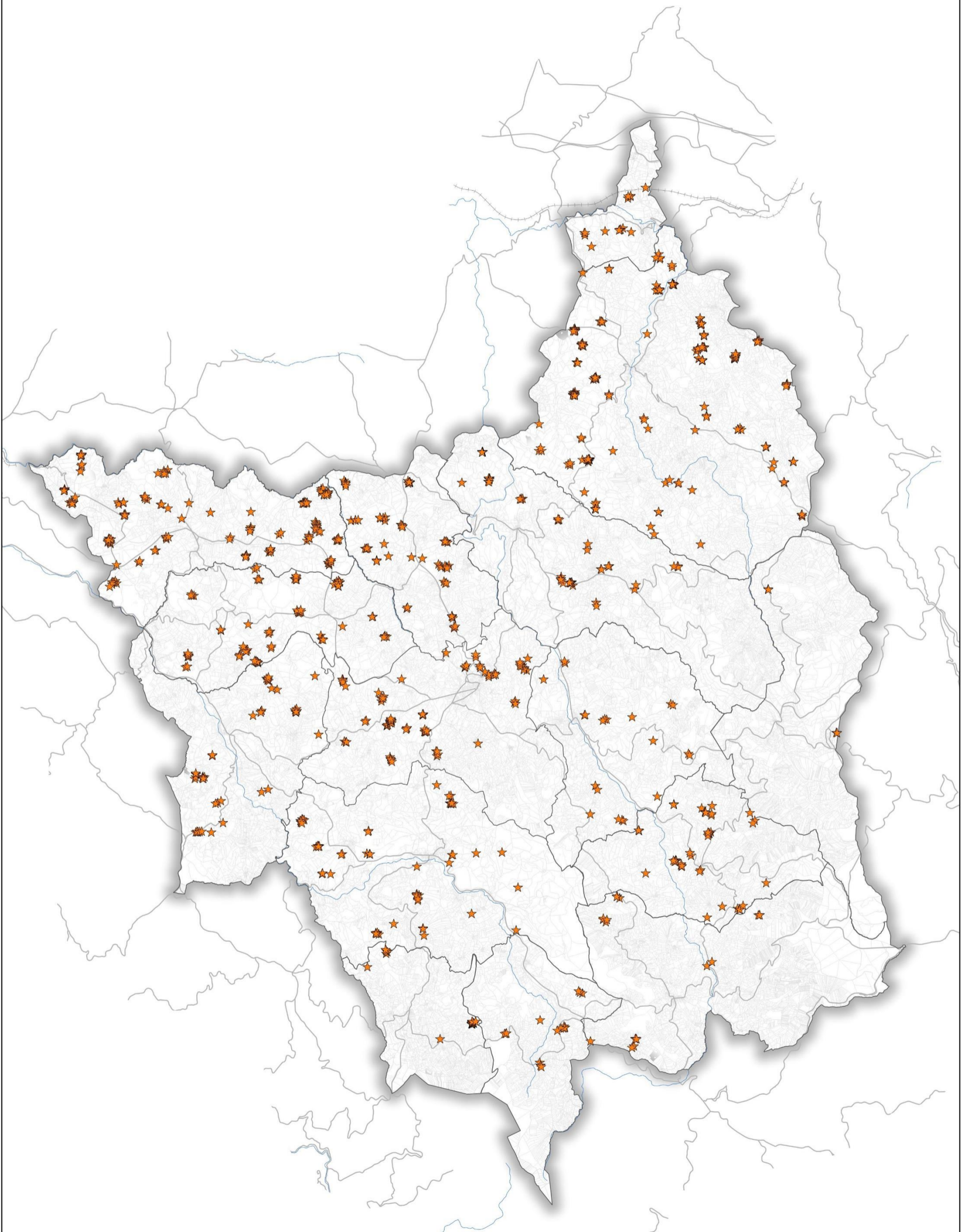
- Poser les bases d'un véritable projet de territoire pour Vichy Communauté,
- Création de la richesse et des emplois relocalisés sur le territoire,
- Encourager une production et consommation alimentaire responsable sur le territoire.



Affiche du PAT « manger mieux, un enjeu local »
Vichy Communauté

CARTE DES BATIMENTS AGRICOLES

★ Bâtiment agricole



Cartographie des bâtiments agricoles en Montagne Bourbonnaise

4.9. L'activité touristique

4.9.a. Les capacités d'hébergement

L'accueil des touristes est tourné vers une offre traditionnelle d'espaces d'hébergement et de restauration. Le Schéma de Développement Touristique (SDT) du Pays Vichy-Auvergne établi en 2010, souligne que l'offre en restauration sur la Montagne Bourbonnaise représente 8,7% de l'offre disponible sur le Pays, soit 25 restaurants dont un classé 1 fourchette au Guide Michelin 2010.

Concernant l'offre en hébergement, la Montagne Bourbonnaise comptabilise 15,3% des lits marchands du Pays. Cela représente la deuxième capacité d'accueil du Pays après celle de l'agglomération de Vichy. 2 campings sont classés 1 tente au Guide Michelin 2010 (le Galizan à Ferrières-sur-Sichon et le camping municipal du lac au Mayet-de-Montagne).

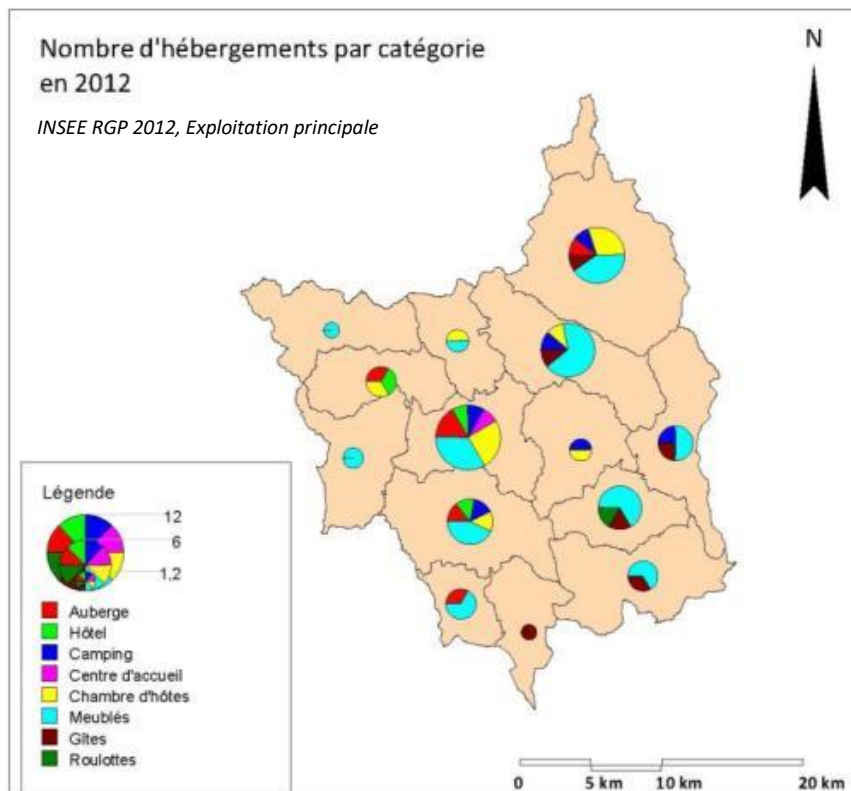
Sur le territoire de la Montagne Bourbonnaise, le SDT recense l'offre en hébergement marchand suivante :

- Hôtellerie de Plein Air (39%) soit 791 lits dont 627 lits nus / 16,5% de l'offre du Pays
- Hébergements collectifs (34%) soit 695 lits / 42% de l'offre du Pays ; soit la première capacité d'accueil
- Gîtes ruraux (16%) soit 336 lits / 30% de l'offre du Pays ; soit la première capacité d'accueil
- Chambres d'hôtes (4%) soit 79 lits / 16% de l'offre du Pays
- Meublés classés (4%) soit 78 lits / 9% de l'offre du Pays (77% de l'offre étant concentrée sur la commune de Vichy)
- Hôtellerie (3%) soit 66 lits / 1,5% de l'offre du Pays

Environ 80 000 nuitées ont été comptabilisées pour environ 2,7 millions d'euros de retombées économiques directes. A noter l'importance des résidences secondaires qui représentent près de 30% du parc de logements, et participent aussi activement au fonctionnement de l'économie locale (travaux de réhabilitation, fréquentation des commerces...).

Le recensement actuel établi par la Montagne Bourbonnaise fait état de 65 unités d'hébergement, dont près de la moitié correspond à des meublés : 6 auberges ; 3 hôtels ; 6 campings ; 1 centre d'accueil ; 11 chambres d'hôtes ; 31 meublés ; 6 gîtes, 1 roulotte. Il existe un projet d'extension du foyer du Puy de Montcel afin de réaliser un gîte de groupe. En revanche, le territoire présente un déficit en hébergements de grande capacité.

En matière d'hébergement touristique, la Montagne Bourbonnaise est caractérisée par une densité relativement importante d'anciens sites de colonies de vacances. Leur reconversion représente ainsi un vrai potentiel pour le territoire, notamment en vue de renforcer et diversifier l'offre en hébergements touristiques, par la création d'hébergements de grande capacité.



4.9.b. Le potentiel touristique autour de la découverte du territoire

L'attractivité touristique de la Montagne Bourbonnaise repose sur son caractère naturel, rural, caractéristique d'un secteur de moyenne montagne favorable aux activités de pleine nature (randonnée pédestre, randonnée équestre, VTT, ski, raquettes, accrobranche, quad, canoë...). Elle est favorisée par le patrimoine architectural et naturel local. Les activités touristiques proposées reposent également sur les activités culturelles (musées, village d'artistes, château, arboretum et jardins...).

La localisation à mi-chemin entre les agglomérations de Vichy et de Roanne représente un atout majeur pour le tourisme « de proximité ». La majeure partie des touristes qui fréquentent la Montagne Bourbonnaise viennent d'Auvergne-Rhône-Alpes. Environ 15% des touristes sont étrangers, et viennent principalement du Benelux et de Grande-Bretagne (source SDT du Pays Vichy-Auvergne).

L'office de tourisme de la Montagne Bourbonnaise assure l'information et la promotion du territoire et de ses activités auprès des touristes. La fréquentation de l'office de tourisme apparaît faible (données sur l'année 2009) : près de 93 000 visiteurs sur l'ensemble des offices de tourisme dont seulement 1,8% pour l'office de tourisme de la Montagne Bourbonnaise (source SDT du Pays Vichy-Auvergne).

Le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique (SMAT) de la Montagne Bourbonnaise a la charge des aménagements et équipements à caractère sportif, touristique, socio-éducatif. Il est composé du Conseil Départemental de l'Allier, de la Montagne Bourbonnaise, de la Ville de Vichy, de la Chambre de Commerces et d'Industrie Moulins-Vichy, de la Chambre d'Agriculture de l'Allier, de l'Office National des Forêts. Depuis fin 2017, les missions et le patrimoine de la SMAT de la Montagne Bourbonnaise ont été transférées à Vichy Communauté. Cette restructuration intercommunale s'accompagne d'une démarche d'office de tourisme intercommunautaire, visant à promouvoir et commerciale les activités de pleine nature sur l'ensemble du territoire.

Les principaux sites touristiques et de visites en Montagne Bourbonnaise sont les suivants :

- La cascade de la Pisserotte à Arfeuilles
- La butte féodale de Châtelus
- La grotte des fées à Ferrières-sur-Sichon
- La table d'orientation de Nizerolles
- Le lac des Moines au Mayet-de-Montagne
- Le plan d'eau le Mayet / Saint-Clément
- Le plateau de la Loge des Gardes à Laprugne
- Le plateau de la Verrerie à Saint-Nicolas-des-Biefs
- Le Puy de Montoncel à Lavoine
- Le rocher Saint-Vincent à Lavoine
- Le sentier de découverte de Nizerolles
- Le sentier pédagogique du Sapey à la Chabanne
- Le sentier d'interprétation des Bois Noirs
- Les pierres druidiques de Laprugne
- Les pierres du Jour à Laprugne
- Les tables de lecture d'Arronnes
- Les tourbières de Saint-Nicolas-des-Biefs
- L'allée des Géants à Saint-Nicolas-des-Biefs
- L'horloge à eau à billes de Lavoine
- La scierie à eau de Lavoine
- Les fontaines, lavoirs et bachasses
- Les moulins
- Les vestiges romains
- L'ancienne mine de plomb de Ramillard
- Les musées de la vannerie, de Glozel, du Verrier, de l'école, de l'agriculture d'antan
- Les maisons du bois et de la forêt, des dîmes, du patrimoine, de la paysannerie, de la vallée du Sichon, de la Montagne Bourbonnaise
- L'église Notre-Dame de Châtel-Montagne
- Les ruines du château de Montgilbert à Ferrières-sur-Sichon
- Le point de vue et site d'escalade de Pierre-Châtel à Saint-Nicolas-des-Biefs

Au-delà de cette diversité des activités touristiques, la Montagne Bourbonnaise est dotée de sites majeurs, remarquables, participant au maintien de la dynamique touristique sur le territoire et à sa valorisation à plus large échelle. Il s'agit de la station de la Loge des Gardes, du Puy de Montoncel à Lavoine et du plan d'eau de Saint-Clément, tous trois identifiés comme sites touristiques principaux à valoriser et renforcer, prévus par le contrat d'aménagement touristique porté par

Vichy Communauté. Ce contrat d'aménagement touristique prévoit également l'opportunité de moderniser l'ensemble sportif autour du camping municipal, dans un second temps.

Le site de la Loge des Gardes sur la commune de Laprugne est un des points d'attrait de la Montagne Bourbonnaise. Son fonctionnement repose à la fois sur les activités de sports d'hiver (seule station de ski de l'Allier, 4 pistes de ski de descente) et sur les activités de loisirs estivaux (kart de descente, trottinette...). Le site est géré par un privé et participe à l'attractivité touristique du secteur. Bien qu'il puisse parfois connaître des difficultés d'enneigement en hiver, le site se tourne en partie vers les activités d'été notamment avec l'installation d'une tyrolienne récemment. Un des enjeux pour l'avenir réside dans la valorisation du site.

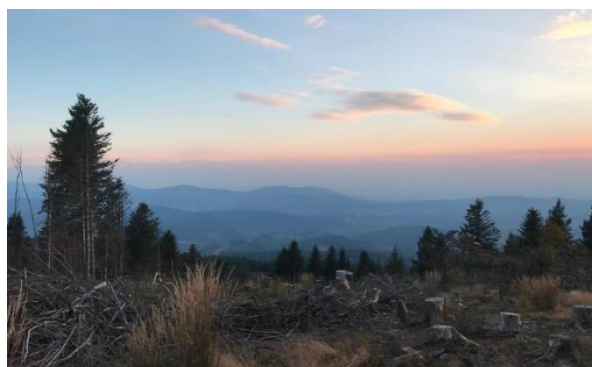


La Loge des Gardes

Le territoire compte plus de 26 km de pistes de ski de fond à Lavoine, 20 km de pistes à Saint-Nicolas-des-Biefs et 21 km de pistes à la Loge des Gardes (Laprugne) ainsi que plusieurs itinéraires de raquettes. Des foyers de ski de fond permettent d'accueillir les touristes.

Par ailleurs, **le plan d'eau aménagé de Saint-Clément** permet de diversifier l'offre touristique avec des activités plus estivales. L'objectif à terme est de formaliser le site de baignade, sachant qu'à ce jour elle est interdite, et d'y développer les activités connexes comme l'accrobranche.

Le Puy de Montoncel, sur la commune de Lavoine, constitue un nouvel atout que la Montagne Bourbonnaise souhaite valoriser. Point culminant de l'Allier, à 1 287 mètres d'altitude, le puy de Montoncel a récemment été déboisé afin de permettre de dégager un panorama à quasiment 360 degrés sur la chaîne des Puys, les monts de la Madeleine voire le Mont-Blanc. Il participe ainsi à la valorisation de ce territoire et au renforcement d'un tourisme vert, tourné vers les activités de pleine nature et la promotion des grands paysages.



Vue depuis le Puy de Montoncel (la Montagne)

La voie Saint-Martin, longue de 2500 km et rejoignant la ville de Tours en France à la Hongrie, traverse cinq communes du territoire : Arfeuilles, Châtel-Montagne, Molles, Nizerolles et Saint-Nicolas-des-Biefs. Le projet porté sur cette voie a pour but de créer une bande verte et citoyenne en développant un éco-tourisme durable, responsable et participatif.

Ce projet vient en complément du réseau de chemins de randonnée, composé notamment d'itinéraires de Grande Randonnée : le GR3 du Nord au Sud, le GR3A variante à l'est du GR3, le GR463 qui relie le GR46 et le GR3 d'Est en Ouest. Ce réseau est complété par une dizaine d'itinéraires sous forme de boucles permettant de sillonner les communes concernées.

Aujourd'hui la randonnée est une activité particulièrement pratiquée sur la Montagne Bourbonnaise, mais qui ne génère pas de séjours de moyenne ou longue durée et qui ne profite donc pas directement à l'économie locale.





Le développement des sites d'escalade et des via ferrata sur un certain nombre de communes nécessiterait une mise en réseau afin de générer des séjours thématiques sur l'ensemble de la Montagne Bourbonnaise.

Les activités liées à la pêche sont également en développement même si à elles ne sont pas structurées à ce jour. Des parcours de pêche s'organisent le long de la Besbre et du Sichon en particulier.

La Montagne Bourbonnaise s'inscrit au cœur de la stratégie de développement touristique de Vichy Communauté. En effet, il s'agit de développer le tourisme et les activités de pleine nature, en s'appuyant sur l'offre existante sur le bassin de Vichy destinée au grand public (tourisme thermal) et sur le potentiel en matière de tourisme sportif et de pleine nature de la Montagne Bourbonnaise. Alors que la ville de Vichy et son bassin sont reconnus nationalement et internationalement pour la qualité de leurs infrastructures touristiques (tourisme thermal, tourisme sportif et économie du sport), la valorisation des activités existantes et des sites naturels en Montagne Bourbonnaise permettra de diversifier l'offre à l'échelle de Vichy Communauté, notamment à destination des sportifs.

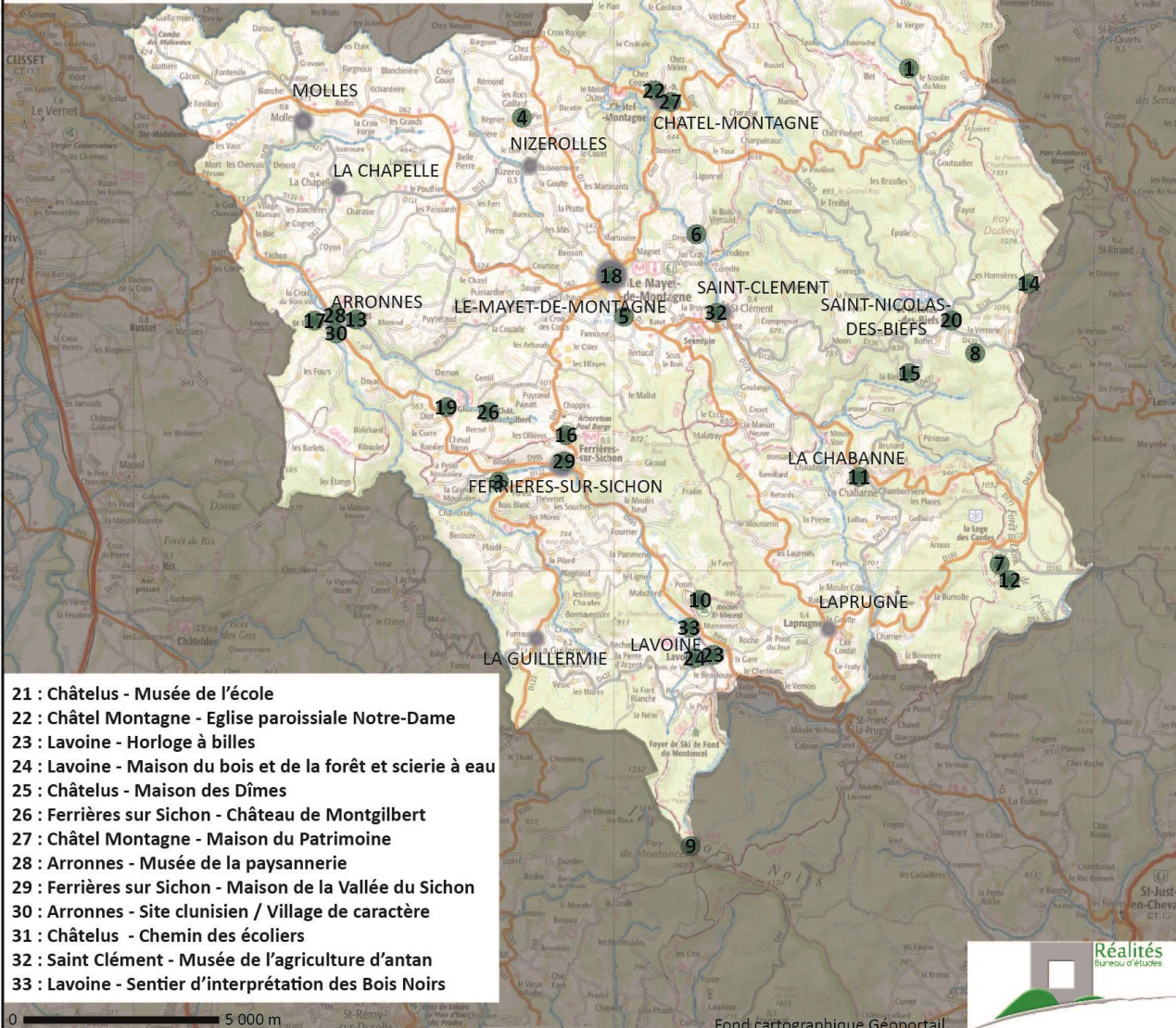
Par ailleurs, la disparition du SMAT de la Montagne Bourbonnaise et le transfert de ses missions et de son patrimoine à Vichy Communauté a donné lieu à la conclusion d'un Contrat d'Aménagement Touristique à compter du 1^{er} janvier 2018,

et portant jusqu'au 31 décembre 2021. Ce dernier a permis de réfléchir à une stratégie de développement touristique sur le territoire de la Montagne Bourbonnaise. Cette stratégie s'appuie sur les objectifs suivants :

- Développer les trois sites d'activités de pleine nature pour conforter la lisibilité de la destination et son positionnement (Loge des Gardes, plan d'eau de Saint-Clément et site de Montoncel),
- Améliorer l'attractivité de l'offre de randonnée sous toutes ses formes,
- Développer l'offre de sites d'escalade,
- Accroître la notoriété de la destination, par une signalétique touristique directionnelle de qualité et par l'adaptation des bureaux d'information touristique,
- Etudier l'opportunité de moderniser l'ensemble sportif autour du camping municipal du Mayet-de-Montagne.

TOURISME - LES CURIOSITES

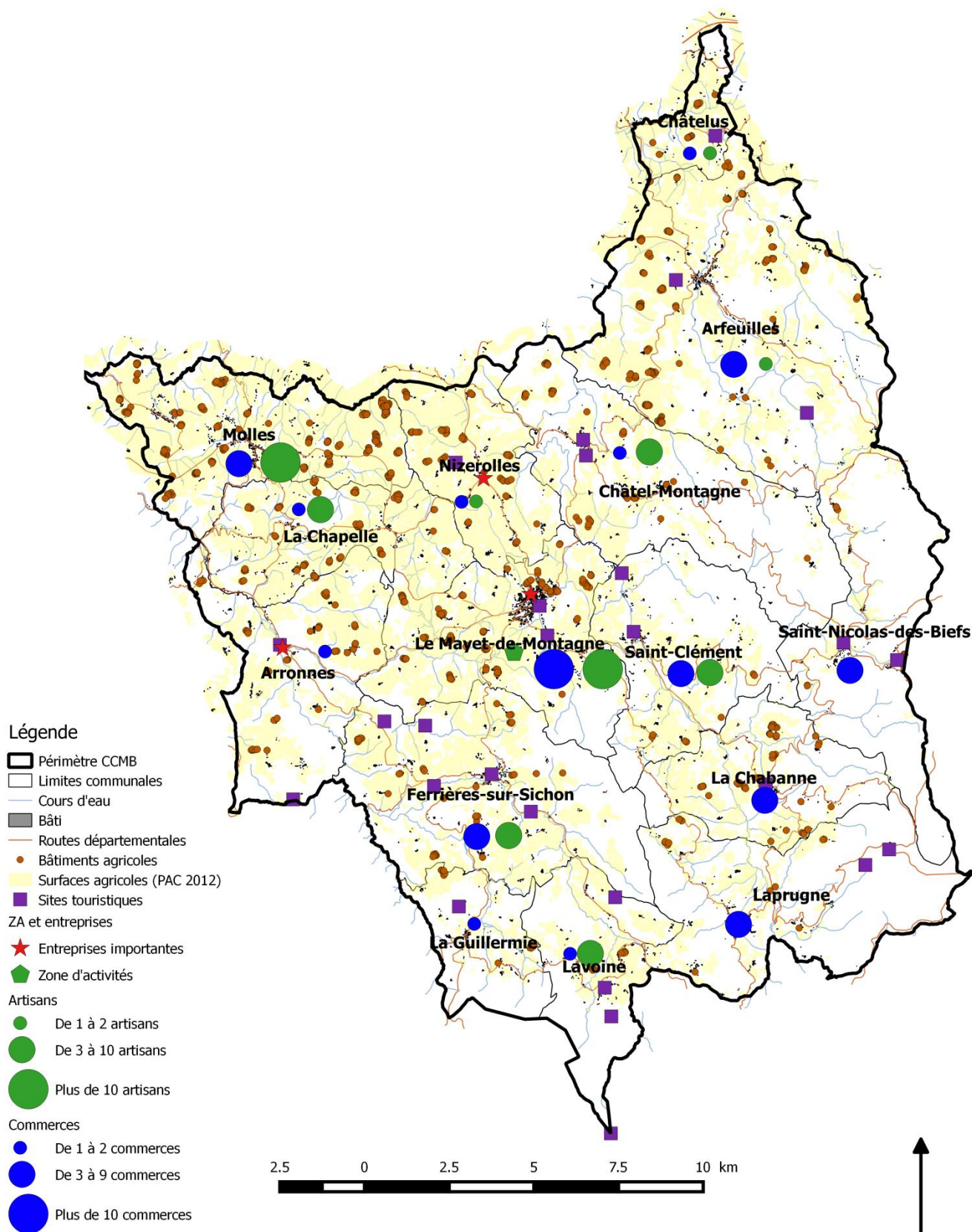
- 1 : Arfeuilles - Cascade de la Pisserotte
- 2 : Châtelus - Butte féodale / Madone
- 3 : Ferrières sur Sichon - Grotte des Fées
- 4 : Nizerolles - Table d'orientation / Sentier découverte
- 5 : Mayet de Montagne - Lac des Moines
- 6 : Mayet de Montagne / Saint Clément - Plan d'eau
- 7 : Laprugne - Plateau de la Loge des Gardes
- 8 : Saint Nicolas des Biefs - Plateau de la Verrerie / Sentier découverte
- 9 : Lavoine - Puy de Montoncel
- 10 : Lavoine - Rocher Saint Vincent
- 11 : La Chabanne - Sentier pédagogique du ruisseau «Le Sapey»
- 12 : Laprugne - Pierres du Jour
- 13 : Arronnes - Tables de lecture
- 14 : Saint Nicolas des Biefs - Tourbière
- 15 : Saint Nicolas des Biefs - Allée des Géants
- 16 : Ferrières sur Sichon - Arboretum Paul Barge
- 17 : Arronnes - Jardin médiéval du Prieuré Saint Léger
- 18 : Mayet de Montagne - Musée : Miniatures-Le Monde du cirque
- 19 : Ferrières sur Sichon - Musée de Glozel
- 20 : Saint Nicolas des Biefs - Musée du verrier



- 21 : Châtelus - Musée de l'école
- 22 : Châtel Montagne - Eglise paroissiale Notre-Dame
- 23 : Lavoine - Horloge à billes
- 24 : Lavoine - Maison du bois et de la forêt et scierie à eau
- 25 : Châtelus - Maison des Dîmes
- 26 : Ferrières sur Sichon - Château de Montgilbert
- 27 : Châtel Montagne - Maison du Patrimoine
- 28 : Arronnes - Musée de la paysannerie
- 29 : Ferrières sur Sichon - Maison de la Vallée du Sichon
- 30 : Arronnes - Site clunisien / Village de caractère
- 31 : Châtelus - Chemin des écoliers
- 32 : Saint Clément - Musée de l'agriculture d'antan
- 33 : Lavoine - Sentier d'interprétation des Bois Noirs



Synthèse activités économiques



4.10. Les perspectives économiques

Des commerces et services de proximité encore bien présents sur l'ensemble du territoire

- L'armature commerciale de la Montagne Bourbonnaise est bien présente et la répartition géographique, si elle souligne le rôle central du Mayet de Montagne, concerne pratiquement toutes les communes,
- La pérennité des commerces de proximité est d'autant plus fragile que l'on se rapproche de l'agglomération vichyssoise.

Une dynamique économique locale qui peut sembler fragile mais qui présente un potentiel intéressant

- La nature du réseau d'entreprises locales (entreprises majoritairement individuelles) peut être un facteur de fragilité sur la durée en raison d'une pérennité plus complexe à assurer et d'éventuelles problématiques de reprises au moment de la retraite. Favoriser l'installation et la reprise de ces petites activités sur l'ensemble du territoire est un enjeu important pour la dynamique locale. Le même constat peut être fait sur les activités agricoles et sylvicoles,
- La Montagne Bourbonnaise accueille quelques établissements de taille plus importante. A l'exception d'une entreprise relevant du domaine de l'industrie, ces établissements relèvent du secteur de l'administration, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale.

L'activité agricole et sylvicole représente près du tiers des entreprises du territoire

- 32,8% des entreprises de la Montagne Bourbonnaise relèvent du secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Il s'agit à plus de 93% d'entreprises n'offrant pas d'emplois salariés,
- Ces établissements relevant de l'agriculture et de la sylviculture sont majoritaires dans le réseau économique de la moitié des communes de la Montagne Bourbonnaise. Cela concerne aussi bien des communes de montagne et piémont (Arfeuilles, La Guillermie, Lavoine, Saint Nicolas des Biefs, Saint Clément) que des communes de plaine (La Chapelle, Nizerolles, Arronnes),
- Les chiffres sur les entreprises ne reflètent pas la diversité de l'activité agricole et en particulier les différences entre une agriculture de plaine s'appuyant sur des exploitations de grande taille et une agriculture de montagne et de piémont connaissant plus de difficultés en raison de la topographie accidentée et de la difficulté d'exploitation que cela peut représenter,
- L'activité sylvicole, bien que très présente sur le territoire, engendre des retombées économiques limitées à l'échelle locale. Un équilibre entre maintien de cette activité et préservation des ressources paysagères et environnementales doit donc être recherché.

Une armature touristique existante tournée vers les loisirs de nature

- Si les hébergements existent sur l'ensemble de la Montagne Bourbonnaise, il a été mis en avant un déficit d'hébergement de plus grande qualité touchant une clientèle différente. De même les hébergements de groupe restent peu nombreux et un type d'hébergement fait aujourd'hui défaut, il s'agit des hôtels,
- L'offre touristique est tournée vers des activités de loisirs pleine nature de courte durée. Une meilleure lisibilité de l'ensemble de l'offre permettrait sans doute de générer des séjours un peu plus longs sur le territoire et profiter par là même à l'économie locale.

5. LES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

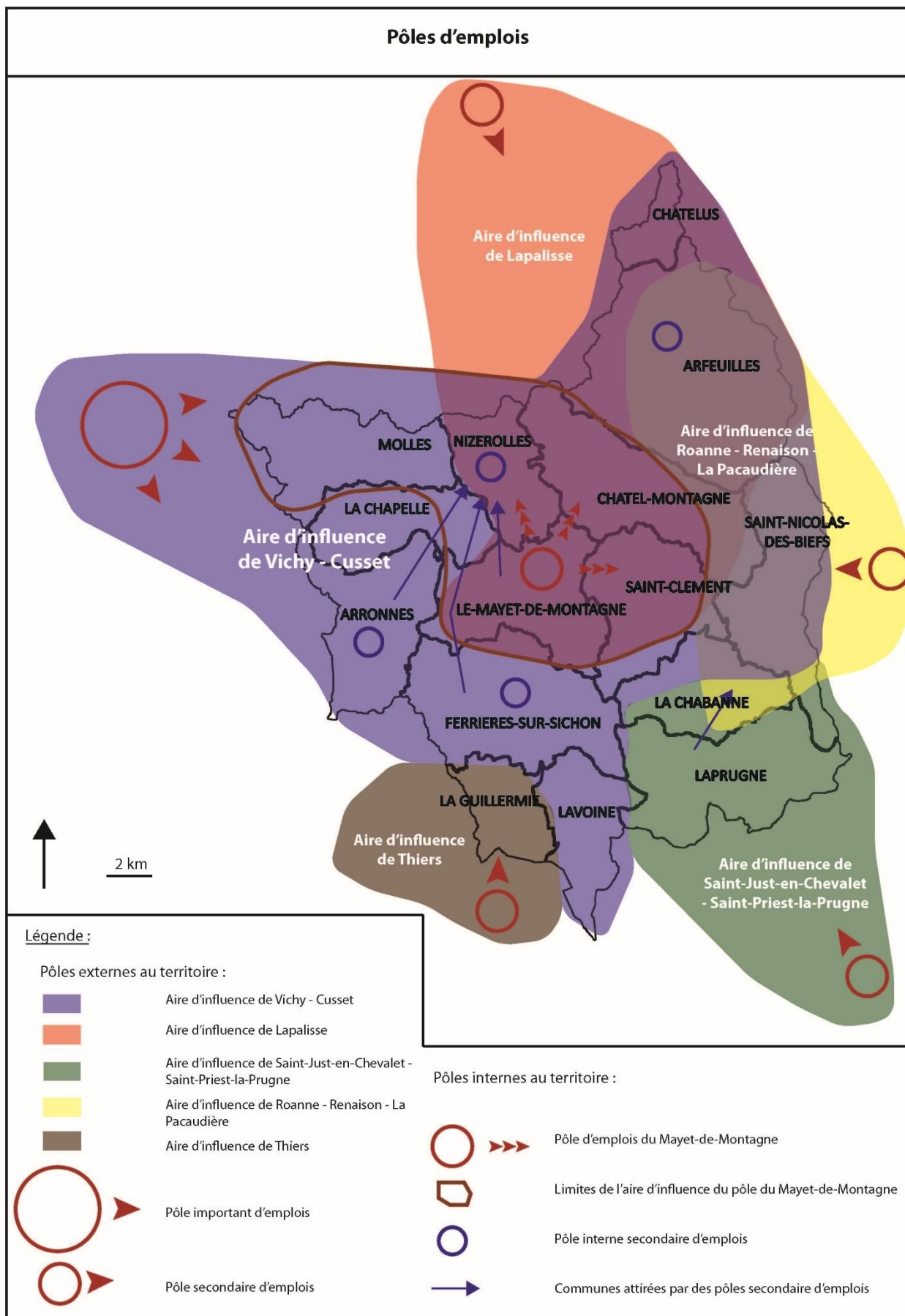
5.1. Un territoire dépendant des bassins d'emplois limitrophes

Le territoire de la Montagne Bourbonnaise ne dispose pas de véritable polarité ou de véritable bassin d'emploi, au sens de l'INSEE. Quelques entreprises et établissements, relativement dispersées sur le territoire (Le Mayet-de-Montagne, Nizerolles...) accueillent plusieurs salariés, venant de la Montagne Bourbonnaise mais également de territoires limitrophes.

Par ailleurs, plus de la moitié des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi travaillent en dehors de la commune de résidence mais dans le département de la commune de résidence (51,9%). Ainsi, les pôles d'emplois sont essentiellement situés à l'extérieur de la Montagne Bourbonnaise, impliquant des mobilités pendulaires importantes (déplacements quotidiens domicile-travail).

Des disparités apparaissent toutefois au sein du territoire :

- Communes dont la part d'actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi travaillant sur la commune de résidence est la plus importante : C'est notamment le cas des communes d'Arfeuilles, de Chatel-Montagne et du Mayet de Montagne. Ce phénomène est également bien représenté dans la plupart des communes de la Montagne Bourbonnaise. Il traduit l'installation de petites activités et de la présence d'une dynamique agricole encore très présente. Le Mayet de Montagne est la seule commune accueillant une importante majorité d'actifs ayant un emploi et qui travaillent sur la commune (60,5%).
- Communes dont l'influence des pôles d'emplois limitrophes, situés dans le même département, est plus marquée : Il s'agit notamment des communes situées à l'Est de la Montagne Bourbonnaise (Molles, Arronnes, La Chapelle et Nizerolles plus particulièrement), du fait de la proximité du bassin d'emploi de l'agglomération vichyssoise.
- Communes dont l'influence de pôles d'emplois limitrophes, mais situés en dehors de l'ancienne région Auvergne, est plus marquée : Ce phénomène concerne principalement les communes de Saint-Nicolas-des-Biefs (41,3% des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi travaillent dans une autre région), puis dans une moindre mesure, Laprugne et Lavoine.



Cartographie de synthèse suite à l'atelier avec les élus locaux, septembre 2017

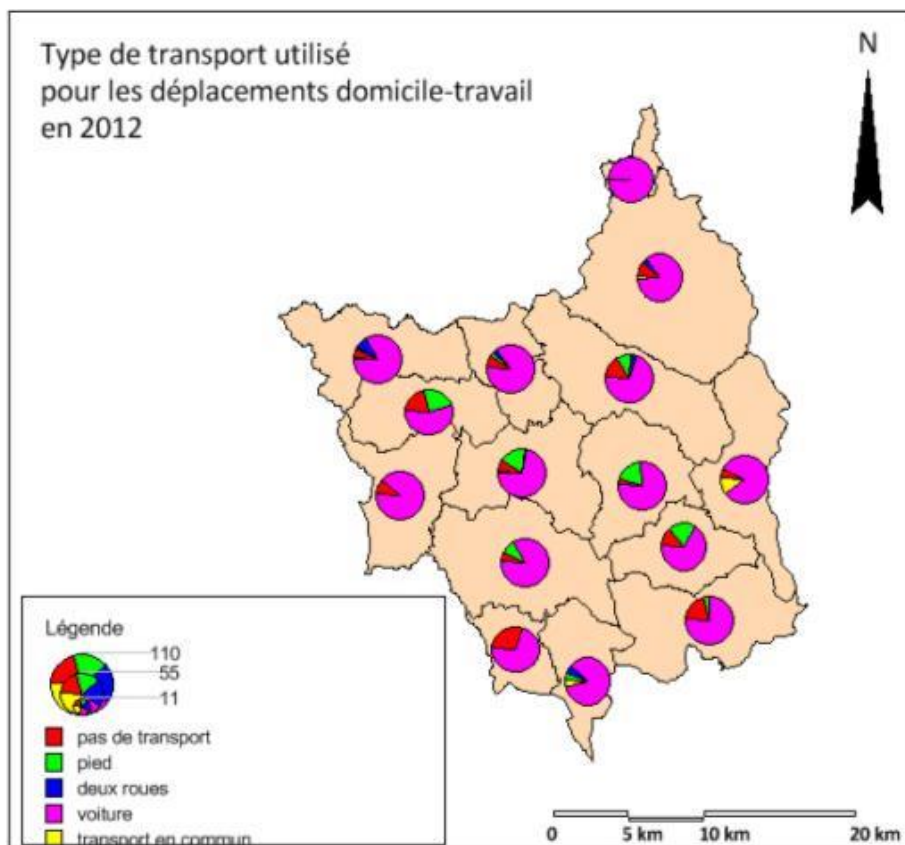
5.2. La mobilité des personnes

Les déplacements domicile-travail sont réalisés majoritairement en voiture (76% des déplacements en Montagne Bourbonnaise, 70% au Mayet-de-Montagne). Le recours au véhicule individuel apparaît indispensable sur un territoire où la faible densité de population ne permet pas la mise en place d'un réseau de transports en commun attractif (territoire composé de bourgs et de nombreux hameaux dispersés). De fait, l'utilisation des transports en commun est anecdotique (1%) à l'exception de Saint-Nicolas-des-Biefs, où il représente 12% des modes de déplacement alors que la commune ne présente pourtant pas une meilleure desserte en transport en commun.

La part d'actifs utilisant la voiture varie entre 53% à 100% des actifs selon les communes. Cette amplitude s'explique notamment par la proximité du lieu de travail, puisque 10% des actifs se rendent sur leur lieu de travail à pied. Ainsi, sur les communes de la Chabanne, de la Chapelle, du Mayet-de-Montagne et de Saint-Clément, près d'un actif sur 5 se déplace à pied pour se rendre sur son lieu de travail.

Ces disparités s'expliquent aussi par le travail à domicile puisque 10% des actifs n'utilisent pas de transport pour se rendre sur leur lieu de travail. Sur la commune de La Guillery, plus de 30% des actifs n'utilisent pas de transport, ils sont plus de 20% sur la Chapelle et Laprugne. Ces communes accueillent en effet beaucoup de ménages disposant de locaux d'activités plus ou moins importants à proximité de leur habitation ou d'activités agricoles.

Le recours aux 2 roues (3%) est très limité, notamment en raison de la topographie marquée, des distances à parcourir, de la météo, de l'absence d'infrastructures propres aux cycles...

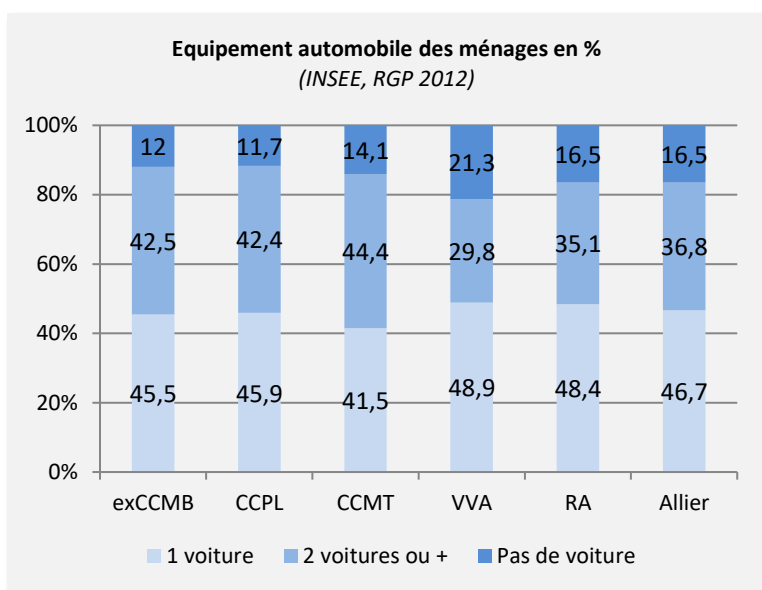


INSEE RGP 2012, Exploitation principale

5.3. L'équipement automobile des ménages

En 2012, sur la Montagne Bourbonnaise, 88% des ménages sont équipés d'au moins une voiture : 45,5% en possèdent une, 42,5% en ont au moins 2. Ce niveau d'équipement est supérieur à celui du département où 83,6% des ménages ont au moins une voiture. Cette plus forte représentation à l'échelle du territoire s'explique par son caractère rural : éclatement de l'urbanisation, desserte en transports en commun non concurrentielle avec l'utilisation de la voiture...

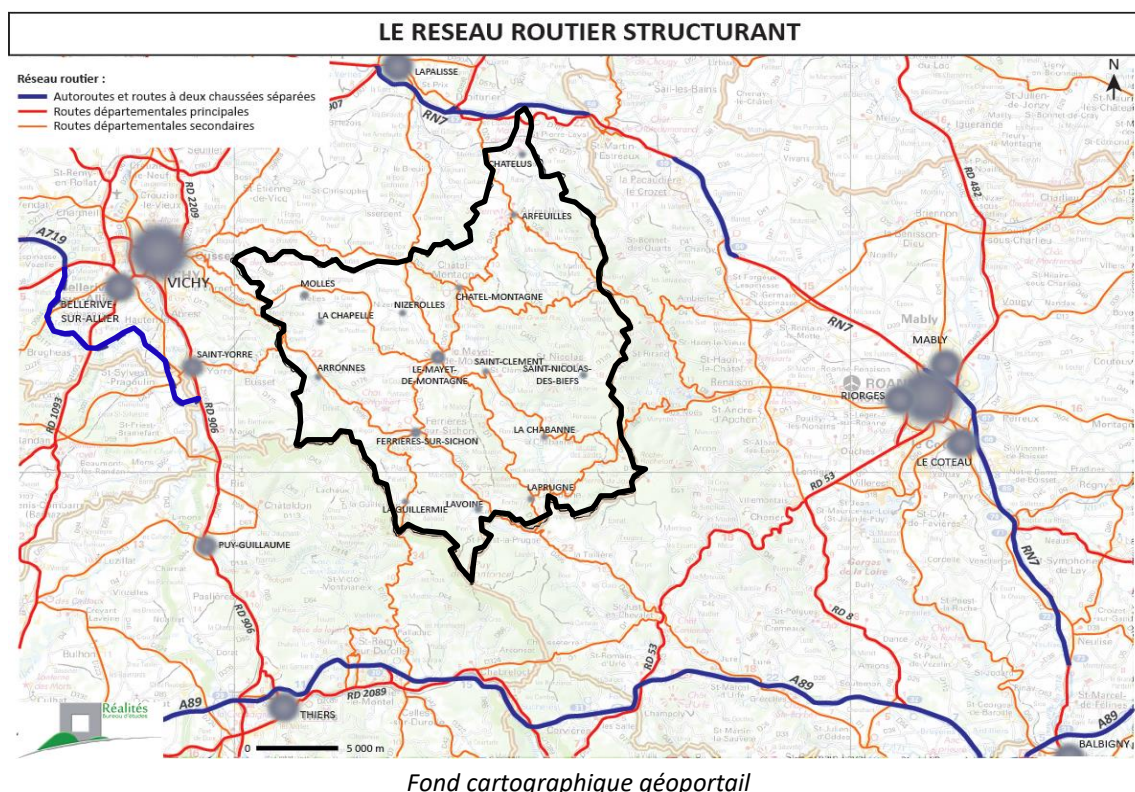
Le niveau d'équipement automobile des ménages de la Montagne Bourbonnaise est comparable à celui de la CCPL (88,3%). Il est supérieur à celui de la Montagne Thiernoise (85,9%), de VVA (78,6%) et de RA (83,5%).



5.4. Le réseau routier

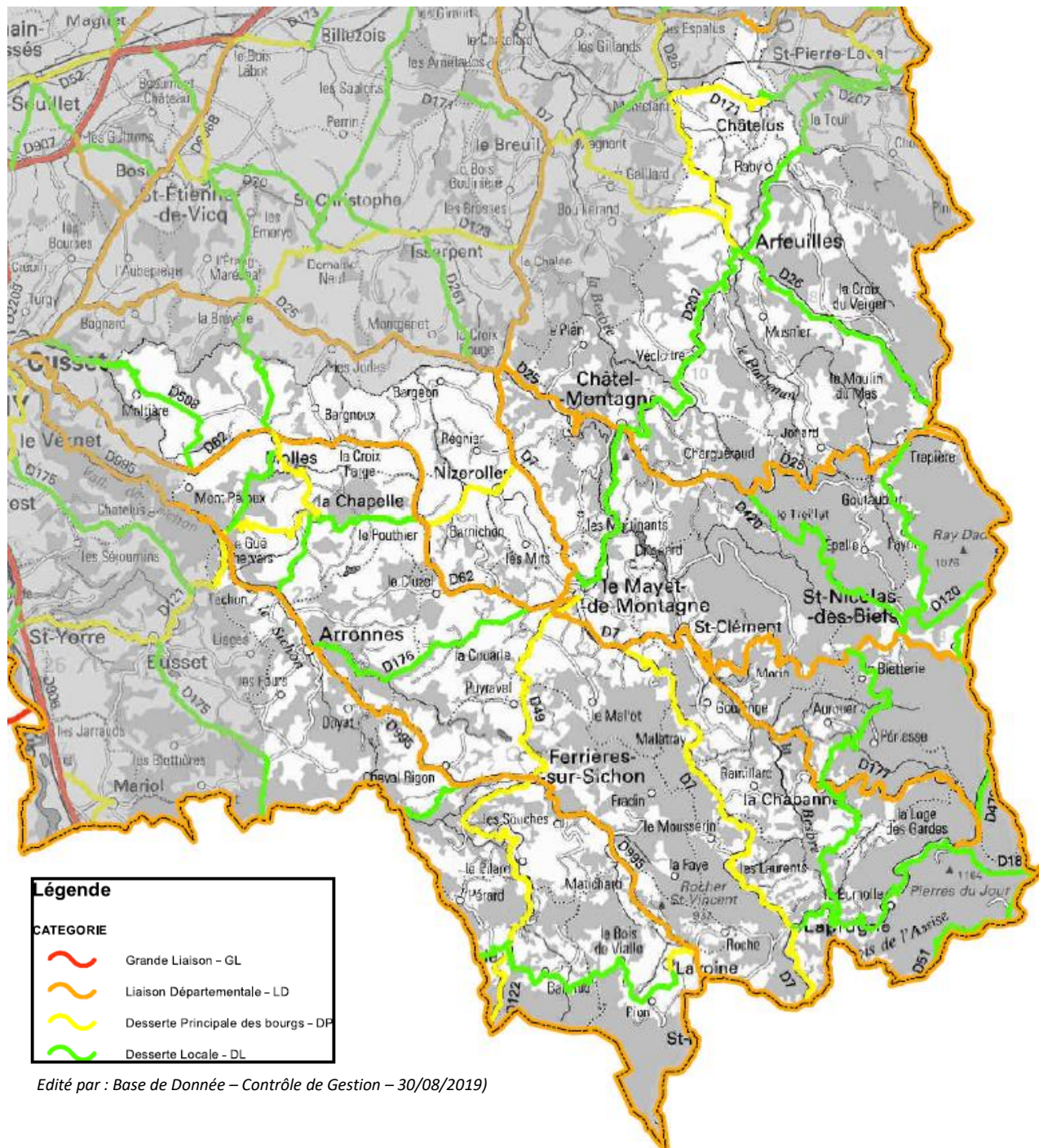
Le territoire de la Montagne Bourbonnaise est localisé entre les pôles de Vichy, Thiers, Roanne et Lapalisse, tous implantés sur des secteurs de plaine. Il est localisé en secteur de moyenne montagne et, de fait, positionné en retrait mais à proximité des infrastructures de transport régional structurantes telles que l'A89, l'A719 et la RN7, ou de transport départemental comme la RD906 et la RD907. En effet, le Mayet-de-Montagne est situé à environ 30 minutes de Vichy et 50 minutes de Roanne (DDT de l'Allier).

Le territoire est parcouru par un réseau dense de routes départementales. Aucune n'est identifiée comme un axe à « grande circulation ».



La Montagne Bourbonnaise s’organise autour des axes suivants :

- La RD7, qui relie Lapalisse à Saint-Just-en-Chevalet,
- Les RD62, RD25 et RD995, qui rejoignent l’agglomération vichyssoise,
- Les RD177, RD25 et RD26, qui assurent la liaison en direction de la Loire,
- La RN7, en direction de La Palisse et de l’agglomération roannaise,
- La RD122, qui permet de rejoindre Thiers.



Édité par : Base de Donnée – Contrôle de Gestion – 30/08/2019)

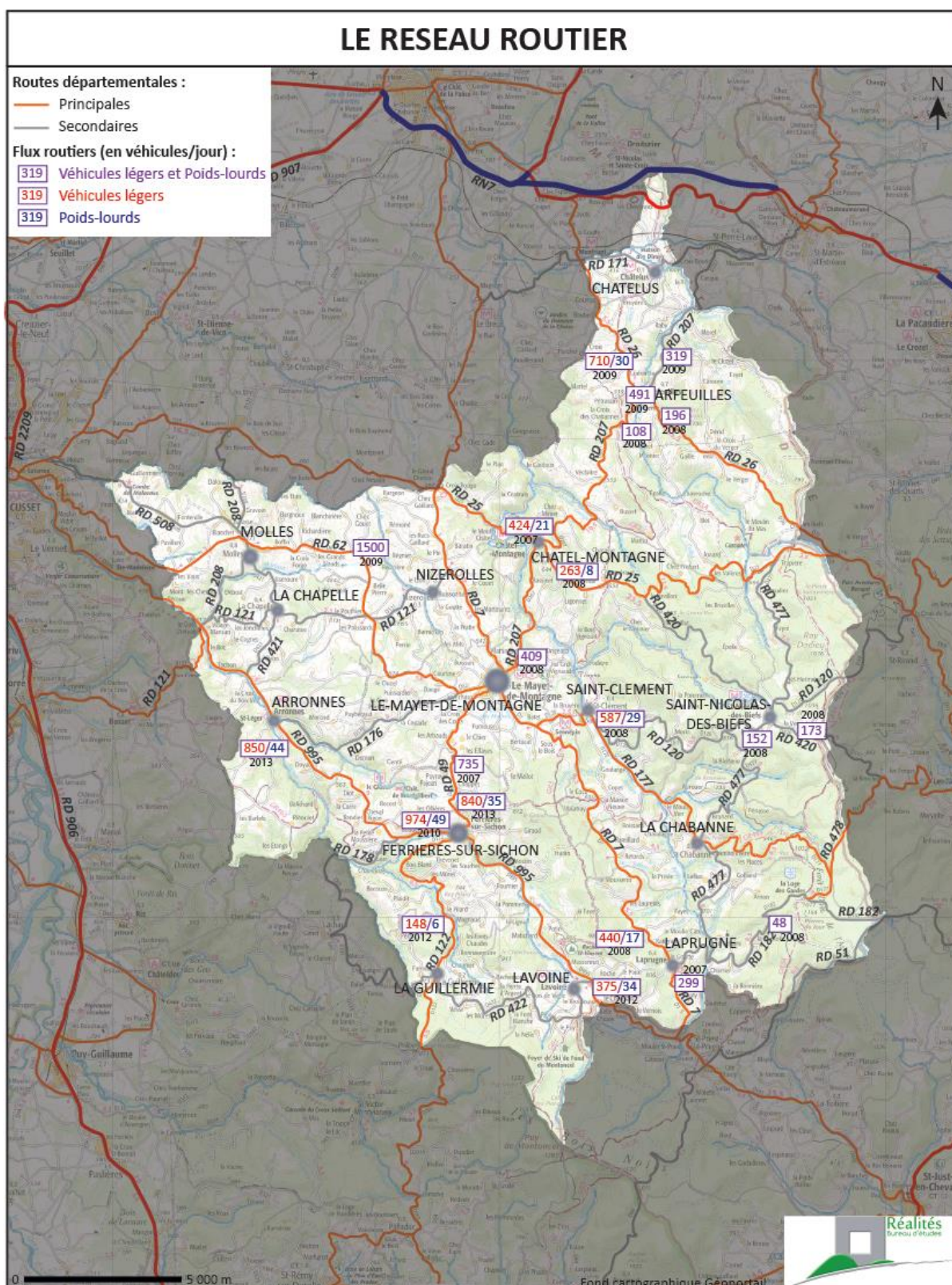
Les routes départementales par catégories (Département de l’Allier)

Les axes qui présentent le niveau de trafic le plus important sont la RD62 et la RD995, qui sont empruntées par les actifs travaillant sur le bassin de Vichy. Des comptages de flux routiers ont été réalisés par le Conseil Départemental de l’Allier entre 2007 et 2013. Le flux moyen mesuré est respectivement de l’ordre de 1 500 et de 850 véhicules/jour sur les secteurs de Molles et d’Arnonnes. La RD26 qui permet de rejoindre la RN7 et la RD49 et qui établit la liaison entre le Mayet-de-Montagne et Ferrières-sur-Sichon présente également une fréquentation significative (respectivement 710 et

840 véhicules/jour). Le flux moyen observé sur les autres routes départementales varie entre 590 véhicules/jour (RD120) et 50 véhicules/jour (RD182).

Quel que soit l'axe routier, la proportion de véhicules lourds est d'environ 5%, soit une part relativement faible. Elle s'explique notamment par les caractéristiques du tissu économique de la Montagne Bourbonnaise, qui est composé de nombreux établissements au fonctionnement local.

Le Conseil Départemental de l'Allier ne projette pas d'aménagement structurant sur le réseau routier départemental du territoire.

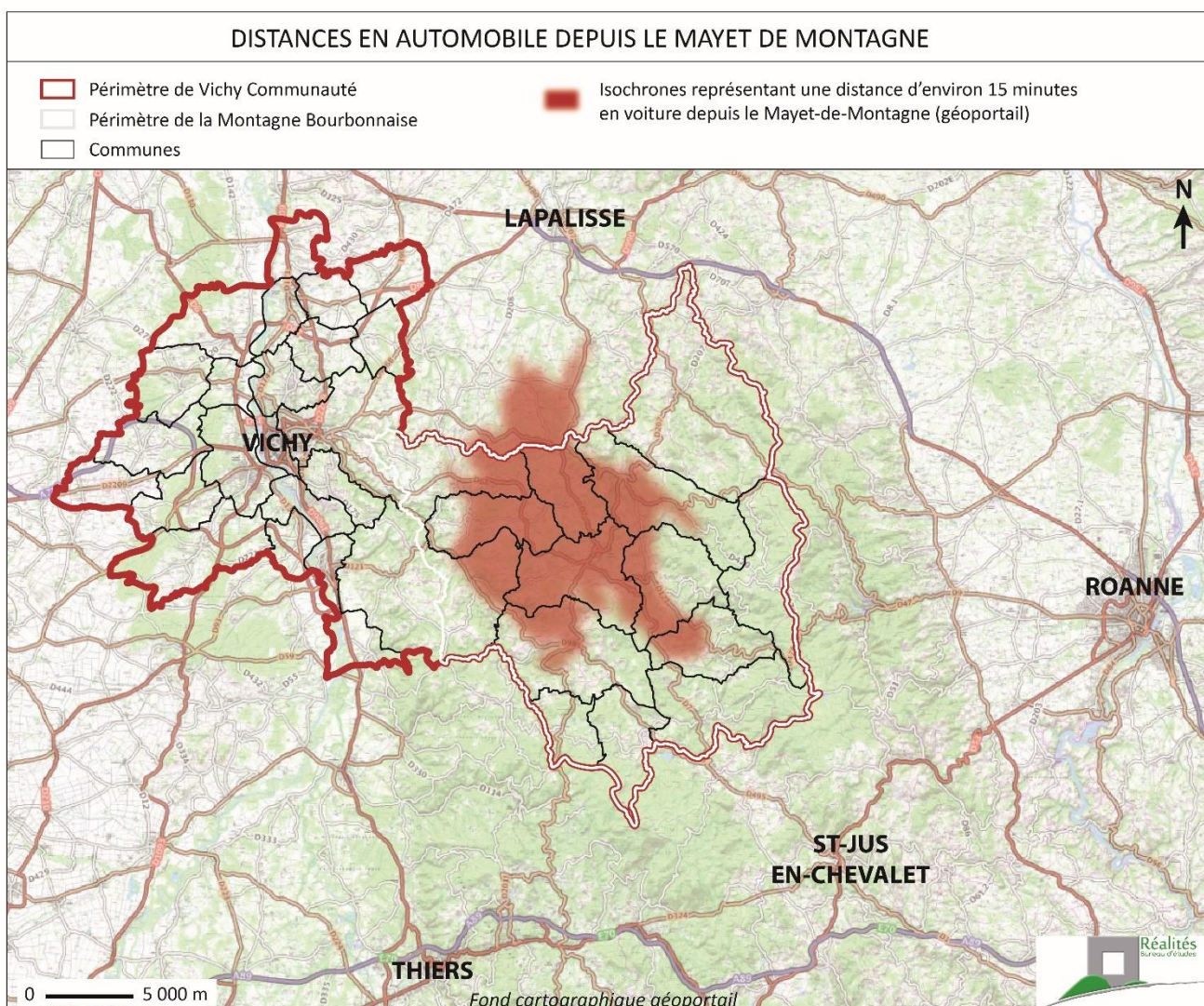


5.5. Des temps de transport routier conséquents




La Montagne Bourbonnaise, de par sa topographie marquée, son maillage de communes rurales et sa desserte limitée en axes de routiers structurant, est caractérisée par un certain isolement par rapport aux principaux pôles régionaux qui sont Vichy, Thiers, Lapalisse, Roanne et Saint-Just-en-Chevalet.






En effet, les cartographies ci-dessous présentent les distances parcourus en automobile en environ 15 minutes depuis le Mayet de Montagne et 30 minutes depuis les principaux pôles. Il en ressort un certain isolement du Mayet-de-Montagne dans un contexte régional, la commune étant située à plus de 15 minutes des principaux pôles. Par ailleurs, un temps de trajet de 15 minutes depuis le Mayet de Montagne n'est pas suffisant pour rejoindre d'une part le bassin Vichyssois, et d'autre part les communes de l'Est et du Sud de la Montagne Bourbonnaise.

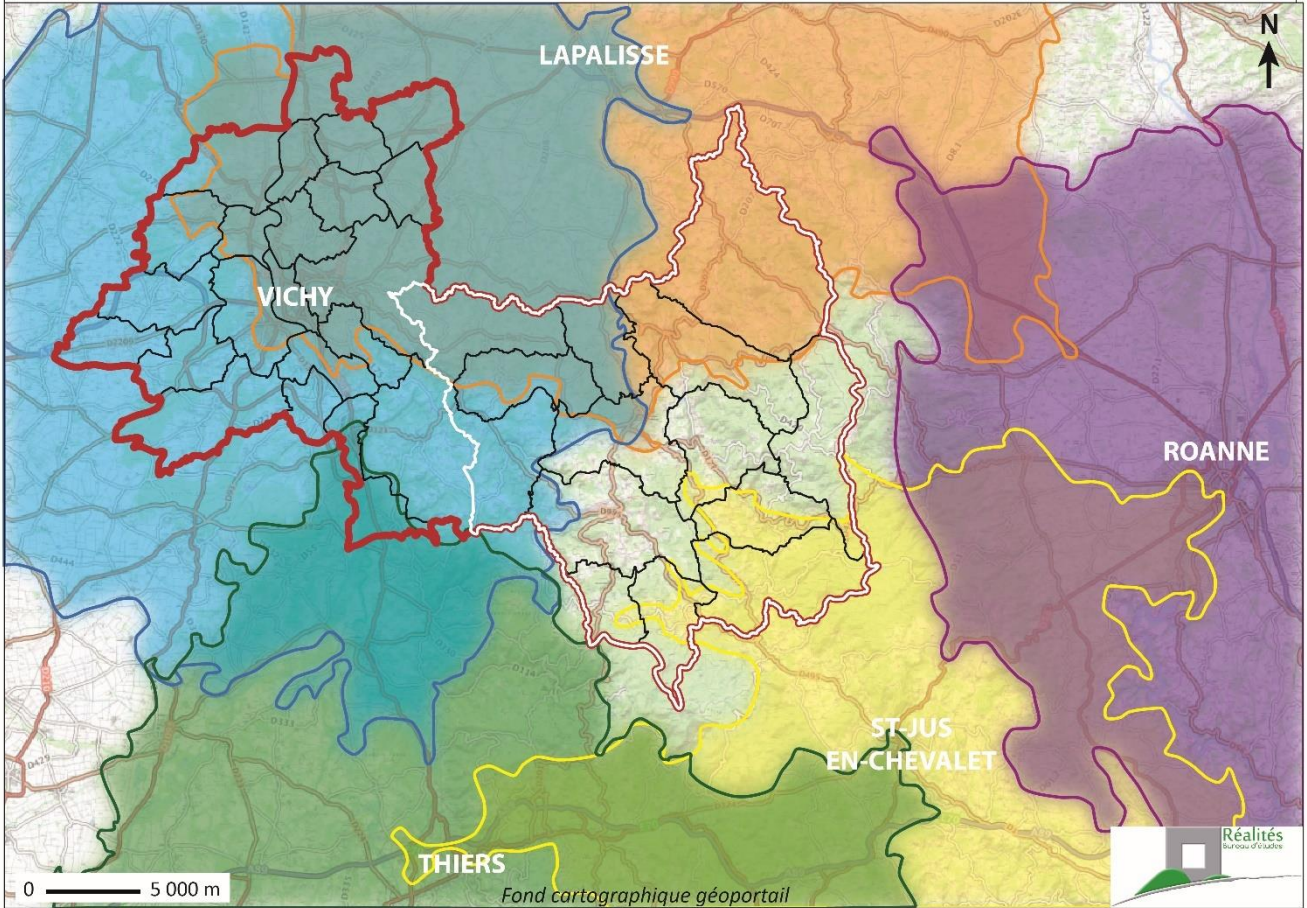
Par ailleurs, l'isochrone des principaux pôles souligne l'isolement de la collectivité, puisque l'essentiel des communes est situé à plus de 30 minutes de voiture de ces pôles. Par ailleurs, les temps de trajets importants en Montagne Bourbonnaise peuvent entraîner une fragmentation du territoire, dans la mesure où les communes, en fonction de leur localisation, vont être tournées vers des bassins d'emploi, de vie, différents.



DISTANCES EN AUTOMOBILE DEPUIS LES PRINCIPAUX POLES REGIONAUX

-  Périmètre de Vichy Communauté
-  Périmètre de la Montagne Bourbonnaise
-  Communes

- Isochrones représentant une distance d'environ 30 minutes en voiture (géoportail)
-  Depuis Vichy
 -  Depuis Thiers
 -  Depuis Saint-Just-en-Chevalet
 -  Depuis Roanne
 -  Depuis Lapalisse



5.6. Une offre en transport en commun limitée

En raison d'une faible densité de population, le territoire de la Montagne Bourbonnaise est peu desservi par les transports en commun. Seuls les bus du Conseil Départemental de l'Allier le desservent grâce à la ligne 7 des transports interurbains. Cette ligne relie Vichy au Mayet-de-Montagne, via Molles et la Chapelle, à raison de 7 à 8 allers-retours journaliers en moyenne. Les mercredis et samedis, la ligne dessert les communes de Châtel-Montagne, d'Arronnes, de Ferrières-sur-Sichon, de Lavoine et de Laprugne, mais à une fréquence moindre (1 à 2 allers-retours). Ainsi une part importante du territoire n'est pas desservie (Arfeuilles, la Chabanne, Châtelus, la Guillermie, Nizerolles, Saint-Clément, Saint-Nicolas-des-Biefs).



Allier.fr

Aucune connexion bus n'existe avec le département de la Loire. Les communes desservies les plus proches sont Arcon et Saint-Rirand, grâce au réseau STAR de l'agglomération roannaise.

Un service de transport à la demande est disponible à partir du Mayet-de-Montagne. Il permet d'établir une correspondance avec la ligne F, à partir de l'ensemble des communes de la Montagne Bourbonnaise. Ce service ne fonctionne que 3 jours par semaine, à raison de 3 allers-retours.

Le service de transport scolaire du département dessert le territoire. Ce service gratuit est doté de nombreux points d'arrêt. Il permet notamment de rejoindre le collège Jules Verne et le lycée d'enseignement rural privé Claude Mercier.

Une aire de covoiturage est recensée par le site covoiturageauvergne.net au Mayet-de-Montagne, aux abords de l'intersection entre la RD7 et la RD62.

Les gares ferroviaires les plus proches sont localisées à Vichy et à Roanne, soit à près d'une demi-heure de route minimum de la Montagne Bourbonnaise. Il s'agit de gares desservies par les réseaux TER et Intercités.

5.7. L'offre en stationnement

Les bourgs sont souvent caractérisés par un éclatement des espaces de stationnement lié à la configuration de la trame bâtie. Ceux-ci présentent généralement une capacité limitée et permettent de répondre aux besoins quotidiens. Il existe des parkings structurés de capacité plus importante aux abords d'équipements, de commerces ou d'éléments patrimoniaux et touristiques. L'urbanisation des cœurs de bourg se compose de constructions implantées à l'alignement de façon continue, ce qui laisse peu d'espace pour le stationnement des véhicules sur foncier privé.

De manière générale le stationnement ne pose pas de problématique particulière sur le territoire et apparait en capacité suffisante sur l'essentiel des communes de la Montagne Bourbonnaise.

	<i>Questionnaire communal</i>	
	Stationnement	Capacité
Arfeuilles	-	Insuffisante dans le bourg
Arronnes	Arrêt minute	Suffisante
La Chabanne	-	Suffisante
La Chapelle	2 parkings / 80 places	Suffisante
Châtel-Montagne	3 parkings	Suffisante
Châtelus	5 parkings dont une partie privée	Suffisante
Ferrières-sur-Sichon	-	Pas de problématique de stationnement recensée
La Guillermie	-	Suffisante sauf pour événement ou enterrement
Laprugne	3 parkings / 53 places	Pas de problématique de stationnement recensée
Lavoine	-	Pas de problématique de stationnement recensée
Le Mayet-de-Montagne	-	Pas de problématique de stationnement recensée
Molles	-	Suffisante / Etudier la possibilité de définir un emplacement réservé ?
Nizerolles	3 parkings / 55 places	Insuffisante autour de l'église / Définir un emplacement réservé.
Saint-Clément	-	Suffisante
Saint-Nicolas-des-Biefs	4 parkings	Suffisante

Arfeuilles



Arronnes



La Chabanne



La Chapelle



La Chapelle (Le Pouthier)



Châtel-Montagne



Châtelus



Ferrières-sur-Sichon



La Guillermie



Laprugne



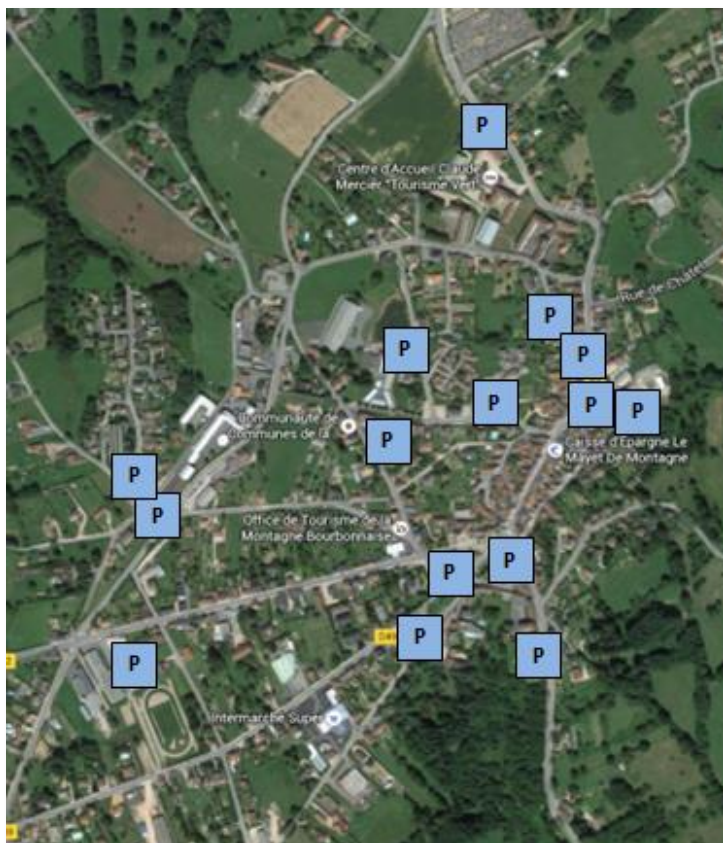
Lavoine



Nizerolles



Le-Mayet-de-Montagne



Molles



Saint-Clément



Saint-Nicolas-des-Biefs



Toutefois, compte-tenu du potentiel de réhabilitation important dans certains bourgs, il s'agira de rester vigilant à l'équilibre entre logements et capacité de stationnement. La valorisation du potentiel touristique du territoire peut également s'accompagner d'une réflexion en matière de stationnement. L'agrandissement du parking du plan d'eau de Saint-Clément est notamment en projet.

5.8. Les liaisons piétonnes

La configuration de l'organisation du territoire n'est pas ou peu propice au développement de liaisons piétonnes pour un usage quotidien, remplaçant l'utilisation de la voiture. En revanche, il existe un véritable potentiel de liaisons piétonnes à vocation de loisirs et tourisme (circuits de randonnées, promenades...).

L'attractivité du territoire liée à la fréquentation des randonneurs peut être un véritable atout pour mettre en valeur et développer les ressources du territoire (se reporter à la partie relative au tourisme).

5.9. Les perspectives en matière de déplacement

Des déplacements pendulaires nécessaires pour rejoindre les pôles d'emploi limitrophes

- La majorité des actifs de 15 ans et plus ayant un emploi travaillent à l'extérieur de leur commune de résidence, principalement dans d'autres pôles d'emplois situés sur le département de l'Allier. Compte-tenu du caractère rural du territoire et d'un patrimoine ancien, organisé en plusieurs hameaux, le recours à la voiture est nécessaire, et peut difficilement être concurrencé par une politique de transport en commun,
- Une desserte par des axes structurants situés à proximité immédiate du territoire (RN7 et A89) qui favorise une bonne accessibilité du territoire à l'échelle régionale,
- Le vieillissement d'une part importante de la population, à prévoir ces prochaines années, pose néanmoins la question de la mise en œuvre d'une politique de transport à la demande ou d'alternative, pour faciliter le déplacement vers les commerces et services des personnes plus âgées, notamment lorsque ces dernières se trouvent dans de petits hameaux.

Une attractivité du territoire qui passe par la valorisation des accès principaux

- Le cadre rural et le développement du tourisme vert sont des caractéristiques importantes à valoriser. Il s'agit de soigner les « portes d'entrées » sur le territoire de la Montagne Bourbonnaise : préservation des vues, accessibilité, visibilité des atouts touristiques depuis ces voies...
- La randonnée est une activité importante de la dynamique touristique du territoire. Il s'agit donc de veiller à l'entretien, puis éventuellement au développement des circuits de randonnées.

6. EQUIPEMENTS ET RESEAUX

6.1. Equipements et services

EQUIPEMENTS ET SERVICES	Etablissements scolaires	Bibliothèque	Musée/ salle d'exposition / infos tourisme	Salle polyvalente	Terrains de sport	Autres installations sportives	Point poste	Caserne pompiers/ gendarmerie	Total
Arfeuilles	1 école (3 classes)	1	1	1	2		1	1 (pompiers)	8
Arronnes	1 école (2 classes)		1	1	1	1			5
La Chabanne	1 école (1 classe)	1		1			1		4
La Chapelle	1 école (2 classes)		1		1				3
Châtel-Montagne	1 école (1 classe)	1	1	2			1		6
Châtelus			1	1					2
Ferrières-sur-Sichon	1 école (2 classes)		2	1	2		1	1 (pompiers)	8
La Guillermie									0
Laprugne	1 école (1 classe)			1	1	1		1 (pompiers)	5
Lavoine			1	1					2
Le Mayet-de-Montagne	3 (1 école, 1 collège, 1 lycée agricole)	1	5	1	2	3	1	2 (pompiers et gendarmerie)	18
Molles	1 école (2 classes)	1		2	1	3	1		9
Nizerolles				1	1	2			4
St-Clément	1 école (3 classes)		2		1	2			6
St-Nicolas-des-Biefs			1	2			1		4
Total	12	5	16	15	12	12	7	5	84

Questionnaires communaux

Avec 84 équipements et services comptabilisés, le territoire est relativement bien équipé.

Le Mayet-de-Montagne, commune la plus peuplée du territoire, est la mieux dotée en équipements et services. Après la commune centre, c'est Arfeuilles, Ferrières-sur-Sichon et Molles qui comptent le plus d'équipements et services (entre 8 et 9). Les communes les moins dotées sont La Chapelle, Châtelus et Lavoine et seule la Guillermie ne compte aucun équipement.

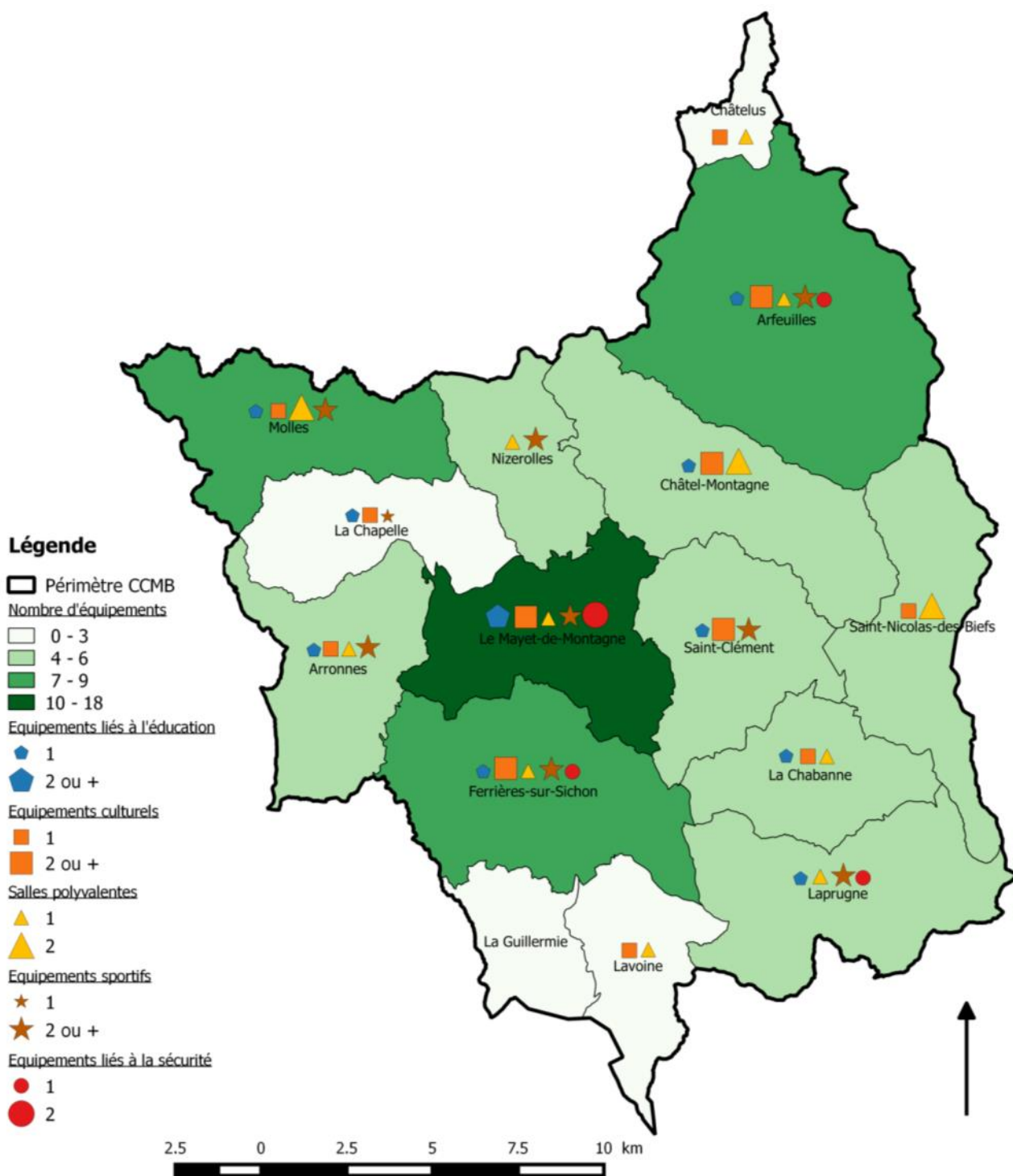
Les 2/3 des communes comptent au moins une école et au moins un musée, une salle d'exposition ou un point infos tourisme. Presque toutes les communes sont également dotées d'au moins une salle polyvalente. La moitié des communes compte au moins un terrain de sport et un point poste. On dénombre 5 bibliothèques, 4 casernes de pompiers et une gendarmerie sur le territoire.

Il existe deux regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) sur le territoire :

- RPI Arronnes / La Chapelle
- RPI La Chabanne / Saint-Clément / Saint-Nicolas-des-Biefs

Après l'enseignement primaire, les élèves peuvent se rendre au collège du Mayet-de-Montagne au centre du territoire, ou encore aux collèges de Cusset, Lapalisse ou Roanne. Un lycée agricole existe au Mayet-de-Montagne tandis que les lycées généraux et professionnels les plus proches se trouvent à Vichy, à Cusset et à Roanne, à l'Ouest et à l'Est du territoire.

Nombre et type d'équipements



Concernant les services médicaux, les professionnels de santé se répartissent sur 5 communes seulement :

- Arfeuilles : un kinésithérapeute et un cabinet infirmier. Un éventuel nouveau cabinet est également en projet,
- Châtel-Montagne : un médecin,
- Le Mayet-de-Montagne : un EHPAD, 4 médecins généralistes, des infirmières et plusieurs spécialistes (dentiste, ostéopathe, kinésithérapeute...),
- Molles : un kinésithérapeute et 3 infirmiers,
- Saint-Nicolas-des-Biefs : un podologue.

D'autres équipements et services, de plus grande importance, sont situés au Mayet-de-Montagne. Il s'agit notamment du centre social, du trésor public, ou encore de l'école de musique, de la halle pédagogique et du centre de ressources.



Salle d'activités à Châtelus



Musée du verrier à Saint-Nicolas-des-Biefs



Caserne de pompiers à Laprugne



Terrains de sport à Ferrières-sur-Sichon

Plusieurs projets d'équipements sont envisagés sur le territoire, listés ci-dessous de manière non-exhaustive :

- Arfeuilles : projet de réhabilitation du quartier de La Molle (atelier et entrepôt communaux, salle de concert, salle associative), création d'une halle
- Arronnes : garage communal
- La Chabanne : travaux d'accessibilité de la mairie, restructuration de l'agence postale, un bureau partagé pour du télétravail
- La Chapelle : rénovation intérieure de la maternelle
- Châtel-Montagne : restructuration de la mairie et de la maison du patrimoine
- Nizerolles : réhabiliter un bâtiment vacant pour créer une salle communale et d'archives
- Saint-Clément : un local communal neuf dans le bourg
- Saint-Nicolas-des-Biefs : deux réhabilitations d'équipements dont l'ancienne école

6.2. Alimentation en eau potable

Les communes de la Montagne Bourbonnaise, à l'exception de Lavoine, appartiennent aux SIVOM de la vallée de la Bresbre ou de la vallée du Sichon. Les deux SIVOM soulignent l'importance de surveiller les capacités minimales des réseaux, ces dernières fluctuants avec les saisons (capacité minimale faible en été), et la fragilité des interconnexions avec les réseaux voisins.

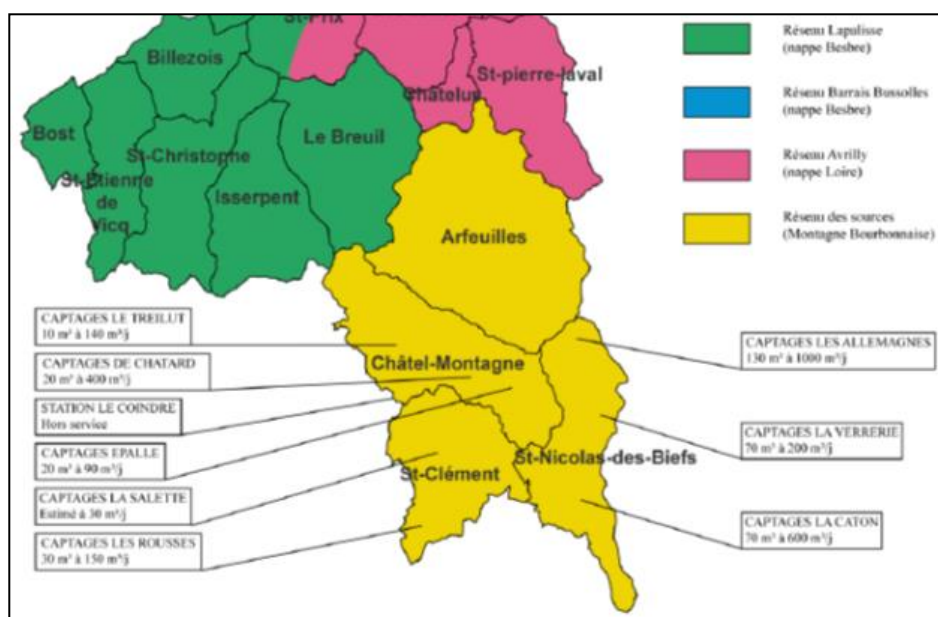
SIVOM DE LA VALLEE DE LA BESBRE

Le SIVOM de la Vallée de la Besbre s'étend sur les communes d'Arfeuilles, de Châtel-Montagne, de Châtelus, de St-Clément et de St-Nicolas-des-Biefs

Le SIVOM de la Vallée de la Besbre réalise actuellement d'importants travaux de modernisation du réseau. Ainsi, il convient de maintenir une attention particulière sur les difficultés que représenterait une urbanisation diffuse en termes de capacités des réseaux sur les hameaux.

Les différentes sources de la Montagne Bourbonnaise constituent une ressource importante pour l'ensemble du SIVOM.

Carte du SIVOM de la Vallée de la Besbre



RPQS 2015 de la Vallée de la Besbre

Des interconnexions ont été établies avec le SIVOM Val d'Allier et le SIVOM de la Vallée du Sichon (liaison le Mayet-de-Montagne / St-Clément (8 480 m³ achetés en 2015) afin de maintenir une continuité de service lorsque la capacité des ressources (notamment en période estivale) devient inférieure à la consommation.

Le rendement du réseau de distribution était de 76,65% en 2015 (78,37% en 2014), et 98,9% des prélèvements (paramètres microbiologique et physico-chimiques) étaient conformes en 2015.

Concernant la production d'eau potable, en 2015, 1 611 372 m³ ont été produits dont 76 287 m³ achetés aux syndicats voisins. Du côté des ventes, en 2015, 1 207 094 m³ ont été vendus dont 173 607 m³ aux trois industriels et 20 239 m³ aux syndicats.

Syndicat AEP	Captages et nappes exploitées sur la CCMB		Capacité maximale	Volume produit en 2015
SIVOM de la Vallée de la Besbre	3 sites de production à St-Nicolas-des-Biefs	les captages des « Allemagnes » et leurs 12 sources	1300 m ³ /j	106 827 m ³
		les captages de « la Verrerie » et leurs 8 sources auxquels sont associés une station de refoulement	500 m ³ /j	3 890 m ³
		les captages de « la Caton » alimentés par 3 sources	600 m ³ /j	21 483 m ³
	3 captages à Châtel-Montagne	le captage de « Chatard » alimenté par 3 sources	550 m ³ /j	38 671 m ³
		le captage du « Treilhut » et ses 6 sources		
		le captage « d'Epalle » et son unique source		
St Clément puise son eau à partir de 2 sites	4 sources alimentent le premier situé sur la partie haute de la commune au lieu dit « les Rousses »	150 m ³ /j	13 599 m ³	
	l'unique source de « la Salette » alimente le Bourg de la commune	Jaugeage peu précis	4 794 m ³	

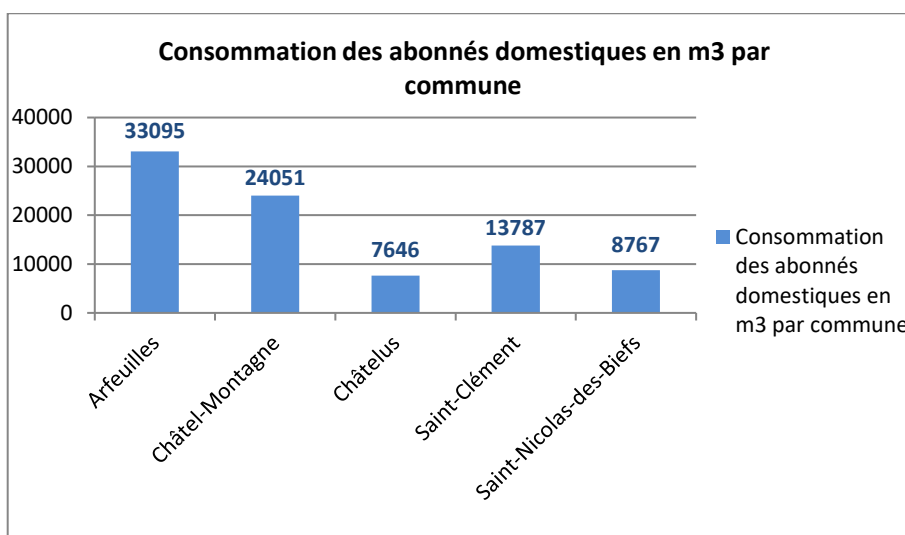
RPQS 2015 du SIVOM de la Vallée de la Besbre

Les captages des « Allemagnes » et leurs 12 sources représentent le principal site de production de la Montagne Bourbonnaise pour le SIVOM de la Vallée de la Besbre, avec 106 827m³ produits en 2015.

Caractéristiques des réservoirs et des réseaux

Commune	Lieu-dit	Capacité (m3)	Type	Longueur réseau	Branchements	Consommation en 2015 des abonnés domestiques
Arfeuilles	Les Allemagnes	150	Réservoir semi-enterré	98 km	705	33 095 m3
	Le Mas	300	Réservoir semi-enterré			
	Nalaire	200	Réservoir semi-enterré			
	Montfroid	500	Réservoir semi-enterré			
Châtelus	-	-	-	13 km	104	7 646 m3
Châtel-Montagne	Le Coindre	35	Bâche de reprise	62 km	404	24 051 m3
	La Pourrière	10	Brise charge			
	Les Beaudiers Cuve 1	50	Réservoir semi-enterré			
	Les Beaudiers Cuve 2	100	Réservoir semi-enterré			
	Le Bourg Cuve 1	65	Réservoir semi-enterré			
	Le Bourg Cuve 2	65	Réservoir semi-enterré			
	Le Bourg Cuve 3	110	Réservoir semi-enterré			
Epalle	7	Réservoir semi-enterré				
St-Clément	La Salette	75	Réservoir semi-enterré	41 km	303	13 787 m3
	St-Gérard	50	Réservoir semi-enterré			
St-Nicolas-des-Biefs	La Verrerie	30	Bâche de reprise	30 km	279	8 767 m3
	La Verrerie	100	Réservoir semi-enterré			
	La Caton	500	Réservoir semi-enterré			

RPQS 2015 du SIVOM de la Vallée de la Besbre



RPQS 2015 du SIVOM de la Vallée de la Besbre

Le réseau s'étend sur un linéaire de 626,6 km de canalisations, et présente un rendement de 83% (sans Bellerive). En 2015, 11 138 abonnés étaient desservis (95% de domestiques, 1% d'industriels et 4% d'herbagés avec une consommation moyenne de 93 m³).

Syndicat AEP	Captages et nappes exploitées sur la CCMB		Production (2015)
SIVOM de la Vallée du Sichon	5 sites à Laprugne	le captage Les Grands Narses,	17 014 m ³
		le captage la Croix de Montvert	
		le captage de Cherrier	
		le captage d'Arnon	
		la retenue du Gué de la Chaux située dans la Loire (sur les communes de La Tuillière, Arcon et Chérier) s'étend sur la commune	
	2 sites à la Chabanne	le captage du bourg	12 727 m ³
		la Source du coin qui s'étend également sur la commune de Laprugne	
	3 sites à la Guillermie	le captages Bois du Four	261 909 m ³
		le captages des Aisiments	
		les champs captant de la Guillermie	
	Le Mayet de Montagne	Bois Mallot	96 153 m ³

RPQS 2015 du SIVOM de la Vallée du Sichon

Consommation d'eau potable et nombre d'abonnés en 2015

Syndicat AEP	Communes desservies	Nombre d'abonnées (2015)	Consommation (2015)
SIVOM de la Vallée du Sichon	Arronnes	272	27 811 m ³
	La Chabanne	171	7 344 m ³
	La Chapelle	281	26 409 m ³
	Ferrières-sur-Sichon	380	26 257 m ³
	La Guillermie	124	5 696 m ³
	Laprugne	293	12 248 m ³
	Le Mayet-de-Montagne	949	93 833 m ³
	Molles	480	45 972 m ³
	Nizerolles	211	21 957 m ³

RPQS 2015 du SIVOM de la Vallée du Sichon

- Lavoine

La commune de Lavoine dispose de son propre réseau d'eau, dont la régie est directement assurée par la commune. Les captages et nappes exploitées sur la commune sont les suivants :

Lavoine	Procédure de déclaration d'utilité publique en cours de démarrage	110 801 m ³ produits en 2015
---------	---	---

6.3. Assainissement

- Ouvrages de traitement des effluents

	Ouvrage de traitement des eaux usées	Capacité nominale /débit de référence	Somme des charges entrantes	Nombre d'habitants raccordés	Date de mise en service	Production boue	Respect de la réglementation en 2014	Remarques
Arfeuilles	Eau-Boue activée aération prolongée	550 EH/82m ³ /j/ 33kg/j de DBO5	472 EH, 55m ³ /j	225	21/12/2007	3tMS/an épendage	Conforme en équipement et performance	
Châtel-Montagne	Eau-Boue activée aération prolongée	320 EH/19m ³ /j/ 21kg/j de DBO5	204 EH, 22m ³ /j		15/01/1982	-	Conforme en équipement et performance	Ouvrage vieillissant méritant une attention particulière
Châtelus	Eau-Lit bactérien	80 EH/12m ³ /j/ 12kg/j de DBO5	61 EH, 10m ³ /j		01/01/2005	-	Conforme en équipement et performance	
Ferrières-sur-Sichon	Lit bactérien	510 EH/68m ³ /j/ 30,6 kg/j de DBO5	109 EH, 36m ³ /j		2013	5tMS/an	Conforme en équipement et performance	
Laprugne - Loge des Gardes	Filtre planté de roseaux				2020	-	Conforme en équipement et performance	Ouvrage en cours de construction
Le Mayet-de-Montagne	Eau-Prétraitements Eau-Boue activée aération prolongée (très faible charge)	1500EH/25m ³ /j 9kg/j de DBO5	716 EH, 102m ³ /j		15/07/1995	8tMS/an décharge	Conforme en équipement et performance	Surcharge hydraulique, des solutions doivent être mises en place avant d'envisager le raccordement de nouvelles zones urbanisées
Le Mayet-de-Montagne-hameau de Bertucat	Eau-Filtre plantés	60 EH/9m ³ /j/ 3,6kg/j de DBO5	40 EH/ -		14/10/2005	-	Conforme en équipement et performance	
Molles-Bourg	Lit bactérien	350EH/53 m ³ /j/ 21 kg/j de DBO5	304 EH, 16,4m ³ /j		01/12/1999	-	Conforme en équipement et performance	Bourg: ouvrage vieillissant méritant une attention particulière
Molles-Gacon	Filtre à sable	140 EH/21m ³ /j/ 8,4 kg/j de DBO5	130 EH, 13,8m ³ /j		02/06/1997	-	Conforme en équipement et performance	
Molles-Fontenille	Filtre à sable	30 EH/4m ³ /j/ 1,8 kg/j de DBO5	26 EH, 3,1m ³ /j		01/08/1997	-	Conforme en équipement et performance	
Saint-Clément	Lit bactérien	150 EH/23m ³ /j/ 9kg/j de DBO5	66 EH		2012	-	Conforme en équipement et performance	
Saint-Nicolas-des-Biefs	Filtre planté de roseaux	130 EH/20m ³ /j/7,8Kg/j de DBO5			2018	-	En phase de mise en route	

Neuf communes de la Montagne Bourbonnaise sont dotées d'ouvrages de traitement des eaux usées. La plupart de ces ouvrages traitent uniquement les eaux usées des bourgs, alors que l'essentiel des hameaux sont en assainissement non collectif (Arfeuilles, Châtel-Montagne, Châtelus, Ferrières-sur-Sichon et Saint-Clément). A Molles et au Mayet-de-Montagne, la présence de plusieurs ouvrages permet de desservir le Bourg ainsi que certains hameaux.

La plupart des ouvrages présentent une capacité supérieure à leur utilisation actuelle, comme à Châtel-Montagne, Châtelus, Ferrières-sur-Sichon et au Mayet-de-Montagne.

Notons que l'ouvrage de la Loge des Gardes, sur la commune de Laprugne, est en cours de construction.

Il est rappelé que le raccordement des nouvelles constructions, en particulier sur Le Mayet-de-Montagne Bourg et Molles Bourg, ne pourra être envisagé qu'après mise aux normes des installations de traitement des eaux usées.

La station de la Loge des Gardes est désormais réhabilitée.

S'agissant des communes d'Arfeuilles et du Mayet-de-Montagne, des travaux de réseaux sont prévus en 2021 selon les prescriptions des deux schémas directeurs réalisés par ces communes en 2016.

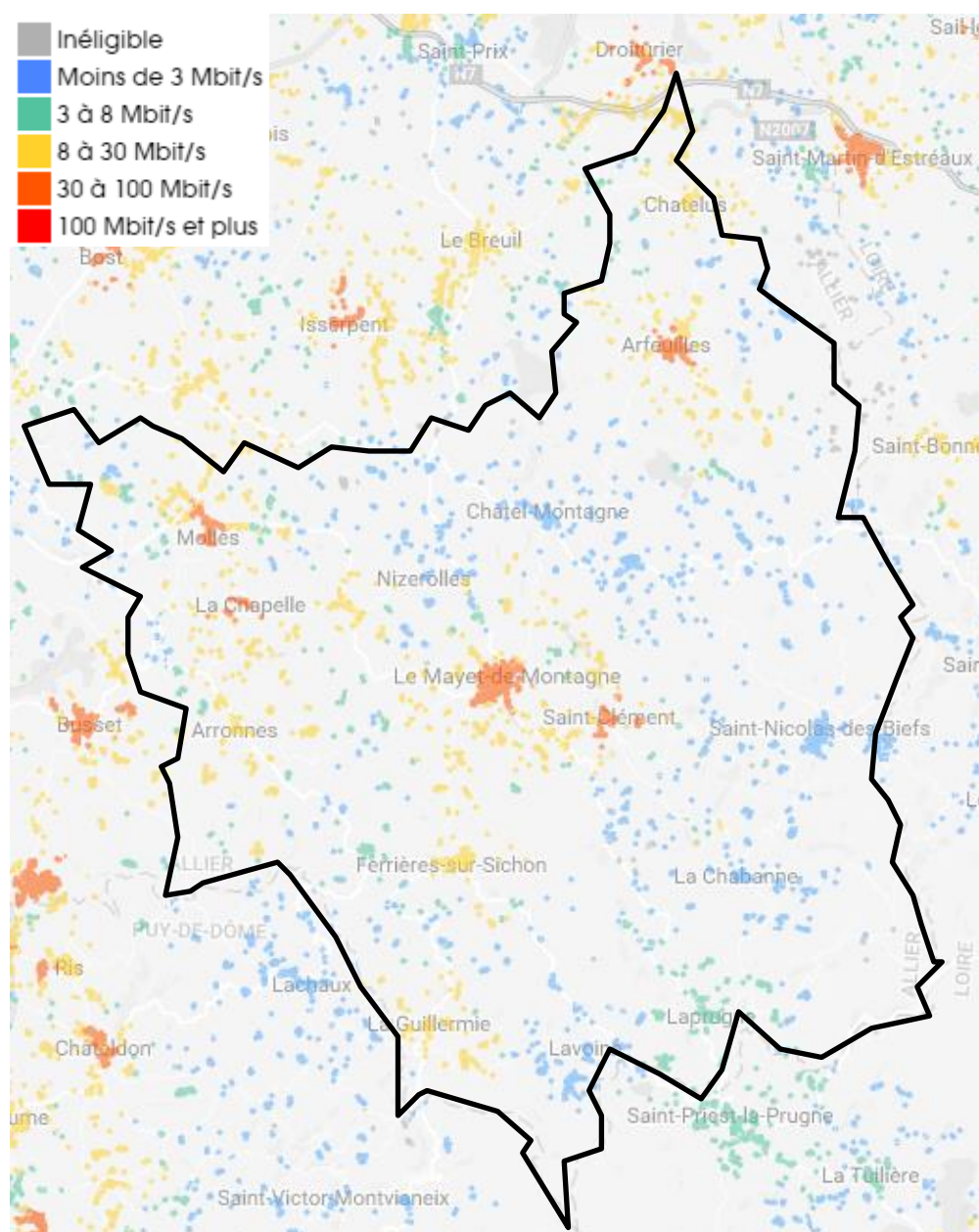
Pour les autres communes, des travaux pourront être envisagés selon le plan d'actions qui sera établi à l'issu du schéma directeur en cours qui doit être finalisé pour mi 2021.

6.4. Couverture numérique – THD

La desserte en très haut débit (THD) est inégale sur le territoire :

- Quelques communes bénéficient d'une desserte correcte de leur bourg (débit offert compris entre 30 et 100 Mbits/s) : le Mayet-de-Montagne, St-Clément, Arfeuilles, Molles et la Chapelle,
- D'autres communes présentent un débit plus limité (débit offert compris entre 8 et 30 Mbits/s) : La Guillermie, Ferrières-sur-Sichon, Arronnes et Châtelus,
- Les autres communes sont très mal desservies (débit offert inférieur à 8 Mbit/s, voire à 3 Mbit/s) : Châtel-Montagne, St-Nicolas-des-Biefs, la Chabanne, Lavoine et Nizerolles.

Le réseau aérien est ancien et vulnérable. Les habitants rencontrent quelques problèmes concernant la réception TNT et le téléphone fixe.



observatoire.francethd.fr

La feuille de route numérique de la région Auvergne Rhône Alpes votée en Février 2017

Elle prévoit notamment un accès Très Haut Débit >30 Mb/s pour tous d'ici fin 2021, en misant prioritairement sur la fibre optique et en tablant sur un mix de technologies complémentaires, le cas échéant.

Sur l'Auvergne, cette feuille de route a été traduite par la renégociation du Contrat de Partenariat Public Privé pour le déploiement du Très Haut Débit sur la zone d'initiative publique Auvergne Très Haut Débit. Ce PPP commencé en 2017 vise une couverture en fibre à 91% de l'Auvergne en 2022 et a comme objectif intermédiaire a couverture de 100% du territoire auvergnat en THD >30 Mb/s dès 2020 par la fibre optique et les technologies complémentaires que sont la montée en débit cuivre, la 4G fixe et le satellite.

6.5. Ordures ménagères

Le SICTOM Sud Allier dispose de la compétence de collecte et de traitement des ordures ménagères pour les 136 communes adhérentes (94 000 habitants), dont l'ensemble des communes de la Montagne Bourbonnaise.

Il exerce aujourd'hui les compétences suivantes :

- Collecte des ordures ménagères et assimilés des collectivités territoriales, collectivités publiques, des ménages, des artisans, des agriculteurs, des industriels, des professions libérales et des commerçants,
- Collecte sélective par apport volontaire ainsi que le tri, le conditionnement et la valorisation des matières pouvant bénéficier d'un recyclage,
- Construction et l'exploitation de déchetteries,
- Traitement et la valorisation des sous-produits,
- Collecte des déchets inertes des ménages, des entreprises et des agriculteurs avec exploitation des décharges de classe 3.

L'unique déchèterie de la Montagne Bourbonnaise, l'une des 14 que compte le territoire du SITCOM Sud Allier, est située sur la commune du Mayet-de-Montagne.

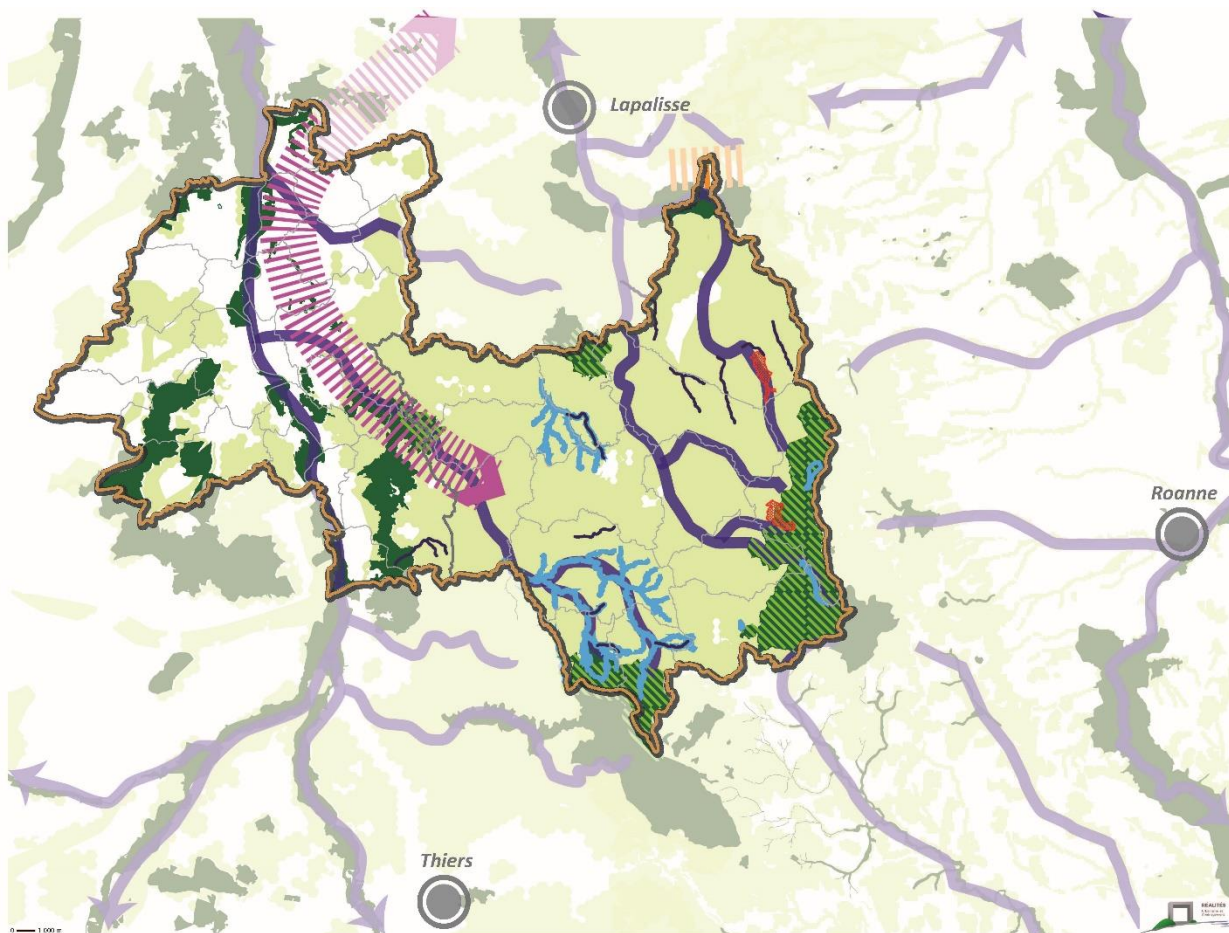
En moyenne en 2015, 203 kg/hab d'ordures ménagères, 56 kg/hab d'emballages ménagers recyclables et 30 kg/hab d'emballages en verre ont été collectés, soit 296 kg/hab (+1,02% par rapport à 2014). Concernant l'ensemble des déchets ménagers et assimilés, 285 kg/hab ont été collectés en déchetteries et 1,25 kg/hab d'encombrants, soit un total de près de 580 kg/hab (-2,29% par rapport à 2014, plus de 20% depuis 2008) avec un taux de valorisation de 83%.

Il est rappelé la présence d'un Plan Régional de Gestion et Prévention des Déchets adopté le 19 décembre 2019 puis intégré au SRADDET. Il fixe des objectifs régionaux pour agri en priorité, dans l'ordre, sur : la prévention, le recyclage, puis la valorisation énergétique. Ces objectifs sont principalement de :



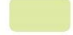


- Réduire la quantité de déchet de 12%
- Diminuer de 24% à 10% la part d'enfouissement
- Augmenter la valorisation matière de 54% à 70%
- Maintenir la valorisation énergétique à 23%

C. CARTOGRAPHIES DE SYNTHÈSE DES ENJEUX





1. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

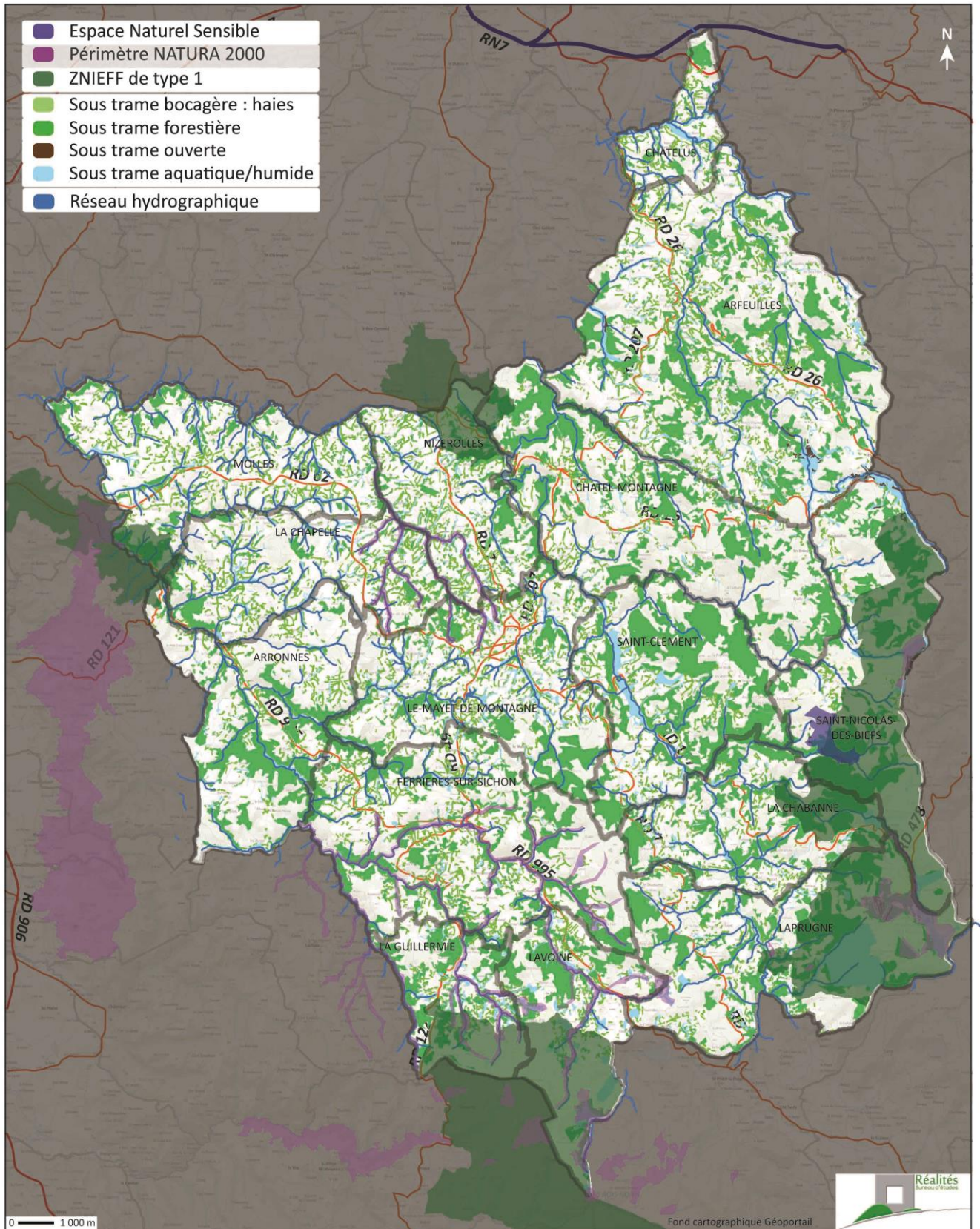


Trame verte et bleue des SRCE et SCOT voisins au territoire du PLUi :

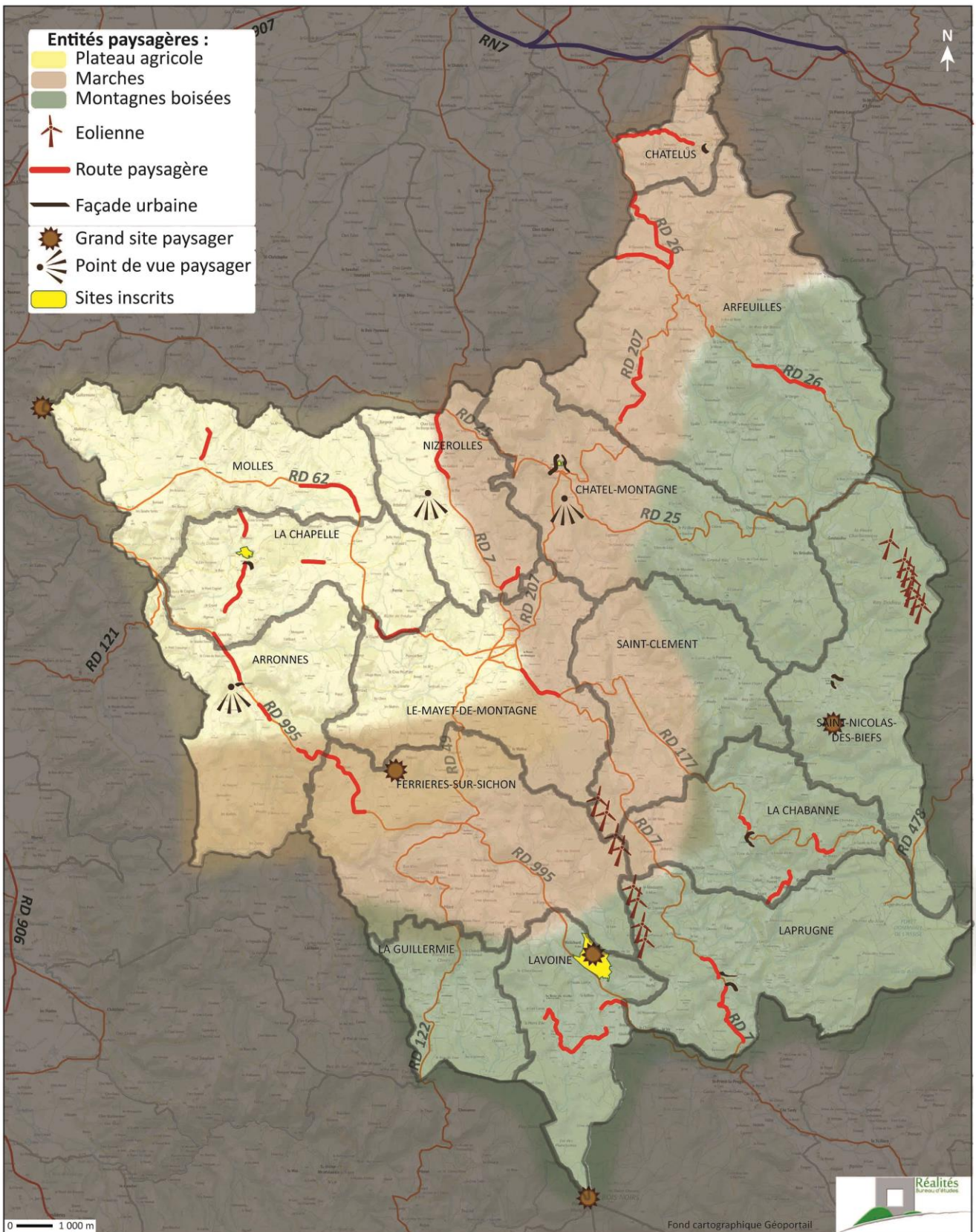
-  Réserve de biodiversité à préserver
-  Cours d'eau à préserver / remettre en bon état
-  Corridors thermophiles en pas japonais à préserver ou à remettre en bon état
-  Corridor thermophile en pas japonais à préserver ou à remettre en bon état
-  Corridor écologique à préciser

Zonages environnementaux :

-  Arrêté préfectoral de protection de biotope
-  Site Natura 2000
-  Espaces Naturels Sensibles
-  Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1



2. SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS



3. SYNTHÈSE DES ENJEUX TOURISTIQUES

